Quatre-vingt-huitième année. — N° 125. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 31 Mai 1956

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes (p. 5022).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets portant promotion de classe de sous-préfets (rectificatif) (p. 5022).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêtés du 25 mai 1956 portant création, au commissariat général au plan, d'une commission des industries de transformation et d'une commission de la sidérurgie (p. 5022).

Arrêtés portant désignation du président et du vice-président du conseil supérieur des alcools (p. 5024).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés du 15 mai 1956 fixant le nombre des candidats à recevoir aux concours de 1956 pour le recrutement des professeurs agrégés et des professeurs certifiés de l'enseignement du second degré (p. 5024).

Arrêtés du 29 mai 1956 portant habilitation d'établissements et retrait d'habilitation à recevoir des boursiers nationaux (p. 5024).

(1 f.)

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Proclamation de députés. — Validation de pouvoirs. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée nationale (p. 5027).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5030).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 30 mai 1956 (p. 5031).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Résultats du tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 5033).

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la République fédérale d'Allemagne (p. 5032).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs de sciences et techniques économiques dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques (p. 5032).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement de commis des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 5032).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (19e semaine de 1956) (p. 5034).

Annonces (p. 5035).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 58 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 30 mai 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2123).

N° 30 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 30 mai 1956. — Questions écrites (p. 897).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 23 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes:

Conseillers techniques.

M. Claude Cheysson, secrétaire des affaires étrangères.

M. Robert Vaëz-Olivera, administrateur civil.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 23 février 1956 est abrogé en tant qu'il nomme M. Robert Vaëz-Olivera attaché de cabinet.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er mai 1956, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

ALAIN SAVARY.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets portant promotion de classe de sous-préfets.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mai 1956: page 4895, 2e colonne, 54e ligne, au lieu de: « MM. Carré, Cluchier, Duluet, Faure, Hamon, Le Carbont, Moyon », lire: « MM. Carré, Cluchier, Duluet, Faure, Hamon, Le Carbont ».

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Création au commissariat général au plan d'une commission des industries de transformation.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissariat général du plan, et notamment son article 5;

Vu la loi n° 56-341 du 27 mars 1956 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, et en particulier son article 5 relatif à la préparation du troisième plan;

Sur la proposition du commissaire général du plan,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du troisième plan de modernisation et d'équipement, il est créé au commissariat général du plan une commission des industries de transformation.

Art. 2. — Cette commission est ainsi constituée:

Président.

M. de Clinchamps, directeur général des Papeteries Navarre.

Vice-présidents.

MM.

Lescop, directeur des industries mécaniques et électriques au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Levy (Jean-Pierre), directeur des industries diverses et des textiles au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Rapporteur général.

M. Chapel, inspecteur de l'industrie et du commerce.

Rapporteurs généraux adjoints.

MM.

Ournac, adjoint au directeur des industries mécaniques et électriques.

Louvat, administrateur civil à la direction des industries diverses et des textiles.

PREMIERE SECTION

INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

Membres.

MM.

D'Auvigny, président de la Compagnie générale du duralumin et du cuivre, président de la chambre syndicale des métaux.

Boutteville, président directeur général de la Société alsacienne de constructions mécaniques.

Dagallier, directeur général des Etablissements Neyrpic, à Grenoble.

Davezac, vice-président délégué du syndicat général de la construction électrique.

De Grenier de La Tour, directeur général de Motobécane, président de la chambre syndicale du motocycle.

Joubert, ingénieur principal à la Société Applevage, secrétaire du syndicat des cadres de la métallurgie de la région parisienne (C. G. C.).

Labbé (Roland), président directeur général de la Société française métallurgique de Gorcy, président de l'union syndicale du tréfilage, de l'étirage et du laminage à froid de l'acier.

Lancrenon, directeur général des Etablissements de constructions mécaniques de Vendeuvre.

Leauté, président directeur général de la société La Précision moderne, vice-président de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Lenté (Jacques), président directeur général de la société Escaut-et-Meuse, président de la chambre syndicale des fabricants de tubes en fer et en acier.

Louis, président de la société française de constructions Babcock et Wilcox, ancien président de la société des ingénieurs civils de France.

Martin (Jean), vice-président délégué général de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Mathonnet (Marcel), ingénieur à la Société Alsthom, membre du bureau de la fédération française des syndicats d'ingénieurs et des cadres C. F. T. C.

Meyer (Roger), gérant de la Société des produits métallurgiques, vice-président du syndicat général des fondeurs de France.

Migeon, secrétaire général de la télémécanique électrique.

Mincel (Jean), président directeur général adjoint des Etablissements Mincel et Ce, président du syndicat national des constructeurs de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques.

Peugeot (Jean-François), président de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Pommier, ingénieur conseil à la Société Benoto, président d'honneur du centre d'information de la manutention.

Pons, directeur général des Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont.

Ponte, directeur général de la Compagnie générale de télégraphie sans fil.

Richard, ingénieur de direction aux Etablissements Japy frères, secrétaire général de la fédération nationale des ingénieurs et cadres de la C. G. T.-F. O., membre du Conseil économique.

Roos, directeur général de la société anonyme des usines Chausson.

Schwartz (Jean), président directeur général des ateliers de constructions Schwartz-Hautmont, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de constructions métalliques de France.

DEUXIEME SECTION

INDUSTRIES DIVERSES ET DES TEXTILES

Membres.

MM.

Audeguy, vice-président du syndicat de la transformation des matières plastiques.

Bonvallet, délégué général de la fédération de la soierie.

Catin, délégué général de l'union des industries textiles.

Clement (F.), directeur gérant des Etablissements Valisère, président de la commission de productivité de la bonneterie.

Clery, directeur général des Tanneries de Sireuil (Charente), vice-président du syndicat général des cuirs et peaux de France.

Collardet, directeur du centre technique du bois.

Desombre, gérant des établissements E. Desombre à Lille, président de la fédération nationale des industries de la lingerie.

Dethieux, directeur général de la chambre syndicale des fabricants de papiers à cigarettes et autres papiers minces.

Duthilleul, président de l'union interfédérale des industries de l'habillement.

Dyant, président du comité central de la laine.

Renault, cadre de direction à la société La Cellophane (C. G. C.).

Favre (Jean), président de la commission du matériel du syndicat cotonnier et de la Socomu.

Ghika, directeur général de la société la Brosse et J. Dupont réunis.

Guerlain, président du syndicat national de la parfumerie française.

Lorègle, président directeur général de la Blanchisserie de Grenelle.

Mayeux, directeur général de l'imprimerie Chaix, président de la fédération française des syndicats patronaux de l'imprimerie et des industries graphiques.

Mayoud, ouvrier à la société Rhodiacéta à Lyon, secrétaire général de la fédération française des syndicats chrétiens du textile (C. F. T. C.), membre du Conseil économique.

Mercier, secrétaire général de la fédération des textiles de France et d'outre mer de la C. G. T.-F. O.

De Précigout, président du syndicat français des textiles artificiels.

Rozier, fabricant de meubles à Nantua.

Thierry-Mieg, directeur général des établissements Schaeffer et Cie à Pfastatt-le-Château (Haut-Rhin).

Weill (Léon-Louis), vice-président du syndicat général du jute.

Weyl (Raymond), directeur des chaussures Rousset à Blois.

Secrétaire général.

M. Van den Plas, chargé de mission au commissariat général au plan.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du Trésor, le commissaire général à la productivité, le directeur général des prix et des enquêtes économiques, le directeur des relations économiques extérieures, le directeur du commerce intérieur, le chef du service des études économiques et financières au ministère des affaires économiques et financières, et le chef du service économique et financier du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, participent de droit aux travaux de la commission.

Art. 4. — Le commissaire général au plan est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mai 1956.

PAUL RAMADIER.

Création au commissariat général au plan d'une commission de la sidérurgie.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissariat général du plan, et notamment son article 5;

Vu la loi n° 56-141 du 27 mars 1956 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, et en particulier son article 5 relatif à la préparation du troisième plan;

Sur la proposition du commissaire général au plan,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'établissement du troisième plan de modernisation et d'équipement, il est créé au commissariat général du plan une commission de la sidérurgie.

Art. 2. — Cette commission est ainsi constituée:

Président.

M. Vicaire, directeur général adjoint de la Société des forges et ateliers du Creusot.

Vice-président.

M. Denis, chef du service de la sidérurgie au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Membres.

MM.

De Beco, président de la chambre syndicale des lamineurs-transformateurs.

Borgeaud, directeur général adjoint d'Usinor (Union sidérurgique du Nord de la France).

Bureau (Léon), directeur général de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

Dhers, directeur général de la Société lorraine de laminage continu (S. O. L. L. A. C.).

Dreyfus, président directeur général de la Régie nationale des usines Renault.

Epron, directeur général de la Société des aciéries de Longwy.

Haussoullier, administrateur directeur général de la Société métallurgique de la Bonneville, vice-président de l'Union syndicale des tréfileurs, étireurs et lamineurs à froid.

Ladouce, président du syndicat professionnel des ingénieurs et cadres de la sidérurgie de l'Est (C. G. C.).

Legendre, directeur général adjoint de la Compagnie des forges de la marine et de Saint-Etienne.

Lenté (Jacques), président de la chambre syndicale des tubes en fer et en acier.

Macaux, directeur général de la Compagnie des ateliers et forges de la Loire.

Malcor, président de l'institut de recherches de la sidérurgie.

Martin, directeur du département « Sidérurgie » de la Compagnie de Pont-à-Mousson.

Morizot, président délégué général de la chambre syndicale des producteurs d'aciers fins et spéciaux.

Perrin (René), vice-président directeur général de la Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine.

Peugeot (Jean-François), président du syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Piérard, ingénieur en chef aux Etablissements de Wendel.

Pinczon, administrateur directeur général des chantiers de l'Atlantique.

Raty, président de la chambre syndicale de la sidérurgie française.

Schwob, secrétaire fédéral de la Fédération C. G. T.-F. O. des métaux.

Thévenin, directeur général de la Société des hauts-fourneaux de Saulnes.

Thibault, président de la chambre syndicale des mines de fer.

Walckenaer, président directeur général de la Société métallurgique de Normandie.

Willame, secrétaire de la Fédération C. F. T. C. de la métallurgie, membre du Conseil économique.

Rapporteur général.

M. Herbin, ingénieur des mines.

Rapporteurs.

MM.

Laplace, ingénieur des mines.

Mallet, ingénieur des mines.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du Trésor, le commissaire général à la productivité, le directeur général des prix et des enquêtes économiques, le directeur des relations économiques extérieures, le directeur des industries mécaniques et électriques, le chef du service des études économiques et financières au ministère des affaires économiques et financières et le chef du service économique et financier du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce participent de droit aux travaux de la commission.

Art. 4. — Le commissaire général au plan est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mai 1956.

PAUL RAMADIER.

Conseil supérieur des alcools.

Par arrêté du 25 mai 1956, M. Jean-Raymond Guyon, député, ancien ministre, est confirmé dans les fonctions de président du conseil supérieur des alcools.

Par arrêté du 25 mai 1956, M. Philippe Monin, député, ancien ministre, est confirmé dans les fonctions de vice-président du conseil supérieur des alcools

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Nombre des candidats à recevoir aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour la session de 1956.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'article 29 de la loi du 21 mai 1951;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1955 autorisant l'ouverture en 1956 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré;

Vu la lettre n° 753 du 15 mars 1956 du ministre de la France d'outre-mer;

Vu les lettres n° 1013 du 1er mars 1956, n° 319 du 29 février 1956, n° 25 du 8 mars 1956 du ministre des affaires étrangères, relations culturelles et relations avec les Etats associés;

Vu la dépêche du recteur de l'académie d'Alger du 3 octobre 1955;

Vu la lettre du 28 mars 1956 du secrétaire d'Etat aux affaires tunisiennes et marocaines,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des candidats et candidates à admettre à la suite des concours de 1956 pour le recrutement des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré dans la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer, au Maroc, en Tunisie, dans les Etats associés et pour l'enseignement français à l'étranger est fixé comme suit:

	Candidats (1).	Candidates (1).
Philosophie	25 (2)	9
Lettres	127 (27)	70 (5)
Grammaire	53 (1)	35
Histoire	36 (4)	37 (2)
Géographie	19 (3)	4 (1)
Mathématiques	109 (20)	46 (4)
Sciences physiques	83 (16)	33
Sciences naturelles	51 (5)	31 (2)
Allemand	22	25
Anglais	110 (5)	58 (1)
Espagnol	73	45
Italien	7	8
Arabe	20 (3)	6
Russe	5	2

Art. 2. — Le nombre des candidats et candidates à admettre à la suite des concours de 1956 pour le recrutement des professeurs certifiés d'arabe, de dessin et d'éducation musicale de l'enseignement du second degré, dans la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer, au Maroc, en Tunisie, dans les Etats associés et pour l'enseignement français à l'étranger, est fixé comme suit:

	Candidats (1).	Candidates (1).
C. A. à l'enseignement de l'arabe (1)	35 (16)	23 (8)
C. A. à l'enseignement du dessin (degré supérieur) (1)	19 (5)	20 (4)
C. A. à l'enseignement musical (2e partie)	25	35

(1) Le premier nombre correspond au total des emplois mis au concours; le nombre entre parenthèses indique les emplois vacants dans l'enseignement français à l'étranger, au Maroc, en Tunisie, dans les Etats associés et les territoires d'outre-mer.

Art. 3. — Le nombre des candidats à admettre en 1956 au certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman est fixé comme suit:

a) Option langue et littérature arabes 2

b) Option sciences musulmanes juridiques 1

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1956.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PIERRE BENNEZON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

PROFESSEURS CERTIFIÉS

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'article 29 de la loi du 21 mai 1951;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1955 autorisant l'ouverture en 1956 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré;

Vu la lettre n° 753 du 15 mars 1956 du ministre de la France d'outre-mer;

Vu les lettres n° 1013 du 1er mars 1956, n° 319 du 29 février 1956, n° 25 du 8 mars 1956 du ministre des affaires étrangères, relations culturelles et relations avec les Etats associés;

Vu la lettre du 28 mars 1956 du secrétaire d'Etat aux affaires tunisiennes et marocaines,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des candidats et candidates à admettre à la suite des concours de 1956 pour le recrutement des professeurs certifiés de l'enseignement du second degré dans la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer, au Maroc, en Tunisie, dans les Etats associés et pour l'enseignement français à l'étranger est fixé comme suit:

Sections (1).	Hommes.	Femmes.
Philosophie	22 (1)	10
Lettres classiques	103 (7)	143 (1)
Lettres modernes	33	43
Histoire et géographie	62	78 (2)
Allemand	29	28
Anglais	107 (3)	134 (5)
Espagnol	29	43 (1)
Italien	11	13
Russe		3
Mathématiques	94 (1)	68 (3)
Sciences physiques	56 (1)	47 (1)
Sciences naturelles	66 (1)	79
Dessin	6	10

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1956.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PIERRE BENNEZON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

(1) Le premier nombre correspond au total des emplois mis au concours; le nombre entre parenthèses indique les emplois vacants dans l'enseignement français à l'étranger, au Maroc, en Tunisie, dans les Etats associés et les territoires d'outre-mer.

Habilitation d'établissements à recevoir des boursiers nationaux.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (éducation nationale);

Vu l'article 5 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-782 du 2 septembre 1953, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951;

Vu l'article 17 du décret n° 51-1226 du 26 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-783 du 2 septembre 1953, relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré dans les classes secondaires;

Vu l'article 10 du décret n° 53-868 du 17 septembre 1953 relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré dans les classes préparatoires aux grandes écoles;

Vu les avis des conseils académiques;

Vu les propositions des recteurs;

Après avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Arrête :

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-782 du 2 septembre 1953, les habilitations provisoires accordées en vertu de la dérogation prévue à l'avant-dernier alinéa dudit article prennent fin de plein droit à compter du 1er octobre 1956.

Art. 2. — Sont habilités à recevoir des boursiers nationaux dans leurs classes secondaires les établissements d'enseignement secondaire privés figurant au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Les habilitations accordées en vertu de l'article 2 ci-dessus prennent effet du 1er octobre 1956; elles sont soumises aux dispositions du troisième alinéa de l'article 17 susvisé du décret n° 51-1226 du 26 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-783 du 2 septembre 1953.

Art. 4. — Les demandes d'habilitation des établissements qui n'étaient pas habilités au 1er octobre 1955 et des établissements qui à cette date étaient habilités en vertu de la dérogation prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article 5 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-782 du 2 septembre 1953, dont le nom ne figure pas sur le tableau annexé au présent arrêté sont rejetées.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement du second degré et les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1956.

RENÉ BILLÈRES.

TABLEAU

Etablissements habilités à recevoir, dans leurs classes secondaires, des boursiers nationaux de l'enseignement du second degré, à dater du 1er octobre 1956.

ACADÉMIE DE PARIS

Seine.

Institution Notre-Dame des Champs, 20, rue du Montparnasse, Paris (6e).
Ecole Bossuet, 6, rue Guynemer, Paris (6e).
Institut normal A.-Désir, 39, rue Jacob, Paris (6e).
Cours Montalembert, 95, rue de Sèvres, Paris (7e).
Institut de Marie-Auxiliatrice, 12, avenue Bosquet, Paris (7e).
Institution Sainte-Marie, 32, rue de Monceau, Paris (8e).
Cours Saint-Louis, 17, rue de Monceau, Paris (8e).
Institution La Bruyère, 6, rue Henner, Paris (9e).
Cours Bossuet, 55, rue de Chabrol, Paris (10e).
Cours Notre-Dame-de-France, 17, rue Yves-Toudic, Paris (10e).
Cours Sainte-Ursule, 102, boulevard Pereire, Paris (17e).
Institution Saint-Joseph du Parchamp, 6, rue du Parchamp, à Boulogne.
Cours Dupanloup, 2, avenue Victor-Hugo, à Boulogne.
Cours Sainte-Thérèse, 110, rue Jean-Jaurès, à Maisons-Alfort.
Ecole Yabné, 60, rue Claude-Bernard, Paris (5e).
Ecole normale israélite orientale, 59, rue d'Auteuil, Paris (16e).
Institution Sainte-Marie de Monceau, 17, rue de Tocqueville, Paris (17e).
Ecole Maïmonide, 11, rue des Abondances, à Boulogne.

Cher.

Institution Sainte-Marie, à Bourges.

Loir-et-Cher.

Centre Charles-Péguy, à Blois.

Marne.

Institution Notre-Dame, à Châlons-sur-Marne.

Seine-et-Oise.

Ecole La Source, à Meudon.
Ecole d'Artois, à Meudon.
Ecole Saint-Jean-de-Béthune, à Versailles.
Ecole d'Halst, à Versailles
Institution Saint-Pie-X, à Saint-Cloud.

Seine-et-Marne.

Ecole secondaire du Paraclet, à Saints.
Ecole Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, à Avon.

ACADÉMIE D'AIX

Alpes-Maritimes.

Cours cannois, à Cannes.
Cours Marie-Joseph, à Nice.
Cours Sainte-Marthe, à Grasse.

Bouches-du-Rhône.

Pensionnat Sainte-Catherine-de-Sienne, à Aix.
Pensionnat de la Nativité, à Aix.
Pensionnat Sainte-Thérèse-d'Avila, à Marseille.
Pensionnat Notre-Dame-de-Sion, à Marseille.
Ecole Notre-Dame-de-la-Viste, à Marseille.
Pensionnat Sévigné, à Marseille.

Vaucluse.

Institution Saint-Joseph, à Avignon.

ACADÉMIE DE BESANÇON

Doubs.

Institution Sainte-Ursule, à Besançon.

Jura.

Petit Séminaire Notre-Dame, à Vaux-Poligny.

Haute-Saône.

Institution Notre-Dame-de-la-Motte, à Vesoul.

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Gironde.

Cours Saint-Seurin, à Bordeaux.

Dordogne.

Institution Saint-Joseph, à Périgueux.
Institution Sévigné, à Périgueux.

Basses-Pyrénées.

Institution Sainte-Ursule, à Pau.
Cours Saint-Thomas-d'Aquin, à Saint-Jean-de-Luz.

ACADÉMIE DE CAEN

Calvados.

Institution Jeanne-d'Arc, à Bayeux.
Institution Saint-Joseph, à Caen.
Institution Saint-Michel, à Hérouville.
Cours Jeanne-d'Arc, à Caen.
Institution Notre-Dame, à Vire.
Cours Notre-Dame de la Délivrance, à Caen.

Manche.

Institut d'Agneaux, à Saint-Lô.
Institut Notre-Dame, à Avranches.
Cours Saint-Michel, à Avranches.
Institution Sévigné, à Granville.

Orne.

Ecole Saint-François de Sales, à Alençon.
Institution Notre-Dame, à Flers.
Ecole Bignon, à Mortagne.
Petit séminaire de Sées.

Sarthe.

Institution Notre-Dame, à la Flèche.

Seine-Maritime.

Ecole Rey, à Rouen.

ACADÉMIE DE CLERMONT

Puy-de-Dôme.

Ecole Fénelon, à Clermont-Ferrand.
Institution Saint-Alyre, à Clermont-Ferrand.

ACADÉMIE DE DIJON

Côte-d'Or.

Maîtrise de la cathédrale, à Dijon.

Haute-Marne.

Cours secondaire du Sacré-Cœur, à Langres.

Yonne.

Institution Jeanne-d'Arc, à Sens.
Ecole Sainte-Marie de la Pierre qui Vire, à Saint-Léger-Vauban.

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Isère.

Ecole de la Salle, à Grenoble.
Institution du Bois Rolland, à Grenoble.
Institution du Bois Fleury, à la Tronche.
Ecole normale diocésaine de la Tronche.
Institution Robin, à Vienne.
Pensionnat Notre-Dame du Bon Accueil, à Vienne.

Ardèche.

Institution du Sacré-Cœur, à Annonay.

Hautes-Alpes.

Institution Saint-Louis-Charance, à Gap.

Drôme.

Institution Chabrillan, à Montélimar.

Savoie.

Institution Saint-Joseph, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Collège libre de Saint-Jean-de-Maurienne.
Institution Saint-Paul, à Saint-Paul-sur-Isère.

ACADÉMIE DE LILLE

Nord.

Cours pédagogique Saint-Joseph, à Lille.
Institution La Sagesse, à Lille.

Aisne.

Institution Lacordaire, à Charmes.
Institution La Croix, à Soissons.

Pas-de-Calais.

Institution Villa Maquestra, à Boulogne.
Institution Notre-Dame-de-Sion, à Saint-Omer.

Somme.

Ecole Saint-Martin, à Amiens (internat de lycéens).
Institution Saint-Pierre, à Abbeville.
Institution Sainte-Clotilde, à Amiens.

ACADÉMIE DE LYON

Rhône.

Pensionnat Sainte-Ursule, à Lyon.
Externat Sainte-Marie, à Lyon.
Externat du Sacré-Cœur, Lyon.
Ecole Gerson, à Lyon.
Pensionnat Saint-Charles, à Lyon.
Externat Saint-Bruno, à Lyon.
Petit séminaire de l'Argentière, à Oullins.
Pensionnat de l'Hermat, à Villeurbanne.

Loire.

Institution Saint-Joseph, à Roanne.
Cours Sévigné, à Saint-Etienne.
Pensionnat du Rond-Point, à Saint-Etienne.
Cours Saint-Paul, à Saint-Etienne.
Ecole Chevreul, à Saint-Etienne.

Saône-et-Loire.

Institution Saint-Dominique, à Chalon-sur-Saône.

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Hérault

Institution Notre-Dame-des-Anges, à Montpellier.
Petit séminaire Saint-Roch, à Celleneuve-Montpellier.

Aude.

Institution Jeanne-d'Arc, à Carcassonne.

Gard.

Institution Saint-Félix, à Beaucaire.
Ecole Samuel-Vincent, à Nîmes (internat de lycéens).
Institution Santa-Maria, à Villeneuve-lès-Avignon.

Lozère.

Institution Jeanne-d'Arc, à Mende.
Institution du Sacré-Cœur, à Langogne.
Institution secondaire libre de Marvejols.

ACADÉMIE DE NANCY

Meurthe-et-Moselle.

Institution Sainte-Rose, à Nancy.
Petit séminaire de Renémont, à Garville.
Cours Marguerite-de-Lorraine, à Nancy.

Vosges.

Petit séminaire d'Autrey.

ACADÉMIE DE POITIERS

Vienne.

Collège Saint-Joseph, à Poitiers.
Ecole Saint-Stanislas, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Institution Saint-Jean, à Ambazac.

Vendée.

Institution Sainte-Marie de Chavagnes-en-Maillers.

ACADÉMIE DE RENNES

Côtes-du-Nord.

Ecole des Cordeliers, à Dinan.
Petit séminaire de Quintin.

Finistère.

Institution Sainte-Thérèse, à Ergué-Armel.
Cours Fénelon, à Brest.
Institution Saint-Louis, à Châteaulin.

Mayenne.

Institution de l'Immaculée Conception, à Laval

Morbihan.

Petit séminaire de Ploermel.
Petit séminaire, à Sainte-Anne-d'Auray.

ACADÉMIE DE STRASBOURG

Bas-Rhin.

Ecole des missions Saint-Florent, à Saverne.
Institution Notre-Dame, rue des Mineurs, à Strasbourg.

Haut-Rhin.

Institution Saint-Jean, à Colmar.
Institution Saint-André, à Colmar.
Institution Sainte-Odile, à Colmar.
Ecole normale privée de Ribeauvillé.

Moselle.

Institution de la Providence, à Thionville.
Petit séminaire de Montigny-les-Metz.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Haute-Garonne.

Ecole Notre-Dame-de-Comminges, à Montréjeau.
Ecole Malaret-Ozanam, à Toulouse.
Institution Sainte-Marie-de-Nevers, à Toulouse.
Institution de Rangueil, à Toulouse.
Institution Sainte-Croix, à Toulouse.
Institution Sainte-Marie-des-Ursulines, à Toulouse.
Institution Sainte-Thérèse, à Saint-Gaudens.
Institution Sainte-Marie-des-Champs, à Toulouse.

Aveyron.

Institution Jeanne-d'Arc, à Millau.
Institution Sainte-Marie, à Rodez.
Institution Saint-Paul, à Rodez.
Institution de l'Immaculée-Conception, à Espalion.
Institution Saint-Pierre, à Rodez.

Ariège.

Pensionnat Notre-Dame, à Pamiers.
Petit séminaire de Pamiers.

Tarn-et-Garonne.

Institut Jean-Calvin, à Montauban (internat de lycéens).

Tarn.

Pensionnat du Bon Sauveur, à Albi.
Pensionnat de la Présentation, à Castres.
Institution de l'Immaculée-Conception, à Castres.
Institution Saint-Benoit-d'en-Calcat, à Dourgne.
Ecole Jeanne-d'Arc, à Mazamet.
Institution Saint-Etienne, à Valence-d'Albigeois.
Institution Sainte-Croix, à Lavaur.

RENÉ BILLÈRES.

Retrait d'habilitation à recevoir des boursiers nationaux.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (éducation nationale);

Vu l'article 5 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-782 du 2 septembre 1953, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951;

Vu l'article 17 du décret n° 51-1226 du 26 octobre 1951, modifié par le décret n° 53-783 du 2 septembre 1953, relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré dans les classes secondaires;

Vu les avis des conseils académiques;

Vu les propositions des recteurs;

Après avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'habilitation accordée en vertu des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 29 mai 1952 au pensionnat des Feuillants, à Poitiers, à l'institution Saint-Martin, à Tours, et au collège libre de Thônes est retirée à dater du 1er octobre 1956.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré, le recteur de l'académie de Poitiers et le recteur de l'académie de Grenoble sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1956.

RENÉ BILLÈRES.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 31 mai 1956.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée relatif à la conversion du métayage en fermage. (La commission conclut au rejet de la proposition de loi.) (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 28-1676. — M. de Sesmaisons, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote: I. de la proposition de loi de M. Méhaignerie et plusieurs de ses collègues (n° 290) tendant à créer, à l'occasion du 40e anniversaire de la bataille de Verdun, des promotions hors concours dans la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918 décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre, ayant obtenu au moins cinq titres (citations ou blessures) dans la période qui va de la déclaration de guerre à la fin des hostilités; II. de la proposition de résolution de M. Hénault et plusieurs de ses collègues (n° 686) tendant à inviter le Gouvernement à créer, à l'occasion du 40e anniversaire de la bataille de Verdun, des promotions hors concours dans la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918 décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre, ayant obtenu au moins cinq titres dans la période qui va de la déclaration de guerre à la fin des hostilités. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 1647. — M. Gaillemin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, étendant à l'Algérie les troisième et quatrième alinéas de l'article 593 du code de procédure civile, modifié et complété par la loi n° 54-1209 du 6 décembre 1954. (Nos 746-1672. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 302) de M. Delxonne et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux jeunes sapeurs-pompiers appelés sous les drapeaux une permission exceptionnelle. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 1742. — M. Mérigonde, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux délais de recours contentieux en matière administrative. (Nos 1305-1644. — M. Wasmer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Discussion des interpellations:

1° De M. Dronne, sur la politique d'abandon des intérêts français au Maroc et en Tunisie;

2° De M. Dronne, sur la politique de démission et d'abandon des intérêts et des positions de la France au Maroc et en Tunisie et en Afrique du Nord en général;

3° De M. André Monteil, sur les effets, dans l'immédiat et à terme, du protocole franco-tunisien du 20 mars, sur notre système de défense en Tunisie, et spécialement sur l'avenir de la base aéronavale de Bizerte, clef de voûte de la défense française en Méditerranée;

4° De M. Isorni, sur les massacres des amis de la France à Marrakech, sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard du représentant de la France, sur la création du ministère de la défense nationale et du ministère des affaires étrangères à Tunis, et sur le sort de Bizerte;

5° De M. Raingeard, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer en Tunisie le respect des conventions de 1955 qui semblent actuellement dénoncées unilatéralement par le Gouvernement tunisien et pour garantir au Maroc la sécurité des personnes et des biens des citoyens français et des amis de la France en évitant la répétition des massacres collectifs, tels celui de Marrakech, et des attentats individuels de ces dernières semaines;

6° De M. Dides, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement entend réprimer la trahison en Algérie;

7° De M. Dides, sur les douloureux événements qui viennent de se dérouler à Marrakech au cours desquels des musulmans, fidèles amis de la France, ont été odieusement torturés et massacrés;

8° De M. Pierre Cot, sur: 1° l'application de la politique algérienne approuvée par l'Assemblée nationale; 2° l'évolution de la situation en Algérie et l'aggravation du désaccord qui oppose le Gouvernement français à l'ensemble du monde musulman; 3° la nécessité d'engager sans retard des négociations afin d'aboutir à une solution pacifique du problème algérien;

9° De M. Frédéric-Dupont, sur la stupéfiante décision du Gouvernement ayant arrêté l'opération destinée à poursuivre les agresseurs marocains de nos tirailleurs sénégalais, et sur ses projets de remettre à l'armée marocaine un matériel de guerre qui fait si cruellement défaut à nos troupes d'Algérie;

10° De M. Jacques Duclos, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement a ordonné la saisie de *L'Humanité*, en raison de la campagne qu'elle mène pour la cessation de la guerre en Algérie et pour l'ouverture de négociations en vue d'aboutir au cessez-le-feu et au règlement pacifique de l'ensemble des problèmes algériens, dans l'intérêt commun de la France et de l'Algérie;

11° De M. Gosset, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la publication dans certains organes de presse de Paris ou de province de nouvelles tendancieuses et de dépêches ou reportages qui révèlent pour le moins des notions de l'information incompatibles avec la vérité comme avec les nécessités de la défense nationale et le respect dû à la digne inquiétude des familles des rappelés;

12° De M. Paul Reynaud sur la nécessité de faire connaître aux Français, aux musulmans et à l'opinion mondiale les principes de base sur lesquels le Gouvernement estime que doit être établi le futur statut de l'Algérie;

13° De M. Francis Vals sur la politique générale du Gouvernement, extérieure, financière, sociale, économique et sur la situation en Algérie, en Tunisie et au Maroc;

14° De M. Gayrard, sur la politique générale du Gouvernement;

15° De M. Hénault, sur la politique générale du Gouvernement, et notamment sur sa politique en Afrique du Nord;

16° De M. Bouyer, sur la politique générale du Gouvernement et, plus particulièrement, sur la situation dans les départements français d'Algérie, d'une part, au Maroc et en Tunisie, d'autre part;

17° De M. Barrachin, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la campagne de démoralisation de la nation et de l'armée émanant d'une certaine presse répandue en Algérie, qui tend à faire croire à nos soldats et à leurs familles que le sacrifice qu'ils consentent à la patrie est inutile en même temps qu'elle justifie la rébellion et contribue ainsi à la prolongation du conflit.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 31 mai 1956.

N° 1819. — Proposition de loi de M. Jean de Lipkowski relative à la situation des ressortissants espagnols ayant été internés dans des camps de prisonniers de guerre ou dans des camps de concentration durant la guerre 1939-1945 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 1820 — Proposition de loi de M. Jean de Lipkowski tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme (renvoyée à la commission de la famille).

N° 1821 (1). — Proposition de résolution de M. Georges Julliard tendant à compléter l'article 20 du règlement pour interdire des dépôts successifs de propositions ayant un objet identique (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 1822 (1). — Proposition de résolution de M. Bône tendant à compléter l'article 35 du règlement dans le but d'assurer le rapport effectif de toutes les propositions déposées (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 1823. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à compléter l'article 2 de la loi du 6 août 1953 accordant des facilités supplémentaires en vue d'acquisition de terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'aménagement de zones affectées à l'habitation ou à l'industrie (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 1851. — Rapport de Mme Rabaté, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi et de résolution relatives à l'interdiction de toute expulsion de locataires ou d'occupants de locaux d'habitation sans relogement préalable des intéressés dans des conditions normales.

N° 1872 (1). — Rapport de M. Prisset, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République, tendant à modifier l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 en ce qui concerne l'attribution et le taux de remboursement des bons de lait.

N° 1875 (1). — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de la production industrielle, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer les conditions dans lesquelles ont été cédées les parts sous séquestre de la Société des ateliers de construction Lavalette (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 1876. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la production industrielle, sur la proposition de loi tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 1888. — Rapport supplémentaire de M. Meck, au nom de la commission du travail, sur le rapport supplémentaire fait au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956, sur la proposition de loi relative à la loi sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles.

N° 1889. — Rapport de M. Meck, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République modifiant l'article 78 de la loi du 30 octobre 1946 relatif à la prescription du droit à réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

N° 1891. — Rapport supplémentaire de M. Meck, au nom de la commission du travail, sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 28 février 1956, sur la proposition de loi relative à la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles.

N° 1916. — Proposition de résolution de M. Baylet tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 31 décembre 1936 imposant à l'Etat le versement, au fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale, d'une somme égale à la contribution des distributeurs d'énergie électrique (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 1962. — Projet de loi relatif à la garantie de l'emploi des personnels souscrivant un engagement ou un contrat pour participer à des opérations en temps de paix (renvoyé à la commission du travail).

N° 1989 (1). — Rapport de M. Parrot, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur la demande en autorisation de poursuites concernant M. Léger.

N° 1990 (1). — Rapport de M. Berrang, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur la demande en autorisation de poursuites concernant M. Davoust.

(1) Tirage restreint.

Proclamation de députés.

Dans sa séance du mercredi 30 mai 1956, l'Assemblée nationale a proclamé élus:

M. Arbeltier, au lieu et place de M. Robert Martin (Seine-et-Marne).

M. Chamant, au lieu et place de M. Lamalle (Yonne).

Validation de pouvoirs.

Dans sa séance du mercredi 30 mai 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Arbeltier (Seine-et-Marne), Chamant (Yonne), Cordillot (Yonne), Girard (Guadeloupe), Jean-Moreau (Yonne), Monnerville (Pierre) (Guadeloupe), Piette (Yonne), Tirolien (Guadeloupe).

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE D'UNION ET FRATERNITÉ FRANÇAISE

(41 membres au lieu de 43.)

Supprimer les noms de MM. Lamalle et Robert Martin.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Abelin, Baudry d'Asson (de), Bonnet (Christian) (Morbihan), Cartier (Marcel) (Drôme), Castera, Catoire, Chambeiron, Cordillot, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse), Georges (Maurice), Goussu, Grandin, Hugues (André) (Seine), Lainé (Raymond) (Cher), Lespiau, Orvoen, Piette, Pirot, Pommier (Pierre), Ramonet, Rolland, Temple, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Jean-Paul David, Jarrosson.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Bartolini, Berrang, Billat, Clostermann, Diat (Jean), Ducos, Ferrand (Pierre) (Creuse), Gaillemin, Girardot, Henneguelle, Kœnig, Manceau (Robert) (Sarthe), Marguerite (Charles), Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Paul (Gabriel), Triboulet, Villon (Pierre).

Excusés. — MM. Bayrou, Joannès Dupraz, Gaillard, André-François Mercier.

Suppléants. — MM. Thiriet (de M. Pierre André), Mérigonde (de M. Frank Arnal), Garat (de M. Auban), Baudry d'Asson (de M. Christiaens), Sourbet (de M. Crouzier), Le Floch (de M. Evrard), Pirot (de M. Malleret-Joinville), Cadic (de M. Plantevin), Ranoux (de M. Pranchère), Le Caroff (de Mme Prin), Coulon (de M. Puy).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Binot, Bonnaire, Bouloux, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Delachenal, Desouches, Mlle Dienesch, M. Ducos, Mme Grappe, M. Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Monnier, Perche, Pierrard, Prisset, Révillon (Tony), Rey, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Thamier, Tourtaud, Tremolet de Villers, Tubach, Mme Vaillant-Couturier, MM. Vayron, Viallet, Viatte.

Excusé. — M. Henri Thébault.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Arbogast, Barrot (Noël), Bouloux, Cayeux (Jean), Chatelain, Ferrand (Pierre) (Creuse), Guislain, Lacaze (Henri), Mahamoud Harbi, Mazuez (Pierre-Fernand), Monnerville (Pierre), Mora, Prisset, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Reyraud, MM. Roclore, Salvetat, Sauer, Savard, Segelle, Villard (Jean).

Excusés. — M. Cupfer, Plantier, Henri Thébault.

Commission des finances.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Brusset (Max), Charles (Pierre), Courant, Darou, David (Marcel), Dorey, Faggianelli, François-Bénard, Gabelle, Gozard (Gilles), Icher, Jean-Moreau, Leenhardt (Francis), Louvel, Meunier (Pierre), Morice (André), Panier, Privat, Reynaud (Paul), de Tinguy.

Suppléants. — MM. Hénault, Paumier, Charpentier.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Dejean, Denis (Alphonse), Dreyfus-Schmidt, Gautier (André), Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Marin (Fernand), Martin (Robert), Mignot, Moro-Giafferri (de), Péron (Yves), Plaisance, Mme Rabaté, MM. Salliard du Rivault, Seitlinger, Triboulet, Vigier.

Suppléants. — M. Juliard (de M. Berthommier), M. Cordillot (de M. Bourbon), M. Perche (de M. Cherrier), M. Laurens (de M. Crouan), M. Lucien Nicolas (de M. Doulala), M. Garat (de M. Juvénal), M. Darou (de M. Le Bail), M. Pébellier (de M. Jean Lefranc), Mme Grappe (de M. Maton), M. Le Floch (de M. Mbida), Mlle Rumeau (de M. Michel), M. Charles (de M. Maurice Nicolas), Mme Degrond (de M. Ninine), M. Mérigonde (de M. Sissoko), M. Guislain (de M. Véry), M. Arbogast (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Arrighi, Binot, Bonnet (Christian) (Morbihan), Cadic, Cermolacce, Defrance, Denvers, Dupuy (Marc), Febvay, Gaborit, Gautier-Chaumet, Hamon (Marcel), Henneguelle, Léger, Mao (Hervé), Merle, Nerzic, Parmentier, Paul (Gabriel).

Excusé. — M. Jean Guitton.

Suppléant. — M. Eudier (de M. Cance).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Barel, Benoît (Alcide), Cadic, Coulon, Dufour, Dumortier, Fontanet, Garat (Joseph), Jégorel, Leclercq, Mailhe, Midol, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Noël (Marcel), Notebart, Penoy, Mme Prin, MM. Priou, Ranoux, Mme Reyraud, M. Souquès.

Excusés. — MM. Achille Auban, Robert Bichet, Regaudie.

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Bailliencourt (de), Catoire, Coutant (Robert), Deixonne, Delabre, Gautier-Chaumet, Goudoux, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André), Martel (Henri), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Mudry, Roquefort.

Excusés. — MM. Charlot, Féron.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Benoist (Charles), Bruelle, Buron, Cermolacce, Cheikh (Said Mohamed), Cordillot, Cuicci, Devinat, Hamon (Marcel), Juskiewenski, Laurens (Camille), Lisette, Llante, Maibrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Mudry, Naudet, Raingeard, Senghor.

Excusés. — MM. Apithy, Jacques Fourcade, Ninine, Hénault, Sanglier.

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

(Membres titulaires.)

Présents. — MM. Bartolini, Berrang, Halbout, Lainé (Jean) (Eure), Mazuez (Pierre-Fernand), Mondon (Moselle), Parrot, Péron (Yves), Plantevin.

(Membres suppléants.)

MM. Garnier, Goudoux, Kœnig, Nicolas (Lucien) (Vosges), Savard.

Excusé. — M. Henri Thébault.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 1er juin 1956, à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de commissaires chargés de suivre les travaux préparatoires du troisième plan de modernisation et d'équipement.

II. — Audition de M. Jean Masson, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur le collectif pour 1956.

La commission chargée d'enquêter sur les opérations électorales du département de l'Aube se réunira le jeudi 31 mai 1956, à quinze heures (local de la commission des affaires étrangères n° 255):

Audition de M. Gilbert-Jules, ministre de l'intérieur, et de M. Thuriet, président du tribunal civil de Troyes.

Réunions de commissions du jeudi 31 mai 1956.

Commission chargée d'enquêter sur les opérations électorales du département de l'Aube (1e siège), à quinze heures. — Local n° 255.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures trente. — Local n° 262.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 266.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des finances (sous-commission du tourisme et du thermalisme), à dix heures. — Local de la commission.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée nationale.

Un concours est ouvert pour le recrutement d'administrateurs adjoints des services de l'Assemblée nationale.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats à ce concours, qui comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 30 juin et 2 juillet 1956.

Les candidats déclarés admissibles seront ultérieurement convoqués pour participer aux épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent:

1° Une rédaction sur un sujet donné (coefficient 2; durée: deux heures);

2° Une dictée (coefficient 1; durée; une demi-heure);

3° Une composition d'histoire portant sur l'histoire de France de 1789 à nos jours (coefficient 1; durée: une heure et demie);

4° Une composition de géographie portant sur la géographie physique, administrative, économique et humaine de l'Union française (métropole, Algérie, départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, Etats associés) (coefficient 1; durée: une heure et demie);

5° Deux problèmes d'arithmétique (coefficient 1; durée: une heure et demie).

Chaque épreuve d'admissibilité est cotée de 0 à 20; toute note inférieure à 5/20 dans une épreuve quelconque est éliminatoire.

Pour les candidats déclarés admissibles, *les épreuves d'admission comprennent:*

1° L'établissement d'un tableau avec calcul de coefficients et de pourcentage (coefficient 1; durée: une heure et demie);

2° La rédaction d'une synthèse de renseignements donnés sur un sujet déterminé (coefficient 1; durée: une heure);

3° Un résumé succinct du texte d'un discours (coefficient 1; durée: une heure);

4° Une interrogation préparée pendant dix minutes sur des questions tirées au sort portant sur les principes généraux de l'organisation politique et administrative de la France (coefficient 2).

Chaque épreuve d'admission est cotée de 0 à 20.

Pour être admis à prendre part au concours, les candidats doivent:

1° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins;

2° Jouir de leurs droits civiques;

3° Etre âgés de *vingt ans au moins* (pour les candidats du sexe masculin, avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ou être libérables de leurs obligations actives *dans les trois mois* qui suivent la date fixée pour le concours) et de *trente ans au plus* le 30 juin 1956, cette limite étant augmentée d'une durée égale à celle des services militaires légaux et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge;

4° Faire parvenir au secrétariat général de la questure, Palais-Bourbon, *avant le 22 juin 1956*, une demande accompagnée des pièces suivantes:

a) Extrait de l'acte de naissance;

b) Extrait récent pour néant du casier judiciaire délivré par le greffe du tribunal du lieu de naissance;

c) Note indiquant la situation de famille;

d) Note certifiée conforme des diplômes possédés;

e) Certificat médical attestant que le candidat est indemne de toute affection organique, et notamment qu'il ne présente aucun symptôme de maladie cancéreuse ou tuberculeuse;

f) *Pour les candidats du sexe masculin*, une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme délivré par le bureau de recrutement), ou qu'ils seront libérés avant le 30 septembre 1956.

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la questure (service du personnel, bureau 109), 126, rue de l'Université, Paris (7e), l'après-midi, de quinze heures à dix-huit heures.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 31 mai 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de résolution de M. Alex Roubert et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la suppression des passeports dans les relations internationales. (Nos 236 et 359, session de 1955-1956. — M. de Menditte, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention d'assistance sociale et médicale et le protocole additionnel à ladite convention, signés le 11 décembre 1953 entre les pays membres du Conseil de l'Europe. (Nos 405 et 466, session de 1955-1956. — M. Plait, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

Documents mis en distribution le jeudi 31 mai 1956.

N° 449. — Proposition de loi de M. Augarde tendant à instituer la caisse nationale des arts.

N° 471. — Rapport de M. Canivez sur la proposition de résolution de M. Chochoy tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret relatif aux crédits et aux régimes des subventions en matière de travaux civils.

N° 481. — Rapport de M. Henri Varlot sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant l'article 569 du code de la santé publique (exercice de la pharmacie d'officine).

N° 483. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les dommages de guerre et la reconstruction.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Augarde, Berthoin, Brizard, Martial Brousse, Carcassonne, Chaintron, Chazette, Colonna, Michel Debré, Louis Gros, Léo Hamon, Léonetti, Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Radius, Henry Torrès, Michel Yver.

Suppléants. — Mme Gilberte-Pierre Brossolette, M. le général Béthouard, MM. Descours-Desacres, Le Gros, Georges Portmann.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Bataille, Brégégère, Brettes, Claudius Delorme, Jean Doussot, Driant, Bénigne Fournier, Hoeffel, Edmond Jollit, Mathey, Monsarrat, Naveau, de Pontbriand, Primet, de Raincourt, Restat, Suran.

Délégué. — M. Delorme (par M. Capelle).

Suppléants. — MM. Le Sassier-Boisauné, Nayrou.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Capelle, Durieux, Houdet, Pascaud, Jules Pinsard.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Robert Aubé, Béchard, Boisrond, Jules Castellani, Cerneau, Claireaux, Léon David, Durand-Réville, Gondjout, Hassan Gouled, Haïdara Mahamane, Josse, de Lachomette, Motais de Narbonne, Arouna N'Joya, Quenum-Possy-Berry, Ramampy, Razac, Riviérez, François Schleiter, Raymond Susset.

Suppléants. — MM. Coupigny, Florisson, Kotouo, Lachèvre, Longuet, Claude Mont, Saoulba (Gontchomé), Zafimahova.

Excusés. — MM. Courroy, Mamadou M'Bodje, Plait, Marc Rucart.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Robert Chevalier, Delalande, Jean Geoffroy, Marcilhacy, Namy, Péridier, Georges Pernot, Schwartz, Edgar Tailhades.

Suppléant. — M. Lodéon.

Excusés. — MM. Biatarana, Kalb, Rabouin.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

1re séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. Beaujannot, Bonnet, Boudinot, Marcel Boulangé, Dassaud, Mme Marcelle Devaud, M. Dutoit, Mme Girault, MM. Gondjout, Kotouo, Méric, Montpied, François Ruin.

Suppléants. — MM. Djessou, Walker.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Gravier, Menu, Minvielle, Tharradin.

2e séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — M. Boudinot, Mme Marcelle Devaud, M. Dutoit, Mme Girault, MM. Gondjout, Hassan Gouled, Méric.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Bonnet, Marcel Boulangé, Dassaud, Gravier, Menu, Minvielle, Montpied, François Ruin, Tharradin.

Suppléant. — M. Walker.

Commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents. — MM. le général Béthouart, Billiemaz, Chazette, Coudé du Foresto, Longchambon, de Maupeou, Piales, Pinchard, Portmann.

Excusés. — MM. Armengaud, Berlaud, Durieux.

Suppléant. — M. Robert.

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le jeudi 31 mai 1956, à seize heures (local n° 215) :

I. — Discussion du rapport de M. Razac sur le projet de loi (n° 102, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

II. — Examen des amendements (scrutins).

III. — Questions diverses.

Deuxième rectificatif.

La réunion de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine prévue pour le mercredi 30 mai 1956, à seize heures, aura lieu le vendredi 1er juin 1956, même heure, même local, même ordre du jour.

Réunions de commissions du jeudi 31 mai 1956.

Commission de la marine et des pêches, à dix heures trente. — Local n° 215.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

Commission du suffrage universel, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures. — Local n° 215.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 31 mai 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution, présentée par M. Junillon, président de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, au nom de cette commission, tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à désigner une mission d'information dans les territoires d'outre-mer et les territoires associés pour y étudier: 1° les conditions d'établissement de l'état civil; 2° la réforme de la fonction publique; 3° l'organisation judiciaire. (N° 283, session 1955-1956. — M. Junillon, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer rendant applicables aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun les dispositions de l'article 1er de la loi n° 53-148 du 25 février 1953 et celles du décret n° 53-811 du 3 septembre 1953 relatives à l'émission d'obligations convertibles en actions. (N°s 50, année 1955, et 211, session 1955-1956. — M. Theetten, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Pierre Cornet, Loste, Baudouin et Dédé, tendant à demander au Gouvernement de prévoir l'affectation judicieuse des fonctionnaires ayant la connaissance du monde musulman (N°s 136 et 277, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures, M. André Bidet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Rogue et des membres du groupe de l'Union pour la promotion des pays d'outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de prolonger de deux ans le délai prévu à l'article 17 du décret n° 53-161 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française en Afrique équatoriale française. (N°s 219 et 279, session 1955-1956. — M. Boisdon, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de Mlle Le Ber tendant à la création de fermes-écoles à Madagascar. (N°s 96 et 276, session 1955-1956. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 31 mai 1956.

N° 266. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 1479) autorisant le Président de la République à ratifier la convention sur la nationalité conclue entre la France et l'Etat du Viet-Nam (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 267. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 1259) de M. Raphaël Babet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à défendre la production sucrière des départements d'outre-mer par: 1° le rétablissement du remboursement intégral des frais d'approche, institué le 2 juillet 1843 en faveur des sucres d'outre-mer sous l'appellation de détaxe de distance et supprimé implicitement en décembre 1945; 2° une réduction des délais de payement des cannes et des sucres des départements d'outre-mer; 3° un aménagement des charges sociales pesant sur les planteurs des départements d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 269. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 1131) de M. Pierre July et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à ériger l'ensemble de la zone saharienne, centrale et désertique en un groupe de trois départements français à statut spécial, distinct des territoires limitrophes (Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française) et nommé « Afrique saharienne française » (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 270. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 1267) de M. Mamadou Dia et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à fixer le cadre d'une réforme des institutions économiques relatives à la mutualité, la coopération, le crédit agricole dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 272 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. n° 1471) de M. Barry Diawadou et plusieurs de ses collègues, députés, relative à la formation des assemblées de groupes et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 274. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution (A. N. n° 1288) de M. Lenormand, député, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les décrets nécessaires pour l'application en Nouvelle-Calédonie de la loi du 3 mai 1946, sur l'obligation d'exploiter les terres cultivables, et du titre Ier: « Statut du métayage et du fermage » du livre VI du code rural (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 275. — Proposition de M. Pierre Cornet tendant à inviter le Gouvernement à créer un institut africain français (I. A. F.) chargé de la mise en valeur de l'Afrique française dans le cadre d'une politique de prospérité commune entre tous les membres de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 281. — Proposition de M. Boisdon tendant à inviter le Gouvernement à décider la création au sein de la section française de l'exposition de Bruxelles 1958 d'une sous-section d'outre-mer (renvoyée à la commission des relations extérieures).

N° 283 (2). — Proposition de résolution de M. Junillon tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à désigner une mission d'information dans les territoires d'outre-mer et les territoires associés pour y étudier: 1° les conditions d'établissement de l'état civil; 2° la réforme de la fonction publique; 3° l'organisation judiciaire (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mercredi 30 mai 1956.

(2) Le tirage de ce document a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et les services de l'Union française.

Affaires financières.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents: MM. Antonini, Cazelles, Cornet, Delmas, Mme Lefaucheux, MM. Léger, Reverbori. *Suppléants:* M. Antonini de M. Avinin, M. Cazelles de M. Bernier, M. Cornet de M. Schleiter, M. Delmas de M. Theetten, M. Léger de M. Peretti, M. Reverbori de M. Ya Doumbia.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents: MM. Bégarra, Boiteau, Burkhardt, Dubois, Dumas, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, MM. Gervain, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Sarr Ibrahima, Sicé, Thomas. *Suppléants:* M. Audu de M. Theetten, M. Bégarra de M. Bernier, M. Boiteau de M. Parinaud, M. Burkhardt de M. Michalet, M. Marceau Dupuy de M. Perier, Mme Malroux de M. Guirandoo N'Diaye, M. Sarr de M. Deroux.

Assistaient en outre à la séance: M. Le Coutaller, sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre; M. Audry, directeur des pensions au ministère des anciens combattants; M. Gilbert, attaché au cabinet; Mme Lefaucheux, auteur de la proposition (n° 197, session 1955-1956) relative aux droits de tutelle et de garde des enfants, outre-mer.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents: MM. André (Max), Audu (Jean-Bertrand), Bazé (William), Castex, Fleury, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Lachenal, Lakhdari, Laurent-Eynac, Lévy (Roger), Moullec, Reverbori, Reyt, Schleiter, Schneider. *Suppléants:* M. Max André de M. Letourneau, M. Jean Guiter de M. Foccart, M. Roger Lévy de Mme Emilienne Moreau, M. Laurent-Eynac de M. Legentilhomme, M. Georget de M. Rencurel, M. Reyt de M. Berthé, M. Schleiter de M. Signoret, M. Castex de M. Raphaël-Leygues.

Assistait en outre à la séance: M. le général de Larminat, inspecteur général des forces terrestres d'outre-mer.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents: MM. Belabed, Boisdon, Bour (Alfred), Guillabert, Habib-Deloncle, Junillon, Mlle Lafon, MM. Lakhdari, Pinloux, Razafindrakoto, Ribéra, Sarraut (Omer). *Suppléants:* M. Omer Sarraut de M. Antonini, M. Belabed de M. Bernier, M. Habib-Deloncle de M. Dorange, M. Lakhdari de M. Duval, Mlle Lafon de M. Mignot, M. Razafindrakoto de M. Natali, M. Guillabert de M. Polycarpe, M. Pinloux de M. Troisgros.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents: MM. Castex, Charlier, Dédé, Fleury, Isautier. *Suppléants:* M. Castex de M. Jacquier, M. Charlier de M. Eschenbrenner, M. Dédé de M. Marquet, M. Fleury de M. Roger Dusseaulx, M. Isautier de M. Roy.

Excusés: MM. Bangoura, Deroux, Duval, Guillabert, Iba Zizen, Jacobson, Junillon, Litaillier, Rogué.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 30 mai 1956.

Présents: MM. Baudouin, Benon, Berthaud (Pierre-Louis), Bidet (André), Héline, Oudard, Sarraut (Omer), Schneider, Vignes. *Suppléants:* M. Héline de M. Benamor, M. de Gouyon de M. Dardelle, M. Jean Guiter de M. Guy, M. Oudard de M. Habib-Deloncle, M. Vignes de Mme Lefaucheux, M. Schneider de M. le général Legentilhomme, M. Baudoin de M. Georges Riond, M. André Bidet de M. Wagner.

Excusé: M. l'amiral Moullec.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs de sciences et techniques économiques dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques.

L'arrêté du 16 mai 1956 organise un recrutement transitoire de professeurs de sciences et techniques économiques dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques.

Une session spéciale de la première partie de ce professorat sera ouverte en juillet 1956 en faveur des candidats remplissant les conditions ci-après:

1° Etre titulaires soit:

a) De la licence en droit;

b) Du diplôme d'expert comptable;

c) Du diplôme de fin d'études des écoles supérieures de commerce ou des établissements dispensant un enseignement économique de niveau reconnu équivalent par le ministère de l'éducation nationale après avis de la section permanente du conseil de l'enseignement technique;

d) Ou avoir reçu une formation reconnue équivalente par le ministre de l'éducation nationale, après avis de la section permanente du conseil de l'enseignement technique;

2° Justifier d'une année au moins d'enseignement à temps complet dans un établissement public d'enseignement technique;

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 juin 1956 par le 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e). Aucune inscription ne sera recevable après cette date.

Vu l'urgence, les dossiers devront être envoyés directement à l'adresse ci-dessus.

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement de commis des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Deux concours pour le recrutement de trente commis stagiaires des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale s'ouvriront le 18 octobre 1956.

Le nombre de places offertes à chaque concours est fixé à quinze.

Le premier concours est ouvert aux candidats justifiant du brevet d'études du premier cycle du second degré ou d'un diplôme au moins équivalent, et âgés de plus de dix-sept ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1956.

Cette dernière limite d'âge peut être reculée compte tenu des services militaires obligatoires, des services civils antérieurs valables pour la retraite et des charges de famille, sans toutefois que ces diverses bonifications puissent permettre de dépasser l'âge de quarante ans au 1er janvier 1956.

Le deuxième concours est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat ayant accompli au moins deux années de services publics, dont une année de services civils effectifs, et âgés de moins de cinquante ans.

Cette dernière limite d'âge peut être reculée compte tenu des services militaires et des charges de famille.

La clôture des inscriptions aura lieu le 31 août 1956.

Un centre d'examen sera ouvert en principe au siège de chaque circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre (Paris, Orléans, Dijon, Nancy, Lille, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Limoges et Strasbourg) et, éventuellement, à Alger et dans les départements d'outre-mer.

Les demandes de renseignements de programme et d'admission au concours doivent être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale (direction de l'administration générale et du personnel, 2e bureau, 2e section), 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

Ministère des affaires économiques et financières.

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la République fédérale d'Allemagne.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 15 septembre 1955, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 6.000 mètres cubes de grumes de peuplier, ouvert à destination de la République fédérale d'Allemagne par l'avis aux exportateurs du 13 janvier 1956, est épuisé.

Les dossiers de demande d'autorisation d'exporter concernant ce poste de 6.000 mètres cubes de grumes de peuplier cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Paris (Palais de Chaillot), le 30 mai 1956, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

9	gagnent	2.000 F.
8	—	2.000 F.
37	—	4.000 F.
56	—	4.000 F.
17	—	4.000 F.
17	—	4.000 F.
34	—	4.000 F.
043	—	20.000 F.
955	—	20.000 F.
022	—	20.000 F.
033	—	20.000 F.
9.204	—	50.000 F.
5.832	—	50.000 F.
1.602	—	50.000 F.
0.276	—	50.000 F.
0.920	—	50.000 F.
3.709	—	50.000 F.
1.158	—	100.000 F.
7.755	—	100.000 F.
5.686	—	100.000 F.
5.064	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

93.299	gagnent	200.000 F.
44.587	—	200.000 F.
97.288	—	200.000 F.
48.375	—	200.000 F.
79.499	—	200.000 F.
22.125	—	200.000 F.
90.224	—	200.000 F.
35.440	—	200.000 F.
10.517	—	200.000 F.
04.466	—	200.000 F.
81.665	—	200.000 F.
62.228	—	200.000 F.
44.037	—	200.000 F.
96.792	—	200.000 F.
99.324	—	200.000 F.
22.755	—	300.000 F.
57.201	—	300.000 F.
04.158	—	300.000 F.
41.403	—	300.000 F.
51.280	—	300.000 F.
26.438	—	600.000 F.
60.723	—	600.000 F.
84.978	—	600.000 F.
48.882	—	600.000 F.
63.983	—	600.000 F.
25.527	—	1.000.000 F.
62.440	—	1.000.000 F.
22.328	—	1.000.000 F.
22.736	—	1.000.000 F.
25.857	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

72.712	gagne 5.000.000 F dans le groupe **3**	et 500.000 F dans les groupes	**1, 2, 4, 5, 6.**
87.027	gagne 10.000.000 F dans le groupe **4**	et 1.000.000 F dans les groupes	**1, 2, 3, 5, 6.**
72.355	gagne 15.000.000 F dans le groupe **5**	et 1.500.000 F dans les groupes	**1, 2, 3, 4, 6.**
62.364	gagne 40.000.000 F dans le groupe **5**	et 4.000.000 F dans les groupes	**1, 2, 3, 4, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le 6 juin 1956, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la dix-neuvième semaine (du 5 au 11 mai 1956). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1955	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.086.860	1.934.274	152.586	7,9	»	»
Bagages	29.100	30.701	»	»	1.601	5,2
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	270.330	326.484	»	»	56.154	17,2
Marchandises (détail et wagons)	4.475.120	5.407.642	»	»	932.522	17,2
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	6.861.410	7.699.101	»	»	837.691	10,9

II. — Evaluation des recettes au 11 mai 1956.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mars 1956	RECETTES évaluées du 1er avril au 11 mai 1956	TOTAL des recettes du 1er janvier au 11 mai 1956	RECETTES comptables du 1er janvier au 11 mai 1955	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1955	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	24.625.800	12.353.350	36.979.130	34.526.179	2.452.951	7,1	»	»
Bagages	335.877	188.840	524.717	530.273	»	»	5.556	1,0
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	4.191.430	1.840.730	6.032.160	5.825.059	207.101	3,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	70.775.142	31.126.240	101.901.382	99.357.969	2.543.413	2,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	99.928.249	45.509.140	145.437.389	140.239.480	5.197.909	3,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, directeur des Journaux officiels*: JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 30 mai 1956.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 30 mai 1956.	
349 95	Etats Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	.... ..	.... ..	349 93	.... ..	4914 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4916 ..	4913 ..
353 90	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	353 80	.... ..	9213 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60	9279 80	9216 ..	9215 ..
163 10	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	6773 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6773 50	.... ..
2796 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	8027 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8033 ..	8030 50
8393 30	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8395 50	8395 ..	1336 25	Autriche	100 sch.	1316 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
705 20	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	705 25	.... ..	1002 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 01	997 ..	1013 ..	.... ..	.... ..
5070 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5069 50	5068 50	1210 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1210 ..	.... ..
983 15	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 20	983 10	4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
56 045	Italie	100 lire.	56 002	55 59	56 13	56 065	56 04	117 40	Yougoslavie	100 din.	116 606	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A	100 F C. F. A	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	100 piastres 1000
Zone C. F. P	100 F C. F. P 550		

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

Obligations 6 0/0 1956 des « Charbonnages de France ».

Amortissement.

L'emprunt « Charbonnages de France » 6 0/0 1956, dont le montant est de 1.500.000.000 de francs, est divisé en 150.000 obligations de 10.000 F réparties en quinze tranches égales.

Chacune de ces tranches est désignée par une lettre: A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P ou R, portée sur les titres.

Cet emprunt est amortissable en quinze ans, à dater du 20 mars 1956, le premier remboursement devant intervenir le 20 mars 1957.

Les modalités du tirage au sort annuel comportent un amortissement du 1/15 du montant nominal de l'emprunt. Il sera procédé chaque année au tirage au sort d'une des lettres ci-dessus, qui désignera la tranche à rembourser.

AVIS DIVERS

Compagnie Générale des Industries Textiles

Société anonyme des établissements Allart, Rousseau et Cie, anciennement Léon Allart et Cie.

CAPITAL: 400.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 74, BOULEVARD DE PARIS, ROUBAIX
R. C.: Roubaix 67-26.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 19 juin 1956, à quatorze heures, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 1955 et sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
3° Approbation des comptes de l'exercice 1955;
4° Affectation des résultats et fixation du dividende;
5° Fixation des jetons de présence du conseil d'administration;
6° Approbation des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Cette assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins vingt actions, avec faculté de groupement.

Pour assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège social, au plus tard le 14 juin 1956, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans une banque ou chez un agent de change. Quant aux titulaires d'actions nominatives, il leur suffit de retirer leur carte d'admission deux jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Le conseil d'administration.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

Emprunt 3 0/0 1892.

Les porteurs sont informés qu'il sera procédé, le 2 juillet 1956, à quatorze heures trente, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, au tirage au sort des obligations de 5.000 F de l'emprunt tunisien 3 0/0 1892 provenant de regroupement et des titres d'appoint de 500 F.

Les titres sortis à ce tirage, représentant une valeur nominale de 2.415.000 F, seront remboursés à partir du 1er octobre 1956.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.150.000.000 DE FRANCS
26, RUE LAFFITTE, PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine 55-B 13439.

Payement du dividende.

Le conseil d'administration informe MM. les actionnaires que le coupon n° 10 des actions représentant la totalité du dividende afférent à l'exercice 1955 est mis en payement, à dater du mardi 29 mai 1956, moyennant la somme nette de 121 F par action remboursée de 1.600 F ou non.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Marcel Marx, né à Paris (3e) le 15 mai 1897, demeurant à Méré (Seine-et-Oise), 3, rue de Galluis, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Marnet, subsidiairement Marlet, ou Martin.

M. Pierre Benracassa, né le 17 février 1925 à Tiaret (département d'Oran), demeurant 65, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bérat.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

2 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des amis du centre d'apprentissage de Bezons.** But: unir et organiser les efforts du personnel des parents d'élèves, des anciens élèves, et, en général, de tous les amis du centre d'apprentissage en vue d'intensifier et de prolonger l'œuvre d'éducation de l'école. Siège social: 60, quai Voltaire, Bezons.

2 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Coopérative scolaire de Prévost-Paradol.** But: faire participer les élèves à la vie matérielle de l'école, développer en eux l'esprit d'entr'aide scolaire et de solidarité nationale. Siège social: école de garçons Prévost-Paradol-Agricole (Oran).

2 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Section locale des mutilés du travail assurés sociaux « Invalides civils et leurs ayants droit de Chalon-sur-Saône ».** But: défense des mutilés du travail. Siège social: 6, rue Philibert-Léon-Couturier, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

3 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Centre d'études techniques agricoles.** But: modernisation et amélioration en agriculture. Siège social: mairie de Cézac.

7 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association départementale des déportés, internés et familles de disparus.** But: entretenir le souvenir des déportés, internés et morts victimes de l'oppression, resserrer les liens de fraternité entre ses membres et leur assurer aide morale et matérielle. Siège social: 12, rue Pauphile, Tulle.

8 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Amicale laïque de Montbrun-les-Bains.** But: défendre les institutions laïques et promouvoir la culture populaire. Siège social: école publique de Montbrun-les-Bains (Drôme).

9 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Comité des fêtes de Prunay-sous-Ablis.** But: organisation des fêtes dans la commune. Siège social: mairie de Prunay-sous-Ablis (Seine-et-Oise).

9 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Comité des fêtes de Saint-Martin-le-Bouillant.** But: organiser les fêtes locales au cours de l'année, et assurer leur bon déroulement. Siège social: mairie de Saint-Martin-le-Bouillant (Manche).

12 mai 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale nationale des entraîneurs diplômés de la fédération française de volley-ball.** But: défense des intérêts communs des entraîneurs exerçant en France et dans les territoires de l'Union française, entretenir un lien d'amitié parmi tous ses membres en éliminant toute discussion politique ou religieuse et restant indépendant des organes officiels « Fédération, ligue, comité, clubs ». Siège social: 66, boulevard de Strasbourg, Paris.

12 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Tours. **Cantine scolaire de Druye.** But: procurer à tous les élèves d'âge scolaire fréquentant les écoles publiques de la commune un repas servi à midi chaque jour de classe. Siège social: école publique de Druye.

12 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Union sportive astaffortaise.** But: pratique des sports. Siège social: salle de réunion, 1er étage, café des Arts, à Astaffort.

13 mai 1956. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Société des chasseurs de Curtil-Saint-Seine.** But: protection du gibier. Siège social: mairie de Curtil-Saint-Seine.

14 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Amicale de l'Etoile.** But: diffuser la pensée laïque et en défendre les institutions, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants. Siège social: école publique mixte de l'Etoile, à Oye-Plage (Pas-de-Calais).

14 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Lions-Club de Melun.** But: créer et développer un esprit de « considération généreuse » chez les peuples du monde par une étude des problèmes de relations internationales du point de vue des affaires et des règles professionnelles. Siège social: hôtel Les Charmettes, à Barbizon.

14 mai 1956. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Les Jeunes des Aydes, Fleury.** But: s'occuper des jeunes, vacances, colonies, camps, organiser des loisirs. Siège social: rue de l'Eglise, à Fleury.

14 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Jeunesse rurale du secteur de Wassy-Chevillon.** But: aider ses adhérents à résoudre les problèmes qui se posent dans le milieu rural; assurer leur formation professionnelle et sociale; combattre les fléaux humains; développer l'hygiène; organiser des journées rurales. Siège social: mairie, Magneux (Haute-Marne).

14 mai 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association familiale rurale de Lacroix-Barrez.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie, Lacroix-Barrez.

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **France-U. R. S. S.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 1, place de l'Etoile, Draveil (Seine-et-Oise).

15 mai 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense Vercingétorix-Montparnasse.** But: défense des locaux professionnels des artistes, artisans et locataires de la cité 50 et 52, rue Vercingétorix, ainsi que de toutes les cités d'artistes de Montparnasse et des environs qui adhéreraient aux statuts de ce comité. Siège social: 50, rue Vercingétorix, Paris.

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Les Petits Chanteurs du Vallespir.** But: enseignement du chant, de la musique et de la diction aux jeunes de sept à seize ans. Siège social: Grand Café, Céret (Pyrénées-Orientales).

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Comité d'érection d'une statue à la mémoire du docteur Daude-Lagrave.** But: érection, par souscription publique, d'une statue pour perpétuer le souvenir du regretté docteur Daude-Lagrave, ancien médecin de Mouleydier et bienfaiteur des pauvres. Siège social: mairie, Mouleydier (Dordogne).

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité municipal d'aide à la construction.** But: consentir, dans la limite des fonds dont elle disposera, des prêts aux personnes peu fortunées qui désireront acheter du terrain pour construire une maison à usage d'habitation ou des millièmes de terrain dans les immeubles collectifs sur le territoire de la commune de Toulon, laquelle habitation sera destinée à leur usage ou celui de leurs descendants ou de leurs ascendants directs. Siège social: hôtel de ville, Toulon (Var).

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Le Cercle musical,** à Etampes. But: éducation musicale, populaire et postscolaire. Siège social: 28, rue Evezard, à Etampes (Seine-et-Oise).

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **La Saint-Hubert.** But: repeuplement et protection du gibier. Siège social: mairie, la Chapelle-des-Pots (Charente-Maritime).

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des propriétaires et chasseurs « La Diane de Plourach ».** But: mettre en commun les droits de chasse des propriétaires et chasseurs de la commune; favoriser la protection et le repeuplement du gibier; réprimer le braconnage et détruire les animaux nuisibles. Siège social: mairie, Plourach (Côtes-du-Nord).

15 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Union commerciale interprofessionnelle de Bavay et environs.** But: étude et défense des intérêts du commerce. Siège social: mairie, Bavay (Nord).

16 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association familiale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale de Plounevez-Lochrist.** But: créer, entretenir et défendre des œuvres de formation professionnelle agricole et ménagère rurale et contribuer par tous moyens à la formation des jeunes ruraux. Siège social: salle du patronage, Plounevez-Lochrist (Finistère).

16 mai 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association Joie et Soleil.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les institutions ayant pour but l'hygiène et la santé physique ainsi que morale des membres de ses œuvres, principalement les colonies de vacances, camps; organisation des loisirs et des institutions d'éducation populaire. Siège social: 34, rue Laurent-Carle, Lyon.

17 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Martigné-Ferchaud.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie, Martigné-Ferchaud.

17 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Amicale laïque de Talensac.** But: défendre l'école laïque; établir un lien entre les familles et l'école; promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique, Talensac.

18 mai 1956. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Foyer Saint-Michel, asile de nuit pour femmes.** But: héberger temporairement les femmes dépourvues de domicile et de ressources en vue de leur reclassement social par les organismes désignés à cet effet. Siège social: 10 *ter*, rue Adam-Billaud, Nevers.

MODIFICATIONS

24 mai 1956. Déclaration à la préfecture de police. La Radio Action Française (R. A. F.), confédération nationale tripartite de la radio, change son titre, qui devient: **Radio Action France (R. A. F.), confédération nationale tripartite de la radio,** et transfère son siège social du 51, avenue de La Bourdonnais, Paris, au 7, rue Sainte-Isaure, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

DIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

SOMMAIRE

Pages.

PREMIERE PARTIE

Situation et évolution de l'organisation bancaire.

CHAPITRE Ier. — *Evolution des institutions* 308

Section 1. — Aménagements législatifs ou réglementaires apportés à l'organisation bancaire 308

Section 2. — Banques 308

Section 3. — Etablissements financiers 310

Section 4. — Autres établissements visés par la réglementation bancaire 311

CHAPITRE II. — *Les travaux bancaires et la réglementation des opérations* 311

Section 1. — Les travaux bancaires 311

Section 2. — Le cadre juridique et réglementaire des opérations 312

CHAPITRE III. — *Taux et conditions de banque* 318

DEUXIEME PARTIE

La distribution du crédit en 1955.

CHAPITRE Ier. — *Evolution et formation de la masse monétaire.* 321

Section 1. — Evolution des disponibilités monétaires et des dépôts bancaires à terme en 1955 321

Section 2. — Formation des disponibilités monétaires 323

Section 3. — Ressources autres que les dépôts de la clientèle et emplois divers des banques 328

Section 4. — Recours des banques aux organismes de réescompte et évolution du marché monétaire 329

Pages.

CHAPITRE II. — *Ressources et emplois des organismes spécialisés* 330

Section 1. — Ressources 331

Section 2. — Emplois 332

CHAPITRE III. — *L'évolution de l'épargne et du marché des capitaux* 333

Section 1. — L'épargne liquide, l'épargne collectée par l'intermédiaire des compagnies d'assurances et l'épargne investie en valeurs mobilières. 333

Section 2. — L'évolution de la Bourse des valeurs 336

CHAPITRE IV. — *Tableau d'ensemble des ressources monétaires et financières et de leurs emplois* 337

CHAPITRE V. — *Analyse économique des crédits* 339

Section 1. — Comparaison d'ensemble de l'évolution des crédits bancaires à court et à moyen terme et du chiffre d'affaires 339

Section 2. — Analyse de l'évolution des crédits en 1955... 340

CONCLUSION

APPENDICE. — *Evolution des crédits par branches d'activité* 345

Section 1. — Crédits à court terme à l'industrie et au commerce 345

Section 2. — Crédits à court terme à l'agriculture 357

Section 3. — Crédits à moyen et à long terme 358

PREMIERE PARTIE

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ORGANISATION BANCAIRE

Créé par la loi du 2 décembre 1945, le Conseil national du crédit vient d'achever sa dixième année d'existence.

Héritier des pouvoirs que le comité permanent d'organisation bancaire tenait de la loi du 13 juin 1941, le Conseil s'est attaché depuis sa création à améliorer le fonctionnement de l'appareil bancaire tant par les règlements généraux qu'il a pu élaborer pour faciliter l'application des textes législatifs, que par les décisions individuelles qu'il a été amené à prendre au sujet de l'activité et de la structure des établissements placés sous son autorité.

Le présent rapport, consacré, en application de la loi, à l'examen de la situation du crédit et des problèmes qui s'y rattachent pendant l'année écoulée, n'a pas pour objet de retracer l'action du Conseil depuis l'origine. Il a paru cependant intéressant, au cours des développements consacrés à l'évolution de l'organisation bancaire, de rappeler par quelques indications sommaires, les principales modifications survenues dans les institutions depuis la mise en place du Conseil national du crédit.

CHAPITRE Ier

EVOLUTION DES INSTITUTIONS

SECTION I

Aménagements législatifs ou réglementaires apportés à l'organisation bancaire.

Aucune mesure importante n'est venue modifier, en 1955, les textes légaux concernant la direction et le contrôle des professions bancaires, en France métropolitaine.

Il est seulement nécessaire de signaler, dans cet ordre d'idées, qu'un décret du 20 mai a confié au ministre des finances le soin de fixer le capital minimum des établissements financiers, précédemment imparti à la commission de contrôle des banques (1). Ainsi, les banques et les établissements financiers se trouvent soumis, en ce qui concerne le mode de fixation du capital minimum, au même régime.

Les dispositions d'un décret du 30 juin (2) sont susceptibles, d'autre part, de compléter la structure du système bancaire français. Ce décret, pris en vertu des pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement par la loi du 2 avril 1955, traduit le désir des pouvoirs publics de mettre en application un plan d'action économique régionale. Il prévoit, dans la plupart des grands centres provinciaux, la création, entre autres institutions, de « Sociétés de développement » qui auront « pour objet exclusif de concourir sous forme de participations en capital au financement des entreprises industrielles dans les régions qui souffrent de sous-emploi ou d'un développement économique insuffisant ».

Ces sociétés devront satisfaire à trois conditions:

— Elles auront à justifier d'un capital minimum de 250 millions, entièrement versé;

— Le montant de leurs participations dans une même entreprise ne pourra pas dépasser 25 p. 100 de leur propre capital, ni 35 p. 100 du capital de l'entreprise bénéficiaire;

— Un commissaire du Gouvernement sera nommé auprès de chacune d'elles dans le cadre d'une convention signée avec le ministre des finances.

Sous ces réserves, les sociétés de développement régional bénéficieront d'exemptions fiscales:

— Le produit net de leur portefeuille et les plus-values qu'elles réaliseront sur les ventes de titres ou de parts sociales de leur portefeuille seront exonérées de l'impôt sur les sociétés, et, dans la mesure où ils seront distribués, de la taxe proportionnelle;

— Les produits des emprunts qu'elles pourraient contracter seront exonérés de la taxe proportionnelle.

(1) Voir page 311.
(2) Voir annexe.

Enfin, le ministre des finances et des affaires économiques, pourra, après avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social, garantir un dividende minimum à leurs actions.

Les dispositions du décret du 30 juin 1955 ont été précisées par un arrêté d'application du 7 octobre 1955 (1) qui détermine, notamment, les conditions dans lesquelles la garantie de dividende pourra être accordée ainsi que les modalités selon lesquelles le commissaire du Gouvernement exercera ses fonctions.

Plusieurs sociétés de développement régional sont actuellement en cours de constitution. Les banques doivent concourir pour des montants importants à la formation de leur capital.

A un autre point de vue, il convient de signaler que la législation bancaire française a été étendue en 1955 à l'ensemble des départements et des territoires d'outre-mer, ainsi qu'au Cameroun et au Togo, par deux décrets du 20 mai 1955 (2), pris dans le cadre des pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement par la loi du 2 avril 1955.

Cette extension, qui vise à unifier les règles applicables dans les territoires de l'Union française, ne modifie pas cependant la compétence territoriale du Conseil national du crédit: les attributions qui sont dévolues à celui-ci pour la métropole et l'Algérie, sont exercées, pour les autres départements ou territoires, par le comité monétaire de la zone franc.

A cet égard, il est prévu que les banques exerçant uniquement leur activité sur des places relevant de la compétence du comité monétaire de la zone franc seront inscrites par ce comité sous une rubrique spéciale des listes prévues par la loi du 13 juin 1941.

Ces banques, ainsi que les établissements financiers enregistrés dans les mêmes conditions, devront adhérer aux associations professionnelles constituées dans la métropole. Leur activité sera soumise à la surveillance de la commission de contrôle dont l'intervention, sauf aménagements de détail, s'exercera dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine.

La mise en application de ces dispositions est subordonnée à la publication de décrets d'application pris en conseil d'Etat.

Enfin, pour compléter l'exposé des travaux concernant l'organisation générale de la profession bancaire, il est intéressant de signaler que les études entreprises depuis deux ans pour la codification des textes législatifs concernant les banques et le crédit se sont poursuivies en 1955. Certains textes codifiés, tels ceux du Crédit agricole, insérés dans le code rural, ont pu être publiés en 1955 (3).

SECTION II

Banques.

A. — MODIFICATIONS APPORTÉES A LA LISTE DES BANQUES

En 1955, deux inscriptions nouvelles ont été effectuées sur les listes des banques:

— Une sur la liste des banques étrangères;

— Une sur la liste des banques monégasques.

Vingt-quatre inscriptions ont été modifiées pour tenir compte de changements intervenus dans la raison sociale, la forme juridique ou le contrôle des établissements intéressés.

D'autre part, six établissements ont été rayés de la liste des banques. En fait, cinq de ces établissements ont été repris par des banques déjà inscrites ou affiliées au Crédit populaire. Ainsi se poursuit le mouvement de concentration signalé au cours des années antérieures, mouvement qui se manifeste également par la prise de participations de banques importantes dans des établissements moins puissants.

Ce mouvement n'a pas atteint en France l'ampleur qu'il a revêtue dans certains pays étrangers.

On sait que le système bancaire de l'Angleterre est, depuis de nombreuses années déjà, beaucoup plus concentré que le système bancaire français: le nombre total des banques anglaises a été ramené de 155 en 1895 à 77 en 1914, puis à 28 en 1938 (4).

Aux Etats-Unis, le nombre des banques a diminué de 10 p. 100 entre 1935 et 1954, 1.505 établissements ayant disparu pendant cette période, dont plus de la moitié depuis 1950.

Ces chiffres ne doivent cependant être interprétés que comme des indications de tendance, les établissements de chaque pays possédant leurs caractères propres.

(1) *Journal officiel* du 8 octobre 1955.
(2) Voir annexe.
(3) *Journal officiel* du 16 avril 1955.
(4) Non compris les six banques écossaises.

L'évolution de la liste des banques au cours des dix années pendant lesquelles le Conseil national du crédit en a assumé la tenue peut être résumée comme suit:

ANNÉES	NOMBRE DE BANQUES				
	Banques françaises.	Banques étrangères.	Banques sarroises.	Banques monégasques.	Total.
Fin 1945....	»	»	»	»	433
Fin 1946...	411	33	»	»	444
Fin 1949....	380	32	3	»	415
Fin 1952....	366	32	3	»	401
Fin 1954...	345 (1)	29	2	2 (2)	378
Fin 1955....	340	30	2	3	375

B. — Capital

L'augmentation de capital des quatre banques nationalisées, annoncée dans le dernier rapport annuel, a été réalisée en 1955. Ces quatre établissements réunissent maintenant un capital nominal global de 18 milliards contre 2.675 millions précédemment.

D'autre part, les banques privées disposaient d'un délai expirant le 30 juin 1955 pour constituer le capital minimum prévu par l'arrêté du ministre des finances du 20 mai 1954. En conséquence, l'année écoulée a été marquée par de nombreuses augmentations de capital.

Ainsi, comme le montre le tableau ci-après, la structure financière des banques françaises s'améliore progressivement. Néanmoins, les banques n'ont pas encore retrouvé l'assise financière qu'elles possédaient en 1938.

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL des banques.	RÉSERVES
	(En milliards de francs.)	
Métropole, Algérie, Monaco, Sarre:		
Fin 1938.....	7,1	3,9
Fin 1949.....	23	13,2
Fin 1952.....	32,1	22,7
Fin 1954.....	47,9	30,9
Fin 1955.....	72,8	40,5

Ce phénomène n'est certes pas spécial à la profession bancaire et, dans leur ensemble, les entreprises françaises souffrent d'une insuffisance de capitaux par rapport aux entreprises étrangères similaires.

L'évolution constatée dans le tableau ci-dessus se poursuit, au début de 1956, plusieurs établissements importants ayant procédé à de substantielles augmentations de capital.

C. — Guichets de banque

La réforme de la réglementation des guichets de banque décidée en 1954 est devenue effective en 1955 (3). En conséquence, les anciens guichets semi-permanents qui pouvaient être ouverts deux ou trois jour par semaine ont été répartis entre les deux seules catégories subsistant:

— Guichets périodiques, ouverts deux jours par semaine au maximum;

— Guichets permanents, ouverts au moins trois jours par semaine.

(1) Une décision de radiation intervenue en 1954 est devenue caduque en 1955, la cession envisagée n'ayant pu être effectivement réalisée. La banque intéressée a été définitivement radiée en 1955.

(2) Un des deux établissements figurant en 1954 sur la liste des banques monégasques était précédemment inscrit sur la liste des banques étrangères.

(3) Cette réglementation a été rendue applicable à l'Algérie par la décision du 7 juillet 1955.

Sur 287 guichets semi-permanents de banques affiliées à l'Association professionnelle des banques, existant en France métropolitaine et en Algérie à la date du 31 décembre 1954, 79 ont fait l'objet d'une demande de transformation en guichets permanents. Le conseil national du crédit a fait droit à 73 de ces demandes et a rejeté les autres (1).

D'autre part, le conseil a été saisi en 1955, comme en 1954, d'un nombre important de demandes de création de guichets permanents. Il a autorisé l'ouverture de 48 guichets de plein exercice (2) et de 6 guichets de change appartenant à des banques inscrites. Il a rejeté 20 demandes concernant des guichets de plein exercice et 2 demandes relatives à des guichets de change. Quatre guichets permanents de plein exercice ont été fermés dont 2 volontairement et 2 par suite de la radiation des banques auxquelles ils appartenaient.

Le nombre des guichets permanents de banque a donc augmenté de 118 unités et est passé de 3.660 à 3.778 (non compris les guichets de change dont le nombre s'est élevé de 23 à 29).

DATES	MÉTROPOLE ET ALGÉRIE					
	Paris.	Seine (sauf Paris).	Province.	Algérie.	Total.	Guichets de change.
31 décembre 1948.	447	99	2.780	290	3.616	12
31 décembre 1953.	450	99	2.792	296	3.637	16
31 décembre 1954.	451	99	2.809	301	3.660	23
31 décembre 1955.	454	103	2.910	311	3.778	29

DATES	SARRE		MONACO
	Guichets de plein exercice.	Guichets de change.	
31 décembre 1948.	»	»	12
31 décembre 1953.	17	»	13
31 décembre 1954.	20	4	13
31 décembre 1955.	20	4	14

L'extension du réseau des banques adhérent à l'association professionnelle des banques a donc été importante au cours des dernières années et principalement en 1955. Le nombre des guichets bancaires reste néanmoins inférieur à ce qu'il était lors de l'installation du conseil national du crédit. Les mesures de concentration appliquées en 1947 avaient eu pour conséquence, en effet, de ramener le nombre des guichets permanents de 3.840 à 3.616.

Comme le signalait déjà le précédent rapport, l'évolution récente s'explique pour partie par le développement économique constaté depuis 1947 dans certaines régions (Moselle, Savoie); elle traduit, au surplus, le désir des banques de se rapprocher de la clientèle en s'installant dans certains quartiers de grandes villes jusqu'alors insuffisamment desservis (Lyon, Rouen, banlieue parisienne).

Le conseil a eu également à formuler un avis sur chacune des créations de guichets permanents des établissements de crédit populaire. C'est ainsi qu'il a donné un avis favorable à la transformation de cinq anciens guichets semi-permanents en guichets permanents. En ce qui concerne les ouvertures de nouveaux guichets, il a formulé vingt-deux avis favorables et dix-huit avis défavorables (3).

(1) Les cinq demandes concernant des guichets semi-permanents fonctionnant en Algérie ont été agréées.

(2) Ce nombre doit être porté à 49 pour tenir compte du guichet d'une banque inscrite pendant l'année. Huit des nouveaux guichets autorisés doivent fonctionner dans les départements algériens.

(3) A une exception près, les décisions du ministre des finances, concernant l'ouverture de guichets du Crédit populaire ont été conformes aux avis du conseil.

des ouvertures de guichets d'établissements financiers ne peut d'ail-

Le nombre des guichets ouverts par les banques populaires pendant l'année écoulée est nettement supérieur aux chiffres constatés pendant les années précédentes. Les demandes d'ouverture, soumises en 1955 à l'avis du conseil national du crédit, constituent l'amorce d'un programme mis sur pied par le Crédit populaire pour combler certaines lacunes de son réseau, programme que le crédit populaire se propose de poursuivre au cours des années à venir.

Enfin, pour compléter la revue des modifications apportées en 1955, au réseau bancaire, il est intéressant de noter que, sans que l'approbation du conseil eût à être sollicitée pour ces opérations, ont été enregistrées:

— 162 créations de guichets périodiques (1);

— 7 ouvertures de nouveaux guichets de saison qui ont fonctionné pendant une durée maximum de quatre mois dans les stations thermales, balnéaires ou climatiques.

Sur un plan général, il a paru au Conseil que l'esprit libéral qui avait présidé au cours des deux dernières années à l'examen des projets d'implantation de nouveaux guichets avait permis aux établissements intéressés de combler les insuffisances de leurs réseaux. Le Conseil a estimé, en conséquence, qu'il convenait dorénavant de subordonner les nouvelles créations de guichets à l'apparition de nouveaux besoins nettement affirmés. Dans cet esprit, il ne procédera plus qu'une seule fois par an à l'examen des demandes qui lui seront présentées. Il est rappelé à ce sujet que le Conseil avait décidé en 1954 de consacrer une séance par semestre à l'étude de ces demandes qui, précédemment, étaient examinées au fur et à mesure de leur arrivée, selon le rythme généralement mensuel des séances courantes.

D'autre part, le Conseil a étudié certain aspects de la réglementation des guichets.

Il s'est préoccupé, en premier lieu, de l'apparition de camions-guichets, déjà signalée dans le précédent rapport. Interrogée sur le régime à appliquer éventuellement à ces guichets, l'Association professionnelle des banques a émis l'avis qu'il convenait, avant de prendre une position de principe à cet égard, d'examiner les résultats pour l'année 1955 de l'expérience en cours. Le Conseil a admis cette manière de voir, sous réserve que les guichets ambulants s'abstiennent de concurrencer directement les guichets régulièrement autorisés. Des instructions ont été données en ce sens par l'Association professionnelle des banques.

Le Conseil s'est également préoccupé de la différence de régime qui existait entre les divers établissements autorisés à traiter des opérations de change. Les banques inscrites, comme les établissements financiers, ne peuvent ouvrir de guichets spécialisés dans les opérations de change sans avoir obtenu l'autorisation du Conseil; en revanche, un établissement n'ayant ni la qualité de banque, ni celle d'établissement financier, peut procéder dans la localité de son choix à l'achat de devises sans avoir à solliciter l'autorisation du Conseil s'il a obtenu une sous-délégation de la part d'un intermédiaire agréé par l'Office des changes.

L'Association professionnelle des banques, pour sa part, a estimé que la libre création, par les banques, de guichets de change pourrait permettre de tourner la réglementation en vigueur, certains établissements pouvant être tentés de traiter, sous le couvert de guichets de change, des opérations bancaires de toute nature. Elle s'est prononcée, en définitive, pour le maintien du statu quo et le Conseil n'a pas cru devoir passer outre.

En ce qui concerne les guichets de change, on peut enfin noter un effort d'entente entre les principaux établissements; sur certaines places, gares ou aérodromes, les banques se sont mises d'accord pour exploiter à tour de rôle les guichets dont l'ouverture a été autorisée. Ainsi a été évitée la concurrence de multiples demandes concernant un même lieu d'exercice.

SECTION III

Etablissements financiers.

A. — MODIFICATION DES ENREGISTREMENTS D'ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Au cours de l'année 1955, le Conseil a prononcé l'enregistrement de 43 nouveaux établissements financiers, dont 10 à titre accessoire.

Il a refusé d'enregistrer 12 établissements et procédé au retrait de 41 enregistrements dont 4 à titre accessoire.

Il s'est prononcé sur 43 dossiers relatifs à des changements de raison sociale, de forme juridique et de contrôle ou à des modifications ou extensions de l'activité primitive.

(1) Dont 5 en Algérie.

Au total, le nombre d'établissements financiers enregistrés à titre principal, tant dans la métropole qu'en Algérie et en Sarre, a diminué de 4 unités au cours de l'année et s'élève à 554 au 31 décembre 1955. Le tableau ci-après indique sa répartition entre les différentes catégories:

ANNÉES	SOCIÉTÉS financières.	MAISONS de titres.		MAISONS de financement de ventes à crédit (1).	MAISONS de réescompte.	UNIONS mutuelles.	DIVERS	TOTAL
		Paris.	Province.					
Fin 1946.	47	121	295	52	4	1	40	560
Fin 1951.	54	75	229	80	4	36	45	523
Fin 1952.	55	71	227	82	4	40	40	519
Fin 1953.	56	70	223	91	4	44	40	528
Fin 1954.	56	67	215	132	4	43	41	558
Fin 1955.	48	58	194	164	4	46	40	(2) 554

(1) Au cours du présent rapport, il est fréquemment fait usage de l'expression « financement des ventes à crédit » retenue par le langage courant. Cette expression recouvre, il va de soi, les diverses modalités juridiques du financement et notamment celles qu'on pourrait être tenté d'analyser, le vendeur étant désintéressé dès l'origine, comme un financement des achats à crédit. En fait, le payement au comptant du vendeur n'est possible que grâce à l'intervention du financement; l'expression « financement des ventes à crédit » conserve donc sa valeur.

(2) Géographiquement, ces 554 établissements se répartissent ainsi:

France métropolitaine	542	550
Algérie	8	
Sarre		3
Monaco		1

Les modifications intervenues au cours de l'année 1955 dans la composition des diverses catégories proviennent, non seulement des enregistrements et retraits d'enregistrements rappelés ci-dessus, mais encore de changements constatés dans l'activité de certains établissements.

Ce reclassement a sensiblement influé sur l'évolution qui s'est produite en 1955 et qui se caractérise par la diminution du nombre des entreprises spécialisées dans la gestion de titres et par un nouvel accroissement du nombre d'établissements finançant les ventes à crédit.

Pour les maisons de titres, la diminution sensible du nombre d'établissements succède à la régression constante, mais faible, des années précédentes. Ce mouvement est dû en grande partie à l'intervention de la commission de contrôle des banques qui, à titre de mesure disciplinaire, a prononcé le retrait de l'enregistrement de quinze établissements. Il traduit l'assainissement nécessaire d'une profession qui assume la responsabilité de titres déposés, pour des montants très importants, par la clientèle.

En ce qui concerne les sociétés spécialisées dans le financement des ventes à crédit, l'augmentation du nombre d'établissements constatée en 1955 est inférieure à celle qui avait été notée en 1954. Encore est-elle due, pour partie, au classement dans cette catégorie de maisons de titres, sociétés financières ou entreprises diverses qui pratiquaient déjà le financement des ventes à crédit. C'est en fait un chiffre de 24 établissements nouveaux qu'il convient de comparer à celui de 41 unités relevé pour l'année 1954. L'évolution en 1954 avait été d'autant plus rapide que les enregistrements de sociétés spécialisées dans le financement des ventes à crédit, suspendus depuis quelques années, avaient repris en mai 1954 seulement. Elle se serait certainement poursuivie si le Conseil national du crédit ne s'était spécialement attaché, dans l'application des mesures édictées en 1954 et en 1955, à n'admettre, dans une profession qui paraît dès maintenant assez encombrée et vulnérable, que des établissements dont les ressources présentaient une certaine stabilité et dont les tarifs pouvaient heureusement influer sur le coût des crédits.

B. — Capital minimum

La décision de la commission de contrôle des banques du 21 mai 1954, étudiée dans le précédent rapport, établissait une distinction entre les établissements spécialisés dans le financement des ventes à crédit et les autres établissements financiers. Le capital minimum des établissements finançant les ventes à crédit était fixé, comme celui des banques, à 25 millions pour les sociétés par actions et les sociétés à responsabilité limitée et à 5 millions pour les autres sociétés et affaires personnelles (1). Aucun changement n'était apporté au capital minimum des autres établissements financiers, qui restait fixé respectivement à 2.500.000 F et 500.000 F. Les maisons de financement de ventes à crédit antérieurement enregistrées bénéficiaient d'un délai expirant le 1er juillet 1955 pour régulariser leur situation.

Dès cette époque, les chiffres retenus pour les établissements effectuant le financement de ventes à crédit avaient été jugés trop faibles, mais l'article 10 de la loi du 14 juin 1941 ne permettait pas à la commission de contrôle de fixer aux établissements financiers un capital minimum supérieur à celui des banques. Le Conseil national du crédit s'était prononcé, en conséquence, pour la suppression de cet obstacle juridique. Son point de vue a été adopté par le Gouvernement qui, par un décret du 20 mai 1955 (2), pris en application de la loi du 2 avril 1955, a modifié le texte susvisé.

En vertu du nouveau texte, le montant minimum du capital est désormais fixé, pour les établissements financiers comme pour les banques, par arrêté du ministre des finances; des chiffres différents peuvent être retenus suivant la nature des opérations traitées, la forme juridique des établissements, le nombre et le lieu des sièges permanents d'exploitation. Un arrêté ministériel du 30 juin 1955 (3), maintenant inchangés les minima pour les établissements financiers qui ne pratiquent pas le financement des ventes à crédit, a élevé le montant du capital minimum pour les maisons de financement de ventes à crédit à 75 millions, pour les entreprises constituées sous forme de sociétés par actions et sociétés à responsabilité limitée, à 35 millions pour les autres entreprises.

Cette mesure est immédiatement applicable aux entreprises nouvelles qui sollicitent leur enregistrement comme aux établissements qui, déjà enregistrés, font l'objet de modifications de structure ou d'activités jugées suffisamment importantes pour motiver une nouvelle demande d'enregistrement.

Pour les autres établissements enregistrés avant le 21 mai 1955 en vue de pratiquer le financement des ventes à crédit, la commission de contrôle des banques a fixé au 31 décembre 1957 la date limite à laquelle ils devraient justifier du capital minimum ainsi établi (4).

Les incidences conjuguées du relèvement du capital minimum, de l'enregistrement de nouvelles sociétés et surtout des augmentations de capital volontairement effectuées par les établissements importants expliquent le notable développement des fonds mis en œuvre par les maisons spécialisées dans le financement des ventes à crédit.

A s'en tenir aux chiffres du capital nominal qui seuls peuvent être actuellement connus pour l'ensemble de la profession, le pourcentage d'augmentation relevé de 1954 à 1955 dépasse 60 p. 100.

	CAPITAL NOMINAL	
	31 décembre 1954.	31 décembre 1955.
	(en milliards.)	
Etablissements de financement de ventes à crédit enregistrés avant le 31 décembre 1954.....	7,8	10,4
Etablissements enregistrés en 1955 ou autorisés en 1955 à pratiquer le financement des ventes à crédit...	»	2,1
	7,8	12,5

C. — Guichets d'établissements financiers

La réglementation des guichets de banque, modifiée en décembre 1954, s'applique également aux établissements financiers.

Pendant l'année 1955, outre les créations entraînées par l'enregistrement de nouveaux établissements, le Conseil a autorisé l'ouverture de 5 nouveaux guichets permanents, dont 2 de maisons de titres et 3 de maisons de financement de ventes à crédit. Le nombre des ouvertures de guichets d'établissements financiers ne peut d'ailleurs être considéré comme significatif. La plupart des grandes sociétés de financement de ventes à crédit disposent, en effet, dans les villes de province, de correspondants ou de représentants dont les services, sans répondre exactement à la définition réglementaire des guichets, jouent cependant un rôle très voisin.

Au 31 décembre 1955, les 554 établissements financiers enregistrés exploitaient, y compris leurs sièges sociaux, 607 guichets dont 603 en France métropolitaine (591) et en Algérie (12), 3 en Sarre et 1 dans la principauté de Monaco.

Section IV

Autres établissements visés par la réglementation bancaire.

Au cours de l'année 1955, 13 sociétés ont sollicité du Conseil national du crédit leur admission au régime de la déclaration d'activité prévu par l'article 5 de la loi du 14 juin 1941.

Parmi ces entreprises figurent:

— 2 sociétés immobilières pratiquant accessoirement des opérations de crédit;

— 1 société finançant les ventes à crédit consenties par son principal associé;

— 10 groupements de commerçants, créés pour financer les ventes à crédit de leurs adhérents au prorata de la participation détenue par chacun d'eux dans le capital de l'Union. Ces groupements, connus sous le nom d'Unions économiques, ont fait l'objet en 1953 de dispositions spéciales rappelées dans les précédents rapports.

Certaines des unions admises en 1955 au régime de la déclaration d'activité sont de création récente mais, dans la plupart des cas, il s'agit encore de sociétés de formation ancienne qui n'avaient pu, jusqu'à ce jour, adapter leur structure aux dispositions requises.

Au 31 décembre 1955, toutes les Unions économiques susceptibles de bénéficier du régime de la déclaration d'activité avaient reçu, sur ce point, un accord de principe du Conseil national du crédit. Pour 54 d'entre elles, cet accord était devenu définitif. Le chiffre correspondant n'était que de 39 au 31 décembre 1954 et de 3 au 31 décembre 1953.

CHAPITRE II

LES TRAVAUX BANCAIRES ET LA REGLEMENTATION DES OPERATIONS

Section I

Les travaux bancaires.

L'année 1955 a vu se confirmer les progrès notés au cours des années précédentes dans les méthodes d'exploitation bancaires, qu'il s'agisse de la gestion interne ou des relations avec le public.

A. — Gestion interne

Les principales améliorations concernent l'utilisation du matériel mécanographique.

Au cours de l'année, les banques ont continué de se préoccuper de la modernisation de leurs méthodes de travail. Les perspectives offertes par la récente apparition de nouvelles techniques électroniques à base d'enregistrement magnétique, plus communément désignées sous le terme d'automation, ont particulièrement retenu leur attention.

Toutefois, dans la mesure où elles ont acquis la certitude que la mise en place de ce nouveau matériel ne pourrait pas intervenir avant quelques années au terme de longues et délicates études, les banques n'ont pas sensiblement ralenti le rythme de leurs investissements en matériel mécanographique classique. Au surplus, l'équipement en machines comptables et à cartes perforées dont l'exploitation, bien adaptée aux besoins du secteur bancaire, n'a pas cessé de donner satisfaction, apparaît comme une étape de transition nécessaire entre les anciennes méthodes et les procédés de l'avenir.

(1) Ces deux chiffres étaient doublés pour les établissements qui possédaient plus de deux sièges d'exploitation.
(2) Voir annexe.
(3) Voir annexe.
(4) Voir annexe.

Dans l'attente des réalisations futures, les banques poursuivent leurs études de solutions immédiatement applicables à leurs problèmes pratiques. C'est ainsi que les calculateurs électroniques, qui continuent à connaître la faveur des grands et moyens établissements, sont devenus les compléments habituels des équipements à cartes perforées. D'autre part, les recherches en vue de limiter l'extension des ateliers de perforation où s'effectuent les tâches les plus ingrates et les moins rentables des centres mécanographiques, ne cessent de faire l'objet d'études systématiques. A cet égard, l'apparition de perforateurs de bandes connectés aux machines à écrire ou aux machines comptables des guichets est suivie avec un intérêt particulier. Ces bandes, sur lesquelles les données comptables sont traduites en perforations, permettront d'alléger, voire de supprimer, les travaux incombant à ces ateliers. Dans le même ordre d'idées, l'attention se porte sur de nouvelles machines comptables qui, grâce à un dispositif de lecture magnétique, éliminent les risques d'erreur de reprise de soldes ou d'imputation aux comptes, tout en accélérant les cadences d'enregistrement.

Afin de créer un courant d'intérêt en faveur des puissantes machines électroniques à bandes et tambours magnétiques et dotées de nombreuses « mémoires » et de préparer les utilisateurs éventuels aux nouvelles disciplines qu'implique l'apparition de cette technique, les constructeurs ont pris l'initiative, au cours de l'année écoulée, de réunir en des sessions d'information, non seulement les spécialistes des problèmes d'organisation dans les banques, mais encore le haut personnel dirigeant lui-même. Ces réunions, qui ont rencontré un vif succès, ont été suivies d'études pratiques d'application afin de mesurer avec un esprit ouvert, mais réaliste, les incidences techniques et financières de ces nouvelles installations d'un prix de revient fort élevé. Elles ont aussi permis aux banques de prendre mieux conscience de l'interdépendance de leurs travaux respectifs et de leurs méthodes d'exploitation.

En effet, dans la mesure où les établissements bancaires apparaissent comme des correspondants solidaires les uns des autres, on peut prévoir que, dans quelques années, l'adoption de techniques d'impression magnétique sur les documents originaux eux-mêmes, particulièrement dans le domaine des remises réciproques et du recouvrement des chèques et des effets de commerce, du tri et de l'enregistrement de ces valeurs, du payement des coupons, des opérations de souscription de titres, etc., fera apparaître la nécessité d'une étroite collaboration technique, afin de tirer le maximum d'efficacité des chaînes de travail qui s'établissent d'une banque à l'autre.

En résumé, le secteur bancaire, au cours de l'exercice sous revue, loin de relâcher son effort d'organisation, a fait preuve de facultés d'invention et d'adaptation. De l'avis général, les incidences des nouveaux procédés techniques sur les effectifs ne paraissent pas devoir soulever, dans un avenir prévisible, de graves problèmes. Les économies de personnel devraient se limiter, en effet, à des services déjà hautement mécanisés à faibles effectifs. Au surplus, les possibilités d'extension des opérations bancaires dans notre pays permettent d'envisager, sans inquiétude, le réemploi des agents qui pourraient être atteints par l'évolution des techniques.

Une autre préoccupation des banques a porté sur la simplification des méthodes de travail. A cet égard, le comité d'études techniques et de normalisation bancaire, siégeant auprès de l'association professionnelle des banques, a continué d'apporter sa contribution à l'effort propre de chaque établissement. Il n'entre pas dans l'objet du présent exposé de décrire les multiples travaux d'importance variée analysés chaque année dans le rapport du comité. Il convient seulement de signaler que l'action de cet organisme a été plus spécialement orientée en 1955 vers l'amélioration de la gestion des services de titres.

Les principaux perfectionnements obtenus dans cet ordre d'idées concernent:

— Le fonctionnement du service commun interbancaire chargé de la gestion du code alphanumérique des valeurs mobilières;

— La simplification de la structure des tarifs de courtage appliqués en matière de négociation de titres en Bourse;

— L'élaboration d'un nouveau modèle de bordereau de conversion, de transfert ou de remboursement de certificats nominatifs, tenant compte des dispositions du décret du 7 décembre 1955 (1).

Dans le domaine de la normalisation des documents bancaires, il est intéressant de noter que l'activité du comité a permis, notamment, d'aboutir à l'élaboration d'un projet de norme des formules de cautionnement destinées aux administrations publiques.

Au cours de l'année 1955, sur l'initiative du commissariat général à la productivité, une mission bancaire s'est rendue aux Etats-Unis afin d'étudier les méthodes utilisées par les établissements américains. Les enseignements retirés de ce voyage seront ultérieurement exposés dans un rapport publié par les services compétents.

(1) Voir ci-après, page 315.

B. — Relations avec le public

Les banques ont poursuivi leur effort en vue de faciliter les opérations. Certains établissements ont pris des initiatives pour mieux documenter les emprunteurs éventuels sur les modalités des concours susceptibles d'être recherchés. Les banques se sont attachées, d'autre part, à accroître les facilités courantes réservées à leur clientèle. C'est ainsi que les possibilités de prélèvements par les titulaires de comptes en déplacement ont été augmentées, que des permanences touristiques ont fonctionné pendant l'été. En fin d'année, un certain nombre d'établissements ont mis au point, avec Electricité de France et Gaz de France, un système très simple destiné à permettre la domiciliation en banque des quittances de gaz et d'électricité. Ce système, qui allège pour Electricité et Gaz de France les opérations de recouvrement, comporte, pour la clientèle des banques, des avantages et des commodités qui ne peuvent que favoriser le développement des comptes bancaires. Enfin, la création de nouvelles agences a entraîné un développement du réseau des places bancables susceptibles à la fois de mettre les services des banques à la disposition de populations jusqu'ici insuffisamment desservies et de contribuer à l'abaissement du coût des opérations.

Le nombre des opérations matérielles traitées par les banques semble avoir été en progression, par rapport aux années antérieures. En dehors des indications générales qui peuvent résulter, à cet égard, des chiffres de ressources et d'emplois cités dans la deuxième partie du rapport, on peut mentionner le nombre de déclarations au service central des risques, passé de 98.000 en 1953 à 112.000 en 1954 et à 128.000 en 1955, et le nombre de règlements opérés par la chambre de compensation de Paris, passé de 56 millions en 1953 à 61 millions en 1954 et à 66 millions en 1955.

Le placement de valeurs du Trésor à court terme a marqué, en 1955, un nouveau progrès par rapport à 1954; le montant des diverses émissions publiques ou privées s'est maintenu; les banques ont contribué, d'autre part, à l'activité de la Bourse qui, dans l'ensemble, est restée importante.

Les banques ont trouvé, en 1955, comme en 1954, de nouvelles et importantes possibilités d'emploi dans le financement des ventes à crédit.

L'encours des opérations de ventes à crédit financées par les banques et les établissements financiers se montait, au début de l'année, à 88 milliards environ (1). Il était au 31 décembre 1955, de 137 milliards. Si le chiffre de l'encours reste en lui-même assez faible par rapport à la masse des crédits recensés, le montant des nouvelles opérations consenties en 1955 tient une place beaucoup plus importante dans le développement de l'activité des banques (2).

Enfin, on peut encore signaler, au titre des interventions nouvelles des banques, leur participation, en accord avec le commissariat général à la productivité, à l'étude et au financement des programmes de productivité des entreprises. Sans doute, le montant global de ces opérations doit-il rester modéré, et la participation des banques aux prêts de productivité atteignait à peine 1 milliard en fin d'année, au regard de 2,5 milliards de prêts publics; il n'en est pas moins intéressant de signaler les premières réalisations de ces prêts dont le mécanisme avait été exposé dans le dernier rapport.

L'extension des opérations de toute nature, l'accroissement du nombre des guichets de banques, n'ont pas encore entraîné, en 1955, une augmentation sensible de l'effectif du personnel des banques. Pour l'ensemble des établissements adhérant à l'Association professionnelle des banques, le chiffre de cet effectif avait été réduit de 110.000 à la fin de 1950 à 105.000 à la fin de 1954. Pendant l'année 1955, le personnel métropolitain des quatre établissements nationalisés, dont les chiffres sont seuls actuellement connus, s'est maintenu aux alentours de 58.000 unités (contre plus de 61.000 en 1950).

Section II

Le cadre juridique et réglementaire des opérations.

D'assez nombreuses dispositions législatives ou réglementaires modifiant, pour certaines opérations, le régime d'intervention des banques et des établissements financiers ont été prises en 1955.

Pour tenter de donner une vue d'ensemble de ces dispositions très diverses dans leur forme comme dans leur objet, il est nécessaire de les répartir, aux fins d'examen, en plusieurs catégories.

Dans un premier groupe, on étudiera les mesures qui traduisent une intervention accrue des pouvoirs publics ou des autorités monétaires, en vue d'assurer la sécurité des opérations et d'en faciliter

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Voir, en annexe, note sur le développement des opérations de financement des ventes à crédit.

le développement sur des bases assainies. Dans ce groupe entreront les mesures relatives:

— Au recensement des chèques impayés;
— A la couverture des opérations de Bourse à terme;
— A la vente à crédit et à son financement.

La seconde série de mesures analysées concernera les dispositions susceptibles de faciliter les travaux bancaires, soit qu'elles comportent un allégement des formalités jusqu'alors requises, soit qu'elles entraînent une extension des possibilités d'intervention des banques. Ces dispositions se réfèrent:

— D'une part:

— Au régime des titres nominatifs;
— Au régime des titres au porteur;
— A la liquidation de la caisse centrale de dépôts et virements de titres;
— A l'émission de valeurs mobilières.

— D'autre part:

— Aux nouvelles possibilités de crédit d'équipement;
— Au nantissement des lettres de garantie;
— A l'ouverture de comptes à divers organismes.

Dans un troisième ordre d'idées, on rappellera les mesures d'ordre juridique qui, dépassant largement le cadre de l'activité bancaire, n'en ont pas moins une incidence appréciable sur l'exploitation des banques. Telles sont les dispositions concernant:

— La réforme de la faillite et de la liquidation judiciaire;
— L'aménagement des privilèges du Trésor et de la sécurité sociale;
— Les modifications apportées au régime des mesures conservatoires;
— La réforme de la publicité foncière;
— La prorogation des délais de protêts en faveur des débiteurs mobilisés.

Enfin, pour compléter l'examen des mesures législatives ou réglementaires prises en 1955 dans le domaine du crédit, on mentionnera quelques dispositions concernant les établissements du secteur public ou semi-public.

A. — Nouvelles dispositions tendant a renforcer la sécurité des opérations de banque

1° *Le recensement des chèques impayés.*

Le développement relativement lent de la monnaie scripturale en France a été maintes fois constaté; parmi les raisons susceptibles d'expliquer la réserve de nombreux fournisseurs à l'égard des règlements par chèques, la crainte du défaut de provision a été fréquemment avancée.

Il était donc souhaitable, en vue d'accélérer la généralisation de ces règlements, d'éliminer, autant que possible, les risques d'usage abusif de la monnaie scripturale.

a) A cette fin, un décret-loi du 20 mai 1955 (1) a imposé à tous les établissements autorisés à payer des chèques, y compris les centres de chèques postaux, l'obligation de déclarer à la Banque de France tous les chèques qui n'ont pu être payés en raison de l'absence ou de l'insuffisance de la provision.

Cet avis, qui doit être adressé dans le délai de quatre jours qui suit la présentation des chèques, mentionne les nom, adresse, profession du tireur, ainsi que ses lieu et date de naissance, s'ils sont connus du tiré, le numéro du compte et sa situation à la date de la présentation du chèque.

La Banque de France demande, en outre, que lui soient déclarés, à titre facultatif, les payements opérés après l'expiration du délai de quatre jours sur des chèques impayés, ainsi que les fermetures de comptes effectuées à la suite d'émissions répétées de chèques non provisionnés.

Tous ces renseignements sont recueillis par les comptoirs de la Banque de France; ceux-ci communiquent régulièrement à tous les établissements installés dans leur rayon d'action la liste des incidents de payement survenus sur le plan local, ainsi qu'un relevé des fermetures de comptes.

En outre, un fichier central fonctionnant à Paris, peut, sur demande de toute entreprise habilitée à payer des chèques, communiquer, pour un tireur déterminé, la liste des incidents de payement déclarés pendant les cinq dernières années.

(1) Décret n° 55-584, *Journal officiel* du 21 mai 1955.

Ces mesures doivent permettre aux banques d'écarter de leur clientèle les entreprises et personnes qui auraient fait un mauvais usage du chèque.

En ce qui concerne les effets de commerce impayés, les banques continuent, comme par le passé, à échanger entre elles des renseignements, et la centralisation de ces renseignements dans les comptoirs de la Banque de France se généralise progressivement.

b) Le décret du 20 mai 1955 a, en outre, apporté une importante innovation au régime du chèque, en offrant au présentateur d'un chèque impayé la possibilité d'obtenir du tiré une attestation de non-payement sur laquelle doivent figurer les nom, prénoms, profession et adresse du tireur, la situation du compte du tireur en cas d'absence ou d'insuffisance de provision ou, dans les autres cas, le motif du refus de payement.

Ces attestations qui sont dispensées de timbre et susceptibles d'être enregistrées à titre gratuit n'ont pas, en matière de recours cambiaire, la valeur du protêt qui demeure le seul acte valable pour sauvegarder les droits des porteurs et endosseurs successifs.

Le porteur de cette attestation peut cependant la remettre à un officier de police judiciaire qui appréciera l'opportunité des poursuites à engager contre le tireur du chèque.

Cette attestation vient compléter les mesures déjà prises pour assurer la répression des tirages de chèques sans provision; sous le régime ancien, le ministère public ne pouvait engager des poursuites que dans le cas où il avait connaissance du non-payement par la publicité des protêts organisée dans le cadre de la loi du 2 août 1949. Il ignorait donc les chèques impayés et non protestés; désormais, cette lacune est comblée grâce à l'attestation de non-payement que le porteur pourra se faire délivrer sans frais.

2° *La couverture des opérations de Bourse à terme.*

Depuis la réouverture du marché à terme de la Bourse des valeurs de Paris, en 1949, le Conseil national du crédit et la commission de contrôle des banques se préoccupaient des risques résultant, pour les propriétaires de titres déposés dans les banques et les établissements financiers, des dispositions légales ou réglementaires applicables en matière de couvertures d'opérations à terme.

D'une part, l'article 61 du décret du 7 octobre 1890, modifié par le décret du 27 mai 1949, stipule, en effet, que:

« Sauf convention contraire, tous les titres reposant sous le dossier du donneur d'ordre sont affectés, de plein droit, à titre de couverture, à la garantie de ses opérations à terme: l'agent de change a le droit de les aliéner sans préavis et de s'appliquer le prix de cette vente, faute de livraison ou de payement à l'échéance par le donneur d'ordre. »

D'autre part, l'article 16 du règlement fixant les clauses et conditions des opérations traitées par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières prévoit, de son côté, que:

« Tous les titres achetés ou déposés par le client ou donneur d'ordre et pour son compte pour quelque cause que ce soit, tous crédits inscrits à son compte (titres ou espèces) constituent de plein droit des couvertures à titre de payement anticipé pour tous débits éventuels de tous comptes ou pour toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient. »

Ainsi, ces textes permettent aux agents de change et aux courtiers en valeurs mobilières de disposer de la totalité des titres déposés par un donneur d'ordre aux fins de couverture de ses opérations à terme. Les titres appartenant au client d'une banque ou d'un établissement financier et détenus par un intermédiaire de bourse risquent d'être réalisés pour couvrir le débit résultant d'un ordre à terme transmis par la banque ou l'établissement finanicer pour son propre compte.

Soucieuse de protéger les intérêts des déposants de titres, la commission de contrôle des banques, dès le mois de juillet 1949, a adressé aux banques et aux établissements financiers une série de recommandations les invitant notamment:

— A exiger des donneurs d'ordre le dépôt préalable d'une couverture égale en importance à celle réclamée par les intermédiaires de bourse;

— A ne pas déposer de titres, appartenant à leur clientèle, en couverture d'engagements contractés auprès des agents de change et courtiers en valeurs mobilières, à moins qu'il ne s'agisse de titres expressément affectés par leurs propriétaires à la garantie de leurs positions à terme.

La réglementation élaborée par le conseil national du crédit ne

Dans les autres pays, et en Angleterre notamment, les sociétés

Ces dispositions n'avaient, toutefois, que le caractère de simples recommandations et les établissements qui ne les respectaient pas ne pouvaient faire l'objet de poursuites disciplinaires de la part de la commission de contrôle des banques; aussi, l'intervention du conseil national du crédit apparut-elle nécessaire, afin de donner la force d'une véritable réglementation aux principes dont relevaient les recommandations analysées ci-dessus. Sur la demande de la commission de contrôle des banques, qui avait formé un vœu dans ce sens, des études furent engagées par les services du conseil national du crédit, avec le concours des chambres syndicales des agents de change et des courtiers en valeurs mobilières et celui des associations professionnelles intéressées. Elles aboutirent à l'élaboration d'une décision de caractère général, que le conseil national du crédit adopta le 7 juillet 1955 (1).

Cette décision emporte, pour les banques et les établissements financiers:

— Interdiction d'engager, à aucun moment, à l'occasion des opérations qui leur sont propres, les titres et fonds de la clientèle;

— Obligation d'exiger, de chaque client qui leur confie la transmission d'ordres de bourse, la constitution d'une provision conforme aux règlements des marchés sur lesquels les opérations doivent être traitées.

Les entreprises visées ne se voient imposer aucune formalité spéciale pour l'application de la première de ces règles; elles ont la faculté de demander aux intermédiaires de bourse l'ouverture de deux dossiers de couverture distincts, l'un pour leurs propres ordres, l'autre pour les ordres de leurs clients, ou de s'adresser à des intermédiaires différents pour l'exécution de chacune de ces deux catégories d'ordres.

La décision précise que les engagements pris par les associés en nom, gérants et commandités des banques et établissements financiers constitués sous forme de sociétés de personnes, doivent être assimilés aux engagements des entreprises elles-mêmes; elle stipule, en outre, que tout donneur d'ordre ayant, vis-à-vis de la banque ou de l'établissement financier, la qualité de membre du personnel, de commanditaire, d'associé ou de gérant dans les sociétés à responsabilité limitée, d'administrateur ou d'actionnaire dans les sociétés anonymes, doit être considéré comme client pour l'application de la réglementation édictée.

La réglementation ainsi instaurée ne constitue, au fond, qu'un rappel des principes de saine gestion qui doivent être respectés par les banques et les établissements financiers lors de la transmission des ordres de bourse; l'intervention du conseil national du crédit, par voie de décision de caractère général, donnera désormais à la commission de contrôle la possibilité de sanctionner, dans le cadre professionnel, les entreprises qui se seraient écartées de ces principes.

3° *La vente à crédit et son financement.*

Aux mesures prises en vue de faciliter le développement des opérations, grâce à une plus grande sécurité, peuvent se rattacher les différentes dispositions qui régissent le contrôle des ventes à crédit.

En fait, la réglementation du financement des ventes à crédit, exposée dans le neuvième rapport du conseil national du crédit, n'a subi d'autres modifications, en 1955, que le relèvement — déjà signalé au chapitre précédent — du capital minimum des établissements financiers spécialisés dans cette opération. Mais cette réglementation, qui ne s'appliquait qu'aux établissements placés sous la tutelle du conseil national du crédit, a été complétée, en 1955, par des dispositions d'ordre législatif concernant l'activité des commerçants qui consentent des ventes à crédit sans en demander le financement spécifique aux banques ou aux établissements financiers.

L'intérêt que suscite, en France comme à l'étranger, le développement des ventes à crédit, rend nécessaire un bref rappel des dispositions en vigueur, qui pourront ainsi être comparées aux règles adoptées par certains autres pays. A cet effet, il a paru intéressant de faire le point, non seulement des obligations imposées aux établissements de financement, mais aussi des mesures appliquées — ou susceptibles d'être appliquées — aux relations entre vendeurs et acheteurs à crédit.

Schématiquement, on peut grouper sous quatre rubriques différentes les principales dispositions qu'est susceptible de comporter une réglementation complète des ventes à crédit. Ces rubriques concernent respectivement:

— Le contrôle des établissements de financement;

— Le régime juridique des ventes à crédit;

— Les dispositions d'ordre économique ou monétaire imposées aux vendeurs à crédit et aux établissements de financement;

— La limitation directe du financement.

D'autre part, la surveillance du coût du crédit, qui fait également partie de la réglementation, sera évoquée au cours du chapitre III « Taux et conditions de banque ».

(1) Voir annexe.

a) Le contrôle des établissements de financement.

En France, le financement des ventes à crédit entre dans le cadre des opérations visées par les lois bancaires. Nul établissement ne peut donc financer des ventes à crédit consenties par un tiers sans avoir satisfait aux obligations imposées, soit pour l'inscription sur la liste des banques, soit pour l'enregistrement au titre d'établissement financier, soit encore pour l'admission au régime de la déclaration d'activité.

En fait, les établissements financiers interviennent dans de très nombreux cas. C'est pour cette raison qu'ils ont spécialement retenu l'attention des autorités monétaires qui subordonnent l'exercice de leur activité de financement à la constitution d'un capital minimum relativement important (1). Comme les banques, ils sont soumis à la surveillance et à la juridiction de la commission de contrôle.

Les groupements de commerçants admis au bénéfice de la déclaration d'activité (2) ne sont pas astreints à l'obligation de constituer un capital minimum. Ils sont soumis, en ce qui concerne les modalités de crédit, aux mêmes règles que les commerçants qui consentent eux-mêmes le crédit aux acheteurs. Ces commerçants ne sont pas visés par les lois bancaires et leur action ne peut être réglementée que par les pouvoirs publics (3).

b) Le régime juridique des ventes à crédit.

En France, la procédure de mise en gage des biens vendus à crédit n'est organisée que pour certaines catégories de biens, notamment les véhicules automobiles et l'outillage professionnel (4).

La loi française n'a pas prévu, pour les autres biens, en cette matière, de solution comparable au « Chattel Mortgage » des Etats-Unis. Elle n'a pas non plus organisé la procédure de la location-vente, couramment pratiquée en Grande-Bretagne.

La réglementation française comporte donc une lacune en ce qui concerne la sécurité du vendeur ou du bailleur de fonds. Cette raison étant fréquemment invoquée pour justifier les taux pratiqués dans notre pays en matière de ventes à crédit, le conseil attacherait du prix à voir aboutir, sur le plan législatif, le projet de loi qu'il a examiné en 1954 en vue de renforcer la protection du vendeur, par le jeu d'un droit de reprise spécial.

c) Les dispositions d'ordre économique imposées aux vendeurs et aux établissements de financement.

Le conseil national du crédit, en élaborant la réglementation du financement des ventes à crédit, n'en a exclu aucune catégorie de biens. Il a, d'autre part, adopté des règles applicables uniformément à tous les financements quels que soient leur nature et leur objet. Les discriminations qui peuvent se révéler nécessaires à l'intérieur de ces règles, tant en ce qui concerne l'utilité économique du financement que son montant et sa durée, sont effectuées par la Banque de France dans le cadre de son activité traditionnelle d'établissement réescompteur.

Les dispositions arrêtées par le conseil national du crédit visent essentiellement:

— La durée maxima du crédit: elle est limitée à dix-huit mois pour tous les biens, sauf dérogation en faveur des véhicules utilitaires de gros tonnage et de l'outillage professionnel;

— La partie maxima du prix qui est susceptible de donner lieu à un crédit: elle ne peut, en aucun cas, dépasser 80 p. 100. Aucune dérogation à cette règle n'est prévue.

(1) Il est rappelé que les établissements financiers ne peuvent, aux termes de la loi, recevoir de fonds du public.

(2) Voir les conditions imposées à ces groupements dans le neuvième rapport.

(3) Les commerçants peuvent également se grouper en sociétés de caution mutuelle, constituées en vertu de la loi de 1917. Ces sociétés, qui garantissent les effets de ventes à crédit tirés par leurs adhérents, fonctionnent dans le cadre du statut légal spécial du crédit populaire. Elles ne relèvent donc pas de la compétence réglementaire du conseil national du crédit.

(4) Quelques modifications ont été apportées en 1955 aux textes législatifs concernant le gage mobilier: d'une part, la durée du privilège accordé au créancier titulaire d'un nantissement sur matériel d'équipement professionnel a été réduite de dix à cinq ans (décret n° 55-602 du 20 mai 1955, *Journal officiel* du 22 mai 1955); d'autre part, le décret du 30 septembre 1953 relatif à la vente à crédit des véhicules automobiles a été complété sur certains points (décret n° 55-655 du 20 mai 1955, *Journal officiel* du 22 mai 1955): il est spécifié notamment que le gage doit être inscrit dans les trois mois de la mise en circulation du véhicule. Cette dernière mesure a pour objet d'éviter que le gage soit utilisé à garantir un prêt consenti à d'autres fins que l'achat du véhicule.

La réglementation élaborée par le conseil national du crédit ne s'applique qu'aux établissements placés sous son autorité. Elle ne peut donc atteindre qu'indirectement les commerçants qui consentent eux-mêmes des crédits à leurs acheteurs et seulement dans la mesure où ces commerçants sollicitent d'une banque ou d'un établissement financier la mobilisation spécifique de leurs crédits de ventes à tempérament. Conscient de cette lacune, le conseil national du crédit a demandé aux pouvoirs publics d'étendre à tous les vendeurs les règles de durée et de quotité qu'il avait lui-même imposées aux organismes de financement. Par un décret du 20 mai 1955 (1) pris dans le cadre des pouvoirs spéciaux accordés au Gouvernement par la loi du 2 avril 1955, le principe de cette extension a été officiellement décidé. Le conseil souhaite vivement que les décrets d'application indispensables soient prochainement publiés, afin que les dispositions du décret du 20 mai puissent entrer effectivement en vigueur (2).

La réglementation française, bien que comportant des principes communs avec les solutions étrangères présentes (Grande-Bretagne) ou passées (États-Unis), en diffère cependant sur deux points importants:

a) Jusqu'ici, la réglementation française n'est pas applicable directement aux vendeurs;

b) Elle a un caractère plus uniforme que les dispositions prises à l'étranger, variables suivant la nature des biens.

En Grande-Bretagne, par exemple, le montant du versement initial est maintenant de 50 p. 100 pour les voitures automobiles, mais de 20 p. 100 pour certains appareils ménagers. La durée du crédit, limitée à deux ans pour les voitures automobiles, atteint quatre ans pour certains appareils.

Par rapport aux quelques pays dans lesquels une réglementation économique ou monétaire est actuellement en vigueur, la France se situe dans une position moyenne; si le montant minimum du versement initial est parfois dépassé à l'étranger, la durée du financement est généralement plus limitée dans notre pays. Ce système, qui n'engage que l'avenir proche, paraît actuellement préférable.

d) La limitation directe du financement.

L'effet restrictif des mesures économiques évoquées dans le paragraphe précédent se trouve renforcé en France par des dispositions concernant le volume même des opérations.

Il doit être rappelé, à cet égard, que les établissements financiers dont le rôle est prépondérant dans le financement des ventes à crédit ne sont pas autorisés à employer à ces opérations des fonds collectés dans le public sous forme de dépôts, d'émissions de bons ou d'obligations. Il en résulte que l'intervention des établissements financiers est assurée d'abord au moyen de leurs ressources propres, et pour un surplus important, au moyen de la mobilisation en banque des crédits qu'ils ont préalablement consentis.

C'est à limiter cette dernière source de financement que vise une des dispositions essentielles de la réglementation française. Aux termes de l'article 2 de la décision de caractère général du 28 juillet 1954, les banques et les établissements financiers ne peuvent assumer, à raison d'opérations de financement de ventes à crédit, des risques — au bilan ou hors bilan — supérieurs à un montant de dix fois le total de leur capital et de leurs réserves proprement dites.

Pour le calcul du coefficient visé ci-dessus, le montant cumulé du capital et des réserves est éventuellement diminué du montant des immobilisations qui n'ont pas de rapport avec le financement des ventes à crédit.

La Banque de France, agissant comme organisme de réescompte, conserve la possibilité de fixer, pour les établissements qui recourent directement ou indirectement au réescompte, un coefficient moins élevé.

Le volume des risques supportés par les banques et les établissements financiers au titre des opérations de ventes à crédit est suivi à l'aide de statistiques adressées trimestriellement à la commission de contrôle des banques.

(1) Voir annexe.

(2) Le décret n° 55-585 du 20 mai 1955 a modifié, en outre, l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix en imposant aux vendeurs qui effectuent des ventes de détail, à tempérament ou à crédit, l'obligation de délivrer aux acheteurs, bénéficiaires de crédit, une attestation des clauses de l'opération dont les mentions ont été déterminées par un arrêté ministériel du 8 juillet 1955 (voir annexe).

Ces mêmes vendeurs doivent, de plus, remettre à titre de publicité, à tout demandeur, un barème qui doit contenir certaines indications énumérées par un second arrêté ministériel du 8 juillet 1955 (voir annexe).

Dans les autres pays, et en Angleterre notamment, les sociétés de financement empruntent directement sur le marché à court ou à moyen terme. Aussi certaines mesures visent-elles à restreindre l'appel au public, même sous forme d'émission de capital. La mobilisation en banque est, en revanche, moins strictement réglementée qu'en France. Elle fait parfois l'objet d'arrangements non officiels avec les banques. En Allemagne, toutefois, certaines catégories d'établissements sont astreintes à observer, comme en France, un rapport déterminé entre le montant de leurs fonds propres et celui de leurs engagements.

En définitive, la réglementation française concernant le financement des ventes à crédit, appliquée alors que le crédit à la consommation commençait seulement à se développer, n'en a pas gêné l'expansion, qui a joué un rôle non négligeable dans la reprise économique de 1954-1955; mais elle a permis, semble-t-il, de le maintenir jusqu'à présent dans des limites raisonnables.

B. — Simplifications et facilités nouvelles.

1°. — *Le régime des titres nominatifs.*

Le décret du 7 décembre 1955 (1), pris dans le cadre des mesures de redressement économique et financier prévues par la loi du 17 août 1948, a pour objet de faciliter la gestion des titres nominatifs.

Sans prétendre à une réforme d'ensemble dont la mise en œuvre reste subordonnée à d'importantes modifications du code civil (notamment du statut des femmes mariées et des incapables), le décret du 7 décembre s'attache à clarifier et codifier les règles posées par les textes antérieurs, principalement les décrets des 25 et 26 octobre 1934; il apporte, d'autre part, en certains points, des améliorations nécessitées par la pratique moderne.

Les innovations du décret du 7 décembre 1955 se résument essentiellement aux dispositions suivantes:

a) Une procédure assouplie, sans intervention du titulaire, est adoptée en matière de conversion et de remboursement des titres d'une valeur nominale ou boursière, suivant les cas, inférieure à 10.000 F.

b) Un système d'attestations remplace la production de pièces jusque-là indispensables. Il en est ainsi:

— En matière de mutations portant sur des certificats dont la valeur est inférieure à 10.000 F: une attestation notariée sur papier libre produit alors les mêmes effets qu'un certificat de propriété;

— Dans les cas où la production d'expéditions de contrats de mariage était précédemment imposée: le notaire détenteur de la minute du contrat est autorisé à délivrer désormais de simples attestations.

c) Au cas de vente de titres essentiellement nominatifs dont la cession appelle l'agrément du nouveau titulaire par la société émettrice, le vendeur reçoit l'assurance de bénéficier, en tout état de cause et dans les délais les plus brefs, du produit de l'opération.

d) En vue de faciliter les opérations du public, il est fait obligation à toutes les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote officielle d'une Bourse de valeurs, ou a une cote de courtiers, de s'assurer le concours d'intermédiaires banquiers ou établissements financiers pour le service financier de leurs titres alors que, sous le régime ancien, cette obligation visait les sociétés dont le montant des titres en circulation excédait un nominal de 10 millions de francs.

Les dispositions nouvelles, propres à atténuer les inconvénients que les propriétaires de valeurs nominatives pouvaient trouver à cette forme de titres, sont également susceptibles de simplifier dans certains domaines les travaux des intermédiaires et, notamment, des banques et des établissements financiers.

En particulier l'allégement des formalités prévues pour les opérations de conversion et de transfert, les facilités offertes pour le remboursement des titres de faible valeur ne peuvent que rendre plus aisée l'exploitation des services de titres.

2° *Le régime des titres au porteur.*

La loi du 15 avril 1872 et les dispositions qui l'ont ensuite modifiée, dont en particulier la loi du 8 février 1902, ont été abrogées par un décret du 11 janvier 1956 (2) qui, pris également dans le cadre de la loi du 17 août 1948, codifie les règles applicables en matière de dépossession de titres ou de coupons au porteur.

(1) *Journal officiel* du 8 décembre 1955

(2) *Journal officiel* du 12 janvier 1956.

Si l'esprit général de la procédure à suivre en cas de dépossession est conservé, il est par contre apporté de nombreuses modifications ayant pour objet, d'une part, de simplifier et d'accélérer les diligences prévues par les lois de 1872 et 1902 et, d'autre part, de combler les lacunes de ces textes pour régler des situations qu'ils n'avaient pas prévues.

Dans le premier ordre d'idées, on relève surtout les améliorations suivantes:

a) L'opposition peut désormais être notifiée par lettre recommandée, alors qu'auparavant, elle devait obligatoirement être formulée par exploit d'huissier;

b) Le juge de paix, et non plus le président du tribunal civil statuant en référé, est compétent:

— Pour autoriser la perception des intérêts ou dividendes, ainsi que les sommes en capital devenus exigibles sur les titres frappés d'opposition,

— Et pour prononcer, dans le cadre de l'article 30 du décret du 11 janvier 1956, la mainlevée de l'opposition dans l'hypothèse où le tiers porteur aurait fait sommation à l'opposant d'avoir à introduire une demande en revendication;

c) Les délais prévus pour obtenir la libération de la garantie déposée par l'opposant, ou le versement effectif d'un capital exigible sur des titres frappés d'opposition, ou enfin la délivrance de nouveaux titres, sont ramenés de dix à cinq ans.

D'autre part, le décret du 11 janvier 1956 traite de cas non envisagés par la loi de 1872: c'est ainsi qu'il permet la gestion de titres frappés d'opposition en autorisant l'exercice de droits de souscription ou l'acquisition de rompus en vue d'un regroupement. Il prévoit également la possibilité de mettre opposition sur des droits de souscription.

En définitive, le décret du 11 janvier 1956 s'est inspiré de l'expérience issue de la réglementation particulière sur les titres perdus ou adirés du fait d'événements de guerre et a étendu certaines modifications alors admises aux dispositions générales traitant de la dépossession des titres au porteur.

3° *La liquidation de la C. C. D. V. T.*

Les dispositions de la loi du 5 juillet 1949 et du décret du 4 août 1949 prévoyaient expressément la liquidation de la C. C. D. V. T.; l'obligation de dépôt des actions au porteur des sociétés françaises était supprimée, mais leur retrait des caisses de cet organisme était subordonné à un échange ou à un regroupement ayant pour effet de porter leur valeur nominale à un montant au moins égal à 2.500 F ou à un montant moindre, sous réserve que leur valeur vénale ne soit pas inférieure à 20.000 F.

Ces opérations devaient être décidées par les sociétés avant le 31 décembre 1950 et exécutées dans un délai de deux ans, à compter de l'assemblée générale ayant autorisé l'échange ou le regroupement. En pratique, certaines d'entre elles, pour des motifs divers, n'avaient pas encore entrepris l'échange de leurs titres en 1955 et, de ce fait, retardaient la liquidation définitive de la C. C. D. V. T.

Un décret du 7 juin 1955 (1) a été pris en vue de mettre fin rapidement à cette situation.

Aux termes de ce nouveau texte, les actions de sociétés ayant leur siège social en France et auxquelles s'étendaient les opérations de la C. C. D. V. T. à la date du 31 août 1949, devront, faute d'échange ou de regroupement entrepris effectivement par les collectivités émettrices avant le 31 décembre 1955, revêtir la forme nominative. Toute négociation de ces actions sous la forme au porteur sera interdite à compter de la même date.

Au cas où, pour une raison quelconque, la conversion au nominatif ne serait pas engagée par les sociétés intéressées, le ministère des finances pourrait, soit à la demande de celles-ci, soit à la requête de la Sicovam, chargée de la liquidation de la C. C. D. V. T., décider la clôture d'office des comptes ouverts dans les valeurs en question sur les livres de cet établissement; en contrepartie, les propriétaires des actions en compte courant visées par une telle mesure recevraient des lettres d'attestation. Cette clôture impliquerait la radiation automatique de la cote des actions de ces sociétés

4° *L'émission des valeurs mobilières.*

La loi du 23 décembre 1946 avait prévu que toute émission d'actions ou d'obligations dépassant 25 millions serait soumise à l'autorisation du ministre des finances.

L'instruction des demandes d'émission était confiée à la direction du Trésor, assistée d'un comité consultatif qui examinait, en fonction de leur intérêt économique, les dossiers présentés par les banquiers des sociétés émettrices. L'autorisation du ministre des finances, lorsqu'elle était accordée, comportait indication de la date à laquelle l'opération envisagée pouvait être réalisée.

L'amélioration du marché financier, en 1954 et 1955, a permis, sans que soient abrogées les dispositions de la loi du 23 décembre 1946, de réduire très sensiblement les formalités demandées aux banques, de supprimer l'intervention d'un comité à compétence économique et de ne plus subordonner la réalisation des emprunts projetés qu'à la fixation d'une date compatible avec les possibilités du marché.

5° *Les nouvelles possibilités de crédit d'équipement.*

Par un décret du 20 mai 1955 (1), il a été décidé qu'en matière de crédit d'équipement, la caisse nationale des marchés pourra désormais intervenir, en vertu de l'article 8 modifié de la loi du 19 août 1936, en faveur des entreprises *commerciales* et *agricoles*. Dans sa rédaction antérieure, ledit article 8 autorisait seulement la caisse des marchés à donner sa caution aux organismes de garantie mutuelle créés par les membres d'une même branche d'*industrie* ou de plusieurs branches d'industrie exerçant leur activité dans le ressort d'une même chambre de commerce.

La loi du 7 février 1953 avait déjà ajouté à ces branches le secteur artisanal.

6° *Le nantissement des lettres de garantie de prix à l'exportation.*

Dans le cadre des mesures prises en vue de faciliter le développement des exportations, un décret du 20 mai 1955 (2) a étendu le le régime d'affectation en nantissement des marchés administratifs aux lettres de garantie de prix délivrées par l'Etat aux exportateurs. Cette mesure doit permettre à ceux-ci d'obtenir plus aisément des banquiers une avance sur les sommes que l'Etat peut leur devoir au titre de la lettre de garantie, et qui ne leur sont versées qu'au moment du rapatriement des devises provenant du payement effectué par leurs acheteurs étrangers.

7° *L'ouverture de comptes bancaires à divers organismes.*

a) Aux termes des articles 92 et 106 du décret du 8 juin 1956, relatif à l'organisation de la sécurité sociale, seules les banques spécialement agréées à cet effet par le ministre des affaires sociales pouvaient, en dehors de la caisse des dépôts et consignations, du service des chèques postaux et de la Banque de France, tenir les comptes dits « de disponibilités courantes » des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Plusieurs arrêtés avaient accordé cet agrément à un certain nombre de banques nommément désignées. Un arrêté du 7 juin 1955 (3) a décidé que désormais toutes les banques régulièrement inscrites sur les listes des banques étaient autorisées à tenir les comptes de disponibilités courantes de ces organismes, à condition qu'elles prennent l'engagement de respecter les prescriptions imposées par le ministre des affaires sociales pour la tenue desdits comptes.

b) Un arrêté du 21 juillet 1955 (4) a pris une mesure analogue en ce qui concerne les caisses de congés payés soumises à un régime identique à celui des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales: leurs comptes de disponibilités courantes pourront être tenus par toutes les banques inscrites.

c) Enfin, les sociétés et unions mutualistes qui assurent la gestion d'œuvres sociales dont les dépenses brutes annuelles sont au moins égales à 10 millions de francs ont été autorisées, par un arrêté du 29 novembre 1955 (5) à effectuer des dépôts dans les banques agréées pour tenir les comptes de disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, c'est-à-dire dans toutes les banques inscrites.

C. — Dispositions juridiques de portée générale

1° *Réforme de la faillite et de la liquidation judiciaire.*

Un décret du 20 mai 1955 (6) a réformé la procédure applicable aux commerçants en état de cessation de payement.

Ce texte comporte deux innovations importantes:

— La suppression de tout concordat en cas de faillite;

— La transformation de la liquidation judiciaire, mesure de faveur, en règlement judiciaire, procédure normale.

(1) *Journal officiel* du 9 juin 1955.

(1) Décret n° 55-616, *Journal officiel* du 22 mai 1955.
(2) Décret n° 55-619, *Journal officiel* du 22 mai 1955.
(3) *Journal officiel* du 11 juin 1955.
(4) *Journal officiel* du 10 août 1955.
(5) *Journal officiel* du 14 décembre 1955.
(6) Décret n° 55-583, *Journal officiel* du 21 mai 1955.

La faillite devient ainsi plus sévère dans ses conséquences puisqu'elle entraîne de plein droit l'état d'union et la liquidation forcée des biens du débiteur. Cette solution est conforme à la tendance générale de la législation contemporaine qui vise à un assainissement de l'organisation commerciale et, par conséquent, à une assiette plus solide du crédit.

Elle est complétée par la suppression de la réhabilitation de droit précédemment obtenue au terme d'un délai de dix ans.

En revanche, alors que la liquidation judiciaire était une mesure de faveur, laissée à l'appréciation du tribunal, le règlement judiciaire est désormais ouvert à toutes les entreprises qui restent en mesure de poursuivre leur activité à la faveur d'un concordat.

Dans l'ensemble, le règlement judiciaire, qui doit devenir la procédure normale, a été calqué sur la liquidation judiciaire. Le débiteur n'est pas dessaisi, il est seulement assisté d'un administrateur au règlement judiciaire.

2° *La limitation des privilèges du Trésor et de la sécurité sociale.*

Les créances du Trésor et de la sécurité sociale retiennent tout particulièrement l'attention des banques dans leurs relations avec leurs clients emprunteurs, en raison notamment de nombreux privilèges généraux dont ces créances sont assorties; souvent, en effet, en cas de faillite, la quasi-totalité des actifs des faillis est absorbée par le payement des créances privilégiées du fisc et de la sécurité sociale.

Préoccupé de ces problèmes, le conseil national du crédit a exprimé dès 1950 le vœu d'une revision des modalités d'application de ces privilèges, notamment quant à leur publication et à leur durée; aussi estime-t-il nécessaire de souligner les modifications récemment intervenues dans ce domaine.

En ce qui concerne tout d'abord le recouvrement des taxes sur le chiffre d'affaires, le Trésor bénéficiait d'un privilège qui garantissait tous les droits non atteints par la prescription; or, en ce domaine, la prescription est, en règle générale, de trois ans; mais elle peut être interrompue notamment par notification d'un titre de perception et la prescription de droit commun de trente ans est alors applicable. Ainsi le privilège du Trésor pouvait s'exercer pendant trois ou trente ans. Le décret du 30 avril 1955 (1) a ramené uniformément à deux ans, à partir de la date d'exigibilité de l'impôt, la durée d'exercice de ce privilège, mais lui a conféré le même rang que le privilège pour le recouvrement des impôts directs qui le précédait immédiatement.

La sécurité sociale possède, de son côté, à l'égard des commerçants, un privilège qui était d'une durée de dix années, sous réserve d'avoir fait inscrire sa créance au greffe du tribunal de commerce, dans les six mois de l'exigibilité des cotisations. Cette inscription était renouvelable. La durée de ce privilège a été ramenée à deux ans par un décret du 20 mai 1955 (2). En outre, pour qu'il puisse être exercé sur les immeubles des redevables, le privilège de la sécurité sociale doit, à partir du 1er janvier 1956, être inscrit à la conservation des hypothèques en application du décret du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière; il prend rang à la date de cette inscription.

Ces dispositions, qui tendent à la réduction des créances privilégiées, répondent en partie au vœu exprimé par le conseil national du crédit.

3° *Les nouvelles mesures conservatoires.*

Le régime des mesures conservatoires antérieur à la loi du 12 novembre 1955 ne pouvait parfois empêcher un débiteur habile de se dépouiller de tout actif visible, et lui permettait de tenir en échec les poursuites de ses créanciers. Soucieuse d'apporter, dans des cas plus nombreux, de solides garanties aux créanciers, la loi du 12 novembre 1955 (3) a notamment étendu et amélioré les règles de la saisie-conservatoire et de la saisie-arrêt. Elle prévoit, en outre, la mise en place de deux institutions nouvelles qui accroissent également les sûretés, tant en matière civile qu'en matière commerciale.

a. — Les articles 48 et 59 du code de procédure civile, rétablis en une rédaction nouvelle, étendent au domaine civil, et aménagent les règles de la saisie-conservatoire propre au droit commercial. Désormais, en cas d'urgence, toute personne possédant une créance apparemment fondée dans son principe, peut être autorisée, par le président du tribunal civil ou le juge de paix, à saisir conservatoirement les meubles appartenant à son débiteur. Cette décision, dont le juge apprécie l'opportunité, ne produit effet que pendant un court délai, nécessaire à la juridiction compétente pour procéder à l'examen au fond du litige.

Les titulaires de créances, tant civiles que commerciales, trouvent au surplus des sûretés complémentaires dans deux mesures conservatoires nouvelles; la première permet de prendre, pour assurer le payement d'éventuelles condamnations, une inscription de nantissement sur le fonds de commerce appartenant au débiteur: la deuxième met les immeubles du débiteur sous le coup d'une inscription d'hypothèque judiciaire.

b. — La loi du 12 novembre 1955 apporte par ailleurs d'importantes modifications au régime de la saisie-arrêt. Tout en élargissant le champ d'application de la saisie-arrêt, les nouvelles dispositions obligent le tiers saisi à fournir, dès notification de la saisie-arrêt, tous renseignements sur la réalité des biens saisis, alors que sous le régime antérieur il ne devait donner ces renseignements qu'après avoir été assigné en déclaration affirmative.

4° *La réforme de la publicité foncière.*

Un décret du 14 octobre 1955 (1) a fixé les modalités d'application de la réforme de la publicité foncière réalisée par le décret du 4 janvier 1955, et dont les dispositions essentielles ont été signalées dans le précédent rapport.

Les mesures d'application tendent principalement comme le décret de base lui-même, à améliorer la sécurité de la documentation hypothécaire et à faciliter la délivrance aux usagers des renseignements qui leur sont nécessaires.

L'institution du fichier personnel et immobilier, l'identification certaine des personnes et des immeubles, la liaison étroite désormais assurée entre le service des hypothèques et le service du cadastre, l'authenticité obligatoire des actes soumis à la publicité foncière, tels sont les objectifs que les textes d'application ont cherché à atteindre.

5° *La prorogation des délais de protêts.*

Un décret du 13 septembre 1955 (2) a prorogé les délais dans lesquels doivent être dressés les protêts et tous actes destinés à conserver les recours pour toute valeur négociable échue depuis le 25 août 1955 dont le tiré ou le souscripteur est, au jour de l'échéance, maintenu ou rappelé sous les drapeaux, ou renvoyé dans ses foyers depuis moins d'un mois.

Une prorogation identique est accordée, en outre, quelle que soit la situation militaire du débiteur, à tout porteur d'une valeur négociable échue depuis le 25 août 1955 qui, au jour de l'échéance, est maintenu ou rappelé sous les drapeaux.

Le décret du 13 septembre 1955 a été pris dans le cadre de la loi du 27 janvier 1910 relative à la prorogation des délais des protêts et des actes destinés à conserver les recours en matière de valeurs négociables, modifiée par la loi du 29 mars 1930. Ce dernier texte limitait à quatre-vingt-dix jours la prorogation susceptible d'être décrétée pendant la durée de la session des Chambres; la prorogation édictée par le Gouvernement tombait sous le coup de cette disposition. Une loi du 25 novembre 1955 (3) a abrogé cette limitation en sorte que la prorogation actuellement en cours pourra être maintenue tant qu'elle demeurera nécessaire.

D. — Dispositions concernant spécialement les établissements du secteur public et semi-public

1° *Le plafond des dépôts dans les caisses d'épargne.*

Parmi les mesures qui concernent exclusivement les établissements du secteur public, il faut noter plus spécialement le relèvement du plafond des dépôts individuels dans les caisses d'épargne, porté de 500.000 à 750.000 F, par la loi du 3 avril 1955 (4). Cette mesure n'est certes pas étrangère à l'augmentation des avoirs des déposants dans les caisses.

2° *Le régime des chèques postaux.*

Sous le régime de la loi du 7 janvier 1918 et des textes postérieurs qui l'ont complétée, le chèque postal n'était pas soumis aux principales dispositions qui réglementent les chèques bancaires. Une loi du 28 novembre 1955 (5) apporte de notables modifications à ce statut.

(1) Décret n° 55-470, *Journal officiel* du 3 mai 1955.
(2) Décret n° 55-663, *Journal officiel* du 22 mai 1955.
(3) *Journal officiel* du 15 novembre 1955.

(1) *Journal officiel* du 15 octobre 1955.
(2) *Journal officiel* du 15 septembre 1955.
(3) *Journal officiel* du 27 novembre 1955.
(4) *Journal officiel* du 4 avril 1955.
(5) *Journal officiel* du 1er décembre 1955.

Elle lui étend en premier lieu plusieurs dispositions empruntées au décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux chèques bancaires. Elle rend notamment obligatoires certaines mentions nécessaires à la validité du chèque postal et applique, en cas de payement partiel ou de défaut de payement, des règles de fond plus proches du régime des chèques bancaires.

Par ailleurs, si les dispositions du décret du 20 mai 1955 relatif à la création d'un fichier central de chèques impayés sont applicables aux chèques postaux, ces derniers, n'étant pas protestables, échappaient aux prescriptions de la loi du 2 août 1949 sur la publicité des protêts, qui présente un intérêt certain pour la répression des tirages sans provision ainsi qu'il a été exposé dans un précédent rapport. La loi du 28 novembre 1955 oblige désormais les centres de chèques postaux à remettre aux greffes des tribunaux de commerce une copie des certificats de non-payement qu'ils peuvent être amenés à établir. Ces certificats ont, à cet égard, des effets similaires aux protêts des chèques bancaires.

Ainsi, la répression pénale des tirages de chèques postaux sans provision pourra désormais être assurée dans des conditions analogues à celles actuellement en vigueur pour les chèques bancaires.

3° *Les opérations de crédit.*

a) La caisse centrale de crédit coopératif a été autorisée par un décret du 20 mai 1955 (1) à consentir directement des prêts aux groupements de commerçants pour leur permettre de s'équiper, alors que précédemment cette caisse ne pouvait intervenir qu'en donnant son aval.

b) Les caisses de crédit municipal, dont le statut a été précisé par un décret du 20 mai 1955 (2), sont désormais habilitées à consentir aux fonctionnaires des avances garanties par leur traitement. Elles peuvent, en conséquence, jouer en matière de crédit à la consommation — encore qu'à l'égard d'une clientèle limitée — un rôle comparable à celui d'un établissement financier.

CHAPITRE III

TAUX ET CONDITIONS DE BANQUE

Alors que, dans de nombreux pays, l'année 1955 a été marquée par un relèvement des taux bancaires, elle se caractérise, en France, par la stabilité des taux officiels (3) et par un certain allégement des charges acquittées par la clientèle des banques.

(1) Décret n° 55-654, *Journal officiel* du 22 mai 1955.
(2) Décret n° 55-622, *Journal officiel* du 22 mai 1955.
(3) Evolution des taux d'escompte des principales banques d'émission:

PAYS	1er JANVIER 1953	1er JANVIER 1954	1er JANVIER 1955	13 AVRIL 1956
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Grèce	12	10	10	9
Danemark	5	4,50	5,50	5,50
Grande-Bretagne	4	3,50	3	(1) 5,50
Autriche	6	4	3,50	5
Allemagne occidentale	4,50	3,50	3	4,50
Turquie	3	3	3	4,50
Italie	4	4	4	4
Espagne	4	4	3,75	3,75
Suède	3	2,75	2,75	3,75
Norvège	2,50	2,50	2,50	3,50
France	4	3,50	3	3
Belgique	(2) 3	(2) 2,75	(2) 2,75	(2) 3
Pays-Bas	3	2,50	2,50	3
Canada	2	2	2	(3) 3
U. S. A.	1,75	2	1,50	(4) 2,75
Suisse	1,50	1,50	1,50	1,50

(1) 27 janvier 1953: 3,50 p. 100. — 24 février 1953: 4,50 p. 100. — 16 février 1956: 5,50 p. 100.
(2) Traites acceptées domiciliées en banques et warrants
(3) 13 février 1953: 1,50 p. 100. — 5 août 1953: 2 p. 100. — 12 octobre 1953: 2,25 p. 100. — 19 novembre 1953: 2,75 p. 100. — 5 avril 1956: 3 p. 100.
(4) 15 avril 1953: 1,75 p. 100. — 4 août 1953: 2 p. 100. — 8 septembre 1953: 2,25 p. 100. — 17 novembre 1953: 2,50 p. 100. — 13 avril 1956: 2,75 p. 100.

A vrai dire, cet allégement n'a eu par lui-même qu'une portée limitée et peut être considéré comme le complément des mesures plus importantes arrêtées en 1954, dont l'incidence s'est pleinement fait ressentir en 1955.

Néanmoins, le nouvel abaissement des conditions relatives aux crédits à moyen terme, s'ajoutant aux dispositions concernant les taxes sur le chiffre d'affaires, n'est pas négligeable pour les entreprises qui poursuivent la modernisation de leur équipement.

a) *Taxes fiscales.*

Les décrets du 4 novembre et du 31 décembre 1954 autorisaient les clients des banques, assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée, à déduire du montant de ladite taxe afférente à leurs opérations, la taxe sur les prestations de services et la taxe locale supportées à l'occasion des services bancaires utilisés pour les besoins de leur exploitation.

Le décret n° 55-465 du 30 avril 1955 (1), portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, a supprimé la taxe sur les transactions qui précédemment n'était pas déductible et, en ce qui concerne les opérations bancaires, la taxe locale additionnelle.

En conséquence, depuis le 1er juillet 1955, date d'entrée en vigueur de ce décret, les clients qui sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée peuvent déduire, lors du payement de cette taxe et sous les mêmes conditions qu'auparavant, la totalité des sommes perçues par les banques au titre des taxes sur le chiffre d'affaires.

b) *Les crédits à moyen terme.*

En vue de stimuler efficacement les investissements privés, le taux des crédits à moyen terme pour l'équipement des entreprises, réescomptables au crédit national, à la caisse des dépôts et consignations ou au Crédit foncier de France a été réduite de 0,25 p. 100.

En effet, depuis le 5 septembre 1955, la caisse des dépôts et consignations:

— D'une part, a renoncé à percevoir la commission d'engagement de 0,25 p. 100 qu'elle prélevait sur les crédits à moyen terme de cette nature, qu'elle s'engage à réescompter au crédit national ou au Crédit foncier de France;

— D'autre part, a ramené de 0,50 p. 100 à 0,25 p. 100 la commission d'engagement qu'elle perçoit sur les crédits comportant l'intervention de deux banques.

Cette réduction, ajoutée aux derniers aménagements fiscaux, a permis d'abaisser sensiblement le coût du financement des investissements.

Ainsi, la charge supportée par les utilisateurs de crédits à moyen terme traités par les banques avec l'intervention du crédit national ou du Crédit foncier de France et de la caisse des dépôts et consignations a été diminuée de 31 p. 100 en quatre ans comme l'indiquent les chiffres ci-dessous:

DÉSIGNATION	8 NOVEMBRE 1951	17 SEPTEMBRE 1953	18 OCTOBRE 1953	4 FEVRIER 1954
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Coût global (minimum)	7,50	7	6,85	6,60
Taxes	0,66	0,62	0,60	0,58
Coût total (minimum)	8,16	7,62	7,45	7,18

DÉSIGNATION	1er NOVEMBRE 1954	2 DÉCEMBRE 1954	1er JUILLET 1955	5 SEPTEMBRE 1955
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Coût global (minimum)	6,10	5,85	5,85	5,60
Taxes	(*) 0,07	(*) 0,06	»	»
Coût total (minimum)	6,17	5,91	5,85	5,60

(*) Montant net des taxes supportées en définitive par l'utilisateur du crédit.

(1) *Journal officiel* du 3 mai 1955.

D'autre part, le crédit national a décidé, le 13 septembre 1955, de ramener à 6,50 p. 100 le taux de ses prêts directs fixé à 7 p. 100 depuis le 12 décembre 1950.

Le Crédit foncier de France, de son côté, a procédé, le 5 janvier 1956, à une nouvelle réduction du taux de ses prêts fonciers traditionnels. Ce taux, qui était fixé à 7,90 p. 100 depuis le 9 février 1955 — contre 8,50 p. 100 depuis juin 1951 — a été ramené à 7,35 p. 100

⁂

Les comptes de pertes et profits des banques pour 1955 ne sont pas encore tous connus. Il semble que les réductions ayant affecté les conditions de banque au cours des dernières années, et plus particulièrement en 1954, ont trouvé une certaine compensation dans le développement général des affaires.

Les banques supportent, il est vrai, une autre charge d'exploitation qui s'accroît d'année en année. Dans son précédent rapport, le conseil national du crédit avait constaté que la recherche des dépôts importants et durables avait entraîné les banques dans un mouvement de surenchère, aboutissant à la rémunération exagérée de certains comptes créditeurs.

Il semble que la concurrence soit restée, en 1955, aussi vive et aussi onéreuse. La recherche à prix fort des capitaux disponibles ne peut d'ailleurs se poursuivre qu'autant qu'il subsiste des possibilités d'emploi, elles-mêmes hautement rémunératrices. Dans ce domaine, le financement des ventes à crédit a continué de retenir l'attention du Conseil.

On rappelle qu'en application de la décision de caractère général du 28 juillet 1954, complétée par l'instruction n° 7 de la Banque de France en date du 20 décembre 1954, les établissements intervenant directement dans le financement des achats à crédit sont tenus de remettre à tout usager, comme à tout demandeur, un exemplaire du barème de leurs conditions faisant apparaître clairement le coût total de l'opération. Chaque barème étant obligatoirement communiqué aux services du conseil national du crédit, celui-ci est désormais en mesure de suivre avec précision l'évolution des taux pratiqués par tous les établissements spécialisés. Les renseignements ainsi obtenus sont utilisés, chaque fois que la possibilité en est offerte au Conseil, pour obtenir l'abaissement de tarifs jugés trop élevés.

Le Conseil considère, en effet, que seules peuvent prétendre satisfaire un besoin économique et obtenir, par conséquent, leur enregistrement, les entreprises qui pratiquent des tarifs modérés, n'excédant pas en tout état de cause la moyenne des taux appliqués par les principaux établissements. Cette moyenne, prise comme référence lors de l'examen des cas particuliers, a été sensiblement abaissée, tant en raison des réductions de tarifs volontairement consenties par certains établissements que sous l'effet de la prise en considération des conditions appliquées par les entreprises nouvellement enregistrées. A titre indicatif, la référence retenue par le Conseil en ce qui concerne le financement des ventes à crédit de véhicules automobiles neufs a évolué de façon suivante :

	OCTOBRE 1953	MARS 1954	OCTOBRE 1954	MARS 1955	NOVEMBRE 1955
	P. 100 l'an.				
Crédits d'une durée de :					
6 mois	17,55	17,30	16,55	16	15,61
12 mois	19,25	18,75	17,55	16,85	16,33
18 mois	21,40	20,85	19,65	18,55	17,86

Tels quels, ces taux paraissent encore élevés. Il faut cependant remarquer qu'indépendamment de la rémunération des capitaux avancés, ils comprennent, pour un montant qui n'est pas négligeable, des remboursements de frais de dossier, de recouvrement et de constitution de gage, ainsi qu'une prime de risque que peut expliquer la nature particulière du financement des ventes à crédit. La traduction en taux annuels de ces divers éléments ne peut donc être considérée que comme une convention, nécessaire sans doute, mais à l'expression de laquelle on ne peut accorder que la valeur d'un élément de comparaison.

Il est difficile, en raison de la multiplicité des frais accessoires et de la pluralité des méthodes de calcul, de situer les conditions pratiquées en France, pour le financement des ventes à crédit, par rapport au coût de la même opération dans les divers pays étrangers. Il semble, tout au moins en ce qui concerne les pays européens, qu'une comparaison, portant sur les diverses catégories de biens financés, ferait assez souvent ressortir une situation avantageuse pour le consommateur français. A titre d'exemple, on peut signaler qu'en Allemagne, le coût du financement des automobiles, des biens d'équipement ménager et des motocyclettes, est le plus souvent de 0,75 p. 100, 1 p. 100 et 1,50 p. 100 par mois, sur le montant du prêt initial; ces chiffres correspondraient à des taux annuels de 16,50 p. 100, 22 p. 100 et 33 p. 100, très comparables à ceux qui sont pratiqués en France, pour les deux premières catégories, et sensiblement plus onéreux en ce qui concerne les motocyclettes.

DEUXIEME PARTIE

LA DISTRIBUTION DU CREDIT

La distribution du crédit, en 1955, s'est opérée dans un climat d'expansion économique et de stabilité financière assez analogue à celui de l'année précédente. Les progrès de la production se sont poursuivis dans l'industrie et, à un degré moindre, dans l'agriculture; les transactions commerciales se sont développées, et l'emploi s'est maintenu à un niveau élevé.

La production industrielle a atteint un niveau de 10 p. 100 supérieur en moyenne à celui de 1954. Ce nouvel essor, qui se situe favorablement dans l'échelle de comparaison avec les autres grands pays industriels, s'est trouvé facilité en France par le renforcement de la confiance monétaire, par une meilleure utilisation des outillages et de la capacité de production des entreprises, par le stimulant de la concurrence sur le marché intérieur rendue elle-même, dans certains cas, plus intense du fait des entrées de produits étrangers, et aussi par les efforts efficaces de nombreuses entreprises des industries transformatrices et des travaux publics pour prendre place sur les marchés extérieurs.

Un rôle moteur important a été joué par l'industrie du bâtiment et par divers secteurs des constructions mécaniques (automobiles et tracteurs, construction navale, construction électrique, équipement ménager) qui, par des commandes très soutenues, ont contribué à donner une forte impulsion à l'industrie sidérurgique, directement sollicitée, d'autre part, par d'importantes commandes de l'étranger.

D'autres industries ont largement participé au mouvement d'expansion, notamment celles des pneumatiques, des produits chimiques, des papiers et cartons; les secteurs orientés plus directement vers la consommation individuelle (cuirs, textiles) sont demeurés, en revanche, à un niveau de production étale pendant la plus grande partie de l'année, mais dans le courant de l'automne des commandes plus importantes se sont manifestées et ont provoqué une reprise.

Sur le marché intérieur, l'activité commerciale soutenue par le développement du pouvoir d'achat des consommateurs s'est trouvée, elle aussi, en nette progression. L'accroissement des ventes a été constaté non seulement dans les grands magasins et magasins à succursales multiples, mais aussi, bien que dans une moindre mesure, dans les entreprises individuelles de commerce de détail, dont les efforts de modernisation et d'organisation ont pris plus d'ampleur. Les échanges extérieurs ont marqué une très sensible augmentation en même temps qu'une tendance à un équilibre mieux assuré, la part des importations non couverte par les exportations s'étant considérablement réduite.

Les dépenses d'investissements des entreprises ont été sensiblement plus fortes en 1955 qu'en 1954. Cette augmentation, qui a été estimée à 9 p. 100, correspond à peu près — selon les évaluations de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation — à la fois à celle des sommes que les sociétés privées semblent avoir été en mesure de dégager par autofinancement, et à celle de la contribution de l'Etat sous forme d'avances ou de prêts.

Dans l'ensemble, les stocks des entreprises ne paraissent pas avoir varié sensiblement d'une année à l'autre, de sorte que certaines branches, notamment celles qui fournissent l'industrie du bâtiment, ne possèdent que des approvisionnements relativement réduits en produits finis, leur niveau ne s'étant pas adapté, en proportion, au surcroît d'activité.

L'agriculture a réalisé en 1955, abstraction faite des variations qui ont pu atteindre certaines denrées, un niveau de production globale comparable à celui de 1954; la campagne de l'année écoulée a pu non seulement subvenir aisément aux besoins du marché

intérieur, mais aussi contribuer au développement des exportations, grâce à des courants de ventes ouverts les années précédentes. Assurée, par les régimes de garantie en vigueur, de l'écoulement de la majeure partie de ses productions à des prix déterminés, l'agriculture a pu perfectionner ses méthodes d'exploitation, par une utilisation plus grande des engrais et de l'équipement mécanique.

L'emploi a été satisfaisant, tout au long de l'année; l'indice d'activité de la main-d'œuvre s'est élevé, à l'automne, à un niveau qu'il n'avait jamais atteint, et le nombre des chômeurs secourus diminuait encore, à la fin de 1955, par rapport aux chiffres de la fin de 1954.

Si les données globales laissent ainsi apparaître une évolution générale très favorable, elles ne doivent pas faire perdre de vue qu'il existe, dans la plupart des secteurs de transformation industrielle et de distribution commerciale, des situations individuelles très différentes. A côté des entreprises qui, en perfectionnant leurs conditions de production et de vente, sont devenues ou demeurées prospères, d'autres, qui n'ont pas pu ou pas su renouveler leur équipement ni leurs méthodes, du fait, soit d'une situation géographique défavorable, soit d'une structure interne vieillie, tendent à décliner, ou tout au moins restent en marge du progrès général. Cette divergence dans les situations des entreprises constitue une source de faiblesse pour l'économie française et aggrave les difficultés rencontrées pour comprimer certains prix de revient.

Pendant la majeure partie de l'année, l'abondance des produits a facilité l'adaptation de l'offre à la demande globale de biens ou de services, et l'accentuation de la concurrence entre les entreprises a permis l'absorption, sans incidence sensible sur les prix, de l'augmentation des rémunérations. Néanmoins, en fin d'année, les hausses de prix des métaux et du bois, et les difficultés d'incorporation de hausses successives de salaires pour de nombreuses entreprises, constituent des facteurs susceptibles de renforcer, à courte échéance, la pression qui s'exerce sur les prix de nombreux articles manufacturés, pression qui se traduit finalement par des indices en hausse d'environ 1 p. 100 sur ceux de la fin de 1954.

Il apparait ainsi, plus qu'à toute autre période, nécessaire de poursuivre l'action entreprise pour comprimer les coûts de production et perfectionner les procédés de fabrication et de répartition, tout en intensifiant le développement économique de certaines régions et en favorisant la conversion d'entreprises soucieuses d'orienter leur production vers des activités nouvelles plus rentables.

L'expansion de l'économie du pays s'est poursuivie dans un climat financier un peu différent, du moins en apparence, parce que, pour la première fois depuis près de vingt ans, la Trésorerie publique a été équilibrée sans recours appréciable à la création monétaire; contrairement aux années précédentes, et même à l'année 1954 où une amélioration très nette s'était pourtant déjà dessinée à cet égard, les besoins de fonds du Trésor ont été intégralement couverts sans apport de fonds par le système bancaire, les souscriptions bancaires nouvelles d'effets publics et les nouveaux avoirs en compte au Trésor ou aux bureaux de chèques postaux ayant été à peu près compensés par une diminution des concours directs de l'institut d'émission; si l'intervention des ressources d'épargne a été ainsi plus grande, elle s'est produite par l'augmentation des concours provenant de divers organismes tels que la caisse des dépôts et consignations, et non pas au moyen d'un montant accru des appels directs de l'Etat au marché financier. Dans l'ensemble, les fonds directement investis par le public se sont portés sur les émissions de l'industrie privée, plus en 1955 que pendant l'année précédente. Au total, l'épargne sous ses diverses formes se trouve en progrès par rapport à l'année 1954, mais son augmentation a été moindre que celle qui avait été constatée auparavant d'une année sur l'autre.

Ainsi qu'on le constate depuis 1952, c'est-à-dire depuis le retour à la stabilité monétaire, l'économie a encore marqué une tendance très nette à la liquidité. Cette tendance, déjà maintes fois commentée, trouve son explication dans deux phénomènes distincts. D'une part, elle reflète l'accroissement du revenu national; celui-ci, qui a progressé en 1955 de 8 p. 100 par rapport à l'année précédente, implique une augmentation des règlements de traitements ou de salaires et de la formation des profits, et une augmentation correspondante des échanges commerciaux destinés à la production ou à la consommation. Il justifie donc la création de signes monétaires supplémentaires, billets et avoirs en compte. D'autre part, la masse des encaisses plus ou moins immobilisées, destinées à des besoins éventuels par leurs détenteurs, paraît avoir encore progressé; le rétablissement de la stabilité des prix engendre, en effet, une tendance à différer les achats jugés non immédiatement indispensables, soit par simple souci de prudence ou d'épargne, soit pour profiter des offres avantageuses que peuvent présenter des mouvements de prix saisonniers par exemple. Une telle tendance réduit la vitesse moyenne de circulation de la monnaie; cette diminution est attestée par le fléchissement du rapport des présentations en compensation au solde moyen des dépôts bancaires, qui est le seul indice dont on dispose pour estimer la rotation monétaire.

L'accroissement des encaisses que l'on peut considérer comme thésaurisées à des degrés divers, a été facilité par l'évolution favorable de la balance des comptes; l'évolution des années postérieures à la stabilisation de 1928 avait déjà montré que de fortes entrées d'or ou de devises accentuent la propension de l'économie à la liquidité et renforcent l'influence exercée en ce domaine par le retour à la stabilité monétaire lui-même.

Les cessions d'or et de devises à l'institut d'émission pendant l'année 1955 sont les plus importantes qui aient été enregistrées depuis la dernière guerre; elles sont intervenues à concurrence de 40 p. 100 dans la formation des disponibilités monétaires, l'autre contrepartie ayant été constituée par le développement des crédits à l'économie. Parmi ces derniers, les crédits à la construction ont joué un rôle important bien que la Caisse des dépôts et consignations en ait financé une partie accrue au moyen des ressources d'épargne qu'elle collecte; le développement des crédits à la consommation s'est lui aussi poursuivi, tout en demeurant très en deçà des proportions qu'il a atteintes en d'autres pays.

La formation des liquidités nouvelles, qui résulte pour une large part des cessions d'or et de devises à la Banque de France, ne s'est pas accompagnée d'un endettement correspondant des entreprises et des particuliers et, à cet égard, la situation monétaire s'est sensiblement assainie.

⁂

Le maintien des prix à un niveau à peu près stable, les progrès des réserves de change, très importants pendant les neuf premiers mois de l'année et encore sensibles au début de l'automne, le maintien d'un courant satisfaisant d'épargne, la simultanéité approximative des progrès de l'offre et de ceux de la demande, tant dans la consommation que dans l'investissement, ont permis de conserver, dans le domaine du crédit aux entreprises, et sans intervention de nouvelles mesures générales, l'allure souple et modérée qui avait caractérisé déjà l'année précédente.

La distribution des crédits à moyen terme mobilisables s'est poursuivie avec une évolution différente selon les circuits de financement et les objectifs économiques. Les crédits d'équipement industriel financés par les banques, sous forme d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme mobilisables au Crédit national, se sont maintenus à un encours à peu près étale; ce qui signifie non pas un arrêt des crédits distribués sous cette forme mais un courant de remboursements suffisant sur les concours antérieurs, pour financer les crédits nouveaux. De leur côté, le Sous-comptoir des entrepreneurs et le Crédit foncier de France ont accru leurs concours à la construction de logements avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations et, en dernier ressort, de la Banque de France, suivant une progression un peu plus accentuée en valeur absolue qu'au cours de l'année précédente. Au total, il apparait que la fraction du financement des investissements fournie par la création monétaire a sensiblement fléchi en 1955, en raison notamment des emprunts à long terme qui sont venus la relayer.

A l'action des divers organismes destinés à financer les équipements ou la construction s'est ajoutée celle du fonds de développement économique et social; ce dernier a groupé les divers fonds institués antérieurement et a distribué des avances pour provoquer ou accentuer la modernisation des entreprises, parfois leur redistribution géographique ou leur adaptation à des objets économiques rentables.

⁂

Les dernières semaines de 1955, les premiers mois de la présente année suffiraient à montrer, s'il en était besoin, que la stabilité monétaire, même lorsqu'elle est établie depuis quatre ans et qu'elle a favorisé l'expansion économique ainsi que l'augmentation du pouvoir d'achat, risque toujours d'être remise en question.

Ses assises demandent à être consolidées, et le Conseil national du crédit, s'il a considéré, tout au long de l'année, que les développements de la situation ne présentaient pas le caractère dangereux et brutal d'une poussée inflationniste, n'en est pas moins conscient de la nécessité qui s'impose aux autorités de suivre de très près, par une analyse constante et serrée, l'évolution actuelle.

La période la plus récente a permis de constater à la fois le relèvement de certains éléments des prix de revient, une tendance à la majoration excessive de certains prix de vente, et des prises de position inquiètes plutôt, d'ailleurs, sur l'or et sur les devises que sur les marchandises. La combinaison de ces divers facteurs, si elle se confirmait, serait de nature à compromettre une évolution jusqu'ici favorable pour le pays et qui peut encore être sauvegardée. La rigueur monétaire et l'expansion économique ne doivent pas cesser d'être menées de front.

***

La seconde partie du présent rapport et divisée en cinq chapitres:

— le chapitre 1er décrira l'évolution et la formation des disponibilités monétaires; il se terminera par l'étude du marché monétaire;

— le chapitre 2 sera consacré à l'étude des ressources et des emplois des organismes spécialisés dans la distribution de certaines formes de prêts ou de crédits;

— le chapitre 3 analysera l'évolution de l'épargne recueillie dans le public et du marché des capitaux;

— le chapitre 4 effectuera un recensement synthétique de l'ensemble des ressources et des emplois précédemment analysés;

— le chapitre 5 aura pour objet l'étude de la distribution du crédit dans ses relations avec l'évolution de la production et des échanges et sa répartition entre les grands secteurs économiques.

En appendice, figurera une analyse détaillée des crédits par profession.

CHAPITRE Ier

EVOLUTION ET FORMATION DE LA MASSE MONETAIRE

Ce chapitre comprend quatre sections:

1° Evolution des disponibilités monétaires et des dépôts bancaires à terme au cours de l'année 1955;

2° Formation des disponibilités monétaires et analyse des emplois du système bancaire;

3° Ressources des banques en dehors des dépôts de la clientèle (fonds propres notamment);

4° Recours des banques aux organismes de réescompte et évolution du marché monétaire.

SECTION I

Evolution des disponibilités monétaires et des dépôts bancaires à terme en 1955.

A. — DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES

1° *Evolution d'ensemble.*

Le montant total des disponibilités monétaires (billets et monnaies divisionnaires en circulation (1), dépôts à vue inscrits en compte sur les livre de la Banque de France, des agences métropolitaines des banques, des bureaux de chèques postaux et des comptables du Trésor public) est passé de:

5.298 milliards de francs au 31 décembre 1954, à
5.969 milliards de francs au 31 décembre 1955,

accusant ainsi une progression totale de 671 milliards en valeur absolue et de 12,7 p. 100 en valeur relative.

Le taux d'accroissement de la masse monétaire observé l'année précédente était de 13,7 p. 100, correspondant à une augmentation en valeur absolue de 640 milliards; la tendance à l'accélération de l'expansion monétaire qui s'était manifestée en 1954 — et qui faisait suite au ralentissement observé pendant les années de stagnation économique de 1952 et 1953 — ne s'est pas accusée en 1955.

Comme on le constate habituellement, la progression a été plus forte de trimestre en trimestre au cours de l'année; la part des trois derniers mois dans l'augmentation annuelle a été un peu plus faible en 1955 qu'en 1954: 46 p. 100 au lieu de 56 p. 100.

Augmentation des disponibilités monétaires.

PÉRIODES	1952		1953	
	Milliards.	P. 100.	Milliards.	P. 100.
1er trimestre	84	2,3	53	1,3
2e trimestre	91	2,4	77	1,8
3e trimestre	118	3	108	2,5
4e trimestre	200	5	232	5,2
Année entière	493	13,3	470	11,2

(1) Les monnaies divisionnaires, en raison de leur faible importance, n'étaient pas comprises dans les statistiques des années précédentes.

PÉRIODES	1954		1955	
	Milliards.	P. 100.	Milliards.	P. 100.
1er trimestre	34	0,7	37	0,7
2e trimestre	94	2	124	2,3
3e trimestre	154	3,2	203	3,7
4e trimestre	358	7,2	307	5,4
Année entière	640	13,7	671	12,7

Le développement de la masse monétaire qui s'est poursuivi selon un rythme un peu plus rapide que l'activité économique, tandis que les prix demeuraient relativement stables, s'est accompagné d'une diminution de la « vitesse de circulation » des moyens de payement intérieurs. Cette diminution est confirmée par l'évolution du quotient de l'indice trimestriel moyen des règlements en chambre de compensation à Paris par l'indice des dépôts en banque, retenu pour mesurer le coefficient d'échange des avoirs en compte; le quotient ainsi calculé est resté, en 1955, constamment inférieur à celui des périodes correspondantes de 1954. L'indice annuel moyen s'établit à 1,97 contre 2,10 pour 1954.

La vitesse de circulation de la monnaie a progressivement fléchi pendant les trois premiers trimestres de 1955 pour s'établir en fin d'année — en raison du développement saisonnier des affaires — à un niveau en légère hausse, qui se trouve égal à celui du début de l'année.

RAPPORT		PREMIER trimestre.	DEUXIÈME trimestre.	TROISIÈME trimestre	QUATRIÈME trimestre.	MOYENNE annuelle.
Indice des règlements en compensation (Paris).	1954	2,07	2,07	2,15	2,12	2,10
Indice des comptes créditeurs bancaires.	1955	2,01	1,94	1,92	2,01	1,97

Le ralentissement du mouvement des comptes est corroboré par un fléchissement parallèle du rapport du produit national à la masse monétaire, fléchissement qui traduit un accroissement des encaisses et des trésoreries. Bien qu'en baisse sensible depuis 1952, puisqu'il s'établissait à 2,96 en 1955 contre 3,17 en 1954 et 3,63 en 1952, ce rapport demeure nettement supérieur à celui de 1938 qui atteignait 2,39 seulement.

ANNÉES	DISPONIBILITÉS monétaires (moyenne des 12 mois).	PRODUIT national brut (a).	PRODUIT national brut. / Disponibilités monétaires.
	(En milliards de francs.)		
1938	182	435	2,39
1949	2.408	6.400	3,49
1950	2.857	9.610	3,36
1951	3.368	11.860	3,52
1952	3.900	14.140	3,63
1953	4.370	14.530	3,32
1954	4.858	(1) 15.300	(1) 3,17
1955	5.536	(1) 16.370	(1) 2,96

(a) Pour 1938: commission des comptes de la Nation (*Journal officiel*, Conseil économique, 23 septembre 1955).
De 1949 à 1955: rapport sur les comptes de la Nation de 1949 à 1955.
(1) Chiffres provisoires ou évaluations.

2° *Evolution des divers éléments de la masse monétaire.*

L'augmentation de 671 milliards des disponibilités monétaires affecte à la fois la circulation en espèces et les dépôts à vue:

— Les billets et monnaies divisionnaires en circulation ont progressé de 327 milliards, soit 12,7 p. 100 de leur montant au 31 décembre 1954;

— Les dépôts à vue ont augmenté de 344 milliards, soit 12,7 p. 100 de leur montant au début de l'année.

La proportion des billets et des monnaies divisionnaires dans le total des disponibilités monétaires, qui se maintenait à environ 51 p. 100 au cours des années 1950 à 1952, a légèrement décru depuis lors; en décembre 1955, elle était de 48,8 p. 100.

PROPORTION dans la masse monétaire.	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955
	P. 100.	P. 100	P. 100	P. 100	P. 100
Des billets et monnaies divisionnaires en circulation..	48,8	49,2	49	49,1	48,8
Des dépôts à vue.....	51,2	50,8	51	50,9	51,2

a) *Billets et monnaies divisionnaires en circulation.*

Les billets en circulation ont accusé en 1955 une progression de 302 milliards de francs, égale à 11,8 p. 100 de leur montant au 31 décembre 1954.

Ce mouvement est plus accentué que celui qui avait été enregistré l'année précédente: + 241 milliards ou 10,4 p. 100 en valeur relative. La reprise amorcée en 1954, après le net ralentissement constaté depuis 1951, s'est ainsi poursuivie en 1955.

Les variations des émissions de billets ont été soumises aux mouvements saisonniers habituels: poussée plus forte pendant le deuxième semestre, particulièrement accentuée au mois de décembre. Près des trois quarts de l'augmentation annuelle ont été acquis pendant les six derniers mois et 40 p. 100 environ en décembre.

La circulation des monnaies divisionnaires a subi l'incidence, pendant toute l'année 1955, de la mise en service progressive des pièces de 100 francs. Elle est ainsi passée de 32 milliards au 31 décembre 1954 à 57 milliards au 31 décembre 1955, en accroissement de 25 milliards.

La part des monnaies divisionnaires dans le volume de la circulation fiduciaire totale, qui était de 1,2 p. 100 au début de l'année, atteint 2 p. 100 à fin décembre 1955.

b) *Dépôts à vue.*

L'ensemble des dépôts à vue s'est accru en 1955 de 344 milliards de francs ou 12,7 p. 100 de leur montant au début de l'année, contre 395 milliards et 17 p. 100 en 1954.

Dépôts à vue dans les banques.

Au cours de l'année 1955, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, l'ensemble des comptes créditeurs à vue des particuliers et des entreprises inscrits au passif des situations des banques a augmenté d'un montant inférieur à celui de l'année précédente: 266 milliards, au lieu de 305 milliards en 1954. Le dernier trimestre, avec une progression de 140 milliards, intervient pour plus de la moitié dans l'augmentation annuelle contre plus de 70 p. 100 en 1954. Ainsi qu'on le constate chaque année, les diverses catégories de dépôts bancaires à vue ont suivi des évolutions mensuelles différentes.

Les soldes en comptes de chèques — inscrits en général au nom de clients non commerçants — se sont accrus de 143 milliards (132 milliards en 1954) et ont suivi l'évolution saisonnière habituelle: augmentation modérée pendant les trois premiers mois (12 milliards en moyenne par mois), stabilité relative au cours du deuxième trimestre, puis forte progression de juin à septembre (26 milliards en moyenne par mois), de nouveau accalmie au quatrième trimestre.

Les soldes en comptes courants créditeurs — inscrits principalement au nom d'entreprises — ont évolué d'une façon différente et se sont trouvés influencés par les fluctuations des activités industrielles et commerciales. Comme en 1954, on constate une relative stabilité jusqu'à fin avril, une poussée en mai (55 milliards en 1955, 50 milliards en 1954) suivie d'un nouveau palier, enfin une élévation importante au cours des mois de novembre et décembre (102 milliards en 1955, 114 milliards en 1954).

L'excédent des postes « créditeurs divers » sur les « avances et débiteurs divers » a fléchi fortement au premier trimestre en raison de l'accumulation exceptionnelle au 31 décembre 1954 de sommes recueillies lors de l'émission des certificats d'investissements 1954-1955 et qui n'avaient pas encore été versées par les banques au Trésor. Ce fléchissement s'est poursuivi pendant l'année pour atteindre au total 52 milliards, par suite, notamment, de l'aménagement du bilan des banques nationalisées qui, à l'occasion de leur augmentation de capital, ont procédé à des ajustements des postes « créditeurs divers ».

Dépôts à vue dans les banques (1).

MONTANTS	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955
	(En milliards de francs.)				
Comptes de chèques.....	788	826	845	922	931
Comptes courants	1.288	1.283	1.328	1.337	1.463
Total	2.076	2.109	2.173	2.259	2.394
Excédent des « créditeurs divers » sur les « avances et débiteurs divers ».....	101	68	52	44	49
Total des dépôts à vue.	2.177	2.177	2.225	2.303	2.443

VARIATIONS	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.	ANNÉE 1955.
	(En milliards de francs.)				
Comptes de chèques.....	+ 38	+ 19	+ 77	+ 9	+ 143
Comptes courants	— 5	+ 45	+ 9	+ 126	+ 175
Total	+ 33	+ 64	+ 86	+ 135	+ 318
Créditeurs divers	— 33	— 16	— 8	+ 5	— 53
Total des dépôts à vue.	»	+ 48	+ 78	+ 140	+ 266

(1) Il est rappelé que ces chiffres ont été rectifiés pour tenir compte des reports d'échéance; la progression annuelle qu'ils font apparaître est inférieure de 110 milliards à celle qui ressort du rapprochement des chiffres comptables qui atteignaient 2.227 milliards au 31 décembre 1954 et 2.603 au 31 décembre 1955. A ces deux dates, les guichets des banques ont été ouverts pendant la matinée seulement, mais alors qu'au 31 décembre 1954 les séances de compensation avaient été tenues à Paris et dans plusieurs villes de province, au 31 décembre 1955 aucune séance n'a été tenue en province; seuls les effets payables à Paris ont été passés en écritures. Les reports partiels d'échéance ont ainsi été estimés respectivement à 50 milliards à fin 1954 et 160 milliards à fin 1955.

Autres dépôts à vue. — Les autres dépôts à vue qui entrent dans la formation des disponibilités monétaires (dépôts des particuliers et des entreprises à la Banque de France, aux bureaux de chèques postaux et au Trésor) ont, dans l'ensemble, accusé une progression de 78 milliards, légèrement inférieure à celle de l'année précédente (90 milliards). Cette variation affecte principalement les dépôts en comptes courants postaux qui ont, au cours de l'année, augmenté de 59 milliards contre 83 milliards en 1954.

B. — DÉPÔTS A TERME

Les dépôts à terme recueillis par les banques, soit en comptes à échéance ou à préavis, soit en contre-partie de bons de caisse, figurent au passif des bilans bancaires au poste « bons et comptes à échéance fixe ».

Bien qu'ils constituent plutôt un emploi d'épargne que des disponibilités monétaires puisqu'ils ne sont pas directement utilisables comme moyens de payement, ils contribuent au financement des crédits retenus dans le calcul des contre-parties de la masse monétaire. L'usage montre, au surplus, que certains dépôts à échéance relativement courte jouent — en raison des clauses dont ils sont assortis — un rôle assez comparable à celui des dépôts à vue. Aussi a-t-il paru opportun, de même que l'année dernière, de grouper dans un même total l'ensemble des disponibilités monétaires et les dépôts à terme. Au cours de l'année 1955, ces derniers ont accusé une progression de 33 milliards, ou de 19,8 p. 100, analogue à celle qui avait été constatée en 1954.

La nature des dépôts bancaires à terme conduit à les rapprocher, à l'actif, des portefeuilles bancaires d'effets de mobilisation de crédits à moyen terme. En 1955, ces deux éléments ont été constamment du même ordre de grandeur; ils atteignaient, au 31 décembre 1955, respectivement 200 et 226 milliards.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives à l'évolution des disponibilités monétaires et des dépôts à terme au cours de l'année 1955.

DÉSIGNATION	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955	VARIATIONS de l'année.
	(En milliards de francs.)					
I. — *Disponibilités monétaires.*						
A. — Billets en circulation	2.551	2.584	2.630	2.730	2.853	+ 302
B. — Monnaies divisionnaires en circulation	32	39	46	51	57	+ 25
C. — Dépôts à vue	2.715	2.712	2.783	2.881	3.059	+ 344
Comptes courants créditeurs des particuliers et des entreprises à la Banque de France	(66)	(68)	(73)	(68)	(75)	(+ 9)
Dépôts à vue dans les banques	(2.177)	(2.177)	(2.225)	(2.303)	(2.443)	(+ 266)
Dépôts aux comptes courants postaux	(435)	(427)	(444)	(466)	(494)	(+ 59)
Dépôts de fonds particuliers au Trésor	(37)	(40)	(41)	(44)	(47)	(+ 10)
Total (A+B+C)	5.298	5.335	5.459	5.662	5.969	+ 671
II. — *Dépôts à terme.*	167	172	179	190	200	+ 33
Total des disponibilités monétaires et des dépôts à terme	5.465	5.507	5.638	5.852	6.169	+ 704

SECTION II

Formation des disponibilités monétaires.

1° ÉVOLUTION GÉNÉRALE

En 1955, les trois cinquièmes des nouveaux moyens de payement intérieurs ont trouvé leur origine dans le développement des crédits bancaires à l'économie, et les deux autres cinquièmes dans celui des réserves de change; pour la première fois depuis 1951 les créances sur le Trésor ont en effet peu varié.

Ainsi s'est poursuivie en 1955 l'évolution commencée en 1954, marquée elle aussi par une expansion des avoirs en or et devises, conséquence de l'amélioration de la balance des comptes, et un ralentissement marqué des recours de l'Etat au système bancaire.

L'importance respective des diverses contreparties de la masse monétaire s'est ainsi profondément modifiée en trois ans. De fin 1953 à fin 1955, la part des réserves de change s'est élevée successivement de 5 à 7 p. 100 puis 11 p. 100. Pendant le même temps, celle des créances sur le Trésor public s'abaissait de 43 p. 100 environ à 41 p. 100, puis 36 p. 100, tandis que la proportion des crédits à l'économie se maintenait au niveau à peu près stable de 53 p. 100.

Les créances sur le Trésor public ont fortement baissé entre le 31 décembre 1954 et le 31 mars 1955, puis augmenté progressivement par la suite, pour atteindre en fin d'année un niveau très légèrement en hausse; les autres catégories de contreparties des disponibilités monétaires ont été en expansion pendant toute l'année, mais principalement au cours des trois premiers trimestres pour les avoirs en or et devises et surtout en fin d'année pour les crédits à l'économie.

Le tableau ci-après retrace l'évolution, pendant l'année 1955, des diverses catégories de contreparties de la masse monétaire et des dépôts à terme.

DÉSIGNATION	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955	VARIATIONS de l'année.
	(En milliards de francs.)					
I. — *Créances sur le Trésor public.*						
Créances de la Banque de France. Postes apparaissant à la situation de la Banque de France (avances directes, comptes courants postaux et monnaies divisionnaires)	874	829	817	797	769	— 105
Escomptes de traites fiscales	87	100	66	72	76	— 11
	961	929	883	869	845	— 116
Effets publics en portefeuille à la Banque de France et dans les banques	757	696	751	773	785	+ 28
Créances d'entreprises ou de particuliers inscrites en compte aux bureaux de chèques postaux et au Trésor, ou détenues sous forme de monnaies divisionnaires	504	506	531	561	598	+ 94
Total	2.222	2.131	2.165	2.203	2.228	+ 6
II. — *Crédits à l'économie.*						
Banques	1.738	1.789	1.843	1.914	2.037	+ 299
Banque de France	1.122	1.138	1.087	1.085	1.262	+ 140
Total	2.860	2.927	2.930	2.999	3.299	+ 439
III. — *Or et devises.*						
Encaisse-or	201	201	201	201	301	+ 100
Postes de la situation de la Banque de France retraçant les mouvements des réserves de change	193	281	360	474	394	+ 201
Total	394	482	561	675	695	+ 301
Total des rubriques I, II et III	5.476	5.540	5.656	5.877	6.222	+ 746
Différence en plus ou en moins, entre les éléments actifs des bilans de la Banque de France et des banques non compris dans le total I+II+III et les éléments passifs non retenus pour la détermination des disponibilités monétaires et des dépôts à terme	— 11	— 33	— 18	— 25	— 53	— 42
Total des contreparties des disponibilités monétaires et des dépôts à terme	5.465	5.507	5.638	5.852	6.169	+ 704

a) *Mouvements des créances sur le Trésor public.*

1. — En 1955, les concours directs ou indirects de la Banque de France au Trésor public ont accusé une baisse importante de..... — 116 milliards qui s'analyse ainsi qu'il suit:

Avances à l'Etat.....	— 111	—
Escomptes d'obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor.....	— 11	—
Comptes courants postaux.....	+ 3	—
Monnaies divisionnaires.....	+ 3	—

2. — Les crédits sous forme de souscriptions ou d'escomptes d'effets publics (bons du Trésor et acceptations du Crédit national) en portefeuille dans les banques et à la Banque de France se sont accrus de..... + 28 —

3. — Les créances d'entreprises ou de particuliers inscrites en compte au Trésor et aux bureaux de chèques postaux ou détenues sous forme de monnaies divisionnaires ont progressé au total de + 94 —

Dans l'ensemble, les créances sur le Trésor public ont accusé un accroissement net de..... + 6 — ou 0,3 p. 100 en valeur relative, au lieu de 167 milliards ou plus de 8 p. 100 en 1954.

Cette évolution reflète l'aisance de la trésorerie de l'Etat, malgré la persistance d'un déficit analogue à celui des années précédentes, qui, indépendamment du recours au marché financier, a été couvert à la fois par les liquidités du marché monétaire, provenant de la situation favorable de notre balance des comptes et de la mobilisation par la Banque de France des crédits à la construction, et par le dépôt de fonds importants chez les correspondants du Trésor.

b) *Mouvements des crédits à l'économie.*

Les crédits à l'économie inscrits à l'actif des situations des banques et de la Banque de France sous forme d'effets de commerce en portefeuille ou de comptes débiteurs se sont accrus de..... 439 — au lieu de 341 milliards pendant l'année précédente.

Pour effectuer le recensement complet des crédits distribués par les banques, il faut tenir compte de la progression (cf. tableau p. 327 *in fine*), du montant des effets de mobilisation de crédits à moyen terme cédés aux organismes réescompteurs du premier degré (Crédit national, caisse des dépôts et consignations, Crédit foncier de France et caisse nationale de crédit agricole). Cette progression de 40 milliards a porté la masse globale des concours supplémentaires accordés à l'économie sous forme de crédits bancaires à court terme et à moyen terme mobilisables, à 479 milliards, au lieu de 373 milliards en 1954.

c) *Mouvements de l'or et des devises.*

L'ensemble des postes de l'actif de la situation de la Banque de France qui retracent les mouvements de l'encaisse-or et des devises a augmenté de ..... 301 —

La cession de 254 tonnes d'or, effectuée fin décembre par le fonds de stabilisation des changes, a porté la contrevaleur de l'encaisse-or de la Banque de France de 201 à 301 milliards de francs. Quant aux postes « Disponibilités à vue de l'étranger » et « Avances au fonds de stabilisation des changes », ils ont progressé respectivement de 113 et 58 milliards: 201 milliards au total.

L'accroissement net des réserves d'or et de moyens de payement étrangers ressort exactement à 298 milliards, si l'on tient compte de la progression de 3 milliards de l'endettement vis-à-vis de l'extérieur que traduisent les soldes des comptes courants des banques d'émission étrangères et les bons du Trésor détenus sous leur dossier.

L'ensemble des emplois nouveaux analysés aux paragraphes *a*), *b*) et *c*) ci-dessus, atteint..... 746 —

Ils ont été financés à concurrence de.. ..... 704 —

par l'augmentation des disponibilités monétaires et des dépôts à terme (section I, page 323, et pour le surplus, soit..... 42 milliards.

par des ressources diverses (section III, page 328).

2° Evolution des principaux emplois bancaires

L'augmentation des concours bancaires analysés ci-après se répartit très inégalement entre emplois en valeurs du Trésor et crédits à l'économie, ces derniers représentant plus des neuf dixièmes de l'ensemble.

a) *Portefeuilles de bons du Trésor et d'acceptations du Crédit national.*

Les souscriptions bancaires de bons du Trésor en excédent des encaissements, que ces bons aient été conservés par les banques elles-mêmes ou cédés à la Banque de France, ont marqué tout d'abord un fléchissement assez sensible, puis ont progressé dès le mois d'avril, de sorte que l'accroissement net annuel ressort à 123 milliards.

SOUSCRIPTIONS NETTES de bons du Trésor par les banques.	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955	VARIATIONS de l'année.
	(En milliards de francs.)					
En portefeuille dans les banques	474	492	484	534	575	+ 101
Cédés ou mis en pension à la Banque de France	109	36	116	125	131	+ 22
Total	583	528	600	659	706	+ 123

Le portefeuille de bons du Trésor de la Banque de France a été particulièrement influencé, pendant le premier semestre, par l'inégalité de la répartition des échéances; au cours des trois premiers mois, il a diminué d'une façon continue sous l'effet de l'arrivée à échéance d'une importante quantité de bons, tandis que les banques disposaient de peu de bons bancables à céder à l'institut d'émission. Au contraire, à partir du deuxième trimestre, les remises des banques se sont accrues, le portefeuille a retrouvé à fin juin son niveau du début de l'année. Il était au 31 décembre 1955 en augmentation de 22 milliards sur le chiffre du 31 décembre 1954.

Le portefeuille de bons du Trésor détenus par les banques a été en 1955 constamment plus élevé qu'en 1954. Son augmentation annuelle atteint 101 milliards; les neuf dixièmes de cette augmentation ont été acquis au cours du deuxième semestre. L'importance des nouveaux emplois en bons du Trésor enregistrés durant cette période s'explique non seulement par la disparition progressive des acceptations du Crédit national, mais aussi par la forte augmentation des ressources à vue constatée dans la section 1; plutôt que d'affecter ces ressources nouvelles à une réduction de leurs engagements par réescompte, les banques les ont employées en bons du Trésor

Le montant des acceptations du Crédit national en circulation a progressivement fléchi au cours de l'année, passant de 254 milliards à fin décembre 1954 à 106 milliards à fin décembre 1955. Cette régression est la conséquence de la suppression du payement par traites des créanciers de l'Etat conformément au décret du 30 janvier 1955. Le règlement des dernières traites interviendra au cours de l'année 1956.

MONTANT des acceptations du Crédit national escomptées par les banques.	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955	VARIATIONS de l'année.
	(En milliards de francs.)					
En portefeuille dans les banques.....	92	81	65	42	33	— 59
Cédées ou mises en pension à la Banque de France	82	87	86	72	46	— 36
Total	174	168	151	114	79	— 95
Total des acceptations du Crédit national en circulation	254	245	221	171	106	— 148

Cette réduction de 148 milliards du montant des acceptations du Crédit national concerne, à concurrence de 59 milliards, les portefeuilles des banques et de 36 milliards celui de la Banque de France. Le surplus, soit 53 milliards, représente la diminution de la part conservée par d'autres établissements (notamment la caisse des dépôts et consignations) ou par les entreprises créancières elles-mêmes.

Dans l'ensemble, les valeurs du Trésor et assimilées en portefeuille dans les banques et à la Banque de France (bons du Trésor, acceptations du Crédit national), ont accusé en 1955 une progression de 28 milliards, inférieure à celle de 1954 (56 milliards); analysée suivant les établissements détenteurs, elle fait apparaître, comme l'année précédente, une augmentation des portefeuilles bancaires supérieure au fléchissement du portefeuille de la Banque de France.

ENSEMBLE des effets publics.	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955	VARIATIONS de l'année.
	(En milliards de francs.)					
En portefeuille dans les banques	566	573	549	576	608	+ 42
Cédés ou mis en pension à la Banque de France	191	123	202	197	177	— 14
Total	757	696	751	773	785	+ 28
Dont:						
Acceptations du Crédit national	174	168	151	114	79	— 95
Bons du Trésor	583	528	600	659	706	+ 123
Total	757	696	751	773	785	+ 28

En décomposant suivant la nature des titres, on observe une diminution du portefeuille d'acceptations du Crédit national (— 95 milliards) comparable à celle de 1954 (— 102 milliards) et une progression des bons du Trésor en portefeuille (123 milliards) plus faible qu'en 1954 (158 milliards). Ce ralentissement traduit dans une certaine mesure l'expectative des banques qui ont pu s'attendre à des relèvements de taux en corrélation aves les mesures de resserrement du crédit prises à l'étranger.

b) *Crédits aux entreprises.*

Les crédits consentis aux entreprises privées ou nationalisées sous forme d'escomptes d'effets de commerce (1) ou d'avances en comptes courants se sont accrus, entre le 31 décembre 1954 et le 31 décembre 1955, de 439 milliards de francs ou 15 p. 100 en valeur relative, au lieu de 341 milliards ou 13 p. 100 en 1954.

Les deux tableaux ci-après font ressortir, l'un en montants, l'autre en variations, les crédits aux entreprises financés, au moyen de ressources monétaires, par les banques et la Banque de France:

Crédits financés par les banques et la Banque de France.

MONTANTS	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955
	(En milliards de francs.)				
Banques:					
Portefeuilles d'effets de commerce	1.329	1.362	1.396	1.430	1.554
Comptes débiteurs	409	427	447	484	483
Total	1.738	1.789	1.843	1.914	2.037
Banque de France:					
Portefeuilles d'effets de de commerce	1.111	1.128	1.076	1.074	1.253
Avances sur titres	11	10	11	11	9
Total	1.122	1.138	1.087	1.085	1.262
Total général	2.860	2.927	2.930	2.999	3.299
Se récapitulant ainsi:					
Portefeuilles d'effets de de commerce	2.440	2.490	2.472	2.504	2.807
Comptes débiteurs	420	437	458	495	492

(1) Les effets de commerce visés ici sont pris au sens large. Ce sont les lettres de change, billets à ordre, warrants, chèques, inscrits dans les portefeuilles des banques et correspondant, soit à des ventes de marchandises, soit à des mobilisations de crédits.

VARIATIONS	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.	ANNÉE 1955.
	(En milliards de francs.)				
Banques:					
Portefeuilles d'effets de de commerce	+ 33	+ 34	+ 34	+ 124	+ 225
Comptes débiteurs	+ 18	+ 20	+ 37	— 1	+ 74
Total	+ 51	+ 54	+ 71	+ 123	+ 299
Banque de France:					
Portefeuilles d'effets de de commerce	+ 17	— 52	— 2	+ 179	+ 142
Avances sur titres	— 1	+ 1	»	— 2	— 2
Total	+ 16	— 51	— 2	+ 177	+ 140
Total général	+ 67	+ 3	+ 69	+ 300	+ 439
Se récapitulant ainsi:					
Portefeuilles d'effets de commerce	+ 50	— 18	+ 32	+ 303	+ 367
Comptes débiteurs	+ 17	+ 21	+ 37	— 3	+ 72

Soumis à des augmentations relativement peu importantes pendant les trois premiers trimestres, les crédits aux entreprises ont enregistré, en fin d'année, une très forte poussée due principalement aux phénomènes saisonniers normaux, mais aussi, pour partie, à l'arrêt de la progression des entrées nettes de devises.

De même qu'au cours des années antérieures, les portefeuilles d'effets de commerce et les comptes débiteurs ont évolué différemment. En progression continue pendant les neuf premiers mois, les soldes des comptes débiteurs ont — comme on le constate chaque année — légèrement fléchi entre le 30 septembre et le 31 décembre 1955; les portefeuilles d'effets de commerce ont au contraire peu varié pendant les neuf premiers mois, mais ont marque une très forte progression en fin d'année. L'augmentation annuelle a affecté, pour plus de 60 p. 100, les portefeuilles des banques qui ont augmenté de 225 milliards, ceux de la Banque de France s'étant accrus de 142 milliards. Elle correspond à une expansion simultanée des escomptes d'effets à court terme (208 milliards au lieu de 112 pour l'année précédente) et des mobilisations de crédits à moyen terme (159 milliards au lieu de 149 pour 1954).

Les effets à court terme entrent toujours pour la part la plus importante dans les portefeuilles d'escompte, mais depuis 1950 cette part n'a cessé de décroître; au 31 décembre 1950, les effets à court terme représentaient 88 p. 100 du total des portefeuilles d'escompte; à fin 1952, il n'atteignaient plus que 79 p. 100 et, au cours de l'année 1955, la proportion s'est encore légèrement infléchie de 72 à 70 p. 100. Pendant ces cinq dernières années, la part des effets représentatifs de crédits à moyen terme mobilisables a, en contrepartie, plus que doublé, passant de 12 à 30 p. 100.

Ces crédits ont donné lieu à deux circuits de financement différents: l'un faisant intervenir les banques au premier stade, l'autre des organismes spécialisés dans l'octroi de certains prêts.

Pour déterminer l'augmentation nette des crédits distribués par les banques à leur clientèle, il y a lieu d'ajouter aux crédits qui figurent à l'actif de leur situation les effets de commerce qu'elles ont cédés à la Banque de France et les effets représentatifs de crédits à moyen terme qu'elles ont cédés aux organismes réescompteurs du premier degré (Crédit foncier de France, Crédit national et Caisse des dépôts et consignations).

On constate ainsi que l'ensemble des crédits distribués par les banques à l'économie s'est accru de 289 milliards ou 11 p. 100 en valeur relative, en augmentation sur les chiffres de 1954: 244 milliards ou 10 p. 100.

Le deuxième circuit de financement comprend les crédits consentis sous forme d'escompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme et financés au premier stade sur des ressources d'épargne par divers organismes spécialisés (caisses régionales et locales de crédit agricole, Sous-comptoir des entrepreneurs). Ces effets, destinés à faciliter le financement de l'équipement agricole ou de la construction immobilière, sont admissibles, suivant le cas, aux réescomptes de la Caisse nationale de crédit agricole, du Crédit foncier de France, du Crédit national, de la Caisse des dépôts et consignations et enfin de la Banque de France. Ils peuvent aussi donner lieu à des mises en pension dans les banques. L'ensemble de ces crédits a progressé, en 1955, de 192 milliards de francs au lieu de 128 milliards en 1954.

Les différentes catégories de crédit analysées ci-dessus (escomptes d'effets de commerce, comptes débiteurs, crédits à moyen terme mobilisables) sont détaillées en valeur absolue et en variations dans les deux tableaux ci-après:

Crédits à court terme et crédits à moyen terme mobilisables classés par origine de financement.

MONTANTS	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955
	(En milliards de francs.)				
I. — *Crédits consentis par les banques.*					
A. — Comptes débiteurs.....	409	427	447	484	483
B. — Effets de commerce:					
a) A court terme:					
Nourris par les banques.	1.148	1.156	1.193	1.225	1.328
Réescomptés par la Banque de France...	606	597	605	586	634
Total	1.754	1.753	1.798	1.811	1.962
b) Effets représentatifs de crédits à moyen terme financés par:					
Les banques	181	206	198	198	219
La Banque de France..	261	254	239	250	260
Le Crédit national et la Caisse des dépôts et consignations	47	21	30	12	17
Total	489	481	467	460	496
Total	2.652	2.661	2.712	2.755	2.941
II. — *Crédits à moyen terme consentis par le Sous-Comptoir des entrepreneurs et le Crédit foncier de France.*					
En portefeuille au Sous-Comptoir des entrepreneurs et au Crédit foncier de France, au Crédit national et à la Caisse des dépôts et consignations	52	59	141	185	120
Réescomptés par la Banque de France	210	243	198	204	321
En pension dans les banques.	»	»	5	7	7
Total	262	302	344	396	448
III. — *Crédits à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole.*					
Effets en portefeuille dans les caisses de crédit agricole..	9	11	13	14	11
Effets réescomptés par la Banque de France.....	34	34	34	34	38
Total	43	45	47	48	49
IV. — *Avances sur titres de la Banque de France.....*	11	10	11	11	9
Total général	2.968	3.018	3.114	3.210	3.447

MONTANTS	31 DÉCEMBRE 1954	31 MARS 1955	30 JUIN 1955	30 SEPTEMBRE 1955	31 DÉCEMBRE 1955
	(En milliards de francs.)				
RÉCAPITULATION					
Crédits financés par des ressources monétaires.					
A. — Opérations à court terme:					
Comptes débiteurs (rubriques I A et IV).....	420	437	458	495	492
Effets dans les banques et à la Banque de France.	1.754	1.753	1.798	1.811	1.962
Total	2.174	2.190	2.256	2.306	2.454
B. — Effets représentatifs de crédits à moyen terme dans les banques et à la Banque de France	686	737	674	693	845
Total (A + B)	2.860	2.927	2.930	2.999	3.299
Crédits financés par des ressources d'épargne.					
Effets représentatifs de crédits à moyen terme en portefeuille au Crédit national, à la caisse des dépôts et consignations, au Crédit foncier de France, au Sous-Comptoir des entrepreneurs et dans les caisses de crédit agricole	108	91	184	211	148
Total général	2.968	3.018	3.114	3.210	3.447

Crédits à court terme et crédits à moyen terme mobilisables classés par origine de financement.

VARIATIONS	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.	ANNÉE 1955.
	(En milliards de francs.)				
I. — *Crédits consentis par les banques.*					
A. — Comptes débiteurs.....	+ 18	+ 20	+ 37	— 1	+ 74
B. — Effets de commerce:					
a) A court terme:					
Nourris par les banques.	+ 8	+ 37	+ 32	+ 103	+ 180
Réescomptés par la Banque de France...	— 9	+ 8	— 19	+ 48	+ 28
Total	— 1	+ 45	+ 13	+ 151	+ 208

VARIATIONS	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.	ANNÉE 1955.
	(En milliards de francs.)				
b) Effets représentatifs de crédits à moyen terme financés par:					
Les banques	+ 25	— 8	»	+ 21	+ 38
La Banque de France..	— 7	— 15	+ 11	+ 10	— 1
Le Crédit national et la Caisse des dépôts et consignations	— 26	+ 9	— 18	+ 5	— 30
Total	— 8	— 14	— 7	+ 36	+ 7
Total	+ 9	+ 51	+ 43	+ 186	+ 289
II. — *Crédits à moyen terme consentis par le Sous-Comptoir des entrepreneurs et le Crédit foncier de France.*					
En portefeuille au Sous-Comptoir des entrepreneurs et au Crédit foncier de France, au Crédit national et à la Caisse des dépôts et consignations	+ 7	+ 82	+ 44	— 65	+ 68
Réescomptés par la Banque de France	+ 33	— 45	+ 6	+ 117	+ 111
En pension dans les banques.	»	+ 5	+ 2	»	+ 7
Total	+ 40	+ 42	+ 52	+ 52	+ 186
III. — *Crédits à moyen terme consentis par les caisses de crédit agricole.*					
Effets en portefeuille dans les caisses de crédit agricole..	+ 2	+ 2	+ 1	— 3	+ 2
Effets réescomptés par la Banque de France.....	»	»	»	+ 4	+ 4
Total	+ 2	+ 2	+ 1	+ 1	+ 6
IV. — *Avances sur titres de la Banque de France.....*	— 1	+ 1	»	— 2	— 2
Total général	+ 50	+ 96	+ 96	+ 237	+ 479
RÉCAPITULATION					
Crédits financés par des ressources monétaires.					
A. — Opérations à court terme:					
Comptes débiteurs (rubriques I A et IV).....	+ 17	+ 21	+ 37	— 3	+ 72
Effets dans les banques et à la Banque de France.	— 1	+ 45	+ 13	+ 151	+ 208
Total	+ 16	+ 66	+ 50	+ 148	+ 280
B. — Effets représentatifs de crédits à moyen terme dans les banques et à la Banque de France	+ 51	— 63	+ 49	+ 152	+ 159
Total (A + B)	+ 67	+ 3	+ 69	+ 300	+ 439

VARIATIONS	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.	ANNÉE 1955.
	(En milliards de francs.)				
Crédits financés par des ressources d'épargne.					
Effets représentatifs de crédits à moyen terme en portefeuille au Crédit national, à la caisse des dépôts et consignations, au Crédit foncier de France, au Sous-Comptoir des entrepreneurs et dans les caisses de crédit agricole	— 17	+ 93	+ 27	— 63	+ 40
Total général	+ 50	+ 96	+ 96	+ 237	+ 479

L'ensemble de ces crédits, ayant participé ou susceptibles de participer à la formation des disponibilités monétaires, est passé de 2.968 milliards de francs au 31 décembre 1954 à 3.447 milliards de francs au 31 décembre 1955, faisant apparaître un encours supplémentaire de 479 milliards de francs; cet accroissement, qui représente 16 p. 100 du total des crédits en début d'année, est supérieur, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, à celui qui avait été constaté en 1954: 373 milliards de francs et 14 p. 100.

L'ensemble des effets représentatifs de crédits à moyen terme financés sur ressources monétaires ou sur ressources d'épargne s'est accru, au cours de l'année 1955, de 199 milliards ou 25 p. 100, passant de 794 milliards à 993 milliards. L'année 1954 avait été marquée par une progression un peu moins importante en valeur absolue (181 milliards) mais légèrement supérieure en valeur relative (30 p. 100).

L'expansion constatée en 1955 recouvre des évolutions divergentes selon les circuits de financement, qui correspondent d'ailleurs à des secteurs bénéficiaires différents. Les crédits mobilisables du sous-comptoir des entrepreneurs et du Crédit foncier qui financent presque exclusivement la construction immobilière ont fortement progressé tandis que les crédits d'équipement ou de financement d'exportations ainsi que les crédits à la construction (1) distribués par les banques et les caisses de crédit agricole n'ont que très peu varié.

Sur une augmentation totale des crédits à moyen terme de 199 milliards en 1955, 190 milliards soit 95 p. 100, concernent la construction immobilière; cette proportion qui atteignait à peine 30 p. 100 en 1951 était passée successivement à 34 p. 100 en 1952, 53 p. 100 en 1953 et 77 p. 100 en 1954. Les 190 milliards de crédits nouveaux à la construction ont été financés, à concurrence de plus d'un tiers (68 milliards), au moyen de ressources d'épargne collectées par le Crédit foncier de France lui-même ou la Caisse des dépôts et consignations, le surplus (122 milliards) étant compris dans les portefeuilles de la Banque de France (111 milliards) et des banques (11 milliards) où il a contribué à la formation des moyens de payement intérieurs. La part de l'épargne dans le financement des crédits à la construction a ainsi été plus importante en 1955 qu'au cours des années antérieures: 13 p. 100 en 1953, 26 p. 100 en 1954, 36 p. 100 en 1955.

Les premiers amortissements sur les prêts à la construction soumis au régime de la loi du 21 juillet 1950 ne sont intervenus cette année que pour des montants encore insignifiants (quelques dizaines de millions). Mais l'amélioration des revenus de nombreux emprunteurs a permis un montant de remboursements anticipés de plusieurs milliards, supérieur à ce qui avait été prévu.

Les autres crédits à moyen terme distribués par les banques et les caisses de crédit agricole se sont retrouvés au 31 décembre 1955 à un niveau peu différent de celui de fin 1954, passant dans l'ensemble de 479 à 488 milliards. Mais cette apparente stabilité masque un

(1) Les renseignements nouvellement recueillis permettent dorénavant de connaître le montant des crédits à la construction accordés par les banques, réescomptables par le Crédit foncier de France. L'incorporation de ces crédits dans les statistiques bancaires a entraîné une légère modification des chiffres du précédent rapport dans la répartition, au 31 décembre 1954, des différentes catégories d'effets de commerce compris dans les portefeuilles des banques.

mouvement de remboursements de crédits anciens venus à échéance (de l'ordre de 100 milliards) et un courant de crédits nouveaux d'égale importance destinés à financer, soit l'équipement des entreprises industrielles ou agricoles, soit les exportations vers l'étranger.

L'augmentation de ces crédits a été financée par le système bancaire; les organismes collecteurs d'épargne, notamment la caisse des dépôts et consignations, ont réduit leur portefeuille d'effets de mobilisation de cette catégorie.

Les crédits pour l'équipement industriel ont, dans l'ensemble, progressé de 3 milliards qui s'analysent en une augmentation de 8 milliards des concours aux entreprises nationalisées et un excédent de remboursements de 5 milliards des crédits octroyés au secteur privé. Les crédits d'équipement accordés à l'agriculture ont progressé de 6 milliards.

Le tableau suivant fait ressortir la décomposition des effets de mobilisation de crédits à moyen terme par modes de financement en montants au 31 décembre 1955, et en variations pendant l'année

ORGANISMES DE FINANCEMENT au premier stade.	FINANCEMENT des crédits à l'origine. sur dépôts bancaires.	FINANCEMENT des crédits à l'origine. sur ressources d'épargne.	FINANCEMENT au second degré sur ressources d'épargne (Crédit national et surtout C. D. C.)	PENSIONS dans les banques.	RÉES-COMPTE de la Banque de France.	RÉCAPITULATION des moyens de financement. sur ressources monétaires.	RÉCAPITULATION des moyens de financement. sur ressources d'épargne.	TOTAL
	(En milliards de francs.)							
Montants. — Fin 1955.								
Sous-Comptoir des entrepreneurs et Crédit foncier de France....	»	46	74	7	321	328	120	448
Caisses de crédit agricole.....	»	11	»	»	38	38	11	49
Banques:								
Secteur nationalisé.....	11	»	6	»	197	214	6	217
Entreprises privées.....	148	»	11	»	63	211	11	222
Construction	57	»	»	»	»	57	»	57
Total	219	57	91	7	619	845	148	993
Variations. — Année 1955.								
Sous-Comptoir des entrepreneurs et Crédit foncier de France....	»	+ 30	+ 38	+ 7	+ 111	+ 118	+ 68	+ 186
Caisses de crédit agricole.....	»	+ 2	»	»	+ 4	+ 4	+ 2	+ 6
Banques:								
Secteur nationalisé.....	+ 8	»	+ 5	»	— 5	+ 3	+ 5	+ 8
Entreprises privées.....	+ 26	»	— 35	»	+ 4	+ 30	— 35	— 5
Construction	+ 4	»	»	»	»	+ 4	»	+ 4
Total	+ 38	+ 32	+ 8	+ 7	+ 111	+ 159	+ 40	+ 199

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, sur un encours supplémentaire de 199 milliards de francs de crédits mobilisables à moyen terme, 40 milliards, soit 20 p. 100, ont été financés sur des ressources d'épargne, au lieu de 18 p. 100 en 1954, et 159 milliards par des ressources bancaires; ces crédits sont ainsi intervenus à concurrence de 22 p. 100 dans la progression de la masse monétaire et des dépôts à terme, suivant une même proportion que celle qui avait été constatée l'année dernière. Si l'on se réfère non plus aux variations annuelles mais aux montants absolus, on constate que la part des crédits à moyen terme mobilisables dans les contreparties des disponibilités monétaires et des dépôts à terme, est passée de 12,5 à 13,6 p. 100 poursuivant l'évolution déjà constatée en 1954.

Section III

Ressources autres que les dépôts de la clientèle et emplois divers des banques.

En 1955, les banques ont disposé, en dehors des dépôts de leur clientèle, de 75 milliards de ressources supplémentaires, qui correspondent, pour les deux tiers, à la progression des fonds propres (1) et — pour une faible part — des emprunts obligataires des banques de crédit à long et à moyen terme.

(1) Déjà examinés dans la première partie du présent rapport du point de vue de la structure des banques, les fonds propres sont envisagés ici sous l'angle des moyens de financement; ils comprennent ceux des banques recensées par la commission de contrôle, des banques populaires et de la Banque française du commerce extérieur; ceux des caisses de crédit agricole sont étudiés au chapitre II de la présente partie.

Les augmentations de capital se sont élevées, cette année, à un montant de 26 milliards, nettement supérieur à celui de 1954, qui était de 9 milliards; mais, à l'inverse de l'année précédente, elles ont été réalisées principalement par des incorporations de réserves, les souscriptions en numéraire n'ayant atteint que 4 milliards, au lieu de 6 milliards en 1954. La progression la plus importante concerne les banques de dépôts nationalisées, dont le capital est passé, dans l'ensemble, à la suite des incorporations de réserves, de 3 milliards au 31 décembre 1954 à 18 milliards à fin 1955.

Les comptes de « Provisions » et de « Réserves » ont, de leur côté, contribué à renforcer les fonds propres, à concurrence de 9 et 10 milliards respectivement. En outre, le poste « Obligations » des banques de crédit à long et à moyen terme a augmenté de 3 milliards.

Le total des fonds propres ou à long terme est ainsi passé de 131 à 179 milliards de francs entre le 31 décembre 1954 et le 31 décembre 1955, en accroissement de 48 milliards ou 37 p. 100, au lieu de 26 milliards et 25 p. 100 l'année précédente.

Si, à ces 48 milliards, on ajoute 27 milliards représentant la progression globale des comptes de correspondants, on voit que l'augmentation des ressources bancaires, ayant d'autres origines que les dépôts de la clientèle, ressort à 75 milliards.

Ces ressources nouvelles n'ont donné lieu que pour partie à des immobilisations, notamment en acquisitions de titres; ainsi que le montre le tableau suivant, qui retrace les variations des différents postes, elles ont laissé un excédent disponible de 42 milliards qui a pu être affecté à l'octroi des crédits (cf. Section II, page 324).

DÉSIGNATION	BANQUES	BANQUE de France.	ENSEMBLE du système bancaire.
	(En milliards de francs.)		
Ressources.			
Fonds propres	+ 48	»	+ 48
Correspondants	+ 27	»	+ 27
Comptes des accords de coopération économique (1)	»	— 4	— 4
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	»	+ 2	+ 2
Total	+ 75	— 2	+ 73
Emplois.			
Portefeuilles titres et immobilisations	+ 18	»	+ 18
Avoirs liquides	+ 7	»	+ 7
Comptes d'ordre et divers	+ 7	— 2	+ 5
Emplois extramétropolitains	+ 1	»	+ 1
Total	+ 33	— 2	+ 31
Excédent des ressources diverses	+ 42 (2)	»	+ 42

(1) Comptes appelés à enregistrer, dans les écritures de la Banque de France, la contrevaleur de l'aide extérieure.

(2) Se composant ainsi: caisses de crédit agricole, moins 20 milliards (cf. chapitre II, rubrique I, p. 331); autres banques, plus 62 milliards.

Section IV

Recours des banques aux organismes de réescompte et évolution du marché monétaire.

En regroupant certaines données qui figurent dans les pages précédentes, la présente section permet de faire ressortir comment les banques ont adapté leurs emplois à leurs ressources et comment cette adaptation a retenti sur le marché monétaire en 1955.

A. — Les concours des organismes de réescompte

De même qu'en 1954, les banques se sont trouvées, dans l'ensemble, en mesure, au cours de l'année 1955, de réduire leur endettement auprès des organismes de réescompte.

Des indications de la section I (cf. p. 323), il ressort, en effet, que les dépôts à vue et à terme se sont accrus respectivement de 266 et 33 milliards, soit pour l'ensemble..... 299 milliards.

auxquels il y a lieu d'ajouter la progression des ressources diverses analysées dans la section précédente (cf. section III, p. 328)..... 42 —

Au total, les ressources de toute nature dont les banques ont bénéficié en 1955 ont atteint..... 341 —

Ces ressources ont eu tout d'abord pour contrepartie l'augmentation totale des crédits consentis par le système bancaire..... 317 —

qui se répartissent ainsi qu'il suit:

— Excédent des souscriptions ou escomptes d'effets publics sur les encaissements (section II, p. 323)..... 28 milliards.

— Crédits à l'économie (section II, p. 327)..... 289 —

Elles ont laissé un surplus de..... 24 —

qui a permis aux banques:

D'une part, de prendre en pension des effets à moyen terme du Crédit foncier de France..... 7 milliards.

D'autre part, de réduire de.... 17 —

l'ensemble de leurs engagements à l'égard des organismes réescompteurs:

Banque de France..... + 13 —

Crédit national et Caisse des dépôts et consignations..... — 30 —

Aussi, en 1955, comme en 1954, les banques n'ont-elles utilisé qu'à de très rares occasions et pour de très faibles montants les possibilités de mobilisation hors plafond que leur offre la Banque de France, au moyen de pensions d'effets de commerce à un taux supérieur au taux d'escompte.

La diminution des engagements des banques vis-à-vis de l'ensemble des organismes de réescompte a porté sur les effets publics et les effets créés pour financer des opérations à moyen terme; elle se répartit entre la Banque de France et les autres organismes de réescompte, de la façon suivante, en faisant abstraction des variations de cours d'année:

Faible augmentation de 13 milliards, au lieu d'une diminution de 36 milliards en 1954, pour les divers portefeuilles de la Banque de France, en excluant les effets mobilisant des opérations financées par le Sous-comptoir des entrepreneurs et le Crédit foncier de France ou la Caisse nationale de crédit agricole qui ne font pas intervenir les banques; cette variation se décompose ainsi:

Effets publics	— 14	milliards.
Effets de commerce à court terme	+ 28	—
Effets de crédits à moyen terme	— 1	—

Diminution de 30 milliards, au lieu de 5 milliards en 1954, pour les portefeuilles d'effets représentatifs de crédits à moyen terme d'origine bancaire du Crédit national et de la Caisse des dépôts et consignations.

Les chiffres ci-dessus traduisent ainsi un léger désendettement des banques vis-à-vis de l'ensemble des organismes de réescompte; dans le même temps, le montant des possibilités de recours dont les banques disposent auprès de ces mêmes organismes est demeuré, au total, inchangé (416 milliards au 31 décembre 1955):

— Les encours des banques sont restés en deçà des limites qui leur sont assignées pour les présentations au réescompte, les ventes ou les mises en pension d'effets privés; la marge disponible s'élève à 78 milliards environ à fin 1955 au lieu de 96 un an plus tôt.

— Le montant des effets publics, détenus par les banques recensées, en sus du minimum qu'elles sont tenues de conserver, a atteint 112 milliards le 31 décembre 1955, au lieu de 138 milliards à fin 1954.

— Les portefeuilles d'effets de mobilisation de crédits à moyen terme escomptés après accord individuel des organismes réescompteurs et susceptibles de leur être négociés à tout moment s'établissent à 226 milliards au lieu de 181 milliards au 31 décembre 1954.

Le tableau ci-après, montrant la répartition entre les diverses possibilités de mobilisation, fait apparaître au 31 décembre 1955 une prépondérance des portefeuilles d'effets mobilisant les crédits à moyen terme, qui représentent 54 p. 100 du montant total des marges d'actifs mobilisables, au lieu de 44 p. 100 au début de l'année; en sens inverse, la part des valeurs du Trésor en excédent sur les planchers a fléchi de 33 à 27 p. 100 et celle des effets à court terme mobilisables à la Banque de France de 23 à 19 p. 100.

DÉSIGNATION	31 DÉCEMBRE 1954	VARIATIONS	31 DÉCEMBRE 1955
	(En milliards de francs.)		
A. — Marges disponibles sur les plafonds à la Banque de France:			
a) Réescompte:			
Plafonds	575		586
Encours	510		550
Marges	65	— 29	36
b) Effets négociables achetés en France (effets privés):			
Limites	69		70
Encours	38		28
Marges	31	+ 11	42
B. — Valeurs du Trésor détenues en sus des portefeuilles minima dits « planchers »	138	— 26	112
C. — Effets à moyen terme en portefeuille dans les banques et réescomptables au Crédit national, à la Caisse des dépôts et consignations et au Crédit foncier de France	181	+ 45	226
Total	415	+ 1	416

B. — Le marché monétaire

La diminution des engagements des banques auprès des organismes de réescompte montre que l'élargissement des trésoreries bancaires, qui s'était déjà manifesté en 1954, s'est accentué en 1955. Une telle évolution s'explique par le fait que les cessions de devises ont suffi, au cours de l'année écoulée, à assurer la contrepartie totale des émissions supplémentaires de billets; les prélèvements en espèces effectués par les entreprises ou les particuliers aux guichets des banques n'ont ainsi entrainé aucune gêne pour les trésoreries bancaires. En outre, le concours apporté par la Banque de France au financement de la construction par les maîtres d'œuvre a constitué une source importante de liquidités qui, par l'intermédiaire de la remise des fonds aux entrepreneurs, a participé à la formation de nouveaux dépôts bancaires.

En 1954, la tendance à un meilleur équilibre du marché s'était trouvé contrariée à plusieurs reprises par d'importantes souscriptions de Bons du Trésor de la part d'établissements désirant accroître au maximum leur portefeuille afin de profiter des taux en vigueur dont ils prévoyaient l'abaissement. En 1955, aucun facteur de cet ordre n'a fait sentir son action sur la trésorerie des banques, car non seulement il n'a pas été question d'un abaissement des taux, mais on a même pu penser, à la suite des hausses intervenues dans différents pays étrangers qu'une mesure similaire serait prise en France; c'est pourquoi le marché a pu bénéficier à plein des circonstances favorables de son élargissement. Du fait de l'abondance des disponibilités, les échéances commerciales de fin de mois ou du 10 ainsi que les versements au Trésor public des acomptes ou des soldes d'impôts, n'ont entrainé que des perturbations de courte durée, rapidement aplanies par des interventions limitées de la Banque de France. Comme on vient de le voir, cette situation a permis aux banques de financer un supplément de crédits à l'économie à l'aide de leurs propres ressources et sans appel à l'institut d'émission. Elles ont également accru leurs portefeuilles d'effets publics, mais dans une proportion moindre que les années précédentes.

Dans les premiers mois de 1955, un net ralentissement des emplois en Bons du Trésor a compensé les fortes souscriptions intervenues à la fin de l'année précédente; en été, notamment en août et septembre, alors que l'abondance croissante des disponibilités aurait pu inciter les banques à reprendre leurs souscriptions, les perspectives suggérées par les hausses de taux à l'étranger les conduisirent à ne pas s'engager à longue échéance. Il se manifesta alors une certaine désaffection à l'égard des bons à deux ans dont le taux effectif d'émission avait été réduit par la suppression de la commission de placement en décembre 1954, le taux de rendement réel (1), se trouvant abaissé de 4,01 p. 100 à 3,84 p. 100. Les banques eurent alors tendance à retarder leurs remises de bons bancables à la Banque de France, de sorte que l'échéance moyenne de leur portefeuille s'est trouvé raccourcie.

Pour répondre à cette préoccupation, attestée par l'importance des offres de bons à échéance éloignée, le Trésor public procéda à des émissions d'un caractère nouveau. A deux reprises, en septembre et en novembre, il offrit en souscription des bons à échéance plus courte (6 mois, puis 8 mois) que celle des bons couramment émis (2 ans) et à un taux en harmonie avec celui qui était appliqué dans les transactions quotidiennes entre banques pour des effets de cette durée. Ces émissions semblaient mieux adaptées au marché et mettaient à sa disposition des titres susceptibles de prendre la place des acceptations du Crédit national en voie de disparition. Elles n'épuisèrent d'ailleurs pas les ressources du marché qui, après une courte période de contraction, retrouva rapidement une certaine aisance.

BONS en comptes courants.	TAUX d'émission.	TAUX de rendement (*).	DURÉE de l'émission.
Bons à 2 ans.....	3,50	3,84	Emission permanente.
Bons à 175/185 jours...	3,20	3,46	12 septembre.
	3,15	3,35	13 au 22 septembre.
Bons à 241 jours.....	3,156	3,32	8 novembre.

(*) Le calcul du taux de rendement fait intervenir deux considérations: d'une part, les intérêts sont perçus dès la souscription, d'autre part, la cession des bons à la Banque de France, trois mois avant leur échéance, laisse un bénéfice dit « de rotation ».

(1) Taux calculé suivant le procédé indiqué au tableau suivant.

L'examen détaillé des taux pratiqués pour l'argent au jour le jour, qui constitue le compartiment le plus actif du marché, permet d'avoir une idée de l'élargissement progressif des trésoreries bancaires au cours de l'année.

Alors que l'échéance de fin janvier avait provoqué une tension jusqu'à 3 3/4 p. 100 et même 4 p. 100 pendant quelques jours, celle de février, qui correspondait pourtant à une forte échéance fiscale, et celle de mars ne firent monter le taux qu'à 3 1/2 p. 100 au maximum. Jusqu'à juin, si on excepte la légère pointe de fin avril durant laquelle l'argent au jour le jour cota durant quelques jours de 3 3/4 p. 100 a 4 p. 100, les échéances de fin de mois furent aisées et les taux n'atteignirent que très rarement 3 5/8 p. 100. La raréfaction des capitaux consécutive à l'échéance de fin juin — qui a un aspect nettement saisonnier du fait de l'accroissement de la demande de billets au début des vacances — entraina pendant quelques jours une hausse du taux de l'argent jusqu'à 4 p. 100 sur effets publics et même 4 1/4 p. 100 sur effets privés. Pendant tout le premier semestre, en dehors de ces courtes périodes de pointe, les taux oscillèrent entre 3 1/4 p. 100 et 3 p. 100.

L'aisance du marché s'accentua au second semestre. En août, on vit apparaître pour la première fois des transactions d'une certaine importance au taux de 2 7/8 p. 100, inférieur au taux officiel de l'escompte. Cette tendance s'amplifia par la suite, et les prêts au jour le jour se traitèrent souvent à ce niveau, de sorte qu'à plusieurs reprises, les banques renoncèrent à négocier à la Banque de France les effets publics bancables compris dans leurs portefeuilles. Au moment des échéances, les taux ne dépassèrent jamais 3 1/4 p. 100; celle de fin d'année — qui est traditionnellement importante — s'effectua sans que le taux du marché s'élevât sensiblement au-dessus de 3 p. 100; la banque fut même conduite à céder momentanément au marché des bons prélevés sur son portefeuille.

Pour l'ensemble de l'année, le poste « Effets négociables » de la Banque de France a fléchi de 18 milliards de francs. Cette diminution ne reflète qu'imparfaitement l'amélioration des trésoreries bancaires, car le poste « Effets négociables » contient les effets publics que les banques ont l'habitude de céder à l'institut d'émission dès qu'ils n'ont plus que trois mois à courir. Si l'on fait abstraction de cette fraction du portefeuille dont les variations reflètent, non les besoins du marché, mais l'irrégularité des échéances de la dette flottante, on constate qu'à plusieurs reprises dans les derniers mois de l'année, l'aide de la Banque de France aux banques n'atteignit qu'un montant de quelques milliards, correspondant aux seuls ajustements de trésorerie de dernière heure.

De même que pendant l'année précédente, l'aisance du marché a permis aux banques de financer non seulement un supplément d'effets publics (28 milliards), mais surtout de nouveaux crédits à l'économie (328 milliards), sans modifier leurs engagements vis-à-vis de la Banque de France.

CHAPITRE II

RESSOURCES ET EMPLOIS DES ORGANISMES SPECIALISES

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des ressources et des emplois de divers organismes, dans la mesure où leurs opérations ne sont pas financées par des moyens monétaires; il s'agit essentiellement des ressources d'épargne ou des dotations et avances de l'Etat ainsi que des prêts directs ou des mobilisations de crédits à moyen terme de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, du Crédit national, de la Caisse nationale de crédit agricole et des caisses régionales et locales qui lui sont rattachées (1), ainsi que d'autres établissements de moindre importance, notamment des instituts d'épargne à régime autonome spécial.

Les données ainsi recensées seront complétées par l'indication des prêts que le Trésor public a consenti au titre du fonds de construction, d'équipement rural et d'expansion économique ou du fonds de développement économique et social, qui lui a fait suite en septembre 1955 (2).

Le présent chapitre sera divisé en deux sections consacrées, la première à l'examen des ressources des organismes spécialisés, la seconde à celui de leurs emplois.

(1) Les éléments des situations des caisses de crédit agricole correspondant à une activité bancaire: dépôts à vue ou à terme d'une part, avances en comptes courants, escomptes d'effets à court terme, effets publics en portefeuille d'autre part, sont compris dans les données du chapitre I. Ce sont les autres éléments (obligations, fonds propres, dotations et crédits à moyen terme, prêts directs) qui sont étudiés dans le présent chapitre.

(2) Décret n° 55-875 du 30 juin 1955.

Section I

Ressources.

Les ressources des organismes spécialisés, auxquelles ont été ajoutées les affectations directes du Trésor au titre du fonds de développement économique et social, ont marqué, en 1955, un accroissement de 692 milliards, qui s'est réparti comme suit:

a) Selon les fonds ou organismes collecteurs:

Fonds de développement économique et social (1)	125 milliards.
Caisse des dépôts et consignations	372 —
Caisses de crédit agricole	87 —
Crédit foncier de France	70 —
Crédit national	16 —
Caisses de crédit coopératif et crédit municipal de Paris	6 —
Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine (2)	6 —
Caisses d'épargne sarroises (2)	16 —
Double emploi à déduire, cf. p. *infra*.....	6 —
	692 milliards.

b) Selon la nature des ressources:

Avances et dotations de l'Etat	168 milliards.
Avoirs des caisses d'épargne	309 —
Autres dépôts et fonds gérés	77 —
Emissions de bons et obligations	61 —
Fonds propres	20 —
Ressources diverses	57 —
	692 milliards.

L'excédent des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne, y compris les intérêts capitalisés, s'est élevé cette année à 285 milliards contre 220 en 1954. A cet excédent s'ajoutent les revenus procurés par les emplois antérieurs, de sorte que les avoirs des caisses d'épargne se sont accrus de 309 milliards.

Cet accroissement représente la majeure partie des ressources dont la caisse des dépôts et consignations a disposé au cours de l'année; il comprend également les ressources dont les caisses d'Alsace et de Lorraine ainsi que celles de la Sarre ont la libre disposition.

Les sommes affectées par le Trésor aux prêts consentis sous sa responsabilité au titre du fonds de développement économique et social, et versées, soit directement par lui-même, soit par l'intermédiaire du Crédit national (art. 4 de la convention du 31 décembre 1948), ont atteint, en 1955, 136 milliards, au lieu de 141 milliards.

De leur côté, les amortissements sur les prêts antérieurs ont été de 11 milliards au lieu de 6 milliards en 1954, de sorte que le montant net dont a bénéficié l'économie au titre des prêts directs du fonds de développement économique et social s'est élevé à 125 milliards cette année au lieu de 135 milliards en 1954.

D'autre part, les sommes avancées au même titre aux différents organismes spécialisés, pour être réparties dans leurs secteurs d'activité respectifs, se sont élevées à 43 milliards contre 56 milliards l'année précédente.

Les « autres dépôts et fonds gérés » comprennent principalement les avoirs confiés à la caisse des dépôts et consignations par diverses institutions, notamment la sécurité sociale et la caisse nationale d'assurances sur la vie, et, accessoirement, certains fonds déposés auprès du Crédit foncier de France (1) et des caisses de crédit coopératif. L'ensemble de ces dépôts a marqué une progression sensible, en raison notamment de l'accroissement des avoirs de la sécurité sociale, qui avaient diminué en 1954.

Les ressources nouvelles que les organismes spécialisés se sont procurées par voie d'emprunt ont atteint un montant inférieur à celui de 1954 (65 milliards contre 98) (2) le Crédit national n'ayant pas, cette année, procédé à l'émission d'obligations.

Pour éviter tout double emploi, il y a lieu de déduire de l'ensemble des ressources analysées ci-dessus les sommes mises par la caisse des dépôts et consignations à la disposition des autres organismes spécialisés, sous forme, soit de souscriptions à des emprunts publics (3 milliards en bons de la caisse nationale de crédit agricole et 1 milliard en obligations du Crédit foncier de France), soit de prêts directs (2 milliards au Crédit foncier de France).

Ressources nouvelles des organismes spécialisés.

DÉSIGNATION	AVANCES et dotations de l'Etat.	AVOIRS des caisses d'épargne.	AUTRES dépôts et fonds gérés.	BONS à court terme.	BONS et obligations à moyen et long terme.	FONDS propres.	CORRESPONDANTS et divers.	TOTAL
	(En milliards de francs.)							
Fonds de développement économique et social	+ 125	»	»	»	»	»	»	+ 125
Caisse des dépôts et consignations	»	+ 287	+ 70	»	»	+ 7	+ 8	+ 372
Caisses de crédit agricole	+ 27	»	»	+ 10	+ 21	+ 6	(1) + 20	+ 87
Crédit foncier de France	+ 5	»	+ 5	»	+ 35	+ 5	+ 20	+ 70
Crédit national	+ 8	»	»	»	— 4	+ 2	+ 10	+ 16
Caisse de crédit coopératif	+ 3	»	+ 2	»	»	»	+ 1	+ 6
Crédit municipal de Paris	»	»	»	»	»	»	»	»
Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine	»	+ 6	»	»	»	»	»	+ 6
Etablissements d'épargne sarrois	»	+ 16	»	»	»	»	»	+ 16
A déduire:								
Emprunts des organismes spécialisés souscrits par la caisse des dépôts et consignations	»	»	»	»	— 4	»	— 2	— 6
Total	+ 168	+ 309	+ 77	+ 10	+ 51	+ 20	+ 57	+ 692

(1) Les opérations du Crédit agricole sont scindées en deux: court terme au chapitre Ier, moyen terme au chapitre II, cf. renvoi 1, p. 330. Dans chacune de ces deux catégories les ressources et emplois ne s'équilibrent pas exactement; à court terme, les ressources, supérieures de 20 milliards aux emplois, ont été comprises dans leur totalité — les emplois correspondants figurant dans les emplois divers, chapitre Ier, S. III, p. 329 — et *vice versa* pour les opérations à moyen et long terme. La différence de 20 milliards est ainsi recensée deux fois. Ce double emploi est éliminé dans le tableau général qui figure au chapitre IV.

(1) Il ne s'agit ici que des sommes affectées par le Trésor aux prêts directs du fonds de développement aux seules entreprises industrielles de la métropole.

(2) Leurs ressources sont recensées sous cette rubrique seulement dans la mesure où elles ont été utilisées à des prêts directs.

(1) Avoirs du fonds national de l'habitat et du fonds forestier, en particulier.

(2) Le chiffre de 120 milliards indiqué dans le rapport de l'année 1954, p. 72, doit être diminué du montant des emprunts de la caisse nationale de crédit agricole qui se retrouve à l'actif des caisses régionales ou locales de crédit agricole (cf. annexe au rapport pour l'année 1954, p. 156, renvoi 2).

SECTION II

Emplois.

Les augmentations de ressources que les organismes spécialisés se sont procurées en 1955 ont financé des prêts à moyen ou à long terme à l'économie, ainsi que des concours au Trésor sous forme, soit de souscriptions ou escomptes d'effets publics, soit d'avoirs liquides laissés en compte au Trésor; le solde a été employé en divers éléments d'actif tels que portefeuilles de titres ou immobilisations. Les paragraphes suivants retracent les lignes générales des divers emplois et sont complétés par les indications chiffrées d'un tableau récapitulatif.

I. — CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Les crédits à l'économie ont été accordés, soit à des particuliers et à des entreprises de caractère industriel ou commercial, soit à des collectivités publiques telles que départements ou communes, chambres de commerce, ports ou aéroports, etc.

A. — *Crédits aux particuliers et entreprises.*

Les crédits aux particuliers et aux entreprises ont été consentis principalement à trois titres différents:

Crédits industriels ou commerciaux;
Crédits agricoles;
Crédits à la construction.

a) Crédits industriels ou commerciaux.

Ces crédits ont été, pour la majeure partie, consentis par le Trésor au titre du fonds de développement économique et social, sur son initiative et versés, soit directement par lui (prêts aux entreprises nationalisées, amortissements déduits: 116 milliards) (1), soit par l'intermédiaire du Crédit national (prêts aux grandes industries de base: 9 milliards) (2). Le Crédit national a également accordé des prêts à diverses industries, soit sur ses ressources propres, soit à l'aide des avances du fonds de développement économique et social qu'il a réparties sous sa propre responsabilité (3) (respectivement 14 et 8 milliards).

Les différentes caisses de crédit coopératif ont consenti des prêts à de petites entreprises industrielles, hôtelières, artisanales ou commerciales (5 milliards).

La caisse des dépôts et consignations a consenti, en 1955, environ 5 milliards de nouveaux prêts non mobilisables à des entreprises publiques ou privées; elle a diminué, de 27 milliards environ, son portefeuille d'effets représentatifs de crédits à l'équipement.

Enfin le Crédit foncier de France a accordé des prêts non mobilisables à des particuliers: crédits hypothécaires, crédits de ravalement, avances sur dommages de guerre.

b) Crédits agricoles.

Ces crédits ont été octroyés par les caisses de crédit agricole, soit à des exploitations individuelles, soit à des coopératives.

c) Crédits à la construction.

La caisse des dépôts et consignations et le Crédit foncier de France ont consenti, en 1955, des crédits à la construction pour des montants très importants, qui ont dépassé largement ceux qui avaient été atteints en 1954.

Ces crédits ont revêtu deux aspects différents. D'une part, ces deux établissements ont accordé directement des prêts à la construction, d'autre part ils ont admis à leur réescompte des effets représentatifs de crédits à la construction.

1) Crédits accordés directement.

La caisse des dépôts et consignations a accordé des avances non mobilisables, soit au Trésor au titre des H. L. M., soit directement aux sociétés d'H. L. M. et de crédit immobilier sur fonds des caisses d'épargne et le plus souvent sur l'initiative de celles-ci (loi du 24 juin 1950), soit enfin à des sociétés immobilières. En effet, depuis quelques années, la caisse des dépôts et consignations, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles elle prend des participations et auxquelles elle consent des avances, joue un rôle nouveau dans la construction en lançant d'importants programmes d'édification de logements, tant dans la région parisienne qu'en province, en liaison avec les collectivités locales intéressées.

De son côté, le Crédit foncier a consenti, seul ou surtout avec le Sous-Comptoir des entrepreneurs, des prêts à des particuliers ou à des sociétés immobilières, sous une forme mobilisable. Déduction faite des amortissements, le montant des prêts accordés a augmenté en 1955 de 186 milliards contre 120 milliards en 1954, mais le Crédit foncier n'a pu financer qu'une fraction de ces crédits, fraction néanmoins plus importante qu'en 1954; il en a réescompté la plus grande part auprès de la caisse des dépôts et consignations, qui elle-même en a cédé une partie importante à la Banque de France.

2) Réescompte d'effets représentatifs de crédits à la construction.

Le Crédit foncier, d'autre part, a accepté à son réescompte des effets représentatifs de crédits à la construction — et à la reconstruction — initialement consentis par les banques ou les établissements financiers.

La caisse des dépôts a sensiblement accru cette année ses réescomptes d'effets représentatifs de crédits initialement consentis par le Sous-Comptoir des entrepreneurs et le Crédit foncier de France. Alors que le montant des effets représentatifs de crédits à l'industrie diminuait dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations de 27 milliards environ, comme il a été indiqué plus haut, celui des effets représentatifs de crédits à la construction augmentait d'environ 38 milliards, de sorte que l'ensemble du portefeuille à moyen terme de la caisse des dépôts et consignations s'est accru de 11 milliards en 1955.

B. — *Crédits aux collectivités publiques.*

Les prêts aux collectivités publiques de la caisse des dépôts, du Crédit foncier, des caisses de crédit agricole et des caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine ont atteint, en 1955, des montants importants, du même ordre de grandeur que ceux qui avaient été accordés en 1954 (172 milliards en 1955 au lieu de 171 en 1954).

Les prêts de la caisse des dépôts et consignations ont constitué la majeure partie de ces crédits. Ils ont été consentis principalement aux départements et aux communes, pour financer des travaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de construction de bâtiments scolaires, etc. (1).

Bien que moins importants, les concours apportés par le Crédit foncier de France et les caisses de crédit agricole aux collectivités publiques n'en ont pas moins été appréciables. Enfin, les caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine ont accordé des avances à des collectivités locales à l'aide des fonds dont elles avaient la libre disposition.

II. — CONCOURS AU TRÉSOR

Les concours au Trésor sous forme, soit de fonds laissé en compte, soit de souscriptions ou d'escomptes d'effets publics, ont marqué un accroissement sensiblement supérieur à celui qui avait été observé l'année dernière.

La majeure partie de ces concours a été financée par la caisse des dépôts et consignations. Celle-ci a augmenté ses avoirs en compte courant au Trésor de 77 milliards, cependant que son portefeuille d'effets publics atteignait 326 milliards, en accroissement de 35 milliards.

La caisse nationale de crédit agricole a également augmenté ses avoirs en compte au Trésor, en y laissant le produit non encore employé de ses émissions de bons.

Au contraire, les avoirs du Crédit foncier de France et du Crédit national ont accusé un certain fléchissement.

III. — EMPLOIS DIVERS

Le solde des ressources des différents organismes qui n'ont pas été utilisées à financer des crédits à l'économie ou au Trésor, a trouvé son emploi dans l'augmentation de différents actifs tels que fonds en caisse, avoirs chez les correspondants, immobilisations et portefeuilles de titres.

Ce dernier poste a particulièrement augmenté à la caisse des dépôts et consignations, qui gère un portefeuille très important pour le compte des caisses d'épargne et de différentes institutions.

(1) Electricité de France ..... 68 milliards.
Gaz de France ..... 22 —
Charbonnages de France ..... 19 —
Air-France ..... 5 —
Divers ..... 2 —
(2) Article 4 de la convention du 31 décembre 1948.
(3) Article 1er de la convention du 31 décembre 1948.

(1) Ces prêts aux collectivités publiques ont financé également des travaux de construction de logements; le montant des crédits les concernant, retenu dans les crédits à la construction, ne figure pas dans les concours aux collectivités publiques indiqués ci-dessus.

Emplois nouveaux des organismes spécialisés.

DÉSIGNATION	PORTE-FEUILLE d'effets à moyen terme mobilisables.	PRÊTS NON MOBILISABLES aux particuliers et entreprises.	aux H. L. M.	aux collectivités publiques.	DÉPOTS au Trésor.	PORTE-FEUILLE d'effets publics.	ACHATS et souscriptions de titres.	AVOIRS liquides, immobilisations, correspondants, divers.	TOTAL
	(En milliards de francs.)								
Fonds de développement économique et social:									
Prêts directs	»	+ 116	»	»	»	»	»	»	+ 125
Prêts directs réglés par le Crédit national (1)	»	+ 9	»	»	»	»	»	»	
Caisse des dépôts et consignations	+ 11	+ 5	+ 82	+ 125	+ 77	+ 35	+ 29	+ 8	+ 372
Caisses de crédit agricole	+ 2	+ 38	»	+ 17	+ 23	»	»	+ 7	+ 87
Crédit foncier de France	+ 30	+ 6	»	+ 24	— 5	+ 2	»	+ 13	+ 70
Crédit national	— 3	+ 22	»	»	— 7	+ 1	»	+ 3	+ 16
Crédit coopératif	»	+ 5	»	»	»	»	»	+ 1	+ 6
Crédit municipal de Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine (prêts directs)	»	»	»	+ 6	»	»	»	»	+ 6
Etablissements sarrois	»	+ 10	»	»	»	— 1	»	+ 7	+ 16
A déduire (cf. p. 331)	»	»	»	»	»	»	— 4	— 2	— 6
Total	+ 40	+ 211	+ 82	+ 172	+ 88	+ 37	+ 25	+ 37	+ 692

(1) Article 4 de la convention du 31 décembre 1948.

CHAPITRE III

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE ET DU MARCHE DES CAPITAUX

De même que l'année précédente, l'année 1955 a été marquée à la fois par le développement des dépenses de consommation, l'accroissement des encaisses et la formation de nouvelles épargnes.

Le recensement de l'épargne décrit au présent chapitre n'est que partiel: il comporte les fonds confiés aux caisses d'épargne, les dépôts bancaires à échéance, les souscriptions en bons du Trésor, obligations, actions ou autres valeurs mobilières, enfin les versements de primes d'assurances-vie, capitalisation et incendie-accidents-risques divers (1).

Les chiffres de 1955 accusent une légère augmentation par rapport à ceux de l'année 1954: 870 milliards au lieu de 835 milliards. Les épargnes ainsi recensées atteignent 7 p. 100 du revenu national, proportion voisine de celle de 1954, elle-même nettement supérieure à celle de 1953 (5 p. 100).

(1) L'autofinancement des entreprises et la contribution des particuliers au financement de la construction ou de l'aménagement des maisons d'habitation ne sont, par conséquent, pas retenus au présent chapitre.

La première section de ce chapitre a pour objet l'analyse des données chiffrées concernant les diverses formes de placement.

La seconde section est consacrée à l'activité de la Bourse au cours de l'année et à l'évolution du loyer de l'argent.

SECTION I

L'épargne liquide, l'épargne collectée par l'intermédiaire des compagnies d'assurances et l'épargne investie en valeurs mobilières.

L'épargne investie sous diverses formes a atteint suivant la ventilation indiquée ci-après, un montant global de 870 milliards en 1955 au lieu de 835 milliards en 1954.

	1954	1955
Epargne liquide	425	477
Epargne collectée par l'intermédiaire des compagnies d'assurances	75	83
Epargne nette investie en valeurs mobilières	335	310
	835	870

A. — L'ÉPARGNE LIQUIDE

Les variations respectives des formes recensables de l'épargne liquide, pendant les années 1954 et 1955, sont comparées dans le tableau suivant:

DÉSIGNATION	1954	1955
	(En milliards de francs.)	
Augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne	+ 220	+ 285
Bons du Trésor à court terme (excédent des souscriptions sur les remboursements):		
a) Bons en comptes courants détenus par d'autres porteurs que des banques (1)	+ 29	+ 10
b) Bons sur formules (2)	+ 137	+ 139
Bons à 3 ans et 5 ans de la caisse nationale de crédit agricole (3)	+ 6	+ 10
Augmentation des dépôts à échéance dans les banques	+ 31	+ 33
Total de l'épargne liquide	+ 425	+ 477

(1) S. N. C. F., compagnies d'assurances, sociétés de capitalisation, mutuelles.

(2) Cette rubrique comprend: les bons à 1 an, les bons à 2 ans, les bons à intérêt progressif, les bons de la défense nationale et les bons de la reconstruction (les bons de ces deux dernières catégories ne sont plus émis).

(3) Il s'agit de la part des émissions souscrites par le public à l'exclusion des bons qui se retrouvent dans le portefeuille des caisses régionales de crédit agricole.

La progression des emplois liquides et à très court terme de l'épargne a été, en 1955, sensiblement supérieure à celle de l'année 1954; elle se retrouve principalement dans les dépôts en caisses d'épargne. Le relèvement du maximum des livrets, de 500.000 F à 750.000 F, décidé par la loi du 3 avril 1955, a contribué, comme les précédents, à stimuler l'accroissement des dépôts.

A l'inverse, les souscriptions nettes de bons du Trésor en comptes courants, au nom de titulaires autres que les banquiers, ont été un peu moins importantes en 1955 qu'en 1954. Les placements, qui avaient été stimulés en octobre et novembre 1954 par la perspective de l'abaissement des conditions offertes par le Trésor, se ralentirent dès le 1er décembre de la même année, lorsque le taux d'intérêt fut abaissé et la commission de placement supprimée. Ce n'est que dans les derniers mois de l'année 1955 que la reprise des souscriptions, notamment par les compagnies d'assurances, vint compenser le fléchissement antérieur et fit même apparaître un léger excédent.

Les émissions de bons sur formules ont atteint les mêmes chiffres qu'en 1954, avec une répartition différente. L'abaissement d'un quart de point, intervenu le 6 décembre 1954, sur le taux d'intérêt des bons sur formules à deux ans et à un an, a freiné leur placement mais favorisé celui des bons à intérêt progressif, pour lesquels le public semble d'ailleurs marquer une préférence qui va en s'accentuant.

Les bons à trois ans ou à cinq ans, émis par la caisse nationale de crédit agricole, se sont un peu développés (33 milliards en 1955 au lieu de 25 milliards en 1954) mais les caisses régionales de Crédit agricole en ont souscrit la plus grande part et l'apport direct du public s'est limité à 10 milliards en 1955.

B. — L'ÉPARGNE COLLECTÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

La souscription d'une police d'assurance-vie correspond, pour l'assuré, à un acte d'épargne, mais pour déterminer la contribution de l'ensemble des assurés, il faut déduire, des primes versées, les indemnités payées au titre des sinistres. Les recettes des compagnies, qui sont utilisées, en partie, pour couvrir, les frais de fonctionnement, donnent lieu, pour la plus large part, à la constitution de réserves employées notamment en valeurs mobilières. Si les versements aux compagnies d'assurances contre les incendies, accidents et risques divers, ne résultent pas d'une volonté précise d'épargne, ils ont également pour conséquence la constitution de réserves qui offrent à ces compagnies de larges possibilités d'interventions sur le marché financier. C'est pourquoi on a retenu l'ensemble des opérations des compagnies d'assurances, quelle que soit la branche à laquelle elles appartiennent, en mesurant leur contribution à la formation de l'épargne par les variations des différentes réserves (réserves mathématiques des compagnies d'assurances-vie et des sociétés de capitalisation, réserves techniques des compagnies incendie-accidents-risques divers); l'augmentation en a été un peu plus forte en 1955 qu'en 1954 (83 milliards au lieu de 75 milliards) (1).

C. — L'ÉPARGNE INVESTIE SUR LE MARCHÉ FINANCIER

Le tableau suivant a pour objet de comparer l'évolution, pour les années 1954 et 1955, de l'épargne investie en valeurs mobilières, par voie de souscriptions publiques en numéraire. Les émissions de valeurs étrangères sur le marché français, négligeables pendant les années antérieures, ont atteint 4 milliards en 1955 (2).

Les modalités du recours des entreprises au marché financier ont été allégées par la simplification des procédures d'autorisation (cf. première partie, page 10).

DÉSIGNATION	1954	1955
	(En milliards de francs.)	
A. — *Valeurs à revenu fixe.*		
Secteur public et semi-public:		
Emprunts de l'Etat	110	(*a*) 85
Collectivités locales et groupements de sinistrés	10	14
Entreprises nationales	3	(*b*) 46
Crédit national, Crédit foncier de France et caisse nationale de crédit agricole	72	(*c*) 64
Secteur privé (obligations industrielles)	9	50
Total	204	259

	Milliards.
(*a*) Certificats d'investissements	33
Bons d'épargne	28
Emprunts P. T. T.	24
(*b*) S. N. C. F. (dont bons à lots-kilomètres. — Emission continue: 3).	19
E. D. F.	12
Charbonnages de France	15
(*c*) Crédit foncier de France (une émission d'obligations foncières et une émission d'obligations communales pour 20 milliards chacune)	40
Caisse nationale de crédit agricole	24

(1) Les chiffres sont les suivants pour les années antérieures: 1946: 21 milliards; 1947: 14 milliards; 1948: 27 milliards; 1949: 37 milliards; 1950: 37 milliards; 1951: 56 milliards; 1952: 61 milliards; 1953: 57 milliards.

(2) Il est rappelé que l'office des changes a pris, le 22 avril 1955, une décision ayant pour objet d'accorder aux actionnaires français des devises pour leur permettre de souscrire à certaines augmentations de capital.

DÉSIGNATION	1954	1955
	(En milliards de francs.)	
B. — *Obligations assorties de clauses d'indexation ou convertibles en actions.*		
Entreprises nationales	67	3
Secteur libre (obligations industrielles)	35	(a) 34
Total	102	37
C. — *Valeurs à revenu variable.*		
Actions:		
a) Banques	6	4
b) Etablissements financiers, compagnies d'assurances, sociétés immobilières et foncières	8	16
c) Sociétés industrielles et commerciales	68	90
Parts de S. A. R. L.	11	12
Total	93	122
D. — *Emissions de valeurs étrangères sur le marché français*	»	(b) 4
Total général de l'épargne investie en valeurs mobilières	399	422

(a) Dont Groupement des industries sidérurgiques..... 21
Dont obligations convertibles en actions..... 2
(Ces 2 milliards représentent uniquement le montant des titres placés sur le marché français; les souscriptions d'origine étrangère se sont élevées à 4 milliards).

(b) Les émissions de valeurs étrangères avaient été négligées dans les précédents rapports en raison de leur faible importance.

Pour déterminer la contribution nette des particuliers et entreprises aux émissions de valeurs mobilières, il y a lieu de retrancher des totaux précédents:

	1954	1955
Les amortissements sur titres cotés	31	50 (1)
Les souscriptions et achats de la Caisse des dépôts et consignations portant sur des emprunts émis dans le public (2)	18	29
Les apports de capitaux des compagnies d'assurances, soit sous forme d'achats en Bourse (2), soit sous forme de souscriptions à des émissions placées dans le public	15	33
	64	112

L'épargne nette investie par le public en valeurs mobilières s'établit ainsi à:

422 - 112 = 310 milliards en 1955,

au lieu de: 399 - 64 = 335 milliards en 1954.

Elle s'est répartie de la façon suivante, selon la nature des établissements émetteurs et selon la nature des titres émis:

a) *Organismes et établissements émetteurs.*

Si les émissions ont atteint au total, à quelques milliards près, les mêmes chiffres en 1955 et en 1954, elles se sont réparties différemment.

Le Trésor et les collectivités locales ont réduit leurs appels au marché; de même, les organismes financiers du secteur semi-public ont recueilli une masse de capitaux en légère diminution. Le Crédit foncier de France s'est procuré 40 milliards de francs au moyen de deux émissions couvertes dans des délais très brefs, l'une d'obligations communales, l'autre d'obligations foncières; cette dernière permettra la consolidation des premiers prêts spéciaux à la construction immobilière garantis par l'Etat aux termes de la loi du 21 juillet 1950.

Les émissions des entreprises industrielles et commerciales ont, au contraire, marqué une progression sensible: 133 milliards, au lieu de 114 milliards en 1954, pour les obligations, 102 milliards, au lieu de 79 milliards en 1954, pour les actions et parts de sociétés à responsabilité limitée.

La progression d'une année à l'autre s'analyse en une très forte augmentation des émissions du secteur privé et une diminution de celles des entreprises nationales qui ont restreint leurs appels au marché en raison des progrès de l'autofinancement et, en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer français, d'une expansion des émissions à court terme sur le marché monétaire (3);

DÉSIGNATION	ACTIONS ET PARTS S. A. R. L.		OBLIGATIONS A revenu fixe.		OBLIGATIONS A revenu indexé ou convertibles en actions.		TOTAL	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
	(En milliards de francs.)							
Entreprises nationales	»	»	3	46	67	3	70	49
Secteur privé	79	102	9	50	35	34	123	186
Total	79	102	12	96	102	37	193	235

(1) Les amortissements sont répartis ainsi:

Fonds d'Etat: 25 milliards; collectivités locales: 6 milliards; organismes collecteurs d'épargne: 9 milliards; sociétés privées: 5 milliards; sociétés nationalisées: 5 milliards.

(2) Les achats en Bourse, tant de la Caisse des dépôts et consignations que des compagnies d'assurances, ont été déduits car, en apportant des fonds aux vendeurs de titres, ils ont dégagé des ressources qui se sont, soit investies sur le marché financier, en quel cas la souscription correspondante est recensée par ailleurs, soit portées sur le marché des biens de consommation, en quel cas elles doivent être déduites de l'épargne recensée à d'autres rubriques.

(3) La fraction de la dette à court terme de la Société nationale des chemins de fer français représentée par des billets à court terme s'est accrue en 1955 de 35 milliards, dont une fraction importante se retrouve dans les portefeuilles des banques.

Ces opérations ont intéressé les principales branches d'activité pour les montants indiqués ci-après:

ACTIVITÉS	ACTIONS		OBLIGATIONS		TOTAL	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955
	(En milliards de francs.)					
Charbonnages, énergie, transports:						
a) Secteur nationalisé	»	»	70	49	70	49
b) Secteur privé	16	11	0,4	2,6	16,4	13,6
Matériaux de construction, bâtiment, travaux publics	5,4	3,2	1,5	2,5	6,9	5,7
Sidérurgie, minerais et métaux, construction électrique et mécanique	13,2	25,1	33,4	41,9	46,6	67
Automobiles, cycles, accessoires	3,7	4,4	2	8	5,7	12,4
Textiles, cuir, papier, bois	3	2	1	2,9	4	4,9
Produits chimiques, caoutchouc	6,9	17,4	1,1	14,5	8	31,9
Industries et commerces alimentaires	2,4	2,7	0,2	2,5	2,6	5,2
Commerces non spécialisés	6	6,9	0,8	1,9	6,8	8,8
Sociétés coloniales	2,9	4,2	1,6	2,9	4,5	7,1
Activités diverses	8,5	13,1	2	4,3	10,5	17,4
Parts de S. A. R. L.	»	»	»	»	11	12
Total	68	90	114	133	193	235

Les fonds ont été recueillis principalement par les secteurs de l'énergie, des métaux, des constructions mécaniques, des automobiles et des produits chimiques; la part de ces deux derniers secteurs, et plus spécialement encore celle des produits chimiques s'est fortement accrue:

ACTIVITÉS	MONTANT TOTAL DES ÉMISSIONS			
	En milliards de francs.		En pourcentage du total des émissions d'actions et d'obligations.	
	1954	1955	1954	1955
Secteur nationalisé	70	49	36	21
Secteur privé:				
a) Energie, métaux, constructions mécaniques	63	81	33	34
b) Automobiles, produits chimiques	14	44	7	19
c) Autres activités	46	61	24	26
Total	193	235	100	100

b) Nature des titres émis.

Obligations.

Les emprunts obligataires ont été assortis, en 1955, de taux nominaux en légère baisse, surtout dans le secteur public ou semi-public, par rapport à ceux qui étaient pratiqués en 1954 (5 1/2 à 6 p. 100 au lieu de 6 1/4 à 6 1/2 p. 100).

Alors que les taux de rendement effectifs se situaient à 6,8 ou 7 p. 100, pour les obligations de type classique, ils se sont abaissés en 1955 à environ 6,5 p. 100. La même évolution s'est produite notamment pour les emprunts à lots du Crédit foncier, dont le taux de rendement s'est abaissé à 6,32 p. 100 et même 5,99 p. 100, au lieu de 6,82 p. 100.

A l'exception de la régie nationale des usines Renault, les entreprises publiques ou nationalisées ont délaissé les formules indexées — en faveur les années précédentes — au profit d'emprunts classiques assortis le plus souvent d'un taux d'intérêt de 6 p. 100 (Postes, télégraphes et téléphones, Electricité de France, Charbonnages de France). Les collectivités qui émettent des emprunts à lots ont adopté un taux inférieur à 6 p. 100: 5 1/2 p. 100 notamment pour les deux emprunts du Crédit foncier de France de 20 milliards chacun, et pour l'emprunt de 10 milliards de la Ville de Paris.

Les clauses d'indexation ont été maintenues dans certaines émissions du secteur privé, le plus souvent, sous la forme d'obligations participantes intéressant les souscripteurs au développement du chiffre d'affaires ou des bénéfices distribués, mais elles ne se sont pas développées. Elles ont été utilisées notamment pour l'important emprunt de l'industrie sidérurgique et ont généralement permis d'allonger la durée d'amortissement à vingt ans.

A la fin du quatrième trimestre, quelques sociétés ont émis des obligations convertibles en actions. Les émissions lancées ou à lancer au début de l'année 1956 montrent que cette modalité retient l'attention des dirigeants des entreprises industrielles.

Les autres emprunts ont été émis au moyen d'obligations ordinaires à douze, quinze ou même dix-huit ans, souscrites à 98 ou 99 p. 100 du capital nominal et remboursables à 105 p. 100 par exemple.

Valeurs à revenu variable.

Les augmentations de capital ont été en net progrès en 1955; les émissions nouvelles d'actions ou de parts ont été importantes, surtout jusqu'en mai, pendant la hausse continue des cours pratiqués en Bourse; après leur fléchissement, d'ailleurs habituel, du troisième trimestre, elles ont repris en fin d'année, mais moins fortement qu'en 1954.

Le marché des droits de souscription a suivi l'évolution générale de la Bourse; bien orienté jusqu'en mai, il a, depuis lors, fait preuve des mêmes irrégularités que le marché des titres eux-mêmes. Les primes d'émission ont été plus importantes qu'en 1954, surtout au premier semestre; pour l'ensemble de l'année, elles se sont élevées en moyenne à 15 p. 100 du nominal émis au lieu de 10 p. 100 en 1954.

SECTION II

L'évolution de la bourse des valeurs.

1° L'ACTIVITÉ DU MARCHÉ

Comme les années précédentes, des interférences se sont manifestées entre le marché de l'or et celui des valeurs mobilières, sous réserve de l'influence momentanée de certains facteurs propres à l'un ou l'autre marché. La désaffection du public pour l'or, qui s'était manifestée durant l'année 1954, s'est poursuivie pendant les sept premiers mois de 1955; puis, à partir du mois d'août, l'évolution politique et les événements d'Afrique du Nord ont provoqué une recrudescence de la thésaurisation.

La physionomie du marché des valeurs mobilières a évolué, dans les grandes lignes, de façon inverse. Contrairement à l'année 1954, où le marché s'était élargi de façon régulière, des mouvements successifs d'expansion et de dépression ont caractérisé l'année 1955.

L'attrait du public pour les opérations en Bourse, achats d'actions notamment, s'est tout d'abord accentué pendant les premiers mois de 1955; du début de janvier à la fin d'avril, le montant des transactions effectuées, tant au comptant qu'à terme, s'est élevé à une somme de près de quatre fois supérieure à celle de la période correspondante de 1954; dans le même temps, les cours montèrent sensiblement.

Au milieu de mai, une rapide et forte chute des cours a entraîné une contraction des opérations, surtout sur le marché à terme; dès lors, à l'exception des mois de septembre et d'octobre, le fléchissement fut à peu près constant et, en fin d'année, le montant mensuel des négociations n'atteignait plus que la moitié de celui des mois de forte activité.

Pour l'ensemble de l'année 1955, le volume des transactions (terme et comptant) est demeuré néanmoins sensiblement supérieur à celui de 1954: en chiffres ronds, 1.400 milliards au lieu de 1.100 milliards de francs. L'augmentation qui ressort ainsi à près de 30 p. 100 a porté inégalement sur les différents compartiments du marché. Les opérations du marché officiel sur valeurs à revenu variable, tant françaises qu'étrangères, ont été en accroissement de plus de 40 p. 100 par suite de l'animation des cinq premiers mois

de l'année. Le marché des rentes et obligations, où dominent fortement les valeurs françaises, s'est élargi de façon à peu près continue et a progressé de 25 p. 100 d'une année à l'autre. Si l'on se réfère au nombre de titres échangés par l'intermédiaire de la Société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières, aussi bien au marché officiel qu'au marché des courtiers, on constate une augmentation, d'une année à l'autre, de 13 p. 100 pour les valeurs françaises et de 24 p. 100 pour les valeurs étrangères.

La tendance à la spéculation, qui s'était manifestée à la fin de 1954, s'est accentuée dans les premiers mois de 1955, portant les transactions à terme à des niveaux jamais encore atteints. Comme le volume des ventes reportées restait insignifiant, le marché allait se trouver, au moment de la baisse des cours, privé de l'élément de reprise constitué par le rachat des vendeurs à découvert.

Pour faire face aux dangers et aux excès que comportait un tel développement, la chambre syndicale des agents de change est intervenue à plusieurs reprises en vue de renforcer les couvertures garantissant les opérations à terme. Dès avril, la proportion des couvertures-titres avait été relevée de 50 p. 100 à 75 p. 100, les titres étant toutefois décomptés à 100 p. 100 de leur valeur boursière au lieu de 80 p. 100 précédemment, de sorte que le coefficient effectif se trouvait porté de 62,5 p. 100 à 75 p. 100. En juillet, une nouvelle mesure fut prise, instituant une couverture supplémentaire constituée en espèces ou en bons du Trésor: calculée tout d'abord sur la base de 5 p. 100 des engagements à terme, cette couverture fut portée à 10 p. 100 en septembre (1).

Sur le marché des reports, l'argent a été abondant toute l'année et les taux se sont fixés, à partir de mai, à des niveaux en retrait sur ceux de 1954. Pendant les premiers mois de 1955, tant que la position nette en liquidation a progressé, passant de 55 milliards en décembre 1954 à 73 milliards en avril 1955 (parquet et courtiers), les taux se sont maintenus à des niveaux élevés: 4 p. 100 à 5 p. 100; ils ont ensuite fléchi surtout en fin d'année en même temps que la position nette en liquidation diminuait; ils se sont ainsi établis autour de 3 1/2 p. 100, 3 3/4 p. 100, s'abaissant même jusqu'à 2 5/8 p. 100, en novembre, au marché officiel.

2° L'évolution des cours

Les *valeurs à revenu fixe ou indexé* ont fait preuve, à des degrés divers, de dispositions favorables. L'indice des rentes perpétuelles a poursuivi, en 1955, la lente progression enregistrée en 1954 et s'est élevé de 119,5 à 121,2; ceux des valeurs industrielles à revenu fixe ont progressé dans des proportions analogues (116,2 à 121,1 pour les obligations du secteur libre, 118,1 à 123,7 pour les valeurs du secteur public). Le mouvement de hausse a été plus important pour les obligations du secteur public à revenu indexé (169, 1 à 206,7).

Les cours des *valeurs à revenu variable* ont subi des fluctuations importantes pendant l'année 1955.

La hausse, qui avait été à peu près continue en 1954, s'est poursuivie à un rythme rapide durant les premiers mois de l'année 1955, pour atteindre son maximum aux dernières séances d'avril. L'indice quotidien des cours des valeurs à revenu variable, sur la base de 100 pour 1949, s'est élevé durant cette période de 347 à 435, en augmentation de plus de 25 p. 100. La chute intervenue au milieu de mai annula brusquement les gains acquis depuis janvier et, après quelques fluctuations dont une pointe en septembre, les cours se présentèrent, en fin d'année, un peu au-dessus du niveau où ils se trouvaient un an auparavant.

Si l'indice général des valeurs françaises à revenu variable a augmenté de 6 p. 100 de décembre 1954 à décembre 1955, les indices représentatifs des divers groupes et compartiments ont marqué des variations assez différentes les unes des autres.

Les cours des valeurs de la France d'outre-mer, reflétant l'inquiétude provoquée par les événements d'Afrique du Nord, ont fléchi de 3 p. 100 (155 au lieu de 159).

Les autres groupes sont en progrès: les cours des actions des sociétés françaises exploitant à l'étranger ont augmenté en moyenne de 3 p. 100 (126 contre 122), ceux des valeurs métropolitaines de 7 p. 100 (360 contre 336), et ceux des valeurs étrangères de 14 p. 100 (255 contre 223).

(1) De son côté, le Conseil national du crédit est intervenu pour protéger les intérêts des déposants de titres, en interdisant expressément aux banques et établissements financiers d'engager, à l'occasion d'opérations à terme traitées pour leur propre compte, les valeurs mobilières de leur clientele (cf. 1re partie, chapitre II, section 2, page 313).

3° Les taux de rendement des valeurs françaises

Les taux de rendement des valeurs françaises à revenu fixe ou indexé ont fléchi en 1955; alors que leur moyenne pondérée, calculée par l'Institut national de la statistique, dépassait 5,50 p. 100 en début d'année, elle s'est abaissée à partir du printemps pour se fixer en fin d'année à 5,25 p. 100. Cette baisse marque la continuation de la lente amélioration déjà constatée en 1954; elle se trouve confirmée par l'évolution du rendement des obligations émises en 1955. Cet allégement du loyer de l'argent à long terme s'est trouvé plus apparent dans les émissions du secteur public ou semi-public; dans le secteur privé, les émissions d'obligations du type classique, qui ont prédominé en 1955, ont été assorties de taux plus attrayants que celles qui comportent une clause d'indexation, de sorte que la baisse moyenne des taux pratiqués pour cette catégorie de valeurs (obligations à revenu fixe ou indexé du secteur privé) a été apparemment moins importante.

Sous l'effet conjugué de l'accroissement des dividendes et de l'évolution des cours, le taux de rendement des valeurs à revenu variable s'est fixé en décembre 1955 à 3,30 p. 100 (1), en hausse d'un quart de point sur le taux calculé à fin 1954; les valeurs traitées au marché à terme avaient un rendement sensiblement moindre (3 p. 100) que les valeurs qui se négocient au comptant seulement (5 p. 100).

***

Les analyses chiffrées qui précèdent montrent que l'abondance monétaire a favorisé, en 1955, la formation de nouvelles épargnes affectées à des emplois liquides, notamment sous forme de dépôts dans les caisses d'épargne; les placements à long terme ont, au contraire, accusé globalement une certaine stagnation, par suite d'une réduction des appels de l'Etat ou des entreprises nationales. Mais, bien que les placements des entreprises dans le public se soient sensiblement accrus, l'épargne ainsi collectée demeure insuffisante pour répondre au besoin de financement des investissements.

En outre, la préférence manifestée par les épargnants à l'égard des emplois liquides n'est pas sans présenter une menace dans la mesure où elle entraîne la constitution de capitaux, rapidement disponibles, qui pourraient se porter ou sur le marché de l'or ou sur le marché des biens de consommation, le jour où se manifesteraient dans le public des craintes sur le maintien des prix.

Cette préférence, qui paraît déterminée, du moins dans une certaine mesure, par une appréhension concernant l'évolution à long terme du pouvoir d'achat de la monnaie, montre l'intérêt que présente le choix des modes de placement offerts aux souscripteurs éventuels. Toutefois, aucune formule ne s'est imposée nettement sur le marché. Si le recours aux emprunts classiques a pris un nouveau développement en 1955, la formule des obligations convertibles en actions a été adoptée par plusieurs entreprises et a soulevé l'intérêt des souscripteurs; il est possible qu'elle soit appelée à s'étendre au cours des mois à venir.

CHAPITRE IV

TABLEAU D'ENSEMBLE DES RESSOURCES MONETAIRES ET FINANCIERES ET DE LEURS EMPLOIS

Les trois chapitres précédents ont indiqué successivement les moyens de financement distribués, en 1955, dans la métropole, par le système bancaire (chapitre I), par divers organismes spécialisés dans l'octroi de prêts à moyen ou à long terme, par le Trésor, au titre du fonds de développement économique et social (chapitre II) et par le marché financier (chapitre III).

Le présent chapitre a pour objet de récapituler, en un tableau unique, l'ensemble des ressources mises à la disposition des entreprises et des collectivités publiques. Cette récapitulation a donné lieu à l'addition de quelques données complémentaires: avoirs laissés en compte au Trésor par des services publics ou des collectivités locales d'une part, mouvements de capitaux entre les pays

(1) Il s'agit du taux moyen pondéré des 295 valeurs à revenu variable publié par l'I. N. S. E. E.; en 1954, le taux indiqué représentait une moyenne arithmétique.

d'outre-mer ou l'étranger et la métropole d'autre part. Pour fournir des résultats corrects, elle a nécessité l'élimination des fonds affectés par les établissements distribuant des prêts, au Trésor ou à d'autres caisses, dans la mesure où ils sont répartis à nouveau, par ces attributaires, sous forme d'avances aux collectivités locales ou aux entreprises elles-mêmes.

Le tableau qui suit est destiné à fournir une analyse (1) des fonds recensés, selon leur origine d'une part, et leur affectation d'autre part; il permet de constater que les fonds recueillis et distribués ont atteint 1.897 milliards en 1955, au lieu de 1.532 milliards en 1954.

AFFECTATION DES FONDS		MILLIARDS de francs.	ORIGINE DES FONDS		MILLIARDS de francs.
Entreprises		1.138	Monnaie		671
Crédits bancaires à court et à moyen terme.	287		Billets	302	
Prêts des organismes spécialisés et du fonds de développement économique et social...	403		Monnaies métalliques	25	
Prêts au titre H. L. M.	82		Dépôts à vue	344	
Souscriptions nettes du public aux émissions des entreprises	241		Epargne		870
Souscriptions et achats de la caisse des dépôts et consignations et des compagnies d'assurances	108		Epargne liquide...	477	
Prêts directs de l'étranger	17		Epargne collectée par l'intermédiaire des compagnies d'assurances	83	
Collectivités publiques		220	Epargne nette investie en valeurs mobilières.	310	
Prêts des organismes spécialisés	172		Fonds propres et avoirs divers		199
Souscriptions nettes du public aux emprunts émis...	8		Fonds propres des banques et des organismes spécialisés..	64	
Avances du Trésor.	40		Avoirs déposés auprès des organismes spécialisés..	101	
Trésor public (Cf. tableau ci-après)		123	Dépôts de correspondants au Trésor	34	
Autres emplois métropolitains (détail à l'annexe).		— 18	Ressources diverses		115
Emplois dans la métropole.		1.463	*Ressources d'origine métropolitaine*		1.855
Banque de France: Augmentation des avoirs en or et devises et des avances au fonds de stabilisation des changes	301		Relations avec l'étranger: Prêts d'origine étrangère et augmentation des avoirs des banques d'émission étrangères	20	
Pays étrangers: Investissements à l'étranger	36	337	Remboursement des dettes extérieures	— 71	— 51
Pays d'outre-mer: Augmentation des fonds fournis par le Trésor et les banques de la métropole		97	Relations avec les pays d'outre-mer: Avances et comptes courants créditeurs au Trésor en provenance des pays d'outre-mer		93
Or et créances extérieures.		434	*Ressources extérieures*		42
Total général		1.897	Total général		1.897

(1) Les références des éléments qui composent ce tableau sont indiquées à l'annexe.

Ainsi que le montrent les éléments figurant au tableau de comparaison ci-après, la part de la création monétaire dans le montant global des moyens de financement d'origine métropolitaine a diminué sensiblement; de 41 p. 100 en 1954, cette part s'est abaissée à 36 p. 100 en 1955; calculée sur les mêmes bases, elle excédait 60 p. 100 en 1951.

Parmi les emplois réalisés dans la métropole, les crédits affectés au financement des entreprises industrielles, agricoles ou commerciales se sont accrus, d'une année à l'autre, tant en montant qu'en valeur relative (leur part est de 78 p. 100 au lieu de 75 p. 100); les collectivités publiques: départements, communes, hôpitaux, aéroports, sont intervenues dans une proportion à peu près inchangée dans l'utilisation des moyens de financement (environ 15 à 16 p. 100).

En ce qui concerne les relations avec l'étranger, les traits caractéristiques de l'année 1955 sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente: désendettement important vis-à-vis de l'extérieur et forte augmentation des avoirs en or et devises.

DÉPENSES ET RECETTES DE L'ETAT

Opérations courantes.

DÉPENSES	1954	1955	RECETTES	1954	1955
Dépenses budgétaires.			Recettes budgétaires	3.336	3.427
Services de l'Etat	3.313	3.526	Comptes spéciaux et opérations diverses (solde net)	43	67
Dommages de guerre	383	326	Recettes du budget et de la caisse autonome d'amortissement affectées à l'amortissement de la dette publique	221	235
			Solde déficitaire des opérations courantes	96	123
	3.696	3.852		3.696	3.852

Prêts et emprunts.

DÉPENSES	1954	1955	RECETTES	1954	1955
Prêts et avances.. (remboursements déduits).	376	370	Fonds collectés dans la métropole et les pays d'outre-mer (après déduction des amortissements indiqués ci-dessus: 221 milliards en 1954 et 235 milliards en 1955).	591	564
Amortissement de la dette extérieure	119	71			
Endettement du Trésor en dépassement des capitaux distribués sous forme de prêts et d'avances ou d'amortissements (correspondant au solde des opérations courantes indiqué ci-dessus).	96	123			
	591	564		591	564

Comparaison des années 1954 et 1955.

AFFECTATION des ressources.	1954	1955	ORIGINE des fonds.	1954	1955
Entreprises	903	1.138	Monnaie	640	671
Collectivités publiques	190	220	Epargne	826	870
Trésor public...	96	123	Fonds propres et dépôts divers	106	199
Autres emplois dans la métropole	13	— 18	Ressources diverses	6	115
Emplois dans la métropole	1.202	1.463	Ressources d'origine métropolitaine	1.578	1.855
Or et créances sur l'étranger..	197	337	Relations avec l'étranger	— 134	— 51
Créances sur les pays d'outre-mer	133	97	Relations avec les pays d'outre-mer	88	93
Emplois extérieurs	330	434	Ressources extérieures.	— 46	+ 42
Total..	(*)1.532	1.897	Total..	(*)1.532	1.897

(*) L'utilisation des données définitives a entraîné une légère modification des chiffres du précédent rapport annuel.

CHAPITRE V

ANALYSE ECONOMIQUE DES CREDITS

Comme l'an passé, ce chapitre comprend deux sections:

1. Comparaison d'ensemble de l'évolution des crédits bancaires, à court et à moyen terme, et de l'activité économique mesurée par le chiffre d'affaires des entreprises françaises.

2. Analyse de l'évolution des crédits au double point de vue de leur qualification technique et de leur répartition par secteur économique.

SECTION I

Comparaison d'ensemble de l'évolution des crédits bancaires, à court et à moyen terme, et du chiffre d'affaires.

Il a été indiqué, au chapitre Ier, que l'ensemble des crédits bancaires à court et à moyen terme utilisés par l'économie s'était accru, du 31 décembre 1954 au 31 décembre 1955, de 479 milliards, soit de 16 p. 100 (1). Cette proportion d'augmentation est la plus forte qui ait été enregistrée au cours des trois dernières années, caractérisées par la stabilité des prix; seule, l'année 1952, marquée par le retour à cette stabilité, accuse une progression plus forte.

(1) Cf. page 326.

Crédits à court et à moyen terme financés par des ressources monétaires	+ 439 milliards.
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme conservés en portefeuille par les organismes publics ou semi-publics de crédit.....	+ 40 —
Ensemble	+ 479 milliards.

Le tableau ci-après — établi, comme dans le précédent rapport, en substituant, pour caractériser chaque année, l'encours moyen des crédits à leur valeur au 31 décembre — retrace l'évolution de la progression des concours bancaires à court et à moyen terme et compare ceux-ci au chiffre d'affaires global des entreprises françaises.

Variations comparées, d'une année par rapport à la précédente, de la moyenne des crédits et du chiffre d'affaires (1).

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Crédits (moyenne annuelle):				
Total des crédits bancaires à court et à moyen terme.....	+ 28	+ 13	+ 14	+ 16
Total des crédits bancaires à court et à moyen terme, déduction faite des prêts spéciaux à la construction.....	+ 27	+ 11	+ 11	+ 11
Chiffre d'affaires	+ 14	+ 2	+ 8	+ 10
Crédits rapportés au chiffre d'affaires:				
Total des crédits bancaires à court et à moyen terme.....	+ 12	+ 11	+ 6	+ 6
Total des crédits bancaires à court et à moyen terme, déduction faite des prêts spéciaux à la construction.....	+ 11	+ 8	+ 3	+ 1

L'examen du tableau ci-dessus donne lieu aux observations suivantes:

1. Depuis 1953, l'ensemble des crédits à court et à moyen terme n'a cessé de s'accroître à un rythme chaque année un peu plus accéléré, mais notablement moindre qu'en 1952 et qu'au cours des années antérieures (2).

La progression ainsi constatée est imputable au développement des prêts spéciaux à la construction de logements: l'augmentation des concours bancaires, déduction faite de ces prêts, s'effectue, en effet, depuis trois ans, à la même cadence annuelle (11 p. 100).

2. Si l'on compare l'évolution des crédits à celle du chiffre d'affaires, on constate qu'en 1955, comme au cours des années antérieures, le crédit a continué de se développer plus rapidement que le chiffre d'affaires, mais cette expansion relative (+ 6 p. 100) — analogue à l'augmentation enregistrée en 1954 — est beaucoup plus faible qu'en 1952 et 1953.

Si l'on se réfère non plus au total des concours bancaires, mais aux crédits autres que les prêts à la construction, cette expansion relative n'a cessé de diminuer et est même devenue négligeable en 1955: ainsi, pour l'ensemble des entreprises françaises, le recours au financement bancaire par unité vendue — qui est mesuré par le rapport entre le crédit et le chiffre d'affaires — ne s'est pas sensiblement accru en 1955.

L'analyse des crédits par profession montrera même que, dans nombre de branches, les crédits à court terme, finançant plus spécialement la production et les échanges, ont augmenté dans une moindre proportion que l'activité ou qu'ils ont parfois sensiblement diminué.

(1) L'estimation du chiffre d'affaires des entreprises françaises, pour la période 1951 à 1953, est fournie par une nouvelle série de statistiques élaborées par le ministère des finances à partir des déclarations fiscales relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires. Les chiffres de cette nouvelle série diffèrent quelque peu des chiffres indiqués dans le précédent rapport, mais les uns et les autres suivent une évolution très comparable, n'altérant en rien les conclusions dégagées l'an passé. Il n'a pas été possible toutefois d'établir cette année une évaluation du chiffre d'affaires du secteur concurrentiel de l'industrie et du commerce; aussi a-t-on renoncé à faire apparaître dans le tableau les variations des crédits propres à ce secteur et s'est-on limité à rapprocher du chiffre d'affaires global l'ensemble des crédits bancaires, et cet ensemble diminué du montant des prêts spéciaux à la construction de logements.

Le chiffre d'affaires global pour les deux dernières années n'étant pas encore connu, on a estimé son augmentation à 8 p. 100 pour l'année 1954 (comme dans le précédent rapport) et à 10 p. 100 pour 1955. Les statistiques de chiffre d'affaires concernant Paris et la Seine accusent des progressions d'environ 8 p. 100 pour 1954 et 14 p. 100 pour 1955 (chiffre provisoire).

Pour le détail des calculs, voir annexe.

(2) Voir précédent rapport annuel du conseil national du crédit.

SECTION II

Analyse de l'évolution des crédits en 1955.

Au cours des développements suivants, les crédits utilisés par l'économie en 1955 seront étudiés, comme dans les précédents rapports du Conseil, au double point de vue de leur qualification technique et de leur répartition par secteur économique.

Une semblable analyse, que complète d'ailleurs l'examen par profession effectué dans l'appendice au présent rapport, exige que les crédits puissent être, soit individualisés, soit tout au moins rattachés globalement à une activité économique précise.

Elle n'est, en fait, réalisable qu'en ce qui concerne les crédits donnant lieu aux recensements du service central de risques ou aux statistiques particulières des organismes publics ou semi-publics de crédit.

Les utilisations de crédits ainsi connues seront désignées par le vocable de « crédits identifiés ».

Les « crédits identifiés » comprennent des crédits bancaires à court et à moyen terme (1) et des prêts à long terme accordés, sur ressources propres ou sur fonds de dotation, par des organismes publics ou semi-publics de crédit (2).

RÉPARTITION des crédits identifiés. (Sommes en milliards de francs.)	ENCOURS		ACCROISSEMENT des encours en 1955.		ACCROISSEMENT des encours en 1954.	
	Au 31 décembre 1954.	Au 31 décembre 1955.	En sommes.	En pourcentage de l'accroissement total.	En sommes.	En pourcentage de l'accroissement total.
Crédits à long terme..	454	541	+ 87	19,2	+ 86	20,6
Crédits à moyen terme.	776	985	+ 209	46,2	+ 167	40
Crédits à court terme.	1.765	1.920	+ 155	34,2	+ 160	38,4
Crédits aux entreprises sarroises	68	70	+ 2	0,4	+ 4	1
Total des crédits identifiés	3.063	3.516	+ 453	100	+ 417	100

Suivant la tendance observée depuis 1952, les prêts à long et à moyen terme continuent de constituer la part la plus importante (plus de 65 p. 100) de l'accroissement annuel des crédits, cette part étant d'ailleurs plus forte qu'en 1954 (60,6 p. 100).

(1) Le pourcentage d'« identification » des crédits bancaires à court et à moyen terme atteint environ 86 p. 100.

	AU 31 décembre 1954.	AU 31 décembre 1955.
Crédits bancaires à court et à moyen terme:		
Identifiés	2.609 milliards.	2.975 milliards.
Non identifiés (pour balance)..	359 milliards.	472 milliards.
Total	2.968 milliards.	3.447 milliards.
Pourcentage d'identification	88 p. 100.	86 p. 100

(2) Crédit national, Crédit foncier, caisse nationale de crédit agricole, caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, organismes de crédit coopératif.

A. — CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME IDENTIFIÉS

I. — *Répartition des crédits selon leur forme.*

(Sommes en milliards de francs.)

DÉSIGNATION	ENCOURS au 31 décemb. 1954.	ENCOURS au 31 décemb. 1955.	VARIATIONS en 1955.	VARIATIONS en 1954.
Crédits à long terme (prêts directs non mobilisables des établissements publics spécialisés).....	454	541	+ *87	+ 86
Crédits à moyen terme.....	776	985	+ 209	+ 167
a) Crédits mobilisables avec l'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat....	239	254	+**15	+ 29
b) Autres crédits bancaires à moyen terme et crédits de relais à court terme.....	275	286	+ 11	+ 18
c) Crédits mobilisables du Sous-Comptoir des entrepreneurs et du Crédit foncier	262	445	+ 183	+ 120
Ensemble des crédits identifiés à long terme et à moyen terme	1.230	1.526	+ 296	+ 253

(*) Dont + 50 milliards environ sur ressources du fonds d'expansion ou du fonds de développement: cette augmentation d'encours correspond, compte tenu des amortissements, à un montant de nouveaux prêts de l'ordre de 62 milliards.

(**) Concours apportés en application des lois du 8 août 1946 et 1er août 1949 (entreprises nationalisées)..... + 12 milliards.
Crédits individuels à garantie professionnelle (art. 6 de la loi du 19 août 1936)..... + 3 —
+ 15 milliards.

Si les crédits à long terme ont marqué, en valeur absolue, une évolution identique, en 1955 et en 1954, l'expansion des crédits à moyen terme a été sensiblement plus élevée en 1955 que l'année précédente; ce fait est uniquement imputable aux crédits mobilisables du Sous-Comptoir des entrepreneurs et du Crédit foncier, c'est-à-dire essentiellement aux prêts spéciaux à la construction de logements.

En revanche, le ralentissement de la progression des deux autres séries de crédits à moyen terme, déjà constaté en 1954, s'est accentué en 1955.

II. — *Répartition par secteur économique des crédits à moyen et à long terme identifiés.*

(Sommes en milliards de francs.)

DÉSIGNATION	ENCOURS Au 31 décembre 1954.	ENCOURS Au 31 décembre 1955.	VARIATIONS 1955. En sommes.	VARIATIONS 1955. En pourcentage.	VARIATIONS 1954. En sommes.	VARIATIONS 1954. En pourcentage.
a) Financement de la construction immobilière (*).....	257	435	+ 178	+ 69	+ 117	+ 83
b) Secteur agricole....	241	300	+ 59	+ 24	+ 49	+ 25
c) Secteur nationalisé (**).....	206	212	+ 6	+ 3	+ 25	+ 13
d) Secteur concurrentiel (industrie et commerce)	526	579	+ 53	+ 10	+ 62	+ 13
Totaux	1.230	1.526	+ 296	+ 24	+ 253	+ 26

(*) Essentiellement crédits consentis dans le cadre de la loi du 21 juillet 1950 aux personnes, physiques ou morales, propriétaires d'immeubles à construire. Les crédits utilisés par les entreprises du bâtiment sont compris dans la rubrique « Secteur concurrentiel ».

(**) Exclusivement: Charbonnages de France, Electricité de France, Gaz de France, S. N. C. F.

L'augmentation des crédits en 1955 (+ 6 milliards) résulte de l'accroissement des crédits consentis avec intervention de la caisse des marchés (+ 12 milliards, voir tableau précédent) et d'une diminution (— 6 milliards) des crédits consentis sans intervention de cet organisme.

Considérée en fonction de l'utilisation économique des crédits, l'évolution des crédits à moyen et à long terme présente, en 1955, les mêmes caractéristiques qu'en 1954; nouveau développement des crédits à la construction et des prêts d'équipement accordés au secteur agricole, et, à l'inverse, ralentissement de l'augmentation des crédits d'investissements utilisés par les entreprises industrielles et commerciales, privées ou nationalisées.

a) *Construction immobilière.*

Le volume des travaux a continué d'augmenter en 1955. D'après les évaluations du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, le nombre des logements achevés en 1955 s'est élevé à 208.000, au lieu de 162.000 en 1954 et 115.000 en 1953; le nombre des logements mis en chantier, à 279.000 au lieu de 249.000 en 1954 et 192.000 en 1953.

Les moyens de financement représentés par des prêts d'origine bancaire ou budgétaire ont encore sensiblement augmenté en 1955 Ils se sont élevés à 251 milliards, au lieu de 187 milliards en 1954.

Cet accroissement est le fait du financement bancaire à moyen terme (+ 178 milliards au lieu de + 117 milliards en 1954), correspondant essentiellement aux prêts spéciaux du Crédit foncier.

Outre l'augmentation du nombre de logements réalisés, les causes de cette évolution résident en partie dans une hausse du coût de la construction (de l'ordre de 8 p. 100), en partie dans l'extension de la participation du Crédit foncier dans les opérations de financement.

En raison du développement de la construction de logements du type « économique et familial », pour lesquels le montant du prêt accordé peut atteindre 80 p. 100 du devis, les prêts spéciaux du Crédit foncier ont, en 1955, couvert en moyenne 69 p. 100 du montant des travaux, au lieu de 65 p. 100 en 1954.

En revanche, en ce qui concerne le financement budgétaire se rapportant aux prêts consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré, les payements effectués sur les crédits ouverts sont restés sensiblement égaux au cours des deux dernières années.

Montant des prêts, d'origine bancaire ou budgétaire, ayant financé annuellement la construction de logements.

DÉSIGNATION	1955		1954	
	En milliards de francs.	En p. 100 du total.	En milliards de francs.	En p. 100 du total.
Financement bancaire:				
Accroissement des encours bancaires (essentiellement prêts spéciaux à la construction)	178	71	117	63
Financement budgétaire :				
Crédits de payement ouverts par le Trésor au bénéfice des organismes H. L. M. (*).	73	29	70	37
Total des prêts d'origine bancaire ou budgétaire, utilisés annuellement pour la construction de logements.	251	100	187	100

(*) Ces crédits, ouverts au titre du fonds de développement économique et social, sont distribués par la caisse des dépôts et consignations.

b) *Secteur agricole.*

Les investissements effectués dans le secteur agricole se sont poursuivis à une cadence accrue. L'augmentation du parc de tracteurs agricoles a été notamment de 72.000 unités en 1955; elle s'était élevée seulement à 45.000 en 1954 et à 35.000 en 1953.

La progression des crédits d'équipement (+ 59 milliards) concerne presque exclusivement (+ 54 milliards) les prêts consentis par les caisses de crédit agricole.

Les deux tiers des nouveaux crédits consistent en prêts individuels (+ 36 milliards), et en particulier, en prêts destinés à l'installation de jeunes agriculteurs (+ 11 milliards).

Les prêts collectifs, plus spécialement consacrés à l'équipement rural, ont augmenté de 18 milliards.

c) *Secteur nationalisé* (1).

Pour le règlement de leurs dépenses d'équipement en 1955, les entreprises nationalisées ont recouru à leurs diverses sources de financement externe pour des montants moindres que l'année précédente:

DÉSIGNATION	1955	1954
	(En milliards.)	
Crédits bancaires à moyen terme..	+ 6	+ 25
Prêts du fonds d'expansion ou du fonds de développement.....	+ 107	+ 112
Emissions d'obligations.....	+ 49	+ 70

d) *Secteur concurrentiel* (industrie et commerce).

(Sommes en milliards de francs.)

DÉSIGNATION	ENCOURS		VARIATIONS	
	31 décembre 1954.	31 décembre 1955.	1955	1954
Financement des investissements:				
Prêts à long terme.....	262	296	+ 34	+ 43
Crédits à moyen terme.	234	242	+ 8	+ 1
Financement des exportations:				
Crédits à moyen terme.	30	41	+ 11	+ 18
	526	579	+ 53	+ 62

Comme en 1954, l'accroissement des crédits à moyen et long terme utilisés par les entreprises industrielles et commerciales du secteur concurrentiel concerne, pour la plus grande part, les prêts directs à long terme des organismes spécialisés et les concours bancaires à moyen terme mobilisant des créances d'exportation.

L'encours des crédits à moyen terme finançant les investissements ne marque qu'un léger accroissement (+ 8 milliards); toutefois, en raison de l'importance des amortissements opérés annuellement sur les crédits, les prêts nouveaux mis en œuvre sont très supérieurs à l'accroissement de l'encours. Sans qu'on puisse les évaluer avec exactitude, ces prêts nouveaux auraient atteint, en 1955 comme en 1954, un montant de l'ordre de 70 milliards.

En regard de cette stabilité des ressources annuelles procurées par les crédits d'investissements, il convient de noter que les entreprises privées ont pu, en 1955, accroître, plus sensiblement encore qu'en 1954, leurs recours au marché financier. Le montant des augmentations de capital et des émissions d'obligations du secteur concurrentiel est, en effet, passé de 81 milliards en 1953 à 123 milliards en 1954 et à 190 milliards en 1955 (2).

L'augmentation des encours de crédits à long et à moyen terme a concerné principalement, en 1955, les constructions mécaniques (+ 14 milliards), le bâtiment (+ 10 milliards), les travaux publics (+ 7 milliards), la sidérurgie (+ 4 milliards), les produits chimiques (+ 3 milliards).

(1) Exclusivement ici: Charbonnages de France, Electricité de France, Gaz de France, Société nationale des chemins de fer français.

(2) Voir chapitre III, Epargne.

B. — CRÉDITS A COURT TERME IDENTIFIÉS

I. — *Répartition des crédits selon leur forme (crédit à court terme identifiés).*

(Sommes en milliards de francs.)

DÉSIGNATION	ENCOURS					VARIATIONS			
						En 1955.		En 1954.	
	Au 31 décembre 1954.	Au 31 mars 1955.	Au 30 juin 1955.	Au 30 septembre 1955.	Au 31 décembre 1955.	En sommes.	En pourcentage.	En sommes.	En pourcentage.
Escomptes d'effets commerciaux	889	869	905	885	988	+ 99	+ 11	+ 110	+ 11
Crédits garantis par la caisse des marchés	64	58	55	54	56	— 8	— 12	— 15	— 19
Autres crédits mobilisables	432	422	420	436	459	+ 27	+ 6	— 1	
Crédits non mobilisables	380	394	400	452	417	+ 37	+ 10	+ 66	+ 21
Totaux	1.765	1.743	1.780	1.827	1.920	+ 155	+ 9	+ 160	+ 9

L'accroissement des *escomptes d'effets commerciaux*, s'il est moins élevé qu'en 1954, constitue toujours la part prépondérante de l'augmentation des crédits à court terme. Cette évolution est liée au développement de la production et des échanges.

Le fléchissement des *crédits accordés avec l'intervention de la caisse des marchés* se poursuit depuis 1952. En 1955, il a affecté particulièrement les constructions mécaniques (constructions aéronautiques, précision horlogerie, fonderie, constructions navales, constructions automobiles, machines-outils) et les travaux publics. Cette évolution correspond, d'une part, à l'abandon progressif de la procédure des lettres d'agrément, d'autre part, à une diminution des nantissements de marchés; cette diminution peut, elle-même, s'expliquer par une plus grande aisance de trésorerie dans certains secteurs et des liquidités plus abondantes dans les banques.

L'augmentation des *autres crédits mobilisables* concerne principalement les activités agricoles ainsi que les établissements financant la vente à crédit.

Enfin, l'accroissement des *crédits non mobilisables* se constate dans ces deux mêmes secteurs et, en outre, dans les branches du bâtiment, des travaux publics et de la métallurgie.

II. — *Répartition, par secteur économique, des crédits à court terme identifiés.*

(Sommes en milliards de francs.)

DÉSIGNATION	ENCOURS					VARIATIONS			
						En 1955.		En 1954.	
	Au 31 décembre 1954.	Au 31 mars 1955.	Au 30 juin 1955.	Au 30 septembre 1955.	Au 31 décembre 1955.	En sommes.	En pourcentage.	En sommes.	En pourcentage.
a) Secteur agricole	212	226	194	240	263	+ 21	+ 9	+ 10	+ 4
b) Secteur nationalisé (*)	44	50	58	64	53	+ 9	+ 20	— 11	— 20
c) Secteur concurrentiel (industrie et commerce)	1.479	1.467	1.528	1.523	1.604	+ 125	+ 8	+ 161	+ 13
Totaux	1.765	1.743	1.780	1.827	1.920	+ 155	+ 9	+ 160	+ 10

(*) Exclusivement: Charbonnages de France, Electricité de France, Gaz de France, S. N. C. F.

Les tendances observées en 1954 se sont inversées en 1955. La progression des crédits accordés à l'agriculture, qui s'était ralentie en 1954, s'est accentuée en 1955. A une baisse des crédits utilisés en 1954 par le secteur nationalisé succède une augmentation. En revanche, l'accroissement des crédits employés par le secteur concurrentiel s'est sensiblement réduit par rapport à 1954.

a) *Secteur agricole.*

Contrairement aux années précédentes, la variation d'ensemble des crédits utilisés par ce secteur n'a plus été essentiellement déterminée par l'évolution des crédits saisonniers finançant la commercialisation des céréales. La part de tels crédits ne représente plus, en effet, que 60 p. 100 de l'augmentation totale (au lieu de 80 p. 100 en 1954), le complément concernant les crédits dont disposent les agriculteurs.

La forte progression des crédits à la production agricole (+ 11 milliards au lieu de + 2 milliards en 1954) se manifeste par une augmentation du nombre des emprunteurs et du montant individuel moyen des prêts.

b) *Secteur nationalisé.*

Compte tenu à la fois des crédits à court terme et des crédits à moyen terme, le total des concours supplémentaires utilisés par les entreprises nationalisées s'est élevé à 15 milliards, soit sensiblement au même montant qu'en 1954.

DÉSIGNATION	1955	1954
Crédits à court terme	+ 9 milliards	— 11 milliards.
Crédits à moyen terme	+ 6 —	+ 25 —
	+ 15 milliards.	+ 14 milliards.

c) *Secteur concurrentiel de l'industrie et du commerce.*

DÉSIGNATION	DÉCEMBRE 1954	MARS 1956	JUIN 1955	SEPTEMBRE 1955	DÉCEMBRE 1955
En milliards:					
Crédits	1.479	1.467	1.528	1.523	1.604
En indices (base 100, décembre 1954):					
Crédits	100	99	103	103	108
Prix de gros (indice général)	100	100	98	101	102
Crédits rapportés aux prix de gros	100	99	105	102	106
Production industrielle	100	103	105	100	108

L'augmentation de l'ensemble des crédits à court terme du *secteur concurrentiel* a été moins élevée qu'en 1954: + 125 milliards, soit + 8 p. 100 contre + 161 milliards, soit + 12 p. 100.

Comme en 1954, les mouvements de hausse se sont produits pendant les deuxième et quatrième trimestres, périodes de pointe de l'activité industrielle et commerciale.

Ainsi, l'évolution d'ensemble des crédits est restée liée à celle de la production et des transactions; alors que les crédits s'accroissent de 8 p. 100 de décembre 1954 à décembre 1955, l'indice de la production industrielle augmente également de 8 p. 100 pendant la même période.

Si on élimine dans la variation des crédits l'influence propre de l'évolution des prix (1) — qui ont accusé une tendance à la hausse en fin d'année — il apparaît que la progression des engagements bancaires à court terme du secteur concurrentiel a marqué en 1955 un ralentissement très accentué par rapport à l'année précédente (+ 6 p. 100 contre + 14 p. 100 en 1954).

L'examen de la répartition des crédits par profession permet même de constater que dans certaines branches importantes, l'expansion s'est conciliée avec la stabilité, voire la diminution des crédits. Dans la plupart des branches, cependant, elle a nécessité de nouveaux recours aux banques. A l'inverse, dans les quelques professions en état de récession, on a observé une diminution des crédits.

1. Les branches en expansion qui n'ont pas augmenté ou qui ont même diminué leurs recours aux crédits bancaires comptent parmi celles dont le développement de l'activité a été le plus marqué en 1955: sidérurgie, construction automobile, industrie du caoutchouc.

Sans doute, ces branches avaient-elles utilisé en 1954 d'importants concours bancaires supplémentaires et ont-elles pu, en 1955, accroître leurs autres moyens extérieurs de financement, et notamment leurs ressources obtenues sur le marché financier. Toutefois, la stabilité ou la réduction de leurs engagements bancaires est surtout imputable à la conjoncture économique favorable dont elles ont bénéficié et qui a entraîné une amélioration de leurs résultats d'exploitation.

Il semble, par ailleurs, que l'aisance de trésorerie de certaines entreprise leur ait permis de réduire les crédits demandés à leurs fournisseurs; ceux-ci ont pu eux-mêmes procéder à des remboursements de crédits bancaires, ainsi qu'on le constate à l'intérieur de divers secteurs.

DÉSIGNATION	VARIATIONS DES CRÉDITS à court terme en 1955.	
	En milliards.	En pourcentage.
Sidérurgie	— 4,4	— 6
Construction d'automobiles, cycles et motocycles	+ 0,3	»
Caoutchouc	— 0,5	— 4

2. Dans les branches d'activité en expansion qui ont continué d'accroître leurs recours au crédit, les ressources financières procurées par le développement des ventes, l'amélioration de la productivité et les apports du marché financier ont permis, le plus souvent, de modérer l'ampleur des concours bancaires supplémentaires.

Si, dans d'autres cas, des recours plus accentués aux banques ont été observés, ils s'expliquent notamment par les considérations suivantes: l'intensité de la concurrence ou la réglementation des prix, qui s'est opposée à la répercussion dans les prix de vente de la hausse de certains coûts de production, ont assez fréquemment contribué à limiter les marges bénéficiaires; les conditions d'exploitation ou la structure propres à diverses branches ont rendu difficile l'accroissement de la productivité des entreprises ou leur accès au marché financier. Enfin, d'importants besoins de fonds ont pu être suscités par une forte reprise des affaires ou encore par le développement des recherches et des applications industrielles.

Dans l'ensemble, cependant, l'augmentation des crédits semble être restée proportionnée à l'essor de l'activité.

DÉSIGNATION	VARIATIONS DES CRÉDITS à court terme en 1955.	
	En milliards.	En pourcentage.
Pétrole et carburants	+ 6,2	+ 19
Bâtiment	+ 5,4	+ 20
Travaux publics	+ 10,3	+ 22
Constructions mécaniques (sans automobiles)	+ 29,1	+ 11
Bonneterie. Confection	+ 2,7	+ 4
Cuir	+ 0,4	+ 1
Papier	+ 3,6	+ 13
Bois	+ 7,6	+ 20
Produits chimiques	+ 10,9	+ 8
Industries et commerces alimentaires	+ 6	+ 3
Commerce intérieur non spécialisé.	+ 4,3	+ 13

(1) En rapportant l'indice des crédits à l'indice des prix.

3. Le financement des ventes à crédit, de son côté, s'est nettement développé.

Les statistiques de la commission de contrôle des banques indiquent que le montant total des engagements des banques et des établissements financiers relatifs aux ventes à crédit s'est accru, en 1955, de 49 milliards, soit de 55 p. 100.

Les deux tiers de l'augmentation concernent les ventes de véhicules automobiles (1).

4. Dans les branches où l'activité a marqué un recul, on observe le plus généralement une diminution des crédits bancaires, liée aux efforts de rajustement de la production ou des stocks aux débouchés; elle traduit également certaines baisses des prix constatés dans ces secteurs.

DÉSIGNATION	VARIATION DES CRÉDITS à court terme en 1955.	
	En milliards	En pourcentage.
Coton (négoce et industrie).....	— 4,7	— 10
Laine (industrie).....	— 1,3	— 3
Commerce extérieur non spécialisé.	— 5,4	— 8

d) *Crédits finançant les activités sarroises.*

DÉSIGNATION	ENCOURS					VARIATIONS	
	31 décemb. 1954.	31 mars 1955.	30 juin 1955.	30 sept. 1955.	31 décemb. 1955.	en 1955.	en 1954.
	(En milliards de francs.)						
Ensemble des crédits.....	68	64	66	68	70	+ 2	+ 4

L'augmentation des crédits, moins importante qu'en 1954, concerne principalement la métallurgie et les diverses branches du secteur des biens de consommation.

***

En résumé, l'évolution des crédits en 1955 a présenté, dans l'ensemble, les principales caractéristiques suivantes:

Les crédits ont poursuivi leur progression, suivant un rythme légèrement plus accentué qu'au cours des deux dernières années.

(1).

	31 décembre 1954.	31 décembre 1955.	VARIATIONS en 1955.
	(En milliards.)		
Engagements des banques et des établissements financiers relatifs aux ventes à crédit.....	88	137	+ 49
Dont:			
Véhicules automobiles.....	67	98	+ 31
Biens d'équipement ménager.....	12	23	+ 11
Biens d'équipement professionnel.	9	16	+ 7

L'augmentation des crédits d'investissements a été notablement plus forte que l'année précédente, en raison du développement continu des prêts à la construction de logements.

En ce qui concerne les crédits à court terme, la progression des concours bancaires utilisés par les entreprises privées, industrielles ou commerciales, est en net ralentissement: se poursuivant en 1955, la reprise économique n'a pas suscité autant de nouveaux appels aux banques qu'elle en avait entraîné en 1954 alors qu'elle venait de démarrer.

S'il n'est pas contestable, en définitive, que les prêts à la construction de logements ont assumé un rôle de stimulant monétaire de l'économie, il apparaît également que l'essor de l'activité dans la stabilité de la monnaie a, dans l'ensemble, permis aux entreprises de trouver dans leurs ressources de financement, autres que les crédits bancaires usuels, une part, plus grande qu'en 1954, des capitaux nécessaires pour améliorer leur équipement et développer leurs affaires.

CONCLUSION

Ainsi que l'ont montré différents chapitres du présent rapport, la physionomie de l'année 1955 n'a pas été sensiblement différente de celle de l'année 1954. L'expansion économique s'est poursuivie, la stabilité des prix a été préservée, la formation de l'épargne s'est maintenue dans des proportions à peu près inchangées par rapport au revenu national. La masse monétaire a gardé son mouvement ascendant et, pas plus qu'en 1954, cette progression n'a eu de signification fondamentalement inflationniste; elle a eu pour contrepartie à la fois un courant accru d'échanges commerciaux et une diminution de la vitesse de circulation des moyens de payement internes; de même que l'année précédente, et plus largement encore, elle s'est partiellement appuyée sur de fortes entrées de devises.

Le début de la présente année laisse apparaître, avec de nouveaux progrès de l'activité économique, des symptômes de tension d'origines diverses, dont quelques-uns, déjà nés mais encore latents l'an dernier, avaient été signalés au précédent rapport du conseil national du crédit. Les importations nécessaires à ces progrès, et alourdies du fait des circonstances atmosphériques, l'emportent de nouveau sur les exportations malgré le développement de ces dernières. Le déficit des finances publiques, s'il n'a pas été financé en 1955 au moyen de la création monétaire, atteint néanmoins des proportions telles qu'il risque de compromettre, dans un avenir plus ou moins proche, par le supplément des revenus nominaux distribués qu'il comporte, l'adaptation de l'offre à la demande globale de biens ou de services, aux prix actuellement pratiqués. Jusqu'à ce jour, l'incidence de ce surcroît de revenus a pu être compensée par le développement d'encaisses inactives assimilables à une épargne, qui a permis le financement simultané du déficit public et d'investissements privés en expansion. Aussi la difficulté principale paraît-elle résider actuellement dans l'insuffisance des effectifs ou de la capacité de production qui se manifeste en des secteurs où la demande n'est pas entièrement satisfaite, et qui entraîne une tension sur les prix de certains produits, notamment de l'acier.

Cette situation n'a pas appelé de nouvelles interventions limitatives dans le domaine des concours bancaires parce que ces concours n'ont pas été, jusqu'ici, sollicités de façon excessive, et parce qu'il est apparu qu'une politique restrictive de crédit, appliquée à une époque où les besoins de liquidités de l'économie sont encore importants, aurait eu pour effet principal, non seulement de gêner les finances publiques, mais surtout de freiner la production et l'expansion économique, en réduisant les demandes de crédit émanant des entreprises, qui se soucient généralement aujourd'hui, non pas d'accumuler des stocks spéculatifs, mais de parfaire le financement de leur fonds de roulement et de leur équipement, elle risquait d'aller à l'encontre du but à atteindre.

Les efforts à poursuivre doivent toujours porter sur la formation de l'épargne, qui ne marque d'ailleurs pas de signes de fléchissement; aucune mesure ne doit être négligée pour favoriser son développement, qui allégera les dépenses de l'Etat consacrées à l'investissement et permettra non seulement de maintenir l'effort d'équipement des entreprises et de logement de la population, mais aussi de hâter l'aménagement de diverses régions économiques.

L'expansion de la production et l'augmentation du revenu national qu'elle implique devraient ainsi consolider les résultats obtenus et donner les moyens de poursuivre l'effort entrepris, tout en maintenant la stabilité monétaire acquise depuis quatre ans.

APPENDICE

Evolution des crédits par branches d'activité.

L'analyse des crédits utilisés par les différentes branches d'activité sera effectuée à partir des chiffres des crédits identifiés (1). Elle vise successivement:

— Les crédits à court terme à l'industrie et au commerce;

— Les crédits à court terme à l'agriculture: production agricole et collecte des céréales;

— Les crédits à moyen et à long terme;

— Les crédits aux activités sarroises.

Dans les développements qui suivent, les chiffres et indices des crédits et des données économiques sont indiqués par période trimestrielle:

— En ce qui concerne les crédits, le chiffre ou indice retenu représente l'encours total des crédits utilisés à la fin du trimestre;

— En ce qui concerne les données économiques, le chiffre ou indice retenu représente la moyenne mensuelle du trimestre.

Les chiffres ou indices économiques ont été généralement établis à partir des résultats statistiques pris aux sources officielles (bulletins de l'I. N. S. E. E., du ministère de l'industrie et du commerce, des services des prix). Pour certaines branches d'activité, et en l'absence de documents publics, les chiffres ou indices pris en considération ont été recueillis auprès des organismes administratifs ou professionnels.

Ensemble des crédits identifiés.

DÉSIGNATION	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Section I. — Crédits à court terme à l'industrie et au commerce	1.523	1.517	1.586	1.587	1.657
Section II. — Crédits à court terme à la production agricole et à la collecte des céréales	242	226	194	210	263
Section III. — Crédits à moyen et à long terme	1.230	1.291	1.337	1.407	1.526
Section IV. — Crédits aux activités sarroises	68	64	66	68	70
Ensemble des crédits identifiés	3.063	3.098	3.183	3.302	3.516

(1) On rappelle qu'il s'agit des crédits qui peuvent être, soit individualisés, soit, tout au moins, rattachés globalement à une activité économique précise.

Les crédits ainsi identifiés sont connus essentiellement grâce aux recensements du service central des risques et aux statistiques de certains établissements spécialisés (Caisse nationale de crédit agricole, Crédit foncier, Banque française du commerce extérieur, etc.). Voir ci-dessus chapitre V. Il est rappelé que les annexes fournissent, comme chaque année, le détail par profession des crédits recensés par le service central des risques.

SECTION I

Crédits à court terme à l'industrie et au commerce.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955	QUATRIÈME trimestre 1955
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
1. Charbon, énergie, transports	132,2	131,6	146,8	154,2	145
2. Matériaux de construction, bâtiment, travaux publics	93,9	91,9	109	115,7	112,8
3. Sidérurgie, minerais et métaux	438,4	428,8	458,4	449,6	469,3
4. Textiles	197,6	205,7	203,6	207,9	198,1
5. Cuir, papier, bois	100,7	101,1	102,1	104,7	112,3
6. Produits chimiques	129,8	136	137,5	136,6	140,7
7. Industries et commerces alimentaires	176,3	180	171,4	163,5	182,6
8. Commerces non spécialisés	104,4	112,7	109,4	99,7	103,3
9. Activités diverses	119,7	129,2	147,8	155,1	162,9
Corrections d'échéances reportées	30	»	»	»	30
Ensemble	1.523	1.517	1.586	1.587	1.657

1. — CHARBON. — ENERGIE. — TRANSPORTS

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. Charbon	63,9	61,9	74,2	79,8	60.8
B. Energie	12,6	9,7	10,8	12,6	17
C. Pétroles et carburants	31,7	30,5	34,7	32,6	37,9
D. Transports	24	29,5	27,1	29,2	29,3
Ensemble	132,2	131,6	146,8	154,2	145

A. — *Charbon.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Houillères	27,9	30,5	41,9	45,9	30,2
Commerce	36	31,4	32,3	33,9	30,6
Ensemble	63,9	61,9	74,2	79,8	60,8

La production des *houillères* s'est élevée en 1955 à 57,3 millions de tonnes, au lieu de 56,3 millions de tonnes en 1954. Elle a rejoint ainsi le niveau maximum qui avait été atteint en 1952.

Cette progression, qui s'est accompagnée d'une nouvelle amélioration des résultats techniques (accroissement de la production journalière par ouvrier du fond) a été déterminée par une très sensible reprise de l'activité commerciale. Le développement des ventes, limité, au début de l'année, à la sidérurgie et au marché extérieur, s'est par la suite étendu aux divers secteurs de l'industrie.

Ainsi s'est manifesté à partir du mois de mars un mouvement de résorption des stocks de charbons marchands, qui n'a cessé de s'accentuer depuis lors. En revanche, les stocks de produits secondaires, plus difficilement utilisables, se sont maintenus à un niveau relativement élevé.

La situation financière ne s'est pas montrée aussi favorable que les résultats techniques et commerciaux.

Les crédits, qui s'étaient accrus pendant les trois premiers trimestres de l'année, ont marqué au cours du quatrième trimestre une forte réduction saisonnière. En raison de l'augmentation des charges d'exploitation subie par les Houillères, l'encours en fin d'année se situe à un niveau quelque peu plus élevé qu'au 31 décembre 1954. La progression enregistrée est cependant compensée par une diminution concomitante des crédits à moyen terme.

En ce qui concerne le *commerce*, l'aisance de trésorerie dans certains secteurs gros utilisateurs de charbon a eu pour conséquences une diminution des recours de ces branches d'activité au crédit du négoce et, partant, une réduction importante des encours d'escompte d'effets commerciaux.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Commerce de charbon.					
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	10	9,1	10,6	12,3	9,5
Escomptes	26	22,3	21,7	21,6	21,1
Ensemble	36	31,4	32,3	33,9	30,6

B. — *Energie.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période	12,6	9,7	10,8	12,6	17

Les crédits alloués à Electricité de France et à Gaz de France, qui constituent la presque totalité des crédits recensés sous cette rubrique, ont présenté une évolution saisonnière liée aux variations de la production et de la consommation, et au déroulement des opérations de facturation. Des besoins de fonds particuliers ont déterminé, au cours du 4e trimestre 1955, un accroissement momentané des concours bancaires qui s'est résorbé dès les premiers mois de 1956.

C. — *Pétroles et carburants.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Recherche et extraction	0,2	0,1	0,4	0,1	0,2
Raffinage	18,9	19,7	23,5	20,3	24,3
Commerce	12,6	10,7	10,8	12,2	13,4
Ensemble	31,7	30,5	34,7	32,6	37,9

L'essor continu de l'industrie pétrolière s'est manifesté par un nouvel accroissement des tonnages de pétrole brut traité (+ 5, 2 p. 100) et par une progression importante de la consommation de produits finis sur le marché intérieur (essence et supercarburant: + 12,1 p. 100; gas-oil: + 12,9 p. 100; fuels: + 12,2 p. 100) qui a plus que compensé un fléchissement des exportations.

L'accroissement de l'encours total des crédits recensés se répartit entre quelques sociétés dont les recours aux concours bancaires ne peuvent faire l'objet d'une appréciation d'ensemble

En outre l'établissement d'un nouveau réseau de distribution a été accompagné de modifications sensibles dans la structure de la profession; ces modifications, qui ont parfois entraîné des transferts de crédits entre le *raffinage* et le *commerce*, ne permettent pas, cette année, de commenter utilement l'évolution des concours bancaires utilisés séparément par ces deux branches de l'activité pétrolière.

D. — *Transports.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Transports routiers	5,8	6,1	7,1	8,5	8,3
Transports ferroviaires	10,2	15,3	11,6	11,4	11,3
Autres transports	8	8,1	8,4	9,3	9,7
Ensemble	24	29,5	27,1	29,2	29,3

Le développement du trafic et l'accroissement des charges d'exploitation ont amené les entreprises de *transports routiers* à recourir plus largement aux crédits à court terme; le nombre d'utilisateurs recensés s'est d'ailleurs accru de plus de 40 p. 100 au cours de l'année.

Les encours des *transports ferroviaires*, qui comprennent essentiellement les crédits utilisés par la S. N. C. F., ont marqué, d'une année à l'autre, une légère progression. Après une poussée passagère au cours du 1er trimestre, ils s'établissent approximativement, à la fin de la période sous revue, au niveau atteint au 4e trimestre 1953.

2. — Matériaux de construction. — Batiment. — Travaux publics

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Matériaux de construction	21,7	20,1	24,4	24,1	24,9
B. — Bâtiment, travaux publics	72,2	71,8	84,6	91,6	87,9
Ensemble	93,9	91,9	109	115,7	112,8

A. — *Matériaux de construction.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	5,4	6,4	6,1	6,3	4,7
Escomptes	16,3	13,7	18,3	17,8	20,2
Ensemble	21,7	20,1	24,4	24,1	24,9

Sous la pression d'une demande en plein essor, la production des matériaux de construction a continué de s'accroître. Les progrès réalisés par rapport à 1954 sont de 13 p. 100 pour les ciments et de 15 p. 100 pour les produits rouges.

Le développement des ventes a entraîné, d'une année à l'autre, une forte augmentation des escomptes d'effets commerciaux. Au cours de l'année, l'évolution des encours a suivi le rythme saisonnier traditionnel, lié à l'activité des chantiers de construction.

L'expansion des escomptes et l'aisance apportée aux trésoreries par la rapidité d'écoulement des produits expliquent le fléchissement des crédits divers.

B. — *Bâtiment. — Travaux publics.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	50,1	52,8	59,4	66,1	59,3
Escomptes	22,1	19	25,2	25,5	28,6
Ensemble	72,2	71,8	84,6	91,6	87,9
Dont:					
Bâtiment	27,1	27,6	31,2	33,3	32,5
Travaux publics	45,1	44,2	53,4	58,3	55,4

Dans ce secteur, les entreprises du *bâtiment* ont connu un nouveau développement de leur activité; de leur côté, les entreprises de *travaux publics*, après le grave ralentissement éprouvé en 1953 et 1954, ont vu s'ouvrir des perspectives plus favorables, par suite notamment de l'intensification des travaux d'aménagement des réseaux routiers et ferroviaires et de l'ouverture de chantiers hydro-électriques; d'autre part, des marchés importants ont été obtenus à l'étranger.

L'évolution des concours bancaires a reflété les conditions de la conjoncture. L'augmentation d'ensemble des crédits intéresse pour les deux tiers la branche des *travaux publics* qui a dû en 1955 financer le démarrage des nouveaux chantiers.

En ce qui concerne les crédits utilisés par le secteur du *bâtiment*, leur progression s'est montrée supérieure à celle qui avait été observée en 1954: bien que le rythme de l'augmentation de l'activité se soit ralenti pendant l'année sous revue, les entreprises ont eu, en effet, à faire face à des charges d'exploitation accrues.

3. — Sidérurgie. — Minerais et métaux

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Production sidérurgique	68,9	65,8	71,9	64,5	64,5
B. — Première transformation des métaux	16,7	16,6	18,4	16,6	20,8
C. — Production des métaux non ferreux	17,3	15,9	15,9	14,4	16,9
D. — Commerce des métaux ferreux et non ferreux	33,4	34,4	35,3	37,8	35,6
E. — Constructions mécaniques	302,1	296,1	316,9	316,3	331,5
Ensemble	438,4	428,8	458,4	449,6	469,3

A. — *Production sidérurgique.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En indices.)				
Production de la sidérurgie (moyenne mensuelle)	100	109	111	99	113
Prix de gros des métaux ferreux	100	101	104	104	107
Prix de gros des aciers laminés	100	100	103	103	106

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits à court terme, en fin de de période:					
Crédits divers.....	31,1	29,5	32,9	30,1	25,7
Escomptes	37,8	36,3	39	34,4	38,8
Ensemble.....	68,9	65,8	71,9	64,5	64,5

L'orientation favorable de la conjoncture, qui avait prévalu sur le marché de l'acier au cours de l'année 1954, s'est affirmée en 1955 et la sidérurgie française a connu, pendant cette période, une activité sans précédent.

La production a atteint un niveau record dans tous les domaines: 10,9 millions de tonnes de fonte brute, 12,6 millions de tonnes d'acier brut et 8,9 millions de tonnes de produits finis laminés; par rapport à 1954, les pourcentages d'accroissement ont été respectivement égaux à 24 p. 100, 18 p. 100 et 22 p. 100. La demande intérieure et extérieure n'a cependant cessé de dépasser les possibilités de la production des forges.

Les prix des produits sidérurgiques ont subi successivement plusieurs augmentations qui ont représenté une hausse moyenne d'environ 6 p. 100 dans l'année. Par suite de l'élévation du coût des ferrailles, la hausse a été plus importante pour les aciers Martin que pour les aciers Thomas.

Les encours de crédits, après une légère augmentation au cours du deuxième trimestre, se sont abaissés, en fin de période, au-dessous du niveau atteint au quatrième trimestre 1954.

Cette diminution, de l'ordre de 7 p. 100, est imputable aux crédits divers à court terme dont l'encours a fléchi, d'une année à l'autre, de 31,1 milliards à 25,7 milliards. Outre le remboursement d'importants concours bancaires, consécutif au règlement de divers marchés « off shore », l'allègement des positions débitrices reflète essentiellement l'amélioration des conditions d'exploitation des sociétés sidérurgiques ainsi que l'accroissement des ressources obtenues sur le marché financier, notamment sous forme d'augmentations de capital (1).

(1) Les ressources obtenues par la sidérurgie sur le marché financier se sont élevées à 35,6 milliards en 1955 au lieu de 23,8 milliards en 1954. Les émissions d'actions notamment sont passées de 0,9 milliard en 1954 à 8,6 milliards en 1955.

B. — *Première transformation des métaux.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	3,5	4	3,9	4,7	5,2
Escomptes	13,2	12,6	14,5	11,9	15,6
Ensemble	16,7	16,6	18,4	16,6	20,8

Les industries de la première transformation des métaux ont connu, en 1955, un nouveau développement de leur activité, particulièrement marqué dans l'étirage (plus 25 p. 100 environ) et la fabrication des tubes d'acier (plus 22 p. 100).

L'augmentation des crédits à court terme (plus 24 p. 100) a affecté l'ensemble des concours bancaires. Mais, tandis que les présentations à l'escompte (plus 18 p. 100) ont enregistré un développement plutôt inférieur à celui de la production, les crédits divers, qui avaient progressivement diminué au cours du deuxième semestre 1954, ont accusé, en relation avec le financement des dépenses d'approvisionnement, une avance relativement plus importante (plus 48 p. 100).

C. — *Production des métaux non ferreux.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
Indice global de production des métaux non ferreux...	100	105	123	115	115
Indice des prix de gros des métaux non ferreux.....	100	107	110	118	128
Montant des crédits en fin de période:	(En milliards de francs.)				
Crédits divers	3,1	3,1	3	3,5	3
Escomptes	14,2	12,8	12,9	10,9	13,9
Ensemble	17,3	15,9	15,9	14,4	16,9

Au cours de la période sous revue, la demande est restée très soutenue sur le marché des métaux non ferreux et la production a, dans l'ensemble, poursuivi sa progression. Toutefois, dans les industries du cuivre et du zinc, qui avaient connu dès 1954 une très forte reprise, l'activité n'a pas dépassé le niveau de l'année précédente.

Sous l'influence du relèvement des cours mondiaux, les prix des principaux métaux non ferreux, à l'exception de celui de l'aluminium, ont subi de nouvelles augmentations; ces dernières ont été particulièrement importantes pour le cuivre (plus 51 p. 100), l'étain (plus 17 p. 100) et le zinc (plus 16 p. 100).

Les encours de crédits à court terme ont peu varié d'une année à l'autre. Les escomptes d'effets commerciaux, qui s'étaient inscrits en repli pendant la plus grande partie de 1955, ont sensiblement retrouvé, en fin d'année, le niveau atteint au quatrième trimestre 1954. Hormis une augmentation saisonnière au cours du troisième trimestre, les crédits divers sont restés, d'autre part, pratiquement stables.

D. — *Commerce des métaux ferreux et non ferreux.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	3,2	3,5	3,8	3,9	2,8
Escomptes	30,2	30,9	31,5	33,9	32,8
Ensemble	33,4	34,4	35,3	37,8	35,6

Le commerce des métaux a continué de bénéficier, en 1955, d'un excellent courant de ventes.

Une augmentation des crédits à court terme a accompagné le développement des affaires. Elle a été le fait de l'accroissement des encours d'escompte; les crédits divers utilisés par le négoce des métaux non ferreux, qui avaient progressé pendant la plus grande partie de 1955, se sont au contraire établis, en fin d'année, en net repli sur l'anée précédente.

E. — *Constructions mécaniques.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Fonderie	36,2	34,7	38,4	38,5	41,9
Machines-outils	31	30,2	32,1	32,4	32
Matériel ferroviaire	10,4	9,4	9,7	9,3	10,2
Matériel agricole	5,8	7,2	9	8,3	7
Constructions navales	6,7	5,9	5,8	6,3	5,3
Automobiles et cycles	48,9	51,2	50,4	52	49,2
Constructions aéronautiques	11	10,9	11,3	11	12,2
Constructions électriques	68,6	62,8	70,3	72,4	78,5
Précision, horlogerie	18,1	17,3	17,1	15,9	17,2
Mécanique générale, articles métalliques divers	44,1	43,8	48,1	45,9	52,7
Commerce de quincaillerie et fournitures industrielles	21,3	22,7	24,7	24,3	25,3
Ensemble	302,1	296,1	316,9	316,3	331,5
Dont:					
Crédits divers	126,5	124,9	129	140,4	121,6
Escomptes	175,6	171,2	187,9	175,9	209,9

Les industries mécaniques, qui avaient retrouvé en 1954 un niveau de production comparable à celui de 1952, ont enregistré, en 1955, une nouvelle augmentation d'activité.

L'accroissement des investissements industriels et agricoles et la progression de la demande des biens de consommation durable ont favorisé le développement des affaires dans ce secteur.

Les progrès les plus notables ont été observés dans les professions qui avaient déjà connu une expansion en 1954: l'industrie automobile, la construction électrique, la construction navale, stimulée par la hausse des frets, l'industrie des tracteurs et motoculteurs, dont le développement a bénéficié des subventions octroyées aux acheteurs de matériel agricole.

Quelques branches toutefois, parmi lesquelles on citera l'industrie du cycle, la construction et réparation de matériel ferroviaire, n'ont point participé à l'expansion de l'activité.

Sur le plan financier, l'élévation des charges d'exploitation, imputable notamment à la hausse du coût des approvisionnements et aux relèvements de salaires, a alourdi les prix de revient, alors que l'aménagement correspondant des prix de vente était limité, tant par l'intensité de la concurrence que par le blocage des prix intérieurs, auquel une dérogation partielle a toutefois été apportée en juillet (1).

L'expansion de l'activité s'est ainsi accompagnée d'un développement des concours bancaires. Les crédits à court terme utilisés par les industries mécaniques ont accusé, au cours de l'année 1955, une progression de l'ordre de 10 p. 100, qui a affecté la plupart des branches recensées.

L'augmentation des crédits est principalement imputable aux escomptes d'effets commerciaux.

L'accroissement des encours d'escompte (plus 34 milliards, soit plus 19,5 p. 100 environ) a été, en effet, général au cours de l'année 1955, en raison du développement de la production et des ventes dont ont bénéficié les industries mécaniques. Aussi bien, les variations les plus importantes ont-elles été, dans l'ensemble, le fait des secteurs qui ont connu un accroissement d'activité particulièrement sensible pendant cette période (mécanique générale et articles métalliques divers: plus 7,5 milliards; construction électrique: plus 6,2 milliards; fonderie-grosse chaudronnerie; plus 5,9 milliards; construction d'automobiles et de motocycles: plus 4,2 milliards).

Les crédits divers sont, en revanche, en régression (moins 4,9 milliards, soit moins 3,8 p. 100). La diminution d'ensemble provient du remboursement de certains crédits mobilisables: crédits de préfinancement à l'exportation, crédits consentis avec l'intervention de la Caisse des marchés de l'Etat pour l'exécution de marchés publics ou de commandes « off shore » (mécanique de précision, horlogerie). Toutefois, les crédits non mobilisables ont enregistré, pour leur part, une légère progression qui semble liée à l'accroissement des charges d'exploitation et principalement des dépenses de réapprovisionnement en matières premières.

4. — TEXTILES

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Coton:					
Négoce d'importation	9,7	7,9	6,5	5,3	6,7
Industrie	34,9	36,7	34,6	34,2	33,2
	44,6	44,6	41,1	39,5	39,9
B. — Laine:					
Négoce d'importation	24,6	22,8	25,4	18,1	27,7
Industrie	32,7	33,2	35,9	41,6	31,4
	57,3	56	61,3	59,7	59,1

(1) Par arrêté du 1er juillet 1955, les utilisateurs d'acier ont été autorisés à répercuter dans leurs prix de vente les hausses subies sur les prix de l'acier du 30 avril 1953 au 1er juillet 1955.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
C. — Fibres diverses:					
Négoce d'importation.....	3,1	3	3,6	3,4	3,2
Industrie	30	31,2	31,4	29,8	30,6
	33,1	34,2	35	33,2	33,8
D. — Travail des étoffes:					
Industrie	43,9	49,9	46,3	54,6	47,2
Commerce	18,7	21	19,9	20,9	18,1
	62,6	70,9	66,2	75,5	65,3
Ensemble.....	197,6	205,7	203,6	207,9	198,1

A. — *Coton.*

DÉSIGNATION	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
Importations (en milliers de tonnes)	81	84	61	54	68
Indice des prix en francs:					
Coton américain S. M. I. (moyenne mensuelle)....	100	101	100	98	97
Coton égyptien Ashmouni (moyenne mensuelle)....	100	94	88	87	77

L'année 1955 a été caractérisée par un net ralentissement de l'activité industrielle durant les huit premiers mois. Il en est résulté une réduction des importations de coton brut qui a été accentuée par l'incertitude observée sur les marchés américains et exotiques.

1. — Négoce d'importation.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers.....	3,4	2,1	2,4	2,3	2,9
Escomptes	6,3	5,8	4,1	3	3,8
Ensemble.....	9,7	7,9	6,5	5,3	6,7

La diminution globale des importations a été de 15 p. 100 (267.000 tonnes contre 311.000 tonnes en 1954).

La régression des achats de coton s'est montrée particulièrement sensible en ce qui concerne les fibres en provenance des Etats-Unis (— 41 %), du Brésil (— 30 %) et d'Egypte (— 24 %). Par contre, les livraisons de la Turquie ont progressé de 135 p. 100 et celles de la Syrie de 22 p. 100.

Le fléchissement des importations, la baisse des cours mondiaux et la diminution des stocks des négociants ont déterminé un allègement notable des concours bancaires utilisés par les entreprises.

2. — Industrie cotonnière.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers.....	9,6	11	12,2	13,3	9,9
Escomptes	25,3	25,7	22,4	20,9	23,3
Ensemble.....	34,9	36,7	34,6	34,2	33,2

La réduction des débouchés dans certains pays d'outre-mer et l'amenuisement des commandes administratives ont été les principales causes de la régression de l'activité.

La production en 1955 a fléchi de 11 p. 100 dans la filature et de 13 p. 100 dans le tissage; l'ensemble des ventes à l'exportation a été inférieur de 25 p. 100 aux résultats enregistrés en 1954, les expéditions vers les pays d'outre-mer diminuant pour leur part de 31 p. 100.

Le ralentissement des ventes et la baisse des prix des produits finis (15 p. 100 environ dans l'année) qui l'a accompagné, ont accru les difficultés d'exploitation et provoqué de nouvelles fermetures d'usines.

Les effets de cette récession se constatent, dans le domaine du crédit, au cours des neufs premiers mois de 1955, par une régression des escomptes commerciaux que compense un recours accru aux crédits divers. La reprise qui s'est manifestée en fin d'année a permis toutefois un certain allégement du total des crédits.

B. — *Laine.*

Après un premier semestre peu actif, le négoce et l'industrie ont bénéficié par la suite d'une nette reprise de la demande sur le marché intérieur et à l'exportation.

1. — Négoce d'importation.

DÉSIGNATION	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
Importations.					
Volume en milliers de tonnes.	21,2	33,6	34,6	30,8	29,6
Prix.					
Indice du prix en francs de la laine en suint importée, négoce courant pour peignage (en fin de période).	100	101	101	87	87
Crédits à court terme.					
Montant des crédits en fin de période (en milliards de francs):					
Crédits divers	5,9	6,3	8,5	4,6	7,4
Escomptes	18,7	16,5	16,9	13,5	20,3
Ensemble	24,6	22,8	25,4	18,1	27,7

Les importations de laine brute ont atteint le niveau élevé de 128.600 tonnes (base « lavée à fond ») contre 119.000 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 8 p. 100.

Toutefois, la valeur des approvisionnements reçus en 1955 est légèrement inférieure au chiffre correspondant de 1954, par suite de la baisse des cours constatée sur les marchés d'origine à partir du mois de juin.

Les arrivages enregistrés au troisième trimestre et surtout au quatrième trimestre de l'année ont été sensiblement plus importants qu'au cours du deuxième semestre 1954. Aussi les crédits, dont l'évolution reflète assez fidèlement le mouvement des importations atteignent, en fin de période, au terme des fluctuations saisonnières, un montant supérieur à celui qui avait été constaté au quatrième trimestre 1954.

2. — Industrie lainière.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	9,5	11,8	15,1	17,2	9,2
Escomptes	23,2	21,4	20,8	24,4	22,2
Ensemble	32,7	33,2	35,9	41,6	31,4

Malgré le renouveau d'activité enregistré durant le second semestre de l'année, la production de l'industrie lainière a marqué dans l'ensemble un léger recul en 1955.

Cette diminution a été le fait du peignage (moins 1 p. 100) et du tissage (moins 3 p. 100). Par contre, en ce qui concerne les filés de peigné qui ont fait l'objet d'une demande étrangère très soutenue, les résultats ont été plus satisfaisants (plus 4 p. 100).

Sous l'influence de la reprise des commandes intérieures dans les derniers mois de 1955 et de l'accroissement des exportations, les stocks en usines se sont sensiblement réduits. Les rentrées de fonds procurées par les ventes importantes du quatrième trimestre ont ainsi permis un assez large amortissement des crédits et le montant des encours s'est trouvé ramené, à la fin de 1955, à un niveau plus faible qu'un an auparavant.

C. — *Fibres diverses.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Négoce	3,1	3	3,6	3,4	3,2
Industrie	30	31,2	31,4	29,8	30,6
Ensemble	33,1	34,2	35	33,2	33,8

Les crédits recensés sous cette rubrique concernent le commerce de gros des fibres diverses (soie, fibres artificielles et synthétiques, lin, jute, chanvre, sisal) et les industries travaillant ces fibres.

1. — Négoce.

La progression des concours bancaires pendant la période envisagée est restée relativement faible.

Les conséquences de la tendance à la baisse des prix, qui s'est manifestée en 1955 aux différents stades de la circulation des produits, ont en effet limité l'influence des facteurs propres à accroître les besoins de crédit des entreprises: extension des importations de matières brutes et développement des affaires dans la plupart des branches.

2. — Industrie.

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	11,2	13,2	13,9	15,1	12,6
Escomptes	18,8	18	17,5	14,7	18
Ensemble	30	31,2	31,4	29,8	30,6

L'ensemble des crédits est resté relativement stable d'une année à l'autre. Cette stabilité dissimule toutefois certaines divergences dans l'évolution des concours bancaires accordés aux différentes industries recensées dans cette rubrique.

On observe un fléchissement des crédits utilisés par les industries du lin et du chanvre, secteurs dans lesquels l'affaiblissement de la demande a déterminé une baisse de l'activité.

En revanche, les engagements bancaires se sont accrus dans les autres spécialités qui ont bénéficié d'une conjoncture très favorable.

La production a particulièrement progressé dans l'industrie du jute et, surtout, dans l'industrie des textiles synthétiques qui s'est ouvert de larges débouchés sur le marché intérieur.

D. — *Travail et commerce des tissus et des vêtements.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Industrie.					
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	11,2	14,4	15,6	16	10,1
Escomptes	32,7	35,5	30,7	38,6	37,1
Ensemble	43,9	49,9	46,3	54,6	47,2
Commerce.					
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	6,2	7,3	7,8	7,3	4,8
Escomptes	12,5	13,7	12,1	13,6	13,3
Ensemble	18,7	21	19,9	20,9	18,1

Cette rubrique comprend:

— La bonneterie, les industries de l'habillement (confection, teinture et blanchiment);

— Les commerces de gros et de détail correspondants.

Le développement de l'activité dans la bonneterie et l'habillement s'est traduit par une nouvelle progression des crédits, imputable aux escomptes d'effets commerciaux. Les excellents résultats de la campagne de ventes d'hiver ont, en revanche, permis le remboursement d'une large fraction des crédits divers dans les derniers mois de l'année.

5. — Cuir. — Papier. — Bois

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Cuir	35	37,7	35	37,3	35,4
B. — Papier	28,1	27,1	28,9	28,6	31,7
C. — Bois	37,6	36,3	38,2	38,8	45,2
Ensemble	100,7	101,1	102,1	104,7	112,3

A. — *Cuir.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Commerce de peaux	8,5	8,1	7,8	7,3	7,4
Tannerie, mégisserie	11,8	11,1	11,2	11,1	11,8
Ganterie, maroquinerie	3	2,9	3,1	3,4	3,3
Chaussures, articles chaussants	11,7	15,6	12,9	15,5	12,9
Ensemble	35	37,7	35	37,3	35,4
Dont:					
Crédits divers	7	7,7	8	8,8	6
Escomptes	28	30	27	28,5	29,4
Ensemble	35	37,7	35	37,3	35,4

L'activité des diverses branches du secteur a été dans l'ensemble, satisfaisante.

Le montant total des crédits a suivi l'évolution saisonnière habituelle et se situe en fin de période sensiblement au même niveau que l'année précédente.

Le développement des exportations a amélioré la trésorerie du *commerce des peaux* et permis à cette profession de réduire ses engagements bancaires. En revanche, l'accroissement de la production et des ventes dans l'*industrie de la chaussure* s'est accompagné d'un certain développement des concours utilisés par les entreprises.

B. — *Papier.* — *Carton.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	5	5,1	5,3	6,5	5,1
Escomptes	23,1	22	23,6	22,1	26,6
Ensemble	28,1	27,1	28,9	28,6	31,7

L'augmentation générale de la consommation de papier a entraîné en 1955 une nouvelle expansion des fabrications. La production de papier et de cartons a ainsi atteint son niveau le plus élevé, en progression de 9 p. 100 par rapport à 1954.

La libération des échanges, intervenue d'octobre 1954 à avril 1955, dans une période de haute conjoncture et assortie de taxes de compensation, n'a pas causé de sensibles perturbations sur le marché.

L'accroissement d'ensemble des crédits, d'une année à l'autre, provient essentiellement d'une forte augmentation des encours d'escompte au quatrième trimestre. Les entreprises ont mobilisé plus largement leurs portefeuilles d'effets commerciaux pour faire face à l'augmentation des charges d'exploitation résultant du développement de la production, et notamment pour financer des achats de bois plus importants, à des prix en hausse.

C. — *Bois.* — *Ameublement.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Industrie	27,3	26,4	28,1	28	32,2
Commerce	10,3	9,9	10,1	10,8	13
Ensemble	37,6	36,3	38,2	38,8	45,2

Un net développement d'activité dans ce secteur a été enregistré au cours de l'année écoulée, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Sous la pression d'une forte demande, les cours des bois aux différents stades de leur commercialisation ont été orientés à la hausse. Au quatrième trimestre en particulier, les prix des bois sur pied, lors des adjudications publiques, ont enregistré des majorations importantes s'établissant, en moyenne, de 25 p. 100 pour les bois feuillus, à 50 p. 100 pour les bois résineux.

Dans l'industrie du bois, la progression des crédits constatée au quatrième trimestre résulte essentiellement d'un accroissement des encours d'escompte et porte sur toutes les branches de cette rubrique.

Les *scieries* (+ 1,6 milliard) ont dû verser des sommes plus importantes lors de leurs achats d'automne, par suite de la hausse des prix des bois sur pied, et de la modification des modalités de payement des bois domaniaux.

L'augmentation des concours bancaires consentis aux industries du *travail mécanique du bois* (+ 2 milliards) et de l'*ameublement* (+ 1,3 milliard) résulte tant du développement de l'activité que de la hausse des prix des sciages de bois.

L'accroissement des crédits utilisés par le *commerce* (+ 2,7 milliards) est imputable à la fois au développement des transactions, à la hausse des prix des bois français et à l'augmentation des importations de bois du Nord, réalisées d'ailleurs plus tardivement que l'année précédente.

6. — Produits chimiques

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Extraction de minéraux divers	5,6	4,4	4,6	5	3,5
B. — Produits chimiques et parachimiques	70,3	75,3	73,6	71,4	76,3
C. — Parfums	3,9	3,5	3,8	3,6	4,3
D. — Caoutchouc	12,8	13,6	14	12,7	12,3
E. — Corps gras	19,8	21,7	24,7	28,9	27,1
F. — Commerce des produits chimiques et des corps gras	17,4	17,5	16,8	15	17,2
Ensemble	129,8	136	137,5	136,6	140,7

A. — *Extraction de minéraux divers.*

L'industrie de la potasse, dont l'orientation détermine l'évolution de ce secteur, a enregistré en 1955 un nouvel accroissement de la production et des ventes sur le marché intérieur et à l'exportation.

L'aisance de la trésorerie, et aussi l'utilisation en fin d'année de prêts à long terme, ont rendu possible une nouvelle et importante réduction des engagements bancaires à court terme.

B. — *Produits chimiques et parachimiques. — Engrais.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	22	21,7	20,9	25,1	21,9
Escomptes	48,3	53,6	52,7	46,3	54,4
Ensemble	70,3	75,3	73,6	71,4	76,3

De nombreuses branches d'activité sont réunies sous la rubrique des « industries chimiques et parachimiques »; les particularités des techniques employées, la multiplicité des articles fabriqués et la diversité des marchés donnent à ce secteur une physionomie économique très complexe; il est, par conséquent, malaisé de déterminer une tendance d'ensemble qui puisse s'appliquer à chacun des éléments du secteur.

Il apparaît cependant que l'industrie chimique a enregistré, en 1955, une activité très satisfaisante dont l'accroissement s'est poursuivi au même rythme que l'année précédente; aussi bien dans les différentes spécialités, la production s'est-elle élevée à un niveau jamais atteint.

L'industrie des produits minéraux de base, favorisée par le développement général de l'activité industrielle, l'industrie des produits organiques, et plus particulièrement des matières plastiques, ont poursuivi leur essor. D'autre part, les besoins de l'industrie du bâtiment ont provoqué une augmentation notable de la production de peintures et vernis. Enfin, une très forte demande, stimulée par la baisse des prix de vente, a déterminé une élévation marquée de la production d'engrais.

La poursuite de l'expansion industrielle s'est traduite, sur le plan du crédit bancaire, par un nouvel accroissement des encours lié au développement des ventes et portant sur les escomptes d'effets commerciaux.

En cours d'année, l'évolution de l'ensemble des crédits à court terme est restée très fortement influencée par les variations saisonnières relatives à l'industrie des engrais.

C. — *Parfums.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	1,8	2	2	2	2
Escomptes	2,1	1,5	1,8	1,6	2,3
Ensemble	3,9	3,5	3,8	3,6	4,3

L'évolution des crédits utilisés par la parfumerie reflète également l'évolution saisonnière des ventes.

C'est ainsi que le déroulement des opérations commerciales a déterminé un fléchissement des crédits au premier trimestre et une pointe au quatrième trimestre. Ce développement des débouchés a d'ailleurs porté les encours au-dessus du niveau de décembre 1954.

D. — *Caoutchouc.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	4,9	5,2	4,6	3,7	2,4
Escomptes	7,9	8,4	9,4	9	9,9
Ensemble	12,8	13,6	14	12,7	12,3

La production de pneumatiques s'est élevée à 187.000 tonnes en 1955 contre 175.000 tonnes en 1954 et 147.000 tonnes en 1953; son rythme annuel d'expansion s'est sensiblement ralenti, passant de 18 p. 100 à 6 p. 100 et la production n'a pu satisfaire entièrement la demande industrielle et commerciale.

En revanche, la production d'articles de caoutchouc industriel a pu s'accroître, comme en 1954, de 10 p. 100.

La diminution d'ensemble des crédits, observée d'une année à l'autre, provient d'une forte réduction du montant des crédits divers. Malgré un accroissement des charges d'exploitation, résultant de la hausse des cours du caoutchouc naturel et de l'élévation des salaires, les ressources importantes reçues cette année du marché financier ont apporté aux entreprises une certaine aisance de trésorerie (1). Les escomptes d'effets commerciaux ont cependant augmenté, en relation avec le développement des ventes et la tendance des prix à la hausse.

E. — *Corps gras.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	8,3	9,7	11,6	15,3	13,4
Escomptes	11,5	12	13,1	13,6	13,7
Ensemble	19,8	21,7	24,7	28,9	27,1

La situation de l'industrie des corps gras s'est légèrement améliorée par suite d'un accroissement de la consommation des huiles et des savons.

Les huileries ont commercialisé 272.000 tonnes d'huile, au lieu de 200.000 tonnes en 1954. Elles ont bénéficié en outre des premières mesures d'organisation du marché. D'une part, les interventions de la « Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires » sur le marché des graines ont régularisé les cours des arachides pendant le deuxième semestre de l'année; d'autre part, un certain nombre d'accords locaux portant sur la concentration ou la répartition du travail ont permis aux entreprises d'utiliser plus largement leur capacité de trituration.

L'accroissement des crédits, observé d'une année à l'autre, relève en partie des modifications intervenues dans le recensement de certaines entreprises par le service central des risques. Il tient, pour le reste, aux besoins de fonds particuliers de l'industrie de l'huilerie. Le renouveau de la demande a nécessité l'importation de tonnages de graines en forte augmentation sur 1954 (502.000 tonnes au lieu de 356.000 tonnes en 1954), et, au surplus, à des prix en hausse jusqu'au mois de mai.

En raison de l'insuffisance de la récolte d'arachides en Afrique occidentale française, les industries françaises ont dû recourir tout au long de l'année à des importations de l'étranger, alors qu'au cours des années précédentes ces achats étaient concentrés sur la période du premier semestre; les besoins de fonds correspondants ont déterminé un recours important aux concours bancaires pendant le deuxième semestre de 1955.

F. — *Commerce des produits chimiques et des corps gras.*

Les crédits recensés sous cette rubrique et qui sont restés stables d'une année à l'autre sont affectés à des activités trop différentes pour qu'il soit possible d'effectuer un commentaire d'ensemble de leur évolution.

(1) Le montant des actions et des obligations émises sur le marché par l'industrie du caoutchouc s'est élevé à plus de 6 milliards en 1955, au lieu de 1 milliard en 1954.

7. — INDUSTRIES ET COMMERCES ALIMENTAIRES

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Meunerie, semoulerie, pâtes alimentaires	17,3	16,8	16,4	14,9	17,8
B. — Produits laitiers	24,2	17,7	22,7	26,9	24,2
C. — Brasseries, distilleries, vins spéciaux	15,1	17	17,2	16,7	19,4
D. — Sucreries, raffineries	31,9	43,1	32,3	19	31,1
E. — Conserveries	20,7	17,1	14,6	18,2	18,2
F. — Industries alimentaires diverses	14,1	13,6	14,3	14,2	14
G. — Commerces alimentaires	53	54,7	53,9	53,6	57,2
Ensemble	176,3	180	171,4	163,5	182,6

A. — *Meunerie. — Semoulerie. — Pâtes alimentaires.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	7,7	7,7	7,2	6,5	7,9
Escomptes	9,6	9,1	9,2	8,4	9,9
Ensemble	17,3	16,8	16,4	14,9	17,8

Les industries de transformation des céréales ont connu une activité satisfaisante, mais sans expansion notable.

En raison de la tendance persistante à la diminution de la consommation de pain, et malgré un bon courant d'exportations, la production de farine est restée stationnaire.

De même, il n'a pas été constaté d'accroissement sensible de la consommation des pâtes alimentaires.

Les crédits bancaires ont suivi l'évolution saisonnière des fabrications; l'accroissement observé au cours du quatrième trimestre correspond à la reprise d'activité qui fait suite aux récoltes de céréales.

B. — *Produits laitiers.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	18,4	12,9	17,3	20,6	17,9
Escomptes	5,8	4,8	5,4	6,3	6,3
Ensemble	24,2	17,7	22,7	26,9	24,2

La sécheresse qui a sévi pendant tout l'été a stoppé l'expansion de la production du lait (de l'ordre de 176 millions d'hectolitres en 1955 au lieu de 180 millions d'hectolitres en 1954) et de la fabrication du beurre (300.000 tonnes au lieu de 305.000 tonnes).

Les opérations de stockage de beurre n'ont porté que sur 22.000 tonnes environ au lieu de 30.000 tonnes en 1954.

Néanmoins les exportations de produits laitiers, réalisées avec l'aide du fonds d'assainissement du marché du lait, se sont notablement développées, particulièrement en ce qui concerne le beurre dont les sorties ont quadruplé.

Les mouvements saisonniers de hausse des prix du beurre ont marqué, en 1955, une grande amplitude: en mars, où le froid a retardé la production et stimulé la consommation; en août où la sécheresse a réduit la lactation. Au cours du deuxième semestre de l'année, les prix sont restés à un niveau élevé, malgré les importations pratiquées pour approvisionner normalement le marché et pour maintenir les courants d'exportation récemment établis.

Des modifications importantes ont, d'autre part, été apportées à l'organisation du marché. Une société interprofessionnelle d'intervention « Interlait » a été constituée, se substituant au groupement national des produits laitiers.

Par arrêté du 30 septembre 1955, la société Interlait a été autorisée à se porter automatiquement acheteur ou vendeur sur le marché du beurre, lorsque le cours moyen des beurres dits « d'autres provenances » dépasse les prix plancher ou plafond fixés à l'avance pour la durée de chaque campagne.

La société Interlait est également habilitée à octroyer, sur les ressources du fonds d'assainissement du marché du lait, une garantie financière pour le stockage du beurre.

Cette garantie n'est donc plus désormais accordée dans le cadre de la procédure des lettres d'agrément, qui nécessitait l'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat; elle reste partielle pour les beurres de qualité courante, mais peut être totale en ce qui concerne les produits de haute qualité.

Les fluctuations saisonnières des crédits ont suivi l'évolution du marché. La réduction des concours bancaires observée au premier trimestre s'est montrée plus accentuée qu'en 1954, par suite de l'épuisement des stocks de beurre constitués l'année précédente. Le maximum des encours, atteint au troisième trimestre, correspond à la reprise de la production et du stockage.

En fin d'année, les crédits retrouvent le niveau de fin 1954, le fléchissement important des stocks (8.900 tonnes de beurre en stock au 31 décembre 1955, au lieu de 15.600 tonnes au 31 décembre 1954) ayant facilité les remboursements.

C. — *Brasseries. — Distilleries. — Vins spéciaux.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Brasseries, malleries	3,9	5,7	5,2	3,5	4,2
Distilleries, eaux-de-vie, liqueurs	8,6	9,3	9,8	10,7	12,3
Vins spéciaux	2,6	2	2,2	2,5	2,9
Ensemble	15,1	17	17,2	16,7	19,4

— La production des *brasseries* s'est accrue notablement en 1955, atteignant 12 millions d'hectolitres de bière contre 10,3 en 1954 par suite de l'augmentation de la consommation.

Cette extension de l'activité est à l'origine de la progression modérée des crédits d'une année à l'autre. Les brasseries ont notamment dû financer, au quatrième trimestre, des approvisionnements plus importants en vue de la prochaine campagne qui s'annonce favorable.

— L'élévation sensible des crédits recensés sous la rubrique: « *Distilleries. — Eaux-de-vie. — Liqueurs* », est liée au développement de la distillation des vins. Celle-ci a porté dans la métropole sur 9,5 millions d'hectolitres contre 8 millions en 1954.

— Dans le secteur des « *vins spéciaux* », les ventes de champagne ont retrouvé leur niveau d'avant-guerre et les exportations ont progressé d'environ 10 p. 100 par rapport à 1954. Le léger accroissement des crédits reflète ce développement de l'activité.

D. — *Sucreries. — Raffineries.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	25,6	36,2	26,5	13,6	26,2
Escomptes	6,3	6,9	5,8	5,4	5,5
Ensemble	31,9	43,1	32,3	19	31,7

La récolte de betteraves de la *campagne 1954-1955* (11,6 millions de tonnes) a été inférieure de 11 p. 100 à celle de l'exercice précédent. En raison du transfert des betteraves des distilleries vers les sucreries, la production du sucre (1.518.000 tonnes) a toutefois marqué une progression de 3 p. 100.

Bien que les ventes de sucre aient été actives et régulières, l'importance des stocks détenus en fin de campagne a nécessité des prorogations de warrants; aussi l'amortissement saisonnier des crédits au troisième trimestre n'a-t-il pas présenté, en 1955, l'ampleur habituelle.

Pour la *campagne 1955-1956*, les résultats de la récolte de betteraves (10,6 millions de tonnes) et de la production de sucre (1.470.000 tonnes) ont été inférieurs d'environ 4 p. 100 à ceux de 1954-1955.

Le développement des ventes de sucre à la fin de 1955 a ramené les stocks à un niveau comparable à celui de l'an dernier, et les risques bancaires au quatrième trimestre 1955 n'ont pas dépassé l'encours atteint en décembre 1954.

E. — *Conserveries.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Crédits divers	10,4	9	7,5	8,6	7,7
Escomptes	10,3	8,1	7,1	9,6	10,6
Ensemble	20,7	17,1	14,6	18,2	18,3

Malgré une demande normale, et en raison de l'abondance de la production en 1954, les stocks de conserves sont restés très élevés pendant le premier semestre 1955.

Ils se sont, au contraire, fortement amenuisés au cours du deuxième semestre, par suite de la médiocre production de 1955; une certaine pénurie de conserves de poissons et de légumes est même apparue à la fin de l'année.

Du fait de l'accélération des ventes dans les derniers mois de 1955 et de la liquidation presque totale des stocks, les entreprises ont pu, d'une année à l'autre, réduire sensiblement le montant de leurs utilisations de crédit.

F. — *Industries alimentaires diverses.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période	14,1	13,6	14,3	14,2	14

La stabilité d'ensemble des risques recensés sous cette rubrique dissimule de multiples variations intéressant des activités très diverses.

On observe en particulier une légère augmentation des crédits consentis à l'industrie de la pêche et à certaines fabriques de spécialités alimentaires.

En revanche, les engagements bancaires des chocolateries et des torréfacteurs ont été sensiblement réduits par suite de la baisse des cours des matières premières correspondantes.

G. — *Commerce des produits alimentaires.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Commerce de boissons	26,8	28	28,1	27,6	30,2
Commerce d'alimentation générale, épicerie	13,9	14,1	13,6	12,5	13,6
Commerce de gros des fruits et légumes	5,3	5,1	3,7	4	5,9
Commerce des viandes	5,9	6,5	7,3	6,9	6,3
Commerce des produits de la mer et d'eau douce	0,8	0,6	0,8	2,2	0,7
Commerce de boulangerie, pâtisserie	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Ensemble	53	54,7	53,9	53,6	57,2

Le commerce des produits alimentaires a bénéficié en 1955 d'une activité soutenue, qui a motivé un relèvement modéré des concours bancaires accordés aux diverses spécialités.

Les besoins de crédit ont été plus particulièrement élevés dans le *commerce des boissons*, par suite du développement des ventes et de l'augmentation des stocks de vin (11,8 millions d'hectolitres en décembre 1955 contre 10,9 millions d'hectolitres en décembre 1954).

D'autre part, l'accroissement des transactions dans le *commerce de gros des fruits et légumes* et dans le *commerce des viandes*, a déterminé une extension des crédits consentis à ces activités.

8. — COMMERCES NON SPÉCIALISÉS

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Grands magasins	10,1	11,8	12,9	12,8	11,1
Commerces divers	22,8	24,8	27	26,1	26,1
	32,9	36,6	39,9	38,9	37,2
Commerce extérieur non spécialisé	71,5	76,1	69,5	60,8	66,1
Ensemble	104,4	112,7	109,4	99,7	103,3

Les grands magasins ont enregistré, en 1955, une nouvelle progression de leur chiffre d'affaires. L'augmentation des approvisionnements, rendue nécessaire par le développement de l'activité, a entraîné un accroissement modéré des concours bancaires.

Le développement des crédits récensés sous la rubrique des *commerces divers* est principalement imputable au commerce de la récupération, en raison de la hausse des prix de la ferraille et de l'accroissement de la collecte.

La diminution des engagements du *commerce extérieur non spécialisé* est liée, d'une part à la baisse des cours de certaines denrées exotiques (café, cacao), d'autre part aux amortissements d'importants crédits finançant des exportations vers l'étranger.

9. — Activités diverses

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Etablissements finançant les ventes à crédit	(*) 45,7	49,7	62,2	68,7	72,9
Activités diverses	(*) 74	79,5	85,6	86,4	90
Ensemble	119,7	129,2	147,8	155,1	162,9

(*) Chiffres rectifiés.

Le financement des *ventes à crédit* a fait l'objet, dans le chapitre V de la deuxième partie du présent rapport, de commentaires fondés sur les statistiques de la commission de contrôle des banques; les chiffres figurant au tableau ci-dessus proviennent des recensements du service central des risques et concernent uniquement les concours accordés par les banques aux établissements financiers spécialisés dans le crédit aux acheteurs à tempérament.

La progression des crédits utilisés par les *activités diverses* s'est répartie entre les nombreuses branches réunies sous cette dénomination, notamment les industries polygraphiques (+ 2,3 milliards), l'industrie cinématographique (+ 1,8 milliard), l'industrie hôtelière (+ 1,3 milliard).

Section II

Crédits à court terme à l'agriculture.

(Production agricole et collecte des céréales.)

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
A. — Céréales	182,5	163,4	117,1	168,7	192,3
B. — Vins	11,4	12,4	12,5	11,7	13,7
C. — Elevage	2,8	6	7,9	6,3	3,8
D. — Divers	45,3	44,2	56,5	53,3	53,2
Ensemble	242	226	194	240	263

A. — *Céréales.*

DÉSIGNATION	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955
	(En millions de quintaux.)				
Quantité de blé collecté par trimestre	19,4	13,7	3,5	45,1	16,1
Quantité de blé stocké (en fin de période)	35	29,5	14,2	41,3	34,5

La récolte de blé qui avait atteint en 1954 le chiffre jamais égalé de 105 millions de quintaux, a été presque aussi importante en 1955 (103,8 millions de quintaux).

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Coopératives agricoles	122,2	109,8	74,7	109,4	127,8
Négociants	60,3	53,6	42,4	59,3	64,5
Ensemble	182,5	163,4	117,1	168,7	192,3

Les crédits sont restés constamment plus élevés qu'en 1954. Le volume des stocks de blé, supérieur au niveau atteint l'année précédente pendant chacun des trois premiers trimestres, s'est établi, en fin de période, sensiblement au même montant qu'au quatrième trimestre 1954.

D'une année à l'autre, les concours bancaires s'inscrivent néanmoins en hausse. Cette évolution paraît liée au rôle de distribution assumé par les organismes stockeurs, en ce qui concerne la fourniture des produits nécessaires à la culture.

Les besoins de fonds des coopératives et des négociants ont pu, en particulier, s'accroître du fait du développement notable du stockage des engrais destinés à la campagne de printemps 1956.

B. — *Vins.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période;					
Viticulture	2,8	3,2	3,2	2,9	3,1
Coopérative de vinification	8,6	9,2	9,3	8,8	10,6
Ensemble	11,4	12,4	12,5	11,7	13,7

Le marché du vin est resté en état de surproduction. Les disponibilités totales au début de la campagne 1954-1955 étaient en net accroissement sur l'année précédente (75,3 millions d'hectolitres au 1er septembre 1955 au lieu de 72 millions au 1er septembre 1954).

Tandis que la récolte 1955 se montrait encore supérieure à la précédente (60 millions d'hectolitres au lieu de 58,8 millions), les stocks de report, malgré la progression de la consommation et l'augmentation des quantités distillées, atteignaient le niveau le plus élevé qui ait été constaté (15,3 millions d'hectolitres au lieu de 12,9 millions en 1954).

L'importance des stocks conservés à la propriété et, d'autre part, une certaine augmentation des charges d'exploitation sont à l'origine de l'accroissement sensible des concours bancaires enregistré d'une année à l'autre.

C. — *Elevage.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période	2,8	6	7,9	6,3	3,8

L'élevage des bovins a continué de se développer en 1955; toutefois le rythme d'expansion de la production de viande s'est trouvé affecté par la sécheresse de l'été et par la réduction des ressources fourragères qui en fut la conséquence.

L'offre supplémentaire a pu être aisément absorbée, grâce à l'augmentation de la demande intérieure et des exportations (montant des exportations de viande de bovins: 100.000 tonnes en 1955 au lieu de 74.000 tonnes en 1954).

Les achats de la Société interprofessionnelle du bétail et des viandes (S. I. B. E. V.) et un plus large échelonnement des ventes au cours du deuxième semestre, ont eu pour effet d'atténuer notablement les mouvements de baisse saisonnière des cours. Les prix se sont situés, dans l'ensemble de la période étudiée, à un niveau plus élevé qu'en 1954.

Par suite du développement de l'élevage et de la hausse des cours des bêtes maigres achetées au début de l'année, les encours de crédits sont également restés contamment plus élevés qu'en 1954.

D. — *Productions agricoles diverses.*

CRÉDITS A COURT TERME	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955.	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période	45,3	44,2	56,5	53,3	53,2

Sous cette rubrique sont groupés des crédits sans affectation rigoureusement déterminée, accordés, en majeure partie, par les caisses de crédit agricole.

La progression très sensible, enregistrée cette année, marque un certain accroissement des difficultés de trésorerie des agriculteurs.

SECTION III

Crédits à moyen et à long terme.

Les crédits à moyen et à long terme examinés à la présente section ont été évalués grâce aux recensements du service central des risques, complétés éventuellement par les statistiques des instituts publics ou semi-publics de crédit (Caisse nationale de crédit agricole, Crédit foncier, Banque française du commerce extérieur, notamment).

Envisagés selon l'origine des fonds qui ont permis de les octroyer, les crédits à moyen et à long terme comprennent:

— D'une part, les crédits à moyen terme consentis à l'aide des ressources des banques et assortis éventuellement de l'accord de réescompte des instituts publics ou semi-publics de crédit;

— D'autre part, les prêts consentis par les instituts publics et semi-publics sur leurs ressources propres, ou sur des dotations qui leur ont été allouées, notamment par le fonds de modernisation et d'équipement, le Fonds de reconstruction, d'équipement rural et d'expansion économique, le Fonds de développement économique et social (1).

Il convient de préciser que l'ensemble des crédits en cours, examinés à la présente section, est inférieur au total des prêts à moyen et à long terme dont les entreprises ont effectivement bénéficié en 1955.

En effet:

— Un certain nombre de crédits, qui n'atteignent pas le minimum astreint à déclaration au Service central des risques, n'ont pu être identifiés;

— Les concours des Fonds de développement directement accordés aux grandes sociétés nationalisées ou d'économie mixte ne sont pas compris dans les tableaux ci-après (2). Il en est seulement fait état dans les commentaires consacrés à ces entreprises.

CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME

CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME	31 DÉCEMBRE 1954.	31 DÉCEMBRE 1955.	AUGMENTATIONS en 1955.
	(En milliards de francs.)		
Montant des crédits en fin de période:			
1. Charbon, énergie, transports..	263,2	269,7	+ 6,5
2. Matériaux de construction, bâtiment, travaux publics..	37,5	54,1	+ 16,6
3. Sidérurgie, minerais et métaux, constructions mécaniques	296,3	314,6	+ 18,3
4. Textiles	18,8	19,5	+ 0,7
5. Cuir, papier, bois	14,4	15,8	+ 1,4
6. Produits chimiques	51,7	54,9	+ 3,2
7. Industries et commerces alimentaires	17,1	19,2	+ 2,1
8. Commerces non spécialisés...	8	8,8	+ 0,8
9. Crédits immobiliers	257,2	435	+ 177,8
10. Activités diverses	24,8	33,4	+ 8,6
11. Agriculture	241	300	+ 59
Ensemble des crédits à moyen et à long terme identifiés	1.230	1.526	+ 296

(1) Pour faciliter l'exposé, l'ensemble de ces trois Fonds sera désigné par la suite sous le vocable « les Fonds de développement ».

(2) Les concours directs des Fonds de développement aux sociétés nationalisées ou d'économie mixte ont atteint 117 milliards environ pour l'année.

1. — *Charbon, énergie, transports.*

A. — Charbon: — 4,4 milliards.

Cette variation est principalement imputable aux Charbonnages de France (— 2,7 milliards). Les investissements réalisés par les Charbonnages de France ont atteint environ 66 milliards en 1955 (1). Ils ont été couverts, notamment, à concurrence de 19 milliards, par les prêts des Fonds de développement, à concurrence de 15 milliards par le recours au marché financier.

B. — Ernergie: + 10 milliards.

La réalisation des programmes d'équipement d'Electricité de France et de Gaz de France a entrainé des dépenses de l'ordre de 190 milliards (1) dont une grande partie a été financée par les prêts des fonds de développement (90 milliards) et le recours au marché financier (14 milliards). L'accroissement des concours bancaires à moyen terme qui concerne ces entreprises n'a pas dépassé 9 milliards.

C. — Pétrole: — 0,8 milliard.

La diminution d'ensemble résulte, comme l'an passé, de deux mouvements opposés: une réduction des crédits utilisés par le raffinage (— 2,8 milliards), une augmentation des crédits utilisés par l'extraction et la distribution.

D. — Transports: + 1,7 milliard.

L'augmentation des crédits intéresse les transports maritimes, aériens et routiers; les crédits utilisés par ce dernier secteur se sont notamment accrus de 0,7 milliard.

En revanche, l'encours des prêts à long et à moyen terme à la Société nationale des chemins de fer français est demeuré stable.

2. — *Matériaux de construction, bâtiment, travaux publics:* + 16,6 milliards.

L'augmentation importante des crédits (+ 44 p. 100) est due en partie au financement de travaux exécutés à l'étranger par des entreprises de travaux publics, mais surtout à l'accroissement des crédits à moyen terme utilisés par le secteur du bâtiment (+ 9,3 milliards).

La progression de ces derniers est liée au développement de la construction de logements: il s'agit, dans la presque totalité des cas, de nouveaux crédits utilisés par des groupements de construction du type « Castor ».

3. — *Sidérurgie, minerais et métaux:* + 18,3 milliards.

A. — Sidérurgie et première transformation des métaux: + 4,4 milliards.

L'arrivée à échéance des crédits à moyen terme, la diminution de la part relative des prêts sur fonds publics, par suite du développement d'autres modes de financement et, notamment, du recours au marché financier, ont entraîné un nouveau fléchissement du rythme d'accroissement des crédits à moyen et à long terme utilisés par les entreprises sidérurgiques (+ 22 milliards en 1954; + 74 milliards en 1955).

B. — Métaux non ferreux: — 0,4 milliard.

Cette variation, de faible amplitude, s'est répartie également entre deux secteurs: l'extraction de minerais (— 0,2 milliard) et la production de métaux (— 0,2 milliard).

C. — Constructions mécaniques: + 14,3 milliards.

En raison du financement de marchés d'exportation et de la poursuite active de la modernisation, les crédits à moyen et à long terme utilisés en 1955 par les industries mécaniques ont enregistré un nouvel accroissement. Cette progression a affecté toutes les branches d'activité, à l'exception des constructions navales (— 0,8 milliard).

(1) Indications fournies par le commissariat général au plan.

Les variations les plus importantes ont concerné:

La construction de matériel ferroviaire	+ 3,5	milliards.
La construction de machines-outils	+ 2,5	—
L'industrie automobile	+ 1,8	—
La mécanique de précision, l'horlogerie, l'optique	+ 1,7	—

4. — *Textiles:* + 0,7 milliard.

La plupart des branches du secteur textile ont réalisé, en 1955, des dépenses d'équipement plus élevées qu'en 1954.

Les principales augmentations de crédits intéressent la bonneterie (+ 0,5 milliard), la laine (+ 0,5 milliard) et la soie (+ 0,3 milliard). Par contre, on observe une contraction des crédits dans le coton (— 0,5 milliard) et les textiles artificiels et synthétiques (— 0,5 milliard).

5. — *Cuir, papier, bois:* + 1,4 milliard.

L'augmentation des crédits a concerné, à concurrence de 0,6 milliard, l'industrie papetière, qui accomplit un effort important de modernisation, et, respectivement, à concurrence de 0,3 milliard et de 0,5 milliard, les industries du bois et celles du cuir.

6. — *Produits chimiques:* + 3,2 milliards.

La progression des crédits à moyen et à long terme utilisés par les industries de ce secteur correspond essentiellement à des modifications intervenues dans la classification de certaines entreprises recensées par le service central des risques.

En dehors de cette variation, on observe deux mouvements de crédits, de sens contraire et d'ampleur sensiblement égale: une contraction dans l'industrie du caoutchouc (— 1,4 milliard) et dans le secteur chimique (— 0,4 milliard); un relèvement dans les industries extractives (+ 1 milliard) et les corps gras (+ 0,6 milliard).

7. — *Industries et commerces alimentaires:* + 2,1 milliards.

L'augmentation des crédits est supérieure à celle qui avait été enregistrée l'année dernière (+ 0,8 milliard). Elle traduit l'effort de modernisation poursuivi dans la plupart des secteurs (notamment, produits laitiers: + 1 milliard).

8. — *Commerces non spécialisés:* + 0,8 milliard.

La progression des crédits est surtout le fait des « Grands magasins »; ceux-ci ont poursuivi la modernisation de leurs installations.

9. — *Crédits immobiliers:* + 177,8 milliards.

L'accroissement des crédits immobiliers résulte du développement des prêts spéciaux à la construction. Il est très supérieur à celui qui avait été observé en 1954 (+ 117,8 milliards).

Les facilités consenties suivent de très près l'évolution du nombre des permis de construire.

10. — *Activités diverses:* + 8,6 milliards.

L'augmentation des encours de crédit se répartit entre un grand nombre de branches d'activité.

11. — *Agriculture:* + 59 milliards.

Les investissements effectués dans le secteur agricole se sont poursuivis à une cadence accrue. L'augmentation des crédits est supérieure à celle qui avait été enregistrée l'année précédente (+ 49,1 milliards). Elle concerne presque exclusivement les prêts consentis par les caisses de crédit agricole.

L'accroissement des prêts individuels s'établit à 36 milliards; celui des prêts collectifs, plus spécialement destinés à l'équipement rural, à 18 milliards.

SECTION IV

Crédits recensés au nom d'entreprises ayant leur siège social dans la Sarre.

ACTIVITÉS SARROISES	QUATRIÈME trimestre 1954.	PREMIER trimestre 1955.	DEUXIÈME trimestre 1955	TROISIÈME trimestre 1955.	QUATRIÈME trimestre 1955.
	(En milliards de francs.)				
Montant des crédits en fin de période:					
Charbon, énergie, transports	18,1	14,3	12,2	12	12,5
Construction, travaux publics	4,4	4,9	4,8	5,1	4,9
Sidérurgie, minerais et métaux	22,8	21,7	23,5	23,9	25
Textiles	1,9	1,9	2,3	2,4	2,2
Cuir, papier, bois	3,4	3,6	3,8	3,9	3,7
Produits chimiques	1,3	1,2	1,2	1,2	1,7
Industries et commerces alimentaires	3,2	3,4	3,7	3,7	4,1
Commerces non spécialisés	1,8	1,7	2,1	2,1	2,1
Activités diverses	10,9	11,1	12,1	13,4	13,5
Agriculture et stockage des produits agricoles	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Ensemble des crédits recensés	68	64	66	68	70

Dans la Sarre, le service central des risques enregistre non seulement les déclarations des établissements bancaires, mais encore celles des caisses d'épargne sarroises et de leur organisme centralisateur, la « Landesbank Girozentrale ».

L'augmentation des crédits utilisés se décompose ainsi:

Crédits à court terme ..... + 7 milliards.
Crédits à moyen et à long terme ..... — 5 —

A l'exception du secteur charbon, énergie, transports, on note dans la plupart des branches d'activité des mouvements de crédits en hausse.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de deuxième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale et additive à la liste de classement de première catégorie.

ANNEE 1955 ET RELIQUAT DES LISTES DES ANNEES ANTERIEURES

(Métropole, Algérie et territoires d'outre-mer).

(*Journal officiel* du 23 février 1956.)

A. — *METROPOLE*

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOIS MIXTES

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Sarthou (Jean); 2 Gaffodio (Joseph); 3 Beslay (Bernard); 4 Acquaviva (Jean); 5 Thomas (Roland); 6 Demoissy (André); 7 Ragey (Lucien); 8 Planas (Pierre); 9 Loussouarn (Corentin); 10 Guix (Célestin); 11 Leveille (Marcel); 12 Labaune (Marcel); 13 Delaroche (André); 14 Le Saout (Jean); 15 Chauvel (Pierre); 16 Fauquet (Paul); 17 Couzon (Bernard); 18 Delaunay (Pascal); 19 Duleme (Omer); 20 Espitalier (Albert); 21 Esnoult (Roger); 22 Noël (Jean); 23 Gozlan (Roger); 24 Duroussy (Alfred); 25 Peron (Yves); 26 Lacout (Emile); 27 Charmont (Jean); 28 Sellin (Yves); 29 Reveille (Jean); 30 Colson (Claude); 31 Pages (Fernand); 32 Ducteil (Eloi); 33 Simon (René); 34 Carpentier (Henri); 35 Cordon (Eugène); 36 Carraro (Jean); 37 Desnoyer (Alexandre); 38 Bacquet (Aimable); 39 Noël (Louis); 40 Delaunay (André); 41 Pelletier (Paul); 42 Plantade (Roger); 43 Allain (Georges); 44 Dolleans (Cyrille); 45 Ferry (Louis); 46 Teurand (Marcel); 47 Chevessier (Lucien); 48 Bras (Jacques); 49 Devillard (Philippe).

CATÉGORIE « D »

1 Marc (Emile); 2 Perron (Albert); 3 Roumayat (Joseph); 4 Galle (Edouard); 5 Antona (Vincent); 6 Mathieu (Paul); 7 Laurent (Emile); 8 Bidaubayle (Jean); 9 Le Guluche (Louis); 10 Lise (Pascal); 11 Roulle (Roger); 12 Kerssmaecker (Lucien); 13 Jessel (André); 14 Kerguillec (Yves); 15 Duret (Pierre); 16 Guiet (Michel); 17 Lissajoux (Jean-Baptiste); 18 Nouzier (René); 19 Maquart (Charles); 20 Boufet (Gérard); 21 Simon (Jacques); 22 Pick (Samson); 23 Richier (Jean); 24 Cormenier (Raymond); 25 Fayraud (Claude); 26 Fetter (Jacques); 27 Roques (Roger); 28 Casanova (Dominique); 29 Fouin (Claude).

CATÉGORIE « E »

1 Gondrand (Louise); 2 Grenet (Léa); 3 Andreani (Cécile); 4 Vigny (Jeanne); 5 Ponchel (Marie-Louise); 6 Baquet (Alice); 7 Foscolo (Joséphine); 8 Delourme (Lucienne); 9 Morin (Gilberte); 10 Giffard (Rolande); 11 Menet (Juliette); 12 Tavernier (Odette); 13 Croisy (Odette); 14 Grimal (Ginette); 15 Fleury (Madeleine); 16 Balandras (Andrée); 17 Liegeois (Georgette); 18 Heilborn (Andrée); 19 Pichard (Odette); 20 Lacant (Jeanne); 21 Laffont (Marguerite); 22 Theret (Yvonne); 23 Wissenmeyer (Louise); 24 Galut (Raymonde); 25 Garouste (Odette); 26 Foison (Geneviève); 27 Deroin (Andréa); 28 Villey (Andrée); 29 Zerbib (Renée); 30 Soule (Lucienne); 31 Van Sinaey (Andrée); 32 Bacquie (Claudine); 33 Robert (Paulette); 34 Collet (Gilberte); 35 Le Guen (Christiane).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Brun (Raymond); Caperan (Jean); Porcheron (Constant); Chiaverini (Jacques); Favarel (André).

EMPLOI FEMININ

Assistante sociale.

CATÉGORIE « E »

1 Meyer (Paulette); 2 Ferres (Jeanne).

SERVICES EXTERIEURS

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur et assimilé.

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Reynaud (Franck).

Landes.

2 Garnier (Jean).

CATÉGORIE « D »

Haute-Garonne.

3 Artero (Maurice).

Commis.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Cretin (Louis).

Allier.

1 Malinge (André); 2 Guiseppelli (Paul).

Alpes (Basses-)

1 Moulin (Henri).

Alpes (Hautes-).

1 Armand (Ernest).

Alpes-Maritimes.

1 Braccini (François); 2 Bonet (Eugène); 3 Freyther (Alfred); 4 Azriel (Jacques); 5 Duplan (Paul); 6 Darnaux (Michel); 7 Cardot (Georges); 8 Rigault (Roland); 9 Nottebaert (Pierre); 10 Delphin (Georges); 11 Ploge (Jean); 12 Bresson (Philippe); 13 Moulin (Henri); 14 Grognet (Robert); 15 Colombani (Georges); 16 Alech (Jean); 17 Benazet-Lacarre (Daniel); 18 Rousseau (Georges).

Ariège.

1 Barbier (Joseph); 2 Brun (Robert).

Aube.

1 Laury (Pierre); 2 Wengler (Hubert).

Aude.

1 Planas (Pierre); 2 Alba (André); 3 Delestaing (Gaston).

Aveyron.

1 Martin (Aimé); 2 Salvador (André).

Bouches-du-Rhône.

1 Chardonnet (Claude); 2 Orjas (Roger); 3 Delille (Georges); 4 Vincensini (Antoine); 5 Acquaviva (André); 6 Abrile (Pierre); 7 Chauvel (Pierre); 8 Bre (Emile); 9 Nottebaert (Pierre); 10 Armand (Ernest); 11 Bresson (Philippe); 12 Peyretti (Antoine); 13 Alech (Jean); 14 Biondo (Joseph).

Calvados.

1 Blin (Adolphe).

Cantal.

1 Belou (Roger).

Charente.

1 Mazeas (Pierre); 2 Brouillet (Robert); 3 Massignat (Lucien).

Charente-Maritime.

1 Couzon (Bernard); 2 Lechapelain (Jean).

Cher.

1 Jacquet (André).

Corrèze.

1 Queyrou (Camille); 2 Bregegere (Pierre); 3 Demaille (Raymond).

Corse.

1 Stephanopopoli (Jérôme); 2 Fagnou (Henri); 3 Luciani (Alexandre); 4 Lega (Marcel); 5 Alvergne (Antoine); 6 Acquaviva (André); 7 Alessandri (Alexis); 8 Cardi (Mathieu); 9 Pinelli (Jules); 10 Peyretti (Antoine); 11 Colombani (Georges).

Côte-d'Or.

1 Guillochin (Alfred); 2 Leveille (Marcel); 3 Lochard (Maurice); 4 Leclercq (Gilbert); 5 Armengaud (Roland); 6 Marquet (Pierre); 7 Bouchard (Raymond); 8 Charpin (Kléber); 9 Lancon (Henri); 10 Marsal (Léopold); 11 Grognet (Robert); 12 Bernard (Fernand); 13 Santonna (Louis).

Côtes-du-Nord.

1 Le Maillot (Pierre); 2 Lanc (André); 3 Le Meur (Pierre); 4 Cherel (Paul); 5 Camusard (Jean); 6 Glorennec (Hervé); 7 Desnoyer (Alexandre); 8 Scolan (Victor); 9 Grignoux (Louis).

Dordogne.

1 Bregegere (Pierre); 2 Laforet (Lucien); 3 Bedou (Félix); 4 Miquel (René); 5 Bonnenfant (René); 6 Dufour (Paul).

Doubs.

1 Lochard (Maurice).

Drôme.

1 Darnaux (Michel).

Finistère.

1 Berrou (Samuel); 2 Lanc (André); 3 Vigouroux (Rolland); 4 Cherel (Paul); 5 Camusard (Jean); 6 Glorennec (Hervé); 7 Grignoux (Louis); 8 Carer (Jean).

Gard.

1 Bousquet (Louis); 2 Eymery (Alfred); 3 Abbal (Pierre); 4 Sorribes (Raymond); 5 Berger (André); 6 Barbut (Maurice); 7 Valais (Emile); 8 Tapoul (Etienne); 9 Astruc (Benjamin); 10 Daumas (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Florens (Pierre); 2 Troy (René); 3 Lacout (Emile); 4 Barat (Paul); 5 Ferrie (Paul); 6 Carraro (Jean); 7 Boeri (Armand); 8 Eychenne (Marcel); 9 Saux (Maurice).

Gironde.

1 Uni (René); 2 Batrio (Marie); 3 Cabot (Pierre); 4 Boteille (Roger); 5 Denys (Marcel); 6 Saint-Martin (André); 7 Miquel (René); 8 Benoit (Charles); 9 Castets (Jean); 10 Saturnin (Jean-Baptiste); 11 Bassous (Paul); 12 Maitre (Georges); 13 Bareges (Gaston).

Hérault.

1 Bousquet (Louis); 2 Guiraud (Pierre); 3 Abbal (Pierre); 4 Bruchet (Maurice); 5 Martin (Aimé); 6 Rivière (Albert); 7 Sorribes (Raymond); 8 Leclercq (Gilbert); 9 Berger (André); 10 Alba (André); 11 Barbut (Maurice); 12 Salvador (André); 13 Bonnet (Jean-Louis); 14 Tapoul (Etienne); 15 Boeri (Armand); 16 Astruc (Benjamin); 17 Pomiers (Pierre); 18 Delestaing (Gaston); 19 Vitroly (Jean); 20 Rivière (Jean-Baptiste); 21 Bousquet (Alcide); 22 Saux (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

1 Aussant (Adolphe); 2 Allaire (Charles); 3 Vigouroux (Rolland); 4 Carre (André); 5 Cruveiller (Marcel).

Indre.

1 Broussegoutte (Roger).

Indre-et-Loire.

1 Guillaume (Roger); 2 Rivière (Albert); 3 Giraud (Louis); 4 Tesson (Auguste); 5 Cuisinier (Marcel).

Isère

1 Command (Louis); 2 Blanc (Désiré).

Jura.

1 Cretin (Louis); 2 Lancon (Henri).

Landes.

1 Batrio (Marie); 2 Boulanger (Henri); 3 Martelet (Pierre); 4 Machado (Serge).

Loir-et-Cher.

1 Jacquet (André).

Loire.

1 Gardant (Roger); 2 Delphin (Georges).

Loire-Inférieure.

1 Guillaume (Eugène); 2 Chabineau (Armand); 3 Malamas (Henri); 4 Herve (Marcel); 5 Pion (Robert); 6 Carre (André).

Lot.

1 Boutaric (André); 2 Jenty (Daniel); 3 Bedou (Félix); 4 Belou (Roger).

Lot-et-Garonne.

1 Boteille (Roger); 2 Taupiac (Gaston); 3 Maitre (Georges).

Maine-et-Loire.

1 André (Célestin); 2 Bailly (Jean-Marie); 3 Moreau (Lucien); 4 Picouteau (Henri); 5 Deshaies (Pierre).

Manche.

1 Blin (Adolphe).

Marne.

1 Ladry (Gabriel); 2 Perlaut (Jean-Claude).

Meurthe-et-Moselle.

1 Remelius (Charles).

Morbihan.

1 Berrou (Samuel); 2 Purenne (Louis); 3 Le Chapelain (Jean); 4 Pelan (André).

Moselle.

1 Monvoisin (Georges); 2 Casper (Raymond); 3 Freliger (Alphonse); 4 Knaebel (Martin); 5 Medoc (Xavier).

Nièvre.

1 Charpin (Kléber).

Nord.

1 Djeved Saad El Dine Mehmed Bey, dit Lenoir (Frédéric); 2 Lefebvre (Jules); 3 Vamour (Georges); 4 De Caevel (Pierre); 5 Dufosse (Arsène); 6 Collignon (Gérard).

Orne.

1 Lemaire (Charles).

Pas-de-Calais.

1 Hanot (Georges); 2 Gabet (Charles); 3 Lefebvre (Jules); 4 Dumoutier (Roland); 5 Dufosse (Arsène).

Puy-de-Dôme.

1 Bros (Jules); 2 Poitier (René); 3 Malinge (André); 4 Grangier (Albert); 5 Broussegoutte (Roger); 6 Villedieu (Marcel); 7 Auniac (Alphonse); 8 Demaille (Raymond).

Pyrénées (Basses-).

1 Cros (André); 2 Chalan (Philippe); 3 de Saint-Steban (Rémy); 4 Martelet (Pierre); 5 Benoit (Charles); 6 Machado (Serge); 7 Belin (Robert; 8 Bareges (Gaston.

Pyrénées (Hautes-).

1 Latour (René); 2 Caverivière (Louis); 3 Tingaut (Hilaire).

Pyrénées-Orientales.

1 Colombier (Jules); 2 Lavail (René); 3 Ribière (Paul); 4 Planas (Pierre); 5 Rivière (Jean-Baptiste).

Rhin (Bas-).

1 Eyer (Frédéric); 2 Creutzmeyer (André); 3 Claude (Alfred); 4 Thomas (Auguste); 5 Langs (Pierre); 6 Maurer (Charles); 7 Freiger (Alphonse); 8 Vogt (René); 9 Knaebel (Martin); 10 Chipon (Louis).

Rhin (Haut-).

1 Hauger (Robert); 2 Beywand (Paul); 3 Brugger (Frédéric).

Rhône.

1 Drochner (Edouard); 2 Ragey (Lucien); 3 Vitte (Pierre); 4 Duplan (Paul); 5 Parienly (Henry); 6 Martin-Rosset (Roger); 7 Landry (Louis).

Saône-et-Loire.

1 Girard (Louis); 2 Marquet (Pierre).

Sarthe.

1 Aussant (Adolphe); 2 Picouleau (Henri).

Savoie.

1 Burdin (Paul); 2 Cadet (Jean).

Seine.

1 Finel (Roger); 2 Monvoisin (Georges); 3 Leconte (Marcel); 4 Loussouarn (Corentin); 5 Guix (Célestin); 6 Leveille (Marcel); 7 Labaune (Marcel); 8 Chauvel (Pierre); 9 Fauquet (Paul); 10 Rousseau (Henri); 11 Couzon (Bernard); 12 Delaunay (Pascal); 13 Espitalier (Albert); 14 Chatelain (Marcel); 15 Le Meur (Pierre); 16 Tingaut (Hilaire); 17 Lacout (Emile); 18 Ducteil (Eloi); 19 Simon (René); 20 Gorzelanczyk (Jean); 21 Gero (Francis); 22 Cordon (Eugène); 23 Bacquet (Aimable); 24 Gaumondie (Charles); 25 Belin (Robert); 26 Dolleans (Cyrille); 27 Zerdoun (Lucien); 28 Devillard (Philippe).

Seine-Maritime.

1 Chapel (Robert); 2 Coisy (Marcel); 3 Dumoutier (Roland); 4 Zerdoun (Lucien).

Seine-et-Marne.

1 Perlaut (Jean-Claude).

Seine-et-Oise.

1 Finel (Roger); 2 De Saint-Steban (Rémy); 3 Loussouarn (Corentin); 4 Delaunay (Pascal); 5 Ducteil (Eloi); 6 Cordon (Eugène); 7 Bacquet (Aimable); 8 Devillard (Philippe); 9 Chevalier (Louis).

Sèvres (Deux-).

1 Lalu (Robert); 2 Giraud (Louis); 3 Dugue (Guy); 4 Moreau (Emile).

Somme.

1 Chapel (Robert); 2 Gabet (Charles).

Tarn.

1 Cabot (Pierre); 2 Ferrie (Paul); 3 Daumas (Pierre); 4 Sellier (Roger).

Tarn-et-Garonne.

1 Florens (Pierre); 2 Carraro (Jean); 3 Guiseppelli (Paul); 4 Sellier (Roger).

Var.

1 Orjas (Roger); 2 Cardot (Georges); 3 Bre (Emile); 4 Valais (Emile); 5 Ploge (Jean); 6 Benazet-Lacarre (Daniel); 7 Taupiac (Gaston); 8 Rousseau (Georges).

Vienne.

1 Massignat (Lucien).

Vienne (Haute-).

1 Hilbert (Julien); 2 Goutieras (Léon); 3 Brouillaud (André); 4 Tricard (Pierre); 5 Brun (Robert); 6 Theillaumas (Jean); 7 Dufour (Paul); 8 Gaumondie (Charles).

Vosges.

1 Jeandel (Marcel); 2 Gadat (Pierre); 3 Chipon (Louis).

Yonne.

1 Wengler (Hubert); 2 Rigault (Roland).

Territoire de Belfort.

1 Beywand (Paul); 2 Chevalier (Louis).

Alger.

1 Lopez (Eugène); 2 Buigues (Antoine); 3 Boulanger (Henri); 4 Mesguich (Georges).

Constantine.

1 Burdin (Eugène); 2 Allouche (Gaston).

Oran.

1 Soler (Antoine).

Martinique.

1 Saintons (Marius).

Guadeloupe.

1 Saintons (Marius).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Bouchez (René).

Alpes-Maritimes.

1 Peretti (Paul); 2 Emile (Jules); 3 Jallois (Alain); 4 Proust (Raymond); 5 Di Vita (Jean-Louis); 6 Monteggiani (Pierre); 7 Veyrat d'Urbet (André); 8 Airaudi (Joseph); 9 Benhamou (Roger); 10 Lecharme (Louis); 11 Baron (Emile); 12 Olivieri (Bonaventure); 13 Mosegui (Joseph); 14 Novak (Cének-Vincent); 15 Fetter (Jacques); 16 Auberger (Pierre).

Aude.

1 Perizet (Paul); 2 Pagnard (Hugues); 3 Bouzinac (Louis).

Aveyron.

1 Campargue (Jean-Louis); 2 Souyris (Roger).

Bouches-du-Rhône.

1 Gallardo (Joseph); 2 Emile (Jules); 3 Balac (Jean-Louis); 4 Jallois (Alain); 5 Grisoni (Ange); 6 Marion (Pierre); 7 Vigne (Marcellin); 8 Lecharme (Louis); 9 Pagnon (André); 10 Junca (Henri); 11 Callet (Guy); 12 Lambert (Christian); 13 Bernard (Claude); 14 Bonnet (René).

Charente.

1 Flechier (Jean); 2 Moreau (René); 3 Gayout (Michel).

Charente-Maritime.

1 Cardin (Fernand).

Corrèze.

1 Bouyssoux (François); 2 Wilquin (Paul); 3 Segurel (Georges).

Corse.

1 Houben (André); 2 Olivieri (Bonaventure).

Côte-d'Or.

1 Quevat (Jean); 2 Allio (Edmond); 3 Martin (Pierre).

Côtes-du-Nord.

1 Piriou (Joseph); 2 Le Corfec (Henri).

Creuse.

1 Bathier (Emile); 2 Chazette (Roger); 3 Arsouze (Michel).

Dordogne.

1 Cabon (André); 2 Miotti (Georges); 3 Hudo (Bernard); 4 Vilatte (Albert); 5 Gayout (Michel).

Doubs.

1 Faivre-Pierret (Robert); 2 Ravenet (Gilbert); 3 Martin (Pierre); 4 Claude (Gilbert).

Drôme.

1 Boussely (Pierre); 2 Vouret (Noël); 3 Giffon (Gabriel).

Finistère.

1 Brenaut (Alain); 2 Denniel (Félix); 3 Lozach (Hervé); 4 Le Barillec (Pierre); 5 Le Hir (Joseph); 6 Abalea (Jean-Pierre); 7 Ledan (Jean); 8 Lagadec (Maurice); 9 Le Corfec (Henri).

Gard.

1 Marion (Pierre); 2 Viene (Marcellin); 3 Salager (Paul); 4 Nerisson (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Oulieu (René); 2 Saint-Martin (René); 3 Dubrulle (Georges); 4 Degos (Georges); 5 Souyris (Roger).

Gers.

1 Mache (Jean).

Gironde.

1 Maurin (André); 2 Marsan (Irénée); 3 Delsine (Robert); 4 Lafitte (Jacques); 5 Pedegert (Marcel); 6 Degos (Georges); 7 Miotti (Georges); 8 Hudo (Bernard); 9 Picard (Pierre); 10 Vilatte (Albert); 11 Auberger (Pierre).

Hérault.

1 Perizet (Paul); 2 Jeune (Robert); 3 Sayettat (Roger); 4 Salager (Paul); 5 Tabart (André); 6 Calas (Louis); 7 Bouzinac (Louis); 8 Nerisson (Jean).

Ille-et-Vilaine.

1 Corniquel (Louis); 2 Pilard (Raymond); 3 Piriou (Joseph); 4 Terrom (Yves); 5 Couette (Georges); 6 Mongermont (Georges); 7 Le Hir (Joseph); 8 Lecomte (Marcel).

Indre.

1 Laborderie (Lucien).

Indre-et-Loire.

1 Carton (Raoul); 2 Ruault (André); 3 Lampin (Pierre); 4 Fouin (Claude).

Isère.

1 Verjus (Noël); 2 Allio (Edmond); 3 Bouchut (Joseph); 4 Pascal Suisse (Georges); 5 Cazaux (René); 6 Vouret (Noël).

Loire.

1 Marcon (Maurice).

Loire (Haute-).

1 Marcon (Maurice).

Loire-Inférieure.

1 Pierrini (François); 2 Balloy (Albert); 3 Corniquel (Louis); 4 Cabon (André); 5 Bertin (Alexis); 6 Le Goc (Joseph); 7 Le Berre (Edmond); 8 Laforet (Guy); 9 Bernard (Claude).

Loiret.

1 Mathieu (Paul).

Lot-et-Garonne.

1 Marsan (Irénée); 2 Strub (Louis); 3 Picard (Pierre).

Maine-et-Loire.

1 Pierrini (François); 2 Turbe (Claude); 3 Manson (Pierre); 4 Navet (Jacques); 5 Laforet (Guy); 6 Menard (Pierre).

Manche.

1 Leblond (Roland).

Meurthe-et-Moselle.

1 Scouller (Jean); 2 Paul (Raymond); 3 Auger (Pierre); 4 Nevouet (André).

Meuse.

1 Hommel (Claude); 2 Auger (Pierre).

Morbihan.

1 Brenaut (Alain); 2 Gouraud (Auguste); 3 Roulle (Roger); 4 Le Berre (Edmond); 5 Guillevic (Louis); 6 Danet (Léon); 7 Thomé (Albert); 8 Ledan (Jean); 9 Lagadec (Maurice).

Moselle.

1 Gaudu (Jean-Pierre); 2 Herson (Roger); 3 Paul (Raymond).

Nord.

1 Bouchez (René); 2 Ravier (Paul).

Oise.

1 Fromond (Emile); 2 Leclère (Edouard).

Orne.

1 Leblond (Roland).

Puy-de-Dôme.

1 Airaudi (Joseph).

Pyrénées (Basses-).

1 Labat (Elie); 2 Larrieu (Georges); 3 Carton (Raoul); 4 Benhamou (Roger); 5 Brousse (André); 6 Chaland (Henri); 7 Charlot (André); 8 Pedegert (Marcel).

Pyrénées (Hautes-).

1 Labat (Elie).

Pyrénées-Orientales.

1 Pagnard (Hugues); 2 Puig (René); 3 Sensevy (Jean-Jacques); 4 Delsine (Robert); 5 Mosegui (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Hertel (Lucien); 2 Faivre Pierret (Robert).

Rhin (Haut-).

1 Waegele (Alfred).

Rhône.

1 Petit (Pierre); 2 Bouchut (Joseph); 3 Boucenna (Roger); 4 Ville (René).

Saône (Haute-).

1 Chazette (Roger); 2 Ravenet (Gilbert).

Saône-et-Loire.

1 Mochet (Henri).

Savoie.

1 Pascal Suisse (Georges); 2 Fadier (Daniel).

Seine.

1 Chanu (Jean); 2 Antona (Vincent); 3 Mathieu (Paul); 4 Herson (Roger); 5 Roulle (Roger); 6 Boucenna (Roger); 7 Guiet (Michel); 8 Payraud (Claude); 9 Fetter (Jacques); 10 Santelli (Paul); 11 Fouin (Claude).

Seine-Maritime.

1 Bourreau (Paul).

Seine-et-Oise.

1 Santelli (Paul).

Sèvres (Deux-).

1 Manson (Pierre); 2 Guiet (Michel).

Somme.

1 Mennessiez (Léon).

Tarn.

1 Aize (Pierre).

Var.

1 Leclère (Edouard); 2 Grisoni (Ange); 3 Monteggiani (Pierre); 4 Jouvencel (Victor); 5 Pagnon (André); 6 Junca (Henri); 7 Callet (Guy); 8 Abalea (Jean-Pierre); 9 Lambert (Christian); 10 Novak (Cének-Vincent); 11 Giffon (Gabriel).

Vaucluse.

1 Boussely (Pierre).

Vendée.

1 Balloy (Albert); 2 Turbe (Claude).

Vienne.

1 Ruault (André).

Vienne (Haute-).

1 Moreau (René); 2 Wilquin (Paul); 3 Arsouze (Michel); 4 Campargue (Jean-Louis); 5 Payraud (Claude).

Yonne.

1 Mochet (Henri).

Territoire de Belfort.

1 Strub (Louis); 2 Claude (Gilbert).

Constantine.

1 Vella (Georges).

Martinique.

1 Lise (Pascal); 2 Anglio (Polynor).

Réunion.

1 Anglio (Polynor).

CATÉGORIE « E »

Ain.

1 Blanc (Lucienne).

Alpes-Maritimes.

1 Vermande (Jeanne); 2 Parouff (Olivia); 3 Croisy (Odette); 4 Bureau (Jacqueline).

Aude.

1 Tarbouriech (Muguette).

Aveyron.

1 Galan (Gabrielle).

Bouches-du-Rhône.

1 Pinelli (Madeleine); 2 Penuela (Marguerite); 3 Bayde (Vincente).

Charente.

1 Grenet (Léa); 2 Zablot (Janine); 3 Tricot (Claudine).

Charente-Maritime.

1 Zablot (Janine); 2 Tricot (Claudine).

Corse.

1 Picon (Nicole); 2 Capolini (Noëlie).

Côte-d'Or.

1 Derey (Germaine); 2 Delalay (Denise); 3 Rebouillat (Jeanne); 4 Guérin (Renée).

Dordogne.

1 Chaslard (Louisette); 2 Guibert (Eliane).

Doubs.

1 Tramoni (Yvonne).

Drôme.

1 Le Strat (Marie-Louise).

Finistère.

1 Bodenes (Marie).

Gard.

1 Ozenne (Paule); 2 Benedittini (Félicité); 3 Ougier (Eliane); 4 Fabre (Isabelle).

Garonne (Haute-).

1 Sarda (Juliette); 2 Maxerat (Francine); 3 Dartige (Alice).

Gers.

1 Baylac (Gabrielle); 2 Leroy (Simone).

Gironde.

1 Di Franco (Marie); 2 Brunet (Jeanne); 3 Rouchereau (Marie); 4 Guibert (Eliane); 5 Pebayle (Louise); 6 Monfouga (Jeanne).

Hérault.

1 Gournac (Marie); 2 Planet (Suzette); 3 Perez (Andrée); 4 Tarbouriech (Muguette); 5 Banal (Madeleine); 6 Peyre (Eugénie); 7 Tichet (Marie).

Ille-et-Vilaine.

1 Natu (Jeanne); 2 Desenfant (Aliette); 3 Perrin (Fernande); 4 Cadiou (Jeannine).

Indre-et-Loire.

1 Leschier (Marie-Thérèse).

Isère.

1 Villard (Paule).

Loire-Inférieure.

1 Rannou (Andrée); 2 Laplaine (Yvonne); 3 Toutain (Angèle); 4 Tual (Jacqueline).

Loiret.

1 Fleury (Madeleine).

Lot-et-Garonne.

1 Baylac (Gabrielle).

Manche.

1 Canchy (Aude).

Marne.

1 Pierre (Ginette).

Marne (Haute-).

1 Pierre (Ginette).

Meurthe-et-Moselle.

1 Foltrauer (Michelle).

Moselle.

1 Genot (Mauricette); 2 Vetzel (Ginette).

Nord.

1 Spitz (Marcelle); 2 Leleux (Michelle); 3 Ammann (Raymonde).

Oise.

1 Mallard (Suzanne).

Pas-de-Calais.

1 Magnette (Alfréda).

Puy-de-Dôme.

1 Leschier (Marie-Thérèse); 2 Berthon (Simone).

Pyrénées (Basses-).

1 Magnette (Alfréda).

Pyrénées (Hautes-).

1 Bernier (Marie).

Rhin (Bas-).

1 Bensad (Thérèse).

Rhin (Haut-).

1 Bensad (Thérèse).

Rhône.

1 Garcin (Henriette); 2 Grudler (Berthe); 3 Guerin (Renée).

Saône-et-Loire.

1 Evelinger (Yvette); 2 Vaudet (Madeleine).

Sarthe.

1 Brier (Christiane); 2 Giffard (Rolande); 3 Richer (Simone); 4 Leray (Madeleine).

Savoie.

1 Villard (Paule); 2 Grudler (Berthe).

Seine.

1 Vigny (Jeanne); 2 Célestin (Yvette); 3 Morin (Gilberte); 4. Ammann (Raymonde); 5 Fleury (Madeleine); 6 Balandras (Andrée); 7 Liégeois (Georgette); 8 Heilborn (Andrée); 9 Pichard (Odette); 10 Lacant (Jeanne); 11 Galut (Raymonde); 12 Mottet (Charlotte); 13 Villey (Andrée); 14 Leray (Madeleine); 15 Soule (Lucienne).

Seine-Maritime.

1 Croix (Lucienne).

Seine-et-Oise.

1 Hecart (Denise); 2 Alirol (Yvette); 3 Leleux (Michelle); 4 Aperce (Fernande).

Tarn-et-Garonne.

1 Sarda (Juliette).

Var.

1 Nicolaï (Mireille); 2 Lapied (Berthe); 3 Toutain (Angèle); 4 Ozenne (Paule).

Vienne.

1 Desenfant (Aliette); 2 Genot (Mauricette).

Vienne (Haute-)

1 Bignaud (Marguerite); 2 Grenet (Léa); 3 Célestin (Yvette).

Vosges.

1 Pierrel (Colette).

Territoire de Belfort.

1 Tramoni (Yvonne).

Alger.

1 Melot (Lucienne); 2 Neddaï (Odette).

Constantine.

1 Nakache (Jeanne).

Oran.

1 Dumazaud (Jeanne).

Tunisie.

1 Mottet (Charlotte).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
(Emplois réservés.)

Uan Ngo The (Bouches-du-Rhône); Pradier (Robert) (Haute-Garonne); Laviec (Edmond) (Finistère); Ciampi (Modeste) (Bouches-du-Rhône); Le Mouel (Yves) (Morbihan, Finistère); Bonnelay (Roger) (Seine); Mouton (Albert) (Constantine); Landre (Xavier) (Rhône); Bonnet (Raymond) (Moselle); Autem (Jules) (Alpes-Maritimes); Arnaud (Max) (Gironde); Faivre (Henri) (Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle); Gourg (Paul) (Tarn-et-Garonne); Ladaique (Raymond) (Vaucluse); Bescond (Jean) (Ille-et-Vilaine), Indre-et-Loire); Morisson (Pierre) (Seine, Deux-Sèvres); Badouard (Marcelle) (Seine); Medoc (Anne-Marie) (Moselle); Lerouge (Louis) (Ille-et-Vilaine); Soulat (Jean) (Haute-Vienne); Lavoisier ((René) (Seine, Seine-et-Oise); Blanchard (Jacques) (Ille-et-Vilaine); Abalain (Yves) (Finistère, Morbihan); Colarmanach (Guy) (Ille-et-Vilaine); Ermine (Marie) (Ille-et-Vilaine); Testas (François) (Tarn-et-Garonne); Geoffroy (Olivier) (Charente); Peiffer (Alfred) (Moselle); Le Quilleuc (Joseph) (Côtes-du-Nord).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Maître (Jacques); 2 Billault (Jacques).

CATÉGORIE « D »

1 Pierre (Raymond); 2 Cagnat (Georges); 3 Mourareau (Louis); 4 Guiet (Michel).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOIS MASCULINS

Commis des eaux et forêts.

CATÉGORIE « C »

Puy-de-Dôme.

1 Laflotte (Charles).

Services vétérinaires.

Secrétaire de direction des écoles nationales vétérinaires.

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 Desbarax (Jean); 2 Lacout (Emile).

Seine.

1 Lacout (Emile).

CATÉGORIE « D »

Rhône.

1 Meyer (François).

Seine.

1 Bouvet (Albert); 2 Dechelle (Pierre).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

EMPLOI MASCULIN

Dessinateur.

CATÉGORIE « C »

Corse.

1 Gomez (Frédéric), mécanique.

Loire-Inférieure.

1 Mallegol (Marcel), bâtiment.

Maine-et-Loire.

1 Gomez (Frédéric), Mécanique; 2 Ducastel (Louis), mécanique; 3 Besson (Jean), mécanique.

Morbihan.

1 Mallegol (Marcel), bâtiment.

Moselle.

1 Pistorius (Raymond), mécanique; 2 Leonard (Robert), mécanique.

Sarthe.

1 Ducastel (Louis), mécanique; 2 Besson (Jean), mécanique.

CATÉGORIE « D »

Maine-et-Loire.

1 Renard (Jean), mécanique.

Seine.

1 Renard (Jean), mécanique.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité. (Emplois réservés.)

Billant (Pierre) (Morbihan).

MINISTERE DES FINANCES

Service des affaires générales.

EMPLOI MASCULIN

Receveur buraliste de 1re classe.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Delpierre (Louis).

Alpes (Basses-).

1 Moulin (Henri).

Alpes (Hautes-)

1 Robert (André).

Alpes-Maritimes.

1 Delphin (Georges); 2 Ploge (Jean); 3 Moulin (Henri); 4 Penneroux (René).

Ardèche.

1 Vazeille (Marcel).

Aude.

1 Abbal (Pierre); 2 Planas (Pierre); 3 Azorin (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Abrile (Pierre).

Calvados.

1 Morel (Joseph).

Charente.

1 Desouhant (Georges); 2 Massignat (Lucien).

Charente-Maritime.

1 Bonnet (Léonce).

Côte-d'Or.

1 Leveille (Marcel); 2 Noirot (Maurice); 3 Marquet (Pierre); 4 Bouchard (Raymond); 5 Charpin (Kléber); 6 Bernard (Fernand).

Côtes-du-Nord.

1 Cherel (Paul); 2 Fraboulet (Jean-Baptiste); 3 Camusard (Jean); 4 Grignoux (Louis).

Dordogne.

1 Mazabrey (Pierre); 2 Caffy (Joseph); 3 Bonnenfant (René).

Drôme.

1 Chabert (Elie); 2 Vazeille (Marcel).

Eure.

1 Menin (Georges); 2 Lequerme (Marcel).

Finistère.

1 Alour (André); 2 Cherel (Paul); 3 Grignoux (Louis).

Gard.

1 Abbal (Pierre); 2 Berger (André); 3 Astruc (Benjamin).

Garonne (Haute-).

1 Prevot (Guy); 2 Troy (René); 3 Lacourt (Emile); 4 Carraro (Jean); 5 Wullens (Jean); 6 Saux (Maurice).

Gironde.

1 Laforêt (Louis); 2 Boteille (Roger); 3 Constant (Raymond); 4 Maître (Georges).

Hérault.

1 Roque (Fernand); 2 Barnouin (René); 3 Barban (Georges); 4 Berger (André); 5 Azorin (Joseph); 6 Astruc (Benjamin); 7 Saux (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

1 Alour (André); 2 Morel (Joseph); 3 Turmel (Jean-Baptiste); 4 Carre (André).

Indre-et-Loire.

1 Colas (Guy).

Isère.

1 Jacquement (Louis); 2 Chabert (Elie); 3 Robert (André).

Landes.

1 Baque (Michel).

Loir-et-Cher.

1 Caffy (Joseph); 2 Geenens (Edouard).

Loire.

1 Delphin (Georges); 2 Bertrand (Joseph).

Loire (Haute-).

1 Sarda (Fortuné).

Loire-Inférieure.

1 Pion (Robert); 2 Moreau (Raymond); 3 Carré (André).

Lot.

1 Lasbouygues (Elie).

Lot-et-Garonne.

1 Mazabrey (Pierre); 2 Boteille (Roger); 3 Maître (Georges).

Maine-et-Loire.

1 Hillereau (Joseph); 2 Moreau (Lucien); 3 Deshaies (Pierre); 4 Pipard (François).

Mayenne.

1 Moulet (Henri).

Meurthe-et-Moselle.

1 Prosperi (Prosper).

Morbihan.

1 Latimier (Théophile).

Moselle.

1 Freliger (Alphonse); 2 Birkel (Jules).

Nièvre.

1 Charpin (Kléber).

Nord.

1 Prosperi (Prosper).

Puy-de-Dôme.

1 Pottier (René); 2 Auniac (Alphonse); 3 Delpierre (Louis).

Pyrénées (Basses-).

1 de Saint-Steban (Rémy); 2 Baque (Michel); 3 Penneroux (René).

Pyrénées-Orientales.

1 Planas (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Freliger (Alphonse); 2 Vogt (René); 3 Birkel (Jules).

Rhin (Haut-).

1 Brugger (Frédéric).

Rhône.

1 Page (Lucien).

Saône (Haute-).

1 Charton (Henri).

Saône-et-Loire.

1 Girard (Louis); 2 Noirot (Maurice); 3 Page (Lucien); 4 Marquet (Pierre).

Savoie.

1 Cadet (Jean).

Seine.

1 Assouline (Albert); 2 Leveille (Marcel); 3 Colas (Guy); 4 Lacout (Emile); 5 Cordon (Eugène); 6 Latimier (Théophile).

Seine-et-Oise.

1. Assouline (Albert); 2 de Saint-Steban (Rémy); 3 Cordon (Eugène).

Sèvres (Deux-).

1 Truffy (Pierre); 2 Moreau (Raymond).

Tarn.

1 Sellier (Roger).

Tarn-et-Garonne.

1 Carraro (Jean); 2 Lasbouygues (Elie); 3 Sellier (Roger).

Var.

1 Ploge (Jean); 2 Bertrand (Joseph); 3 Dadoun (Etienne).

Vendée.

1 Bonnet (Léonce); 2 Hillereau (Joseph).

Vienne.

1 Desouhant (Georges); 2 Massignat (Lucien); 3 Truffy (Pierre).

Territoire de Belfort.

1 Charton (Henri).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Baron (Emile).

Ardennes.

1 Laurent (Emile).

Aude.

1 Perier (Maurice).

Aveyron.

1 Souyris (Roger).

Bouches-du-Rhône.

1 Pagnon (André).

Charente.

1 Thomas (Jean); 2 Rolle (Roger); 3 Gayout (Michel).

Charente-Maritime.

1 Thomas (Jean); 2 Rolle (Roger); 3 Torchut (Achille); 4 Gasqueton (Raymond).

Corrèze.

1 Wilquin (Paul); 2 Segurel (Georges).

Côte-d'Or.

1 Masson (Robert); 2 Vouillot (Marcel); 3 Giudici (Dominique).

Côtes-du-Nord.

1 Peron (François).

Creuse.

1 Chazette (Roger); 2 Arsouze (Michel).

Dordogne.

1 Miotti (Georges); 2 Gayout (Michel).

Doubs.

1 Vouillot (Marcel); 2 Giudici (Dominique).

Finistère.

1 Peron (François); 2 Le Barillec (Pierre); 3 Le Bretton (Bernard); 4 Hourmant (Guillaume); 5 Lagadec (Maurice).

Gard.

1 Peguillou (Charles); 2 Ladwein (Théodore); 3 Salager (Paul).

Garonne (Haute-).

1 Cousin (René); 2 Souyris (Roger).

Gironde.

1 Gasqueton (Raymond); 2 Miotti (Georges); 3 Picard (Pierre).

Hérault.

1 Gargoet (René); 2 Peguillou (Charles); 3 Soual (Maurice); 4 Perier (Maurice); 5 Salager (Paul).

Ille-et-Vilaine.

1 Hameon (Yves).

Indre-et-Loire.

1 Carton (Raoul).

Isère.

1 Verjus (Noël).

Loire-Inférieure.

1 Chauvin (Roger); 2 Berlin (Alexis); 3 Le Goc (Joseph); 4 Chocu (Maurice); 5 Le Berre (Edmond); 6 Hameon (Yves).

Lot.

1 Bonnet (Jean).

Lot-et-Garonne.

1 Picard (Pierre).

Lozère.

1 Soual (Maurice).

Maine-et-Loire.

1 Chauvin (Roger); 2 Manson (Pierre); 3 Menard (Pierre).

Manche.

1 Leblond (Roland).

Marne.

1 Leblond (Roland).

Meurthe-et-Moselle.

1 Masson (Robert); 2 Schmitt (Camille).

Morbihan.

1 Roulle (Roger); 2 Le Bretton (Bernard); 3 Le Berre (Edmond); 4 Guillevic (Louis); 5 Lagadec (Maurice).

Moselle.

1 Ladwein (Théodore).

Pyrénées (Basses-).

1 Carton (Raoul); 2 Brousse (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Gargoet (René).

Rhin (Bas-).

1 Schmitt (Camille).

Saône (Haute-).

1 Chazette (Roger).

Seine.

1 Rondreux (Maurice); 2 Roulle (Roger); 3 Payraud (Claude); 4 Clerc (André).

Seine-et-Oise.

1 Galle (Edouard); 2 Rondreux (Maurice).

Sèvres (Deux).

1 Gauthier (Gilbert); 2 Mandin (Martial); 3 Manson (Pierre).

Somme.

1 Laurent (Emile).

Tarn.

1 Carayon (Georges).

Tarn-et-Garonne.

1 Cousin (René).

Var.

1 Pagnon (André).

Vendée.

1 Guilbaud (Maurice); 2 Gauthier (Gilbert).

Vienne.

1 Torchut (Achille).

Vienne (Haute-).

1 Wilquin (Paul); 2 Arsouze (Michel); 3 Payraud (Claude).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité (emplois réservés).

Carpentras (Marcel) (Bouches-du-Rhône); Vircondelet (Marc) (Marne); Saniez (Fernand) (Gironde); Sorio (Maurice) (Ille-et-Vilaine, Seine); Grignon (Marcel) (Loire-Inférieure); Chenel (Maurice) (Ille-et-Vilaine); Rivet (André) (Ille-et-Vilaine); Anglade (Cyr) (Hautes-Pérénées); Quintin (Yves) (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine).

Direction générale des impôts.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts.

CATÉGORIE « A »

Alpes-Maritimes.

1 Mallet (Marius).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Colombani (André).

Garonne (Haute-).

1 Florens (Pierre).

Orne.

1 Besnier (Bernard).

Rhin (Bas-).

1 Haumesser (Charles).

Tarn-et-Garonne.

1 Florens (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Colombani (Joseph); 2 Hazim (Ben Amar).

Aude.

1 Delorme (Paul); 2 Payret (Joseph); 3 Bouzinac (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Maxiola (Antoine).

Charente.

1 Rolle (Roger).

Charente-Maritime.

1 Rolle (Roger).

Corrèze.

1 Buzier (André).

Hérault.

1 Bouzinac (Louis).

Isère.

1 Verjus (Noël).

Lot-et-Garonne.

1 Soubie (Bertrand).

Puy-de-Dôme.

1 Rousse (Gilbert.

Pyrénées (Hautes-).

1 Rousse (Gilbert).

Pyrénées-Orientales.

1 Delorme (Paul); 2 Fontana (François); 3 Payret (Joseph).

Tarn-et-Garonne.

1 Jean (Camille).

Var.

1 Colombani (Joseph); 2 Morcello (Henri); 3 Hazim (Ben Amar).

Vaucluse.

1 Fontana (François).

CATÉGORIE « E »

Côtes-du-Nord.

1 Gobeaux (Raymonde); 2 Dupuis (Louise).

Ille-et-Vilaine.

1 Dupuis (Louise).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Agent de recouvrement des services du Trésor.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Malinge (André); 2 Guiseppelli (Paul).

Alpes (Basses-).

1 Moulin (Henri).

Alpes-Maritimes.

1 Soliva (Michel); 2 Moulin (Henri); 3 Grognet (Robert).

Bouches-du-Rhône.

1 Filippini (François); 2 Casimir (Roland); 3 Biondo (Joseph).

Corse.

1 Sallei (Noël).

Côte-d'Or.

1 Grognet (Robert).

Dordogne.

1 Cellorier (Jacques).

Finistère.

1 Carer (Jean).

Gard.

1 Daumas (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Ferrie (Paul); 2 Saux (Maurice).

Gironde.

1 Chateau (André).

Hérault.

1 Saux (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

1 Legay (Joseph).

Indre.

1 Broussegoutte (Roger).

Indre-et-Loire.

1 Cuisinier (Marcel).

Landes.

1 Gaubert (René); 2 Machado (Serge).

Loire (Haute-).

1 Gardes (Prosper).

Loire-Inférieure.

1 Pion (Robert).

Maine-et-Loire.

1 Pipard (François).

Meurthe-et-Moselle.

1 Martin (Jules).

Meuse.

1 Martin (Jules).

Moselle.

1 Knaebel (Martin); 2 Birkel (Jules).

Pas-de-Calais.

1 Loussert (Jacques).

Puy-de-Dôme.

1 Malinge (André); 2 Broussegoutte (Roger).

Pyrénées (Basses-).

1 Machado (Serge).

Rhin (Bas-).

1 Kuhn (Jean); 2 Haumesser (Charles); 3 Vogt (René); 4 Knaebel (Martin); 5 Loussert (Jacques); 6 Birkel (Jules).

Rhône.

1 Page (Lucien).

Saône-et-Loire.

1 Page (Lucien).

Savoie.

1 Cadet (Jean).

Seine.

1 Lardier (Pierre); 2 Gaignard (Alphonse); 3 Herault (René); 4 Cohen (Aaron).

Seine-et-Oise.

1 Chevalier (Louis).

Tarn.

1 Ferrie (Paul); 2 Daumas (Pierre).

Tarn-et-Garonne.

1 Guiseppelli (Paul).

Var.

1 Giraud (Maurice); 2 Casimir (Roland).

Vienne (Haute-)

1 Theillaumas (Jean); 2 Cellerier (Jacques).

Territoire de Belfort.

1 Chevalier (Louis).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Bouchez (René).

Allier.

1 Jayet (Charles).

Alpes-Maritimes.

1 Cavallo (Paul); 2 Airaudi (Joseph); 3 Paolantoni (Jacques); 4 Fauchon (Jules); 5 Novak (Céneck).

Ardennes.

1 Laurent (Emile).

Aude.

1 Rossignon (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Marcantoni (Pierre); 2 Paolantoni (Jacques); 3 Pagnon (André).

Charente.

1 Thomas (Jean); 2 Moreau (René).

Charente-Maritime.

1 Thomas (Jean); 2 Gasqueton (Raymond).

Corrèze.

1 Galandie (Victor); 2 Wilquin (Paul); 3 Buzier (André).

Corse.

1 Frediani (Joseph); 2 Houben (André).

Côtes-du-Nord.

1 Le Corfec (Henri).

Creuse.

1 Chazette (Roger); 2 Arsouze (Michel).

Doubs.

1 Dumoulin (Robert); 2 Ravenet (Gilbert).

Finistère.

1 Le Bretton (Bernard); 2 Le Corfec (Henri); 3 Ledan (Jean).

Gard.

1. Salager (Paul).

Garonne (Haute-).

1 Cassignol (André); 2 Rossignon (Jean); 3 Zabotto (Georges).

Gers.

1 Despax (François).

Gironde.

1 Rivière (André); 2 Paquiet (Robert); 3 Delsine (Robert); 4 Gasqueton (Raymond); 5 Fauchon (Jules).

Hérault.

1 Sesque (Louis); 2 Salager (Paul); 3 Polycarpe (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Gloaguen (Pierre); 2 Terrom (Yves); 3 Montgermont (Georges).

Indre.

1 Bordat (Alexandre).

Indre-et-Loire.

1 Carton (Raoul).

Isère.

1 Verjus (Noël).

Loire.

1 Marcon (Maurice).

Loire (Haute-).

1 Marcon (Maurice).

Loire-Inférieure.

1 Chauvin (Roger); 2 Le Goc (Joseph).

Lot-et-Garonne.

1 Mares (Marcel); 2 Curtil (René); 3 Lieber (Albert).

Lozère.

1 Miquel (Roger).

Maine-et-Loire.

1 Le Nir (Jean); 2 Chauvin (Roger); 3 Manson (Pierre).

Manche.

1 Leblond (Roland).

Marne.

1 Laurent (Emile); 2 Leblond (Roland).

Meurthe-et-Moselle.

1 Paul (Raymond); 2 Schmitt (Camille).

Morbihan.

1 Le Delliou (Auguste); 2 Roulle (Roger); 3 Le Bretton (Bernard); 4 Danet (Léon); 5 Ledan (Jean); 6 Le Mouel (Emile).

Moselle.

1 Paul (Raymond); 2 Lambre (Jean-Paul).

Nord.

1 Bouchez (René); 2 Descamps (Albert).

Puy-de-Dôme.

1 Airaudi (Joseph).

Pyrénées (Basses-).

1 Carton (Raoul); 2 Brousse (André); 3 Chaland (Henri); 4 Monier (J.-Joseph); 5 Willemot (Edouard).

Pyrénées (Hautes-).

1 Ducos (André); 2 Despax (François).

Pyrénées-Orientales.

1 Gaillard (Louis); 2 Delsine (Robert); 3 Willemot (Edouard).

Rhin (Bas-).

1 Schmitt (Camille).

Rhin (Haut-).

1 Martin (Yves).

Saône (Haute-).

1 Chazette (Roger); 2 Ravenet (Gilbert).

Savoie.

1 Dumas (Emile).

Seine.

1 Antona (Vincent); 2 Rondreux (Maurice); 3 Le Guluche (Louis); 4 Roulle (Roger); 5 Cassignol (André); 6 Clerc (André); 7 Le Mouel (Emile).

Seine-et-Oise.

1 Rondreux (Maurice); 2 Le Guluche (Louis).

Sèvres (Deux-).

1 Manson (Pierre).

Tarn.

1 Piazza (Paul).

Tarn-et-Garonne.

1 Le Nir (Jean).

Var.

1 Kerinec (Hervé); 2 Pagnon (André); 3 Novak (Cének).

Vienne (Haute-).

1 Bethoule (Léon); 2 Galandie (Victor); 3 Moreau (René); 4 Willquin (Paul); 5 Arsouze (Michel).

Martinique.

1 Anglio (Polynor).

Réunion.

1 Anglio (Polynor).

CATÉGORIE « E »

Charente.

1 Zablot (Janine).

Charente-Maritime.

1 Zablot (Janine).

Creuse.

1 Duprat (Yvonne).

Finistère.

1 Le Bihan (Marie-Thérèse).

Gironde.

1 Pebayle (Louise); 2 Montouga (Jeanne).

Hérault.

1 Tichet (Marie-Louise).

Marne.

1 Pierre (Ginette).

Marne (Haute-).

1 Pierre (Ginette).

Orne.

1 Courgenouil (Alice).

Pas-de-Calais.

1 Magnette (Alfréda).

Pyrénées (Basses-).

1 Magnette (Alfréda).

Rhin (Haut-).

1 Kempf (Marie-Madeleine).

Sarthe.

1 Leray (Madeleine).

Seine.

1 Gachet (Suzanne); 2 Duprat (Yvonne); 3 Balandras (Andrée); 4 Petit (Yvonne); 5 Leray (Madeleine); 6 Robert (Paulette).

Article R 433 du code des pensions militaires d'invalidité (emplois réservés).

Mao (Roger) (Seine); Frostin (Louis) (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine).

Direction générale des douanes et droits indirects.

Agent de constatation des douanes et droits indirects.

EMPLOI MIXTE

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Meppi (Antoine).

Corse.

1 Meppi (Antoine).

Isère.

1 Fradin de Bellabre (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Criquy (Gérard); 2 Haumesser (Charles).

Savoie.

1 Fradin de Bellabre (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Bonaldi (François).

Ardennes.

1 Laurent (Emile).

Aude.

1 Bouzinac (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Chauvin (Joseph); 2 Bonaldi (François); 3 Murzi (Jules).

Finistère.

1 Lamour (Joseph).

Gironde.

1 Laurent (Emile).

Hérault.

1 Bouzinac (Louis).

Jura.

1 Richard (Jean).

Seine.

1 Lamour (Joseph).

EMPLOI MASCULIN

Agent breveté des douanes.

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

1 Grégoire (Daniel).

Nord.

1 Grégoire (Daniel).

Service du cadastre.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation du cadastre.

CATÉGORIE « C »

Rhône.

1 Paumier (Louis).

Seine.

1 Paumier (Louis).

CATÉGORIE « D »

Vosges.

1 Bigare (Michel).

Service des alcools.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation.

CATÉGORIE « D »

1 Meyer (François); 2 Chauvin (Roger); 3 Dechelle (Pierre); 4 Beaudard (Georges).

CATÉGORIE « E »

1 Robert (Paulette).

Administration des monnaies et médailles.
Ouvrier de l'équipe d'entretien du service intérieur.

CATÉGORIE « C »

1 Vergain (René); 2 Lecerf (Pierre).

CATÉGORIE « D »

1 Meo (Daniel).

Imprimerie nationale.

Sous-prote.

CATÉGORIE « C »

1 Teissier (Alphonse).

Ouvrier temporaire qualifié.

a) Atelier de composition manuelle.
Compositeur typographe.

CATÉGORIE « C »

1 Allard (André); 2 Adrien (Jean).

Ouvrier temporaire qualifié.

b) Atelier de composition mécanique.
Opérateur linotypiste.

CATÉGORIE « C »

1 Tardy (Roger); 2 Picard (Elie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ponvienne (Jean).

Ouvrier temporaire qualifié.

e) Atelier de lithographie.
Margeur sur machines Offset.

CATÉGORIE « C »

1 Drouillot (Roger).

Ouvrier temporaire qualifié.

f) Atelier des travaux accessoires.
Papetier rogneur.

CATÉGORIE « C »

1 Alboukrek (Robert).

EMPLOI FEMININ

Ouvrière brocheuse temporaire.

1 Drouillot (Alice).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S. E. I. T. A.)

EMPLOIS MASCULINS

Vérificateur de culture.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Gourniet (Roger).

Côte-d'Or.

1 Gourniet (Roger).

Dordogne.

1 Boisserie (Edouard).

Gironde.

1 Floche (Marcel).

Lot-et-Garonne.

1 Ferry (Gabriel); 2 Taupiac (Gaston); 3 Floche (Marcel).

Maine-et-Loire.

1 Machefert (Georges).

Pyrénées (Basses-).

1 Crance (Jean).

Sèvres (Deux-).

1 Machefert (Georges).

Vendée.

1 Crance (Jean).

Vienne.

1 Degay (Lucien).

CATÉGORIE « D »

Dordogne.

1 Thomas (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Chanson (Roger); 2 Latour (Jean).

Gers.

1 Dulout (Pierre).

Isère.

1 Carbonel (Henri).

Lot-et-Garonne.

1 Lieber (Albert).

Maine-et-Loire.

1 Vieville (Georges).

Pyrénées (Basses-).

1 Dulout (Pierre); 2 Chanson (Roger).

Rhin (Bas-).

1 Hertel (Lucien).

Tarn-et-Garonne.

1 Latour (Jean).

Chef d'atelier des manufactures (technique).

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Bresson (Philippe).

Bouches-du-Rhône.

1 Bresson (Philippe).

Finistère.

1 Battais (Jean).

Indre.

1 Broussegoutte (Roger); 2 Degay (Lucien).

Loire-Inférieure.

1 Battais (Jean).

Lot-et-Garonne.

1 Chopis (Etienne).

Puy-de-Dôme.

1 Broussegoutte (Roger).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Bonnet (Lucien).

Bouches-du-Rhône.

1 Devaux (Fernand).

Côte-d'Or.

1 Jamet (Jean); 2 Cordier (Louis); 3 Billot (Marcel).

Finistère.

1 Bot (Jean).

Loire-Inférieure.

1 Bouchart (Michel).

Loiret.

1 Bourgoin (André).

Maine-et-Loire.

1 Laurent (Hugues).

Rhône.

1 Bonnet (Lucien).

Saône-et-Loire.

1 Mathieu (René).

Chef d'atelier des manufactures (comptable).

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Thibault (Alexandre).

Bouches-du-Rhône.

1 Calendini (Antoine).

Côte-d'Or.

1 Crance (Jean); 2 Perrin (Roger).

Indre.

1 Degay (Lucien).

Loire-Inférieure.

1 Quiniou (Laurent); 2 Comminetti (André).

Lot-et-Garonne.

1 Ragel (André).

Meurthe-et-Moselle.

1 Crance (Jean).

Sarthe.

1 Quiniou (Laurent).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Bacci (Roger).

Côte-d'Or.

1 Cretin-Maitenaz (Raymond).

Moselle.

1 Herson (Roger); 2 Wagner (Léon).

Rhône.

1 Portier (Francis); 2 Cretin-Maitenaz (Raymond).

Seine.

1 Chiffoleau (Clément); 2 Herson (Roger).

Ouvrier des manufactures (cadre de fabrication).

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Pogliano (Noël); 2 Arii (Jean); 3 Blanchet (Louis); 4 Riccioli (Auguste); 5 Astraudo (Baptistin); 6 Mule (Léonard); 7 Chambonneau (Marcel); 8 Spinosi (Jacques); 9 Romeu (Marcel); 10 Azema (Joseph); 11 Masse (Joseph); 12 Auroy (Clément); 13 Brun (Marcel); 14 Baretta (Antoine); 15 Zeghbib (Lucien); 16 Delserre (Honoré); 17 Fontanesi (Jean); 18 Bellanger (Louis); 19 Turmel (Aimé); 20 Emanuel (René); 21 Taccola (Jean); 22 Ramoin (Alexandre); 23 Rosso (Joseph); 24 Brachetti (Albert); 25 Mariotti (Benoit); 26 Prudhon (Charles); 27 Galloudec (Paul); 28 Montillet (Léon); 29 Saint-Laurent (André); 30 Barrazza (Jérôme); 31 Spaccesi (François); 32 Conte (François); 33 Borrel (Henri); 34 Olivier (Lucien); 35 Lallouette (Georges).

Bouches-du-Rhône.

1 Decapua (Vincent); 2 Ruggerie (Baptistin); 3 Sarde (Henri); 4 Matteini (Joseph); 5 Leenknegt (Julien); 6 Romeu (Marcel); 7 Massoni (Jean); 8 Azema (Joseph); 9 Aloujes (Robert); 10 Masse (Joseph); 11 Messina (Victor); 12 Berdou (Raymond); 13 Buzutil (Lucien); 14 Gevaud (François); 15 Grandfond (Robert); 16 Brun (Marcel); 17 Thaye (Lucien); 18 Buiguez (Pierre); 19 Fighiera (Jean); 20 Brun (René); 21 Finidori (Jean); 22 Anselmo (Aimé); 23 Saravelli (Barthélémy); 24 Di Sconsianzo (Raymond); 25 Patiri (Antoine); 26 Anfossi (Jean); 27 Dallest (Georges); 28 Pierrat (Marcel); 29 Nicoli (Marc); 30 Narducci (Victor); 31 Jaubert (Maurice); 32 Sikler (Georges); 33 Camous (Jean); 34 Emanuel (René); 35 Taccola (Jean); 36 Rosso (Joseph); 37 Brun (René); 38 Brachetti (Albert); 39 Mariotti (Benoit); 40 Bracco (Henri); 41 Galloudec (Paul); 42 Montillet (Léon); 43 Bragoni (Joseph); 44 Spaccesi (François); 45 Bourgeois (Marius); 46 Conte (François); 47 Lacoma (Robert); 48 Lallouette (Georges); 49 Castellani (Ours).

Côte-d'Or.

1 Lartaud (Pierre); 2 Barsu (Louis); 3 Tissot (Emile); 4 Boudier (Gabriel); 5 Noirot (André); 6 Mathieu (Marcel); 7 Druinot (Roger); 8 Godard (Louis); 9 Bigeard (André); 10 Millot (Pierre); 11 Dorizio (André); 12 Prunier (Aimé); 13 Pierrat (Marcel); 14 Guillaine (Gaston); 15 Nicole (Pierre); 16 Belleville (Roger); 17 Thomas (Michel); 18 Sikler (Georges); 19 Turmel (Aimé); 20 Guillemin (Albéric); 21 Guillot (Roger); 22 Lachal (Maurice); 23 Brocard (Albert); 24 Brocart (Claude); 25 Nicolas (Jean); 26 Millier (Paul); 27 Jobert (Georges); 28 Maillard (Louis); 29 Matsuert (Georges); 30 Couval (Raymond); 31 Maire (Marcel); 32 Jouvanceau (Bernard).

Finistère.

1 Le Baut (Georges); 2 Rousvoal (Louis); 3 Brignou (Jean); 4 Peron (Maurice); 5 Kerouanton (Louis); 6 Rouaud (Donatien); 7 Guivarch (Alain); 8 Souron (Emile); 9 Guenneugues (Claude); 10 Vourch (François); 11 Carrer (Louis); 12 Carré (Pierre); 13 Le Saus (Claude); 14 Corre (François); 15 Le Houerou (André); 16 Trevien (Francis); 17 Cardinal (Marcel); 18 Le Jeune (Pierre); 19 Kerrien (Jean); 20 Barbier (Pierre); 21 Le Floch (Yves); 22 Corre (Jean-Marie); 23 Gueguen (Yves); 24 Diascorn (Jean-Louis); 25 Lozac'h (Joseph); 26 Guivarch (Antoine); 27 Salaün (Jean); 28 Le Baut (Jean); 29 Le Moigne (Alain); 30 Rioual (Jacques); 31 Gachet (Marcel).

Garonne (Haute-).

1 Degeilh (Joseph); 2 Estève (Célestin); 3 Roques (Marcel); 4 Pons (André); 5 Larrieu (Michel); 6 Gaches (Thomas); 7 Duprat (Roger); 8 Chaboy (René); 9 Lautetta (Auguste); 10 Puig (Roger); 11 Bacquie (Jean); 12 Artigue (Marceau); 13 Rey (Gabriel); 14 Pribilsky (Wladislas); 15 Cazalis (Dominique); 16 Chaynes (Henri); 17 Dallest (Georges); 18 Ducoureau (Henri); 19 Tendero (Maurice); 20 Boisbineuf (Albert); 21 Segala (Pierre); 22 Couzinet (Etienne); 23 Cabanel (Philippe); 24 Lagarrigue (Jean); 25 Foucher (Jean); 26 Laverny (Jean); 27 Deschamps (Paul); 28 Celerie (Henri); 29 Vinel (Camille); 30 Merly (Nelson); 31 Saint-Laurent (André); 32 Wroblewski (Joseph); 33 Cantal (André); 34 Calvayrac (Gustave); 35 Cardouat (Gaston); 36 Borrel (Henri); 37 Ochoa (Henri); 38 Sardelucq (Roger); 39 Garrigues (Antonin); 40 Gandouly (René); 41 Cholet (Max).

Gironde.

1 Jaulin (Gilbert); 2 Duprat (Roger); 3 Lajasses (Lucien); 4 Sageaux (Roger); 5 Duthil (Hervé); 6 Charles (André); 7 Royez (Marcel); 8 Sladkovsky (Arcady); 9 Olivier (Bernard); 10 Froustey (Jean); 11 Laulan (André); 12 Gogry (René); 13 Collignon (Robert); 14 Barrere (Marcel-Jean); 15 Chasteau (Pierre); 16 Lannegrand (Eugène); 17 Dussaut (René); 18 Eyraud (Marcel); 19 Parage (Jean); 20 Bordenave (René); 21 Delmas (Marcel); 22 Jeanneau (André); 23 Puyol (Jean); 24 Gommes-Silva (Roger); 25 Merly (Nelson); 26 Latapie (Jean); 27 Lecoq (Brieuc); 28 Saleres (Pierre); 29 Larroque (Etienne); 30 Freiche (André); 31 Fresquet (René); 32 Noyer (Alcide); 33 Capdegelle (Henri); 34 Renat (Georges); 35 Chappelet (André); 36 Vergnol (Pierre); 37 Bedouet (Daniel); 38 Benetoux (Abel); 39 Vigier (Claude).

Indre.

1 Seveau (Edgar); 2 Labrune (Robert); 3 Deshayes (Henri); 4 Bonnet (Maurice); 5 Barnabe (René); 6 Lardeau (René); 7 Gitton (Roland); 8 Gogry (René); 9 Arsac (Casimir); 10 Delanne (Raymond); 11 Chabenat (Bernard); 12 Denichou (Emile); 13 Frange (André); 14 Gance (René); 15 Chuet (André); 16 Bellanger (Louis); 17 Faugere (Henri); 18 Saladin (Marc); 19 Taillibert (Gilbert); 20 Rudeaux (Georges); 21 Feuillet (Albert); 22 Borget (Gilbert); 23 Roux (Auguste); 24 Roudier (Pierre); 25 Calmel (Roger); 26 Couthon (Yvon); 27 Larigauderie (Emile); 28 Dafais (André); 29 Desecures (René); 30 Gourgon (Alphonse); 31 Bernardet (Marcel); 32 Challal (Akli); 33 Abrioux (Jean-Pierre).

Loire-Inférieure.

1 Kerouanton (Louis); 2 Bideau (Léon); 3 Jounier (Joseph); 4 Valton (Paul); 5 Eriau (André); 6 Rouaud (Donatien); 7 Lamy (François); 8 Subileau (Yves); 9 Blavette (André); 10 Jounis (René); 11 Jan (François); 12 Delaleu (Camille); 13 Fontanesi (Jean); 14 Boizard (Henri); 15 Pennarun (François); 16 Carré (Pierre); 17 Barbier (Jean); 18 Vrignaud (Marcel); 19 Monnier (Henri); 20 Le Saus (Claude); 21 Derudder (Marcel); 22 Chauvat (Henri); 23 Tregarot (Georges); 24 Trevien (Francis); 25 Nicolas (Jacques); 26 Imbert (Raymond); 27 Le Jeune (Pierre); 28 Musseau (Fernand); 29 Le Floch (Yves); 30 Corre (Jean-Marie); 31 Lohier (Henri); 32 Brault (Paul); 33 Diascorn (Jean-Louis); 34 Plassais (Eugène); 35 Bataille (Eugène); 36 Briand (Julien); 37 Le Baut (Jean); 38 Guillemot (Robert); 39 Boireau (Georges); 40 Mac Carthy (Michel); 41 Gachet (Marcel).

Loiret.

1 Grillot (Edouard); 2 Deshayes (Henri); 3 Lardeau (René); 4 Ploton (René); 5 Chabenat (Bernard); 6 Denichou (Emile); 7 Chaulet (Georges); 8 Gance (René); 9 Boizard (Henri); 10 Regent (Marcel); 11 Foucher (Jean); 12 Dousset (Gaston); 13 Brocard (Claude); 14 Michaut (Paul); 15 Lejars (Maurice); 16 Cholet (Max); 17 Bedouet (Daniel).

Lot-et-Garonne.

1 Esteve (Célestin); 2 Jaulin (Gilbert); 3 Chaboy (René); 4 Lajasses (Lucien); 5 Sageaux (Roger); 6 Artigue (Marceau); 7 Duthil (Hervé); 8 Bernard (Roger); 9 Charles (André); 10 Royez (Marcel); 11 Constant (Robert); 12 Pribilsky (Wladislas); 13 Froustey (Jean); 14 Laulan (André); 15 Cazeneuve (Octave); 16 Tendero (Maurice); 17 Segala (Pierre); 18 Chaulet (Georges); 19 Barrere (Marcel); 20 Chasteau (Pierre); 21 Damouran (Olivier); 22 Robert (Francis); 23 Lagarrigue (Jean); 24 Rami (Marc); 25 Laffitte (Roc); 26 Eyraud (Marcel); 27 Camous (Jean); 28 Laverny (Jean); 29 Parage (Jean); 30 Magnan (Joseph); 31 Bordenave (René); 32 D'Herin (Bruno); 33 Delmas (Marcel); 34 Deschamps (Paul); 35 Agnic (Raoul); 36 Merger (Roger); 37 François (Noël); 38 Abert (Michel); 39 Dubourg (Roger); 40 Ragot (Jean); 41 Latapy (René); 42 Kuster (Henri); 43 Celerie (Henri); 44 Vinel (Camille); 45 Diralson (Joseph); 46 Gay (Lucien); 47 Prevost (Albert); 48 Latapie (Jean); 49 Wroblewski (Joseph); 50 Calvayrac (Gustave); 51 Saleres (Pierre); 52 Drejski (François); 53 Larroque (Etienne); 54 Cardouat (Gaston); 55 Freiche (André); 56 Lafargue (Pierre); 57 Parrel (Yvon); 58 Ochoa (Henri); 59 Noyer (Alcide); 60 Delpuch (André); 61 Lejars (Maurice); 62 Sardelucq (Roger); 63 Capdegelle (Henri); 64 Renat (Georges); 65 Vergnol (Pierre); 66 Grimard (Lucien); 67 Gandouly (René); 68 Estay (Georges).

Maine-et-Loire.

1 Le Mat (Jean-Marie); 2 Valton (Paul); 3 Lambert (Eugène); 4 Lamy (François); 5 Vermesse (Victor); 6 Subileau (Yves); 7 Constant (Robert); 8 Jan (François); 9 Moreau (Marcel); 10 Girodon (Bernard); 11 Metayer (Gabriel); 12 Bevilis (Robert); 13 Delaleu (Camille); 14 Bellard (Jules); 15 Bisson (Bernard); 16 Vrignaud (Marcel); 17 Monnier (Henri); 18 Cuau (Maurice); 19 Chauvat (Henri); 20 Joufflineau (Jean); 21 Chauvat (Henri); 22 Lohier (Honoré); 23 Plassais (Eugène).

Meurthe-et-Moselle.

1 Raclot (André); 2 Schmitt (Jean); 3 Barabinot (Charles); 4 Creusot (Martial); 5 Herodet (Roger); 6 Huguenin (Robert); 7 Heberle (Rodolphe); 8 Chaply (Joseph); 9 Thomas (René); 10 Prunier (Aimé); 11 Leclaire (Ferdinand); 12 Balthazard (Henri); 13 Ravoux (Charles); 14 Dussant (René); 15 Deschamps (André); 16 Couronne (Jean); 17 Szcygiel (Guillaume); 18 Laval (Pierre); 19 Scherer (André); 20 Laniot (Raymond); 21 Morel (Marie); 22 Gilbert (Albert); 23 Erb (Joseph); 24 Œhler (Jean); 25 Gravier (Marc); 26 Noël (Raymond); 27 Christen (Paul); 28 Spehner (François); 29 Fixard (Yvon).

Moselle.

1 Brouant (Auguste); 2 Thomas (René); 3 Tonon (Georges); 4 Leclaire (Ferdinand); 5 Szcygiel (Guillaume); 6 Laniot (Raymond); 7 Metter dit Roehrbein (Victor); 8 Muller (Jean-Pierre); 9 Zerger (Roger); 10 Wilbois (Louis); 11 Baudoin (Gilbert); 12 Schwartz (Antoine); 13 Eichelberger (Henri).

Nord.

1 Wandels (Gaston); 2 Rohart (Albert); 3 Devos (Joseph); 4 Debret (René); 5 Van Brussel (Clément); 6 Mugrez (Augustin); 7 Rey (Gabriel); 8 Peron (Jean-Marie); 9 Grimard (Lucien).

Oise.

1 Thaye (Lucien); 2 Luciani dit Eldin (Raoul); 3 Touchart (Albert); 4 Damouran (Olivier); 5 Herin (Nicolas); 6 d'Herin (Bruno); 7 Tregarot (Georges); 8 Dubourg (Roger); 9 Gay (Lucien); 10 Marguerite (Alfred); 11 Deblois (André).

Puy-de-Dôme.

1 Ruffaut (Gilbert); 2 Graverol (Roland); 3 Olivier (Bernard); 4 Luciani dit Eldin (Raoul); 5 Perrin (Jean); 6 Janton (Raoul); 7 Durant (Alexandre); 8 Moulin (Roger); 9 de Matteo (Gaby); 10 Couthon (Yvon); 11 Roy (Jules); 12 Boulant (André); 13 Germain (Pierre); 14 Germain (Alphonse); 15 Jamier (Joseph); 16 Bernard (Adrien).

Rhin (Bas-).

1 Meyer (Camille); 2 Huhne (Henri); 3 Buklert (Kurt); 4 Tonon (Georges); 5 Koechler (Charles); 6 Koechler (Marcel); 7 Deschamps (André); 8 Ramoin (Alexandre); 9 Ragot (Jean); 10 Laval (Pierre); 11 Metier dit Roehrbein (Victor); 12 Bernard (Marcel); 13 Baudoin (Gilbert).

Rhône.

1 Rozier (Raymond); 2 Lachenal (Antoine); 3 Dumazer (Benjamin); 4 Mourier (Maurice); 5 Tissot (Emile); 6 Auroy (Clément); 7 Ollier (Joseph); 8 Chassagnette (Louis); 9 Lesne (Henri); 10 Augard (Albert); 11 Dussiaux (Etienne); 12 Mathieu (Marcel); 13 Barnabe (René); 14 Gross (Roger); 15 Guillaine (Gaston); 16 Almiral-Gimenez (Joseph); 17 Thomas (Michel); 18 Renaud (Camille); 19 Flant (Gustave); 20 Blangero (Pierre); 21 Desrayaud (Marcel); 22 de Matteo (Gaby); 23 Mavelle (Marcel); 24 Balestra (Jean-Marie); 25 Bianchetta (Etienne); 26 Bourgeois (Marius).

Saône-et-Loire.

1 Rozier (Raymond); 2 Froppier (Marcel); 3 Dumazer (Benjamin); 4 Limonet (Raymond); 5 Lesne (Henri); 6 Lesne (Marius); 7 Augard (Albert); 8 Gautbier (Lucien); 9 Noirot (André); 10 Nicole (Pierre); 11 Dubois (Albert); 12 Flant (Gustave); 13 Guillemin (Albéric); 14 Guillot (Roger); 15 Prudhon (Charles); 16 Roy (Jules); 17 Matsaert (Georges); 18 Jouvanceau (Bernard); 19 Hemery (Jean).

Sarthe.

1 Jounier (Joseph); 2 Gerault (Clément); 3 Guivarch (Alain); 4 Souron (Emile); 5 Paugoy (Julien); 6 Le Guennec (Jacques); 7 Blavette (André); 8 Moreau (Marcel); 9 Metayer (Gabriel); 10 Boisbineuf (Albert); 11 Farin (François); 12 Vallet (Bernard); 13 Peron (Jean); 14 Marguerite (Alfred); 15 Kerrien (Jean); 16 Lozach (Joseph); 17 Boinnet (André); 18 Jore (Charles); 19 Le Moigne (Alain)

Seine.

1 Fradin (Maurice); 2 Caponi (Jacques); 3 Fighiera (Jean); 4 Bernard (Roger); 5 Chaply (Joseph); 6 Debret (René); 7 Baretta (Antoine); 8 Saravelli (Barthélémy); 9 Zeghbib (Lucien); 10 Badie (Gérard); 11 Jahan (Roger); 12 Gross (Roger); 13 Guenneugues (Claude); 14 Cournede (André); 15 Carrer (Louis); 16 Gueneret (Maurice); 17 Ducrocq (Jean); 18 Haccart (Maurice); 19 Faugere (Henri); 20 Corre (François); 21 Rami (Marc); 22 Buisson (Roger); 23 Durando (Louis); 24 Herin (Nicolas); 25 Blangero (Pierre); 26 Milhomme (Gaston); 27 Cuau (Maurice); 28 Francois (Noël); 29 Latapy (René); 30 Vallet (Bernard); 31 Bracco (Henri); 32 Lillaz (Edouard); 33 Roux (Auguste); 34 Jobert (Georges); 35 Benguigui (Henri); 36 Bragoni (Joseph); 37 Chauvat (Henri); 38 Barrazza (Jérôme); 39 Bernard (Marcel); 40 Perron (Paul); 41 Lecoq (Brieuc); 42 Barbier (Pierre); 43 Parret (Yvon); 44 Laforge (Eugène); 45 Lacoma (Robert); 46 Desecures (René); 47 Brault (Paul); 48 Plaisance (Raymond); 49 Motreff (Pierre); 50 Pean (Adolphe); 51 Deblois (André); 52 Duval (Guy); 53 Boireau (Georges); 54 Mac Carthy (Michel); 55 Paugnat (Martial).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Ponzi (Michel); 2 Clerico (Paul); 3 Martin (Noël); 4 Massa (François); 5 Raibaut (Charles); 6 Rizzo (Pascal); 7 Raffard (Octave); 8 Limbach (Charles); 9 Duburcq (René); 10 Laporte (Eugène); 11 Gaffory (Etienne); 12 Marcantoni (Jean-Louis); 13 Bartoli (Antoine); 14 Castelli (Celro); 15 Sarron (Edmond); 16 Le Morvan (Louis); 17 Laugie (Honoré); 18 Badoux (René); 19 Michel (Georges); 20 Palmesani (Roger); 21 Mior (Marius); 22 Pacini (Paul); 23 Gaymard (Auguste); 24 Riolfi (Pierre); 25 Hugon (Georges); 26 De Coux (Mary); 27 Barbe (Emile); 28 Montedonico (Pierre); 29 Dalmas (Louis); 30 Etienne (Pierre); 31 Bonato (Jeannot); 32 Pagliano (Sylvain); 33 Porcher (Roger); 34 Tranchand (Paul); 35 Taddei (François); 36 Deidier (Jean-Louis); 37 Sorba (François); 38 Mancusso (Nicolas); 39 Grisoni (Louis); 40 Bernardi (Jean); 41 Peirano (Auguste); 42 Despoine (Roger); 43 Rousselot (Marcel); 44 Maiolino (Antoine); 45 Arnault (Daniel); 46 Hartmann (Robert); 47 Caramello (Charles); 48 Chauvirey (Michel); 49 Javet (Jacques); 50 Grain (Pierre); 51 Lanteri (Joseph); 52 Mallet (Claude); 53 Lottier (Félix); 54 Weber (Armand); 55 Magnat (Hubert); 56 Boglietti (Louis); 57 Vincent (Marcel); 58 Gautron (Georges); 59 Roulleau (Edmond); 60 Rastègue (Louis); 61 Thiry (Léon); 62 Palmesani (Clément); 63 Depetris (René); 64 Cottereau (Daniel); 65 Peyron (Roger); 66 Laugier (Antoine); 67 Baudiment (Victor); 68 Chipot (Edmond); 69 Dupuy (Jean); 70 Rollet (René); 71 Sardier (Daniel); 72 Anizan (Fernand); 73 Lorin (Etienne); 74 Feuvry (Roger); 75 Thomas (Charles); 76 Gobin (Jean-Jacques); 77 Moulin (Marius); 78 Romeo (Charles); 79 Patetta (Joseph); 80 Deunf (Albert); 81 Filippi (Mathieu); 82 Barraud (Georges); 83 Mille (André); 84 Drogoul (Emile); 85 Yahia (Mébareck); 86 Piquart (Pierre); 87 Marchaud (Robert); 88 Gaitte (Marius); 89 Delaguette (Maurice); 90 Bartoli (Vital); 91 Lac (Jean-Louis); 92 Vescovali (Joseph); 93 Comby (Emilien); 94 Bono (Jean); 95 Moulet (Elie); 96 Rainjonneau (Marcel); 97 Gasquet (Roger); 98 Musso (Alfred); 99 Bartoli (Robert); 100 Borel (Léonce); 101 Barachia (Louis); 102 Hamon (Pierre); 103 Didier (Guy); 104 Laizet (Raymond); 105 Rota (Pierre); 106 Fessard (Bernard); 107 Bart (Daniel); 108 Reisser (Pierre); 109 Cavigioli (Jean); 110 Blot (André); 111 Giuliani (Simon); 112 Giudicelli (Antonin); 113 Bartheleiny (Edouard); 114 Le Roux (René); 115 Moiroux (Raymond); 116 Gasparini (Paulin); 117 Pretre (René); 118 Simondi (Gérard); 119 Vezzoni (Robert); 120 Beaudry (Gaston); 121 Chery (Lucien); 122 Guglierame (Arthur); 123 Mogenot (André); 124 Dandurand (Jean); 125 Bicrel (Jacques); 126 Beda (Armand); 127 Betton (Robert); 128 Buiron (Julien); 129 Dron (Didier); 130 Molard (Camille); 131 Mamberti (Antoine); 132 Tambini (Jules); 133 Maurizi (François); 134 Dumas (Léon); 135 Ferrero (Ange); 136 Spinard (Guy); 137 Dansault (Yves); 138 Aubry (Albert); 139 Tabouret (Serge).

Bouches-du-Rhône.

1 Gaspari (Pierre); 2 Bernardini (Joseph); 3 Sancin (Marius); 4 Rizzo (Pascal); 5 Boissier (Auguste); 6 Bossuet (Marcel); 7 Ferrère (Jean); 8 Picard (Paul); 9 Benedetti (Jérôme); 10 Limbach (Charles); 11 Sendou (Maurice); 12 Simean (Paul); 13 Gaffory (Etienne); 14 Marcantoni (Jean-Louis); 15 Lombard (Paul); 16 Balducchi (Jean); 17 Le Goff (Eugène); 18 Costantino (Jean); 19 Attwood (Albert); 20 Cecconi (Louis); 21 Pezet (Henri); 22 Ouellie (Jean); 23 Castrique (Charles); 24 Pons (Auguste); 25 Bouvard-Coconnet (Alexis); 26 Le Morvan (Louis); 27 Rosiers (René); 28 Athiel (Robert); 29 Deleq (Albert); 30 Filippi (Jean); 31 Benoit (Pierre-Marie); 32 Gallardo (Joseph); 33 Mari (Lucien); 34 Colombier (Emile); 35 Badoux (René); 36 Michel (Georges); 37 Bonnet (Maurice); 38 Bartoli (François); 39 De Perelli (Dominique); 40 Palmesani (Roger); 41 Juste (Louis); 42 Pacini (Paul); 43 Gaymard (Auguste); 44 Delmas (René); 45 Hugon (Georges); 46 Brunet (François); 47 Raynal (Noël); 48 Dispagne (René); 49 Payan (Elie); 50 Perrichon (Charles); 51 Dalmas (Louis); 52 Ducarton (André); 53 Artaud (Victor); 54 Vidal (Charles); 55 Martin (Sylvain); 56 Perret (Raymond); 57 Porcher (Roger); 58 Aussandon (Simon); 59 Taddei (François); 60 Deidier (Jean-Louis); 61 Sorba (François); 62 Mornet (Pierre); 63 Disdier (Henri); 64 Ginesy (Albert); 65 Le Yaouanc (Yvon); 66 Tabet (Marcel); 67 Mancusso (Nicolas); 68 Magagnotti (Louis); 69 Grisoni (Louis); 70 Peirano (Auguste); 71 Pottier (Marcel); 72 Ettori (Toussaint); 73 Hartmann (Robert); 74 Breton (Paul); 75 Battestini (Armand); 76 Lanteri (Joseph); 77 Pergola (Mathieu); 78 Hubert (Roger); 79 Weber (Armand); 80 Terzean (Sarhis); 81 Canniccioni (Dominique); 82 Barret (Raymond); 83 Roux (Félix); 84 Delon (André); 85 Pieve (Pierre); 86 Jongue (Aristide); 87 Cantoni (Ange); 88 Osmont (René); 89 Jouanin (Louis); 90 Varachaud (Joseph); 91 Rastegue (Louis); 92 Ferri (Pierre); 93 Alphonsy (Yves); 94 Thiry (Léon); 95 Palmesani (Clément); 96 Depetris (René); 97 Moutiet (Paul); 98 Chabanis (Régis); 99 Verges (René); 100 Biancarelli (Baptiste); 101 Slovensky (Gaston); 102 Franceschi (François); 103 Gazzera (Louis); 104 Dumas (Georges); 105 Tournier (Lucien); 106 Pélissier (Gilbert); 107 Laugier (Antoine); 108 Brun (Jean); 109 Chipot (Edmond); 110 Moulin (Hubert); 111 Rollet (René); 112 Mauro (Vincent); 113 Muris (Victor); 114 Capsie (Henri); 115 Cheurlin (Guy); 116 Roux (Marcel); 117 Thomas (Charles); 118 Garcin (Henri); 119 Allibert (Antoine); 120 Salvador (Camille); 121 Blanchon (Jean); 122 Cagliero (Henri); 123 Deunf (Albert); 124 Filippi (Mathieu); 125 Conti (Guy); 126 Polidori (Jules); 127 Louat (Jean); 128 Jousselme (Fernand); 129 Mille (André); 130 Yahia (Mebareck); 131 Le Prince (Auguste); 132 Biaggini (Parsius); 133 Fratacci (Charles); 134 Ponzio (Alcide); 135 Husson (Jules); 136 Bonneaud (Albert); 137 Gaitte (Marius); 138 Agostini (Pierre); 139 Vanhaeke (Henri); 140 Damiani (Victor); 141 Bally (René); 142 Allezy (Ulysse); 143 Visconti (Mario); 144 Bernard (Gaston); 145 Roman (Jean); 146 Blanc (Roger); 147 Comby (Emilien); 148 Bechar (Idir); 149 Hainet (Marcel); 150 Moulet (Elie); 151 Jubilo (Maurice); 152 Rebeur (Paul); 153 Gasquet (Roger); 154 Debre (Rémy); 155 Bartoli (Robert); 156 Plas (Camille); 157 Borel (Léonce); 158 Ferrero (Emile); 159 Rota (Pierre); 160 Jehan (Louis); 161 Dole (René); 162 Cavigioli (Jean); 163 Monnet (Roger); 164 Vives (Edmond); 165 Giudicelli (Antonin); 166 Barthélémy (Edouard); 167 Delattre (André); 168 Masseni (Ammar); 169 Drigou (Raymond); 170 Guérin (Franck); 171 Antonelli (Michel); 172 Poiron (Louis); 173 Scopetani (Henri); 174 Hekimian (Krikor); 175 Moiroux (Raymond); 176 Blanc (Georges); 177 Paccini (Marc); 178 Gasparini (Paulin); 179 Quilichini (Hyacinthe); 180 Bergamasco (Jules); 181 Simondi (Gérard); 182 Vezzoni (Robert); 183 Cerutti (François); 184 Lejeune (Pierre); 185 Chery (Lucien); 186 Guglierame (Arthur); 187 Junqua (Lucien); 188 Leseigneur (Louis); 189 Tambini (Jules); 190 Teboul (Marc); 191 Payan (Adrien); 192 Jule (Georges); 193 Bellantonio (Paul); 194 Falchero (Richard); 195 D'Auria (Henri); 196 Le Bouler (René); 197 Fabre (Gustave); 198 Raffali (Adonis); 199 Fantou (André); 200 Alfonsi (François); 201 Fabre (Pierre); 202 Pereira da Cunha (Jacques); 203 Giacomini (Robert); 204 Aubry (Albert); 205 Lucanik (André); 206 Palmese (André); 207 Moutel (Lucien); 208 Moser (Jacques); 209 Tabouret (Serge).

Côte-d'Or.

1 Bernardini (Joseph); 2 Jacquot (Charles); 3 Sola (François); 4 Bondeau (André); 5 Chamson (Guy); 6 Michon (Louis); 7 Girard (Raymond); 8 Fourcroy-(Hoche); 9 Parisot (Joseph); 10 Pont (Maurice); 11 Pasquier (Georges); 12 Le Lay (Edouard); 13 Pouliquen (Jean); 14 Micard (Gaston); 15 Guttierez (Louis); 16 Perrin (Michel); 17 Gregoire (Jean); 18 Sonrier (René); 19 Rousselot (Marcel); 20 Pain (Lucien); 21 Pernot (Jean); 22 Fuchey (Jean); 23 Berthet (Jean); 24 Robert (Marius); 25 Losseroy (Abel); 26 Berbey (Victor); 27 Menelot (Marcel); 28 Poulet (Robert); 29 Soyer (Henri); 30 Malos (Pierre); 31 Delalay (Jean); 32 Mariotte (Félix); 33 Le Reuil (Virgile); 34 Dubost (Fernand); 35 Foulet (Paul); 36 Pierotti (Edmond); 37 Boullemet (Henri); 38 Januet (Roland); 39 Peyron (Roger); 40 Simon (Marcel); 41 Lapostolle (Georges); 42 Nevers (Serge); 43 Laravoire (Francis); 44 Bon (André); 45 Clauzel (Georges); 46 Schwartz (Robert); 47 Gibassier (Robert); 48 Sapolin (Roland); 49 Yessle (Daniel); 50 Noirot (Charles); 51 Reverdiau (Alfred); 52 Bastie (René); 53 Hamon (Pierre); 54 Didier (Guy); 55 Reisser (Pierre); 56 Reynier (Bernard); 57 Prugniaux (Roger); 58 Mignotte (Michel); 59 Curot (Bernard); 60 Blot (André); 61 Andre (Maurice); 62 Borde (Maurice); 63 Laurent (Alexandre); 64 Jean (René); 65 Belin (André); 66 Briet (Michel); 67 Ledier (Ernest); 68 Belaire (Henri); 69 Trevinio (René); 70 Clair (Camille); 71 Bert (Marcel); 72 Merlin (Jean); 73 Vandecasteele (Daniel); 74 Sage (Jean); 75 Picard (Michel); 76 Ducatez (Henri); 77 Cagniant (Maurice); 78 Le Doux (Laurent); 79 Michaud (Bernard); 80 Gallier (Jean); 81 Lardin (Maurice); 82 Noël (Pierre); 83 Nicolle (Auguste); 84 Bardoux (Pierre); 85 Roquel (Albert); 86 Billot (Marcel); 87 Augry (Pierre); 88 Mergey (Emile); 89 Hautin (Jacques); 90 Hezard (Roger); 91 Barbarin (Marcel); 92 Winter (Louis); 93 Dumas (Léon); 94 Guillemin (Robert); 95 Deshayes (Henri); 96 Menault (Roger); 97 Chartier (Roger); 98 Boileau (Georges); 99 Lehmann (Serge); 100 Siméon (René); 101 Moser (Jacques).

Finistère.

1 Morin (Yves-Marie); 2 Teffo (Jean); 3 Lagadec (Jean); 4 Nicolas (Albert); 5 La Saout (Armand); 6 Lautrou (Albert); 7 Ronarc'h (Victor); 8 Jacq (François); 9 Cloarec (Jean); 10 Merret (Jean); 11 Kergoat (Jean); 12 Gillard (François); 13 Creignou (Pierre); 14 Rozec (François); 15 Saliou (Hervé); 16 Clech (François); 17 L'Her (Jean); 18 Liziard (Alain); 19 Tanguy (Emile); 20 Cros (Henri); 21 Lorant (André); 22 Basset (Jean-Baptiste); 23 Bourigan (François); 24 Scour (François); 25 Kerebel (Robert); 26 Prigent (Goulven); 27 Guillo (Ferdinand); 28 Loussot (Raymond); 29 Tromeur (Marcel); 30 Cadran (Jacques); 31 Le Yaouanc (Yvon); 32 Bernardi (Jean); 33 Fily (François); 34 Paugam (Jean-Marie); 35 Lenes (Antoine); 36 Jourdren (Alain); 37 Primel (François); 38 Broudic (Yves); 39 Dagorn (René); 40 Meur (Jean); 41 Mevel (Hamon); 42 Pene (Victor); 43 Martin (Thomas); 44 Mace (Jean-Marie); 45 Lozach (Jean); 46 Kerleo (François); 47 Argus (Emile); 48 Leaustic (Pierre); 49 Beaudre (Joseph); 50 Hamon (Jean); 51 Auguet (Claude); 52 Madec (Antoine); 53 Le Strat (Fernand); 54 Guyomarc'h (François); 55 Bernier (Paul); 56 Spagnol (Maurice); 57 Pouliquen (Jean); 58 Herry (Joseph); 59 Larhantec (François); 60 Hamon (René); 61 Le Dantec (Alfred); 62 Castel (François); 63 Blanchard (Maurice); 64 Connan (Louis); 65 Le Bars (Corentin); 66 Lavanant (Edouard); 67 Piolot (Jean); 68 Gestin (Yves); 69 André (Alexandre); 70 Abgrall (François); 71 Becam (Jean); 72 Boucher (Roger); 73 Messager (Pierre); 74 Quinion (Robert); 75 Quemener (Joseph); 76 Penos (Claude); 77 Le Jeune (Robert); 78 Caroff (François); 79 Toquer (Louis); 80 Bucaille (André); 81 Latinier (Octave); 82 Le Roux (Yves); 83 Le Bourlay (Louis); 84 Blin (Maurice); 85 Le Scanff (Jean); 86 Le Velly (Yves); 87 Traon (François); 88 Rouziere (Octave); 89 L'Hostis (Armand); 90 Moal (Jean-Marie); 91 Reilhac (Claude); 92 Brisson (Gilbert); 93 Prigent (Jean); 94 Le Clair (Joseph); 95 Chartier (Roger); 96 Breton (Jean); 97 Jollet (Nicolas); 98 Bellec (Jean); 99 Bernard (Jean); 100 Gautier (Lucien); 101 Rivoal (Louis); 102 Puillandre (Pierre); 103 Regat (Marcel); 104 Kerherve (Paul); 105 Mazeas (Yves); 106 Plantec (Roger); 107 Lesquin (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Aoudia (Mohand); 2 Salies (Pierre); 3 Picard (Paul); 4 Dunogue (Gérard); 5 Dauvergne (René); 6 Viala (Marcel); 7 Emma (Michel); 8 Icart (Jean); 9 Athiel (Robert); 10 Naudy (Denis); 11 Combres (Ellen); 12 Georges (Louis); 13 Dumon (Henri); 14 Mech (Henri); 15 Raynal (Noël); 16 Laurent (Louis); 17 Verges (Barthélémy); 18 Crabere (Roland); 19 Stephan (François); 20 Labatut (Pierre); 21 Luc (Clément); 22 Vincent (Marcel); 23 Desbœuf (Armand); 24 Escoule (Georges); 25 Harnay (Albert); 26 Frendo (Georges); 27 Manolesco (Stoian); 28 Neri (Marc); 29 Anizan (Fernand); 30 Lorin (Etienne); 31 Labat (Robert); 32 Rustaing (François); 33 Proust (Félix); 34 Gallard (Roland); 35 Estrems (Michel); 36 Blanc (Roger); 37 Lavanant (Edouard); 38 Marc (Fernand); 39 Caramel (Marcel); 40 Gendre (Michel); 41 Plas (Camille); 42 Vivies (Maurice); 43 Vignes (Joseph); 44 Vives (Edmond); 45 Saunard (Jean); 46 Dupouy (Bernard); 47 Grimard (Edouard); 48 Leleu (Léon); 49 Roussel (Pierre); 50 Dandurand (Jean); 51 Soula (Georges); 52 Monfrays (Raymond); 53 Junqua (Lucien); 54 Buiron (Julien); 55 Camy (Félix); 56 Rakotondrabe (Jean-Louis); 57 Oules (René); 58 Bernis (Germain); 59 Sauret (Henri); 60 Dardenne (René); 61 Subra (Dominique).

Gironde.

1 Lacabe (Jean); 2 Icart (Jean); 3 Wis (André); 4 Rosiers (René); 5 Beneteau (Pierre); 6 Rache (Robert); 7 Naudy (Denis); 8 Fourcroy (Hoche); 9 Lascar (Mathias); 10 Nagel (Emile); 11 Poulot (Antonin); 12 Basset (Jean-Baptiste); 13 Dulin (André); 14 Scour (François); 15 Lannegrand (Robert); 16 Cot (Raoul); 17 Hivert (André); 18 Rivault (André); 19 Delteil (Louis); 20 Stephan (François); 21 Saint-Lannes (Noël); 22 Quemener (Jean-Marie); 23 Desbœuf (Armand); 24 Ferri (Pierre); 25 Dupouy (Pierre); 26 Roussey (André); 27 Palvadeau (Alfred); 28 Chauvet (Jacques); 29 Simon (Jean); 30 Boulay (Michel); 31 Manolesco (Stoian); 32 Cluzaud (Marcel); 33 Rachou (Germain); 34 Portie (Georges); 35 Dupuy (Jean); 36 Charpentier (Edouard); 37 Dubois (Louis); 38 Douillard (Paul); 39 Janis (Yves); 40 Renard (Jean); 41 Darenes (Albert); 42 Ravignon (Léon); 43 Hecquet (Edouard); 44 Boude (Fernand); 45 Vescovali (Joseph); 46 Cassouret (Fernand); 47 Gautier (Ernest); 48 Jouveau (René); 49 Serres (Louis); 50 André (Alexandre); 51 Defix (René); 52 Farge (Jean); 53 Boucher (Roger); 54 Dubos (Yves); 55 Boucher (Roger); 56 Correia (Jean); 57 Lafon (André); 58 Mehdi (Abdelmajid ben Mohamed); 59 Gourgues (Louis); 60 Teillet (Paul); 61 Dupouy (Bernard); 62 Le Roux (René); 63 Rivière (Henri); 64 Dupeyron (Gabriel); 65 Roussel (Pierre); 66 Fourre (Pierre); 67 Martin (Jean); 68 Parcelier (Louis); 69 Leroi (Jean); 70 Bayse (Yves); 71 Grignon (Gabriel); 72 Camy (Félix); 73 Ducasse (René); 74 Leble (Pierre); 75 Cavaille (Pierre); 76 Morillon (Jean); 77 Mene (Georges); 78 Thomas (Félicien); 79 Souquet (Lucien); 80 Celery (Christian); 81 Sauret (Henri); 82 Chaudieres (Georges); 83 Arbey (Robert).

Indre.

1 Millet (Maurice); 2 Brouard (André); 3 Meuray (Léopold); 4 Sinople (Robert); 5 Gaud (Joseph); 6 Cornu (Georges); 7 Pinault (Pierre); 8 Bigourdan (Jean); 9 Peslerbre (René); 10 Bertin (Jean); 11 Le Fouler (Jean); 12 Chehanne (Gaston); 13 Charpentier (Joseph); 14 Deutschmann (Paul); 15 Murat (Lucien); 16 Nys (Fernand); 17 Goasdoue (Paul); 18 Varachaud (Joseph); 19 Bruneau (Serge); 20 Faes (Paul); 21 Lecannelier (André); 22 Luneau (André); 23 Arson (Marcel); 24 Baudiment (Victor); 25 Clément (Gérard); 26 Chapuis (Lucien); 27 Guellaud (Philippe); 28 Gabard (Jacques); 29 Gillet (Jean); 30 Weiss (Armand); 31 Mudry (André); 32 Bordat (Alexandre); 33 Caramel (Marcel); 34 Rainjonneau (Marcel); 35 Courty (Lucien); 36 Lavillonnière (Armand); 37 Brisset (Noël); 38 Choupeaux (Maurice); 39 Izaute (Pierre); 40 Lagnel (Roger); 41 Nicolas (Robert); 42 Villiers (René); 43 Gautrat (Paul); 44 Cholet (Yvon); 45 Jaenigen (Gilbert); 46 Leizour (Pierre); 47 Dorangeon (René); 48 Compagnet (Jean); 49 Daul (Joseph); 50 Ragot (Pierre); 51 Vidal (Henri); 52 Watremez (Jean-Jacques); 53 Coutant (Henri); 54 Marot (Georges); 55 Labbe (Jean); 56 Carcaud (André); 57 Barboux (Claude); 58 Larrieu (Jean); 59 Fichet (Roger); 60 Lacote (Yvon); 61 Combaud (Jacques); 62 Laquaz (Lucien); 63 Ageorges (Pierre); 64 Lemaire (Maurice); 65 Martin (Pierre); 66 Galamont (Ernest); 67 Auguet (Robert).

Loire-Inférieure.

1 Nicolas (Albert); 2 Ronarc'h (Victor); 3 Jacq (François); 4 Grison (Robert); 5 Rannou (Jean); 6 Oueille (Jean); 7 Goury (Pierre); 8 Ploteau (Edmond); 9 Lebas (François); 10 L'Her (Jean); 11 Nicolas (Henri); 12 Allory (André); 13 Noël (Elie); 14 Le Tyrant (François); 15 Retif (André); 16 Guillet (Yves); 17 Laugie (Honoré); 18 Liziard (Alain); 19 Saintot (Roger); 20 Bourdaud (Marcel); 21 Martineau (Georges); 22 Leme (Yves); 23 Maingot (René); 24 Tanguy (Emile); 25 Ferrand (René); 26 Bonnet (Benjamin); 27 Lhutin (Emile); 28 Lorant (André); 29 Voisin (Alfred); 30 Le Scamff (Marcel); 31 Danrée (Marcel); 32 Rivron (Georges); 33 Barraud (Jean); 34 Claveau (Victorien); 35 Guillo (Ferdinand); 36 Bombail (Joseph); 37 Martin (Pierre-Paul); 38 Pouliquen (Jean); 39 Mornet (Pierre); 40 Lamande (Emile); 41 Meriau (Maurice); 42 Monteau (Alphonse); 43 Lordonne (Robert); 44 Alix (Henri); 45 Lefeuvre (Jean); 46 Arnault (Daniel); 47 Gillard (Fernand); 48 Bellom (Roger); 49 Guibert (Joseph); 50 Rouge (Guy); 51 Boceno (Ange); 52 Palaric (Désiré); 53 Lenes (Antoine); 54 Fonteneau (Hilaire); 55 Augereau (Armand); 56 Gendron (Constant); 57 Broudic (Yves); 58 Le Dorze (Bénoni); 59 Le Hyaric (Louis); 60 Chauveau (Sébastien); 61 Cloutour (Jean); 62 Le Strat (Marcel); 63 Dabreteau (Auguste); 64 David (Paul); 65 Macé (Jean-Marie); 66 Durand (Jean-Marius); 67 Lorant (Eugène); 68 Mas (Prosper); 69 Charles (Louis); 70 Poly (Georges); 71 Palvadeau ((Alfred); 72 Le Guillou (Pierre); 73 Paillaud (Jean-Baptiste), 74 De la Tribouille (Gaston); 75 Perreau (Maurice); 76 André (Marcel); 77 Weber (Denis); 78 Nuriec (Yves); 79 Dernoncourt (Marceau); 80 Boulay (Michel); 81 Guyomard (Albert); 82 Lecomte (Maurice); 83 Robin (Raymond); 84 Pellier (Marcel); 85 Deschamps (Narcis); 86 Courtillat (Raymond); 87 Perocheau (Yvon); 88 Hebert (Gaston); 89 Freschet (Marcel); 90 Morin (Roger); 91 Guilbaud (Paul); 92 Auguet (Claude); 93 Couedro (Gabriel); 94 Martin (Georges); 95 Guiheneuf (Gilbert); 96 Perrocheau Paul); 97 Minier (Emile); 98 Le Strat (Fernand); 99 Celo (Henri).

100 Guichard (Alain); 101 Renaud (Eugène); 102 (Bernier (Roland); 103 Morel (Edouard); 104 Lemerle (Louis); 105 Delepine (Gaston); 106 Tainon (Jean); 107 Maguet (Louis); 108 Louis (Jean-Victor); 109 Rousseau (Henri); 110 Le Pantec (Alfred); 111 Trellu (Jean-Louis); 112 Blanchard (Maurice); 113 Boudeau (Georges); 114 Brantonne (Robert); 115 Boudineau (Etienne); 116 Gouas (Pierre); 117 Kersu-

lec (Pierre); 118 Le Bars (Corentin); 119 Coquenlorge (Roger); 120 Cassouret (Fernand); 121 Gautier (Ernest); 122 Menanteau (Camille); 123 Le Roux (Francis); 124 Chesse (Marcel); 125 Perruchet (Louis); 126 Saint-Denis (Henry); 127 Walter (Edouard); 128 Lebreton (Maurice); 129 Busson (Henri), 130 Mouton (Roger); 131 Auriau (Jacques); 132 Peneau (Samuel); 133 Fessard (Bernard); 134 Chamaillard (Jean); 135 Gadesaud (André); 136 Rousseau (Bernard); 137 Raimbaud (René); 138 Le Vicquel (Gérard); 139 Quimou (Robert); 140 Pennequeine (Pierre); 141 Rousse (Raymond); 142 Denos (Claude); 143 Telilet (Paul); 144 Boursier (Joseph); 145 Douillon (Maurice); 146 Canavet (Jean); 147 Dioret (Jean); 148 Caroff (François); 149 Quere (Jean); 150 Chocu (Maurice); 151 Albert (Paul); 152 Poiron (Louis); 153 Latinier (Octave); 154 Courtois (Numa); 155 Berneau (Robert); 156 Le Bourlay (Louis); 157 Blin (Maurice); 158 Le Scanff (Jean); 159 Blaise (Auguste); 160 Blanchard (Edouard); 161 Frappier (Maurice); 162 Belaire (Henri); 163 Danioux (Gabriel); 164 Tellier (Ernest); 165 Ollivier (Roger); 166 Alix (Gilbert); 167 Vivies (Sylvain); 168 Micnaud (Etienne); 169 Piton (Robert); 170 Thibault (Guy); 171 Drouet (Joseph); 172 Bourbeau (Maurice); 173 Teurnier (Jean-Joseph); 174 Helaudais (Roger); 175 Badier (Joseph); 176 Sureau (Henri); 177 Pontoizeau (Emile); 178 Le Guen (Camille); 179 Brisson (Gilbert); 180 Tual (Roger); 181 Carre (René); 182 Souquet (Lucien); 183 Perrudin (Jean-Baptiste); 184 Bollore (Pierre); 185 Leclerc (André); 186 Julien (Jacques); 187 Gaudin (Yves); 188 Mahé (Alban); 189 Gaudin (Jean); 190 Hoguet (Claude); 191 Breton (Jean); 192 Picard (René); 193 Lucet (Gérard); 194 Martin (Ange); 195 Brunet (André-Gustave); 196 Bernard (Jean); 197 Gautier (Lucien); 198 Pevay (Guy); 199 Greau (Célestin); 200 Henry (Marcel); 201 Harnais (Pierre)

Loiret.

1 Soret (Gaston); 2 Sintine (Robert); 3 Bureau (Marcel); 4 Troadec (Lucien); 5 Berton (Albert); 6 Gerray (Maurice); 7 Vermez (Joseph); 8 Morin (Paul); 9 Lancien (François); 10 Grosjean (Raymond); 11 Thuillier (Serge); 12 Huard (Jean); 13 Herve (Roger); 14 Nys (Fernand); 15 Pauchet (Abel); 16 Rouleau (Edmond); 17 Cabel (Amédée); 18 Beluet (Pierre); 19 Furon (Ernest); 20 Martinaud (Lucien); 21 Verdet (Lyonel); 22 Leveau (Raymond); 23 Jatteau (Charles); 24 Humeau (Jacques); 25 Pelle (Jean); 26 Clément (Gérard); 27 Baralle (Claude); 28 Aguenier (André); 29 Machicoisne (Christian); 30 Pelletier (Gérard); 31 Gillet (Jean); 32 Rousseau (Henri); 33 Duchemin (Roger); 34 Allezy (Ulysse); 35 Vendet (Raymond); 36 Coruez (Jean); 37 Lavillonnière (Armand); 38 Aubertin (Louis); 39 Joseph (Abel); 40 Michelland (Christian); 41 Boucher (Roger); 42 Choupeaux (Maurice); 43 Siffelet (Henri); 44 Senechal (Jean); 45 Marty (Jacques); 46 Marteau (Jacques); 47 Lebaupin (Gérard); 48 Joseph (Lionel); 49 Delord (Jean); 50 Pelat (Pierre); 51 Lamour (Marcel); 52 Blin (Bernard); 53 Gobet (Albert); 54 Richoudeau (Gaston); 55 Maurizi (François); 56 Combaud (Jacques); 57 Rouillon (Etienne); 58 Merlin (Roger); 59 Ageorges (Pierre); 60 Chatelain (Robert); 61 Peron (Jack); 62 Gillet (Jean-Yvon).

Lot-et-Garonne.

1 Gaspari (Pierre); 2 Aoudia (Mohand); 3 Dunogue (Gérard); 4 Dauvergne (René); 5 André (Louis); 6 Combres (Ellen); 7 Cros (Henri); 8 Dulin (André); 9 Cot (Raoul); 10 Bombail (Joseph); 11 Laurent (Louis); 12 Plot (Roger); 13 Hivert (André); 14 Maurin (Jean); 15 Lue (Clément); 16 Durand (Jean-Marius); 17 Godineau (Sébastien); 18 Grégoire (Joseph); 19 Dupouy (Pierre); 20 Roussey (André); 21 Chauvet (Jacques); 22 Le Guillou (Pierre); 23 Simon (Jean); 24 Martet (Emile); 25 Gillardie (Henri); 26 Frendo (Georges); 27 Gazzera (Louis); 28 Lang (Paul); 29 Charpentier (Edouard); 30 Mauro (Vincent); 31 Dubois (Louis); 32 Janis (Yves); 33 Begue (Lucien); 34 Ravignon (Léon); 35 Labat (Robert); 36 Mugnier (Raymond); 37 Proust (Félix); 38 Gallard (Roland); 39 Poujardieu (Gilbert); 40 Junqua (Fernand); 41 Brantonne (Robert); 42 Jouveau (René); 43 Marty (André); 44 Serres (Louis); 45 Gendre (Michel); 46 Pedroni (René); 47 Marteau (André); 48 Vivies (Maurice); 49 Degeilh (Guy); 50 Laizet (Raymond); 51 Dubos (Yves); 52 Correia (Jean); 53 Izaute (Pierre); 54 Vignes (Joseph); 55 Gastaldi (Jean); 56 Gourgues (Louis); 57 Drigou (Raymond); 58 Guerin (Franck); 59 Battie (Roger); 60 Rivière (Henri); 61 Grimard (Edouard); 62 Dupeyron (Gabriel); 63 Zilli (Jean-Marie); 64 Fourre (Pierre); 65 Fauche (Denis); 66 Parceller (Louis); 67 Soula (Georges); 68 Delepine (Marcel); 69 Leble (Pierre); 70 Cavaille (Pierre); 71 Morillon (Jean); 72 Bernis (Germain); 73 Dardenne (René).

Maine-et-Loire.

1 Grison (Robert); 2 Guerin (Marcel); 3 Martin (Marcel); 4 Allory (André); 5 Noël (Elie); 6 Retif (André); 7 Guillet (Yves); 8 Frotte (René); 9 Saintot (Roger); 10 Marlineau (Georges); 11 Maingot (René); 12 Ferrand (René); 13 Giraudin (Jean); 14 Nagel (Emile); 15 Dagnet (Henri); 16 Lhutin (Emile); 17 Georges (Louis); 18 Sauleau (André); 19 Rince (Jean); 20 Le Scamff (Marcel); 21 Danree (Marcel); 22 Barraud (Jean); 23 Combat (Robert); 24 Orain (Joseph); 25 Claveau (Victorien); 26 Martin (Pierre-Paul); 27 Lepage (Henri); 28 Bosse (Auguste); 29 Demois (André); 30 Harrault (André); 31 Brehin (Pierre); 32 Guillevic (Jean); 33 Alix (Henri); 34 Lefeuvre (Jean); 35 Perraudeau (Raymond); 36 Gillard (Fernand); 37 Rivault (André); 38 Grain (Pierre); 39 Pointeau (Georges); 40 Proust (Francis); 41 Godineau (Sébastien); 42 Noury (Georges); 43 Gautron (Georges); 44 Daunon (André); 45 Charles (Louis); 46 Poly (Georges); 47 Mallet (André); 48 Allard (Martial); 49 Dion (André); 50 Chiron (Gaëtan); 51 De la Tribouille (Gaston); 52 Robert (Jacques); 53 Nuriec (Yves); 54 Dernoncourt (Marceau); 55 Vorose (Robert); 56 Argus (Emile); 57 Lecomte (Maurice); 58 Martreuil (Pierre); 59 Deschamp (Narcis); 60 Courtilat (Raymond); 61 Marie (Henri); 62 Martin (Georges); 63 Minier (Emile); 64 Feuvry (Roger); 65 Celo (Henri); 66 Touchais (Alphonse); 67 Bernier (Paul); 68 Delepine (Gaston); 69 Louis (Jean-Victor); 70 Bachelot (Jules); 71 Chesse (Marcel); 72 Perruchet (Louis); 73 Walter (Edouard); 74 Bourblanc (Jean); 75 Jagueneau (Pierre); 76 Chamaillard (Jean); 77 Le Vicquel (Gérard); 78 Mehdi Abdelmajid ben Mohamed; 79 Boursier (Joseph); 80 Chocu (Maurice); 81 Albert (Paul); 82 Berneau (Robert); 83 Blaise (Auguste); 84 Blanchard (Edouard); 85 Rouziere (Octave); 86 Pericaud (Albert); 87 Lamour (Marcel); 88 Alix (Gilbert); 89 Raymond (Jean); 90 Viviès (Sylvain); 91 Piton (Robert); 92 Picrel (Jacques); 93 Suzanne (Guy); 94 Sureau (Henri); 95 Le Guen (Camille); 96 Barth (Pierre); 97 Gauffriau (André); 98 Gaudin (Yves); 99 Le Clair (Joseph); 100 Dansault (Yves); 101 Boukols (Pierre); 102 Lucet (Gérard); 103 Bevay (Guy); 104 Greau (Célestin); 105 Henry (Marcel); 106 Frisch (Marcel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Alma (Marius); 2 Bidot (Henri); 3 Martin (René); 4 Douel (Abel); 5 Aletti (Raymond); 6 Laurent (Raymond); 7 Mirouflie (Louis); 8 Favardin (Rolland); 9 Boffi (Constantin); 10 Romain (Jacques); 11 Dahler (Paul); 12 Schiltz (Jean); 13 Jehel (Jean); 14 Etienne (Pierre); 15 Gutlierez (Louis); 16 Grandemange (Roger); 17 Sonrier (René); 18 Filterer (Antoine); 19 Groell (Eugène); 20 Messenet (Henri); 21 Romain (Marc); 22 Comte (Edmond); 23 Losseroy (Abel); 24 Nicolas (Gabriel); 25 Martin (Henri); 26 Schlauder (Georges); 27 Petitfils (André); 28 Slovensky (Gaston); 29 Bertrand (René); 30 Meunier (Lucien); 31 Boullemet (Henri); 32 Laugier (René); 33 Eby (Marc); 34 Kippeurt (Paul); 35 Fortin (Fernand-Jean-Robert); 36 Divoux (Gaston); 37 Giraud (Jean); 38 Parisel (Jean); 39 Heniqui (Pierre); 40 Ben Iddir Ahmed; 41 Lacour (Auguste); 42 Robert (Pierre); 43 Gelhaye (Albert); 44 Champetre (Raymond); 45 Rose (André); 46 Eckert (Lucien); 47 Watrin (Marcel); 48 Ferry (Léon); 49 Barthel (Marcel); 50 Meyer (Edouard); 51 Bazzara (Ugo); 52 Mamberti (Antoine); 53 Jacquot (René); 54 Lagrive (Jean-François); 55 Garoni (Jacques); 56 Mariani (Martin); 57 Fribol (Raymond); 58 Hilaire (Jacques); 59 Pedrazzani (René); 60 Daude (Gilbert).

Moselle.

1 Bourgeois (Alfred); 2 Didelot (Joseph); 3 Lequy (Marcel); 4 Baumann (André); 5 Montani (Jean); 6 Marchal (Paul); 7 Despoine (Roger); 8 Cuiliko (Marcel); 9 Feyte (Gilbert); 10 Petitet (Emile); 11 Romain (Marc); 12 Fournier (Joseph); 13 Fuchs (Auguste); 14 Nicolas (Gabriel); 15 Broxer (Joseph); 16 Schlauder (Georges); 17 Paillaud (Jean-Baptiste); 18 Padoan (Robert); 19 Hofmann (Jean); 20 Bauer (Ernest); 21 Gitzhofer (Henri); 22 Martreuil (Pierre); 23 Labrell (Robert); 24 Laugier (René); 25 Calmes (Raymond); 26 Nicolas (Charles); 27 Ray (Joseph); 28 Lecomte (François); 29 Becker (Maurice); 30 Eichelberger (Henri); 31 Zaver (André); 32 Giacomazzi (Mario); 33 Guessas Djedid ben Abdelkader; 34 Lemal (Marie-René); 35 Robert (Pierre); 36 Gelhaye (Albert); 37 Marx (Georges); 38 Watrin (Marcel); 39 Mansuy (Roger); 40 Ferry (Léon); 41 Bazzara (Ugo); 42 Lagrive (Jean-François); 43 Suzanne (Charles); 44 Hilaire (Jacques); 45 Estrême (Albert); 46 Pedrazzani (René); 47 Daude (Gilbert); 48 Zanella (Joseph).

Nord.

1 Rémy (Jean); 2 De Burgrave (Henri); 3 Couet (Léon); 4 Bourdelier (Alphonse); 5 Morel (Roger); 6 Lagouge (Louis); 7 Bernard (François); 8 Wille (Gustave); 9 Porries (Raoul); 10 Formentel (Michel); 11 Loosveldt (André); 12 Begue (Lucien); 13 Desmet (Henri); 14 Hecquet (Edouard); 15 Vanhaeke (Henri); 16 Devoet (André); 17 Santre (Jean); 18 Migeot de Béran (Maurice); 19 Duquesne (Edmond); 20 Descamps (Marcel); 21 Bart (Daniel); 22 Pennequeine (Pierre); 23 Corteville (Jules); 24 Watteau (Guy); 25 Everaert (Raymond); 26 Bocarne (Raphaël); 27 Leleu (Léon); 28 Saout (Jean); 29 Dessau (Paul); 30 Thierry (Jean-Louis); 31 Keirle (Maurice).

Oise.

1 Divin (Alfred); 2 Boucher (André); 3 Menet (Raymond); 4 Corbel (Yves); 5 Dondel (Pierre); 6 Bernard (François); 7 Blanc (Joseph); 8 Murat (Lucien); 9 Pocher (Louis); 10 Dubois (Fernand); 11 Levasseur (Jacques); 12 Plassard (Georges); 13 Belin (André); 14 Lin (Maurice); 15 Scandola (Jean); 16 Migeot de Beran (Maurice); 17 Descamps (Marcel); 18 Degeilh (Guy); 19 Boulonnois (Marc); 20 Corteville (Jules); 21 Fauche (Denis); 22 Boulay (Claude); 23 Petrowick (Louis); 24 Junca (Fernand).

Puy-de-Dôme.

1 Chambon (Robert); 2 Theis (Jean); 3 Hennion (Alphonse); 4 Barbeyrol (Lucien); 5 Aubert (Barthélémy); 6 Muller (Emile); 7 Sebire (Georges); 8 Massiot (James); 9 Mazeron (Pierre); 10 Massebœuf (Marcel); 11 Maiolino (Antoine); 12 Vernière (Marius); 13 Dausque (Gustave); 14 Levandier (Jean-Baptiste); 15 Grzemski (Jean); 16 Bosquoet (Joseph); 17 Bailly (Eugène); 18 Dulac (Robert); 19 Lebert (Charles); 20 Perrin (Marcel); 21 Gava (Yves); 22 Sardier

(Daniel); 23 Chapuis (Lucien); 24 Lemouzy (Paul); 25 Page (Louis); 26 Moreau (Roger); 27 Gomez (Antoine); 28 Bestoso (Robert); 29 Equille (Antoine); 30 Delord (Jean); 31 Mayer (Léon); 32 Damond (Jean); 33 Martin (Jean); 34 Coutière (Alexis); 35 Labbé (Jean); 36 Bournat (Albert); 37 Betton (Robert); 38 Chastel (Roger); 39 Poupol (André); 40 Molard (Camille); 41 Bonnet (Jean); 42 Spinard (Guy); 43 Taillandier (Antoine); 44 Neuville (André).

Rhin (Bas).

1 Diss (Eugène); 2 Kremer (Ernest); 3 Franz (Maurice); 4 Fricker (René); 5 Lusseau (Antonin); 6 Heimburger (Lucien); 7 Lochon (André); 8 Sebire (Georges); 9 Schiltz (Jean); 10 Barrazza (Marius); 11 Jehel (Jean); 12 Lichti (Ernest); 13 Morgenthaler (Joseph); 14 Gregoire (Joseph); 15 Martin (Henri); 16 Padoan (Robert); 17 Acher (Alphonse); 18 Bauer (Ernest); 19 Lang (Paul); 20 Ponce (Roger); 21 Maguet (Louis); 22 Schwach (Charles); 23 Hansmann (Charles); 24 Waffenschmidt (Joseph); 25 Blanc (Germain); 26 Delage (Gabriel); 27 Eckert (Lucien); 28 Jacob (Séraphin); 29 Herzog Hess (Roger); 30 Lenoble (Henri); 31 Jacquot (René).

Rhône.

1 Sancin (Marius); 2 Marfaing (Joseph); 3 Hacquard (Pierre); 4 Maussang (Marcel); 5 Schmitt (Victor); 6 Donguy (Antoine); 7 Jonnery (Paul); 8 Leitao (Caldeira); 9 Dupuis (Louis); 10 Rouviere (Edmond); 11 Courade (Paul); 12 Clertant (Marcel); 13 Atiwood (Albert); 14 Chamoux (Raymond); 15 Tissot (Raymond); 16 Yungcker (René); 17 Valdenaire (Paul); 18 Potarzycki (Maximilien); 19 Bergeret Jeannet (Michel); 20 Bouvier (Léon); 21 Burdet (Alexis); 22 Bonnet (Maurice); 23 Garon (Marcel); 24 Nicaise (Maurice); 25 Subeyras (Marcel); 26 Peruchon (Charles); 27 Roze (Pierre); 28 Mazieux (Roger); 29 Ginesy (Albert); 30 Guyon (Louis); 31 Fontanel (Henri); 32 Meinard (Léon); 33 Brouillet (Georges); 34 Broussas (Joseph); 35 Moreteau (Roger); 36 Barat (Louis); 37 Baroumi Mohamed; 38 Jayet (Jacques); 39 Boceno (Ange); 40 Elardin (Robert); 41 Gouas (Roger); 42 Mallet (Claude); 43 Jacquet (Camille); 44 Labatut (Pierre); 45 Toussaint (René); 46 Tripet (Robert); 47 Pichot (Marius); 48 Denis (Pierre); 49 Perret (Henri); 50 Mas (Prosper); 51 Brochier (André); 52 Causse (Fernand); 53 Chaumet (Gaston); 54 Letourneau (Pierre); 55 Gay (Jean); 56 Labussiere (Emile); 57 Soyer (Henri); 58 Kokot (André); 59 Gross (Henri); 60 Chapon (Jean); 61 Bretesche (René); 62 Barret (André); 63 Piret (Etienne); 64 Boissiere (René); 65 Cheminat (Georges); 66 Monchal (Auguste); 67 Rival (Marius); 68 Dumas (Georges); 69 Manzoni (Pierre); 70 Luquet (Roger); 71 Marque (René); 72 Nevers (Serge); 73 Laravoire (Francis); 74 Gobin (Jean-Jacques); 75 Salvador (Camille); 76 Hebert (Michel); 77 Moulin (Marius); 78 Bernier (Roland); 79 Patetta (Joseph); 80 Enderlin (Lucien); 81 Megadja (René); 82 Resse (Jean); 83 Mugnier (Raymond); 84 Girard (Roger); 85 Bartoli (Jacques); 86 Berger (Marcel); 87 Marchand (Robert); 88 Delor (Paul); 89 Bathelot (Marcel); 90 Luigi (Dominique); 91 Estrems (Michel); 92 Garon (René); 93 Hainet (Marcel); 94 Jubilo (Maurice); 95 Simeone (Anselme); 96 Debre (Rémy); 97 Amale (Louis); 98 Courbaron (Adolphe); 99 Guggiari (François); 100 Becker (Maurice); 101 Vuillien (Fernand); 102 Deau (Georges); 103 Bonnard (Charles); 104 Prugniaux (Roger); 105 Lambert (Hippolyte); 106 Giuliani (Simon); 107 Dumoulin (Marcel); 108 Delattre (André); 109 Ligour (Serge); 110 Battie (Roger); 111 Ouvrier (Paul); 112 Humbert (André); 113 Charraz (Noël); 114 Blanc (Georges); 115 Jouvet (Emile); 116 Comte (Benoît); 117 Laffont (Joseph); 118 Ledier (Ernest); 119 Bataillard (Edmond); 120 Guyot (Jean); 121 Cottin (René); 122 Clair (Camille); 123 Boudet (Louis); 124 Cassagne (Jean); 125 Bournat (Albert); 126 Fayolle (Roger); 127 Larrieu (Jean); 128 Billandaz (Pierre); 129 Grostevin (Edmond); 130 Gallier (Jean); 131 Perney (André); 132 Vardanega (Dominique); 133 Augry (Pierre); 134 Durand (Maurice); 135 Hautin (Jacques); 136 Blanc (Louis); 137 Laquaz (Lucien); 138 Falchero (Richard); 139 Joulia (Daniel); 140 Ferlet (Johanny); 141 Lehmann (Serge); 142 Forge (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Raffard (Octave); 2 Barraud (Pierre); 3 Jonnery (Paul); 4 Charbouillot (Louis); 5 Pont (Maurice); 6 Mazieux (Roger); 7 Ravassard (Paul); 8 Morel (Paul); 9 Brouillet (Georges); 10 Moreteau (Roger); 11 Pain (Lucien); 12 Jacquet (Camille); 13 Berthet (Jean); 14 Robert (Marius); 15 Lereuil (Virgile); 16 Barret (André); 17 Foulet (Paul); 18 Juif (René); 19 Januel (Roland); 20 Portie (Georges); 21 Ponce (Roger); 22 Arnaud (Antoine); 23 Schwartz (Robert); 24 Demierre (Paul); 25 Resse (Jean); 26 Gibassier (Robert); 27 Barraud (Georges); 28 Berger (Marcel); 29 Weiss (Armand); 30 Reverdiau (Alfred); 31 Simeone (Anselme); 32 Mazuy (Paul); 33 Moreau (Roger); 34 Deau (Georges); 35 Nicolas (Robert); 36 Dumoulin (Marcel); 37 Perrachon (Francis); 38 Laurent (Alexandre); 39 Jean (René); 40 Bataillard (Edmond); 41 Mazuy (Henri); 42 Panay (Michel); 43 Cottin (René); 44 Bert (Marcel); 45 Merlin (Jean); 46 Vandecasteele (Daniel); 47 Sage (Jean); 48 Picard (Michel); 49 Ducatez (Henri); 50 Mondange (Robert); 51 Perney (André); 52 Guillemin (Robert); 53 Deshayes (Henri); 54 Menault (Roger); 55 Joulia (Daniel); 56 Roberjot (Marcel); 57 Gonnet (Maurice); 58 Pereira da Cunha (Jacques); 59 Forge (Jean); 60 Ciclet (Maurice).

Sarthe.

1 Lagadec (Jean); 2 Martin (Maurice); 3 Beneteau (Pierre); 4 Pottier (Albert); 5 Rapiteau (Constant); 6 Lapierre (Gaston); 7 Giraudin (Jean); 8 Dondel (Pierre); 9 Rousselet (Robert); 10 Le Tyrant (Jean); 11 Combat (Robert); 12 Prigent (Goulven); 13 Degardin (Serge); 14 Loussot (Raymond); 15 Plot (Roger); 16 Tetreau-Galais (Roger); 17 Lamande (Emile); 18 Brehin (Pierre); 19 Richard (Gustave-Emile); 20 Pottier (Marcel); 21 Follenfant (Norbert); 22 Perraudeau (Raymond); 23 Perrier (André); 24 Marie (Raymond); 25 Vovard (André); 26 Breton (Paul); 27 Jourdren (Alain); 28 Drieu (Léon); 29 Mevel (Hamon); 30 Bourgoin (Louis); 31 Despretz (Jules); 32 Wille (Gustave); 33 Lozach (Jean); 34 Mallet (André); 35 Lecannelier (André); 36 Dion (André); 37 André (Marcel); 38 Dulac (Robert); 39 Vorose (Robert); 40 Leaustic (Pierre); 41 Cottereau (Daniel); 42 Marie (Henri); 43 Cedile (Gilbert); 44 Ridouard (Michel); 45 Leduc (Paul); 46 Neri (Marc); 47 Le Manchec (Marcel); 48 Frette (Maurice); 49 Rondeau (Maurice); 50 Le Prince (Auguste); 51 Scandola (Jean); 52 Connan (Louis); 53 Boudeau (Georges); 54 Loricourt (Elisé); 55 Blot (Marcel); 56 Bachelot (Jules); 57 Pauloin (Marcel); 58 Gestin (Yves); 59 Busson (Henri); 60 Bourblanc (Jean); 61 Rousseau (Bernard); 62 Lagnel (Roger); 63 Desmots (Michel); 64 Le Jeune (Robert); 65 Bruneau (Marcel); 66 Jaentgen (Gilbert); 67 Bucaille (André); 68 Saout (Jean); 69 Jouaneau (Pierre); 70 Le Velly (Yves); 71 Guillou (Maurice); 72 Echerbault (Roger); 73 Beaudry (Gaston); 74 Moreau (François); 75 Blin (Bernard); 76 Auger (Jacques); 77 Bigot (Jean); 78 L'Hostis (Armand); 79 Naveau (Yvon); 80 Tual (Roger); 81 Julien (Jacques); 82 Paumier (Claude); 83 Le Bouler (René); 84 Cormier (Marc); 85 Boulay (Claude); 86 Jollet (Nicolas); 87 Girard (Victor); 88 Bouteloup (Gérard); 89 Levrard (Marie-Joseph); 90 Taillandier (Robert); 91 Moal (Jean-Marie); 92 Plantec (Roger).

Seine.

1 Menu (Alfred); 2 Bourloulous (Jean); 3 Mathern (Guillaume); 4 Belusou (Paul); 5 Cecconi (Louis); 6 Rahier (François); 7 Chalumeau (Henri); 8 Diligent (Jacques); 9 Filippi (Jean); 10 Mari (Lucien); 11 Lascar (Mathias); 12 Burdet (Alexis); 13 Jacques (André); 14 Juste (Louis); 15 Corbel (Yves); 16 Crogueunnec (Emile); 17 Le Tyrant (Jean); 18 Orain (Joseph); 19 Geens (Albert); 20 Peyrouse (Victor); 21 Bonato (Jeannot); 22 Mosnier (Jean); 23 Tromeur (Marcel); 24 Bosse (Auguste); 25 Tetreau-Galais (Roger); 26 Cadran (Jacques); 27 Guillevic (Jean); 28 Meriau (Maurice); 29 Fontanel (Henri); 30 Bellom (Roger); 31 Launay (Gérard); 32 Balny (André); 33 Huard (Jean); 34 Peluard (Fernand); 35 Blanc (Joseph); 36 Gouas (Roger); 37 Paul (Jean); 38 Gaspard (Jean); 39 Drieu (Léon); 40 Dabreteau (Auguste); 41 Canniccioni (Dominique); 42 Billon (Raymond); 43 Cluzel (Marcel); 44 Magnat (Hubert); 45 Premier (François); 46 Saint-Lannes (Noël); 47 Renneville (René); 48 Kreps (Raymond); 49 Jouanin (Louis); 50 Louedec (Marcel); 51 Porries (Raoul); 52 Tassin (Ernest); 53 Kerleo (François); 54 Pocher (Louis); 55 Ruffin (Roger); 56 Bailly (Eugène); 57 Chabanis (Régis); 58 Coilbaut (Maurice); 59 Dubourg (Gaston); 60 Bertrand (René); 61 Robin (Raymond); 62 Jatteau (Charles); 63 Perocheau (Yvon); 64 Garrec (Germain); 65 Chenu (Marcel); 66 Hebert (Gaston); 67 Lenoir (Jacques); 68 Cedille (Gilbert); 69 Leduc (Paul); 70 Madec (Antoine); 71 Muris (Victor); 72 Cheurlin (Guy); 73 Lesueur (Pierre); 74 Guyomarc'h (François); 75 Desmet (Henri); 76 Spagnol (Maurice); 77 Tainon (Jean); 78 Boude (Fernand); 79 Duchemin (Roger); 80 Delaguette (Maurice); 81 Lae (Jean-Louis); 82 Levasseur (Armand); 83 Cornez (Jean); 84 Le Roux (Francis); 85 Aubertin (Louis); 86 Marty (André); 87 Michelland (Christian); 88 Lannehoa (Marcel); 89 Bonnard (Charles); 90 Dole (René); 91 Curot (Bernard); 92 Gautrat (Paul); 93 Goguelat (Guy); 94 Gourdeau (Jean); 95 Coloigner (François); 96 Toquer (Louis); 97 Ouvrier (Paul); 98 Equille (Antoine); 99 Dessau (Paul); 100 Saffroy (Louis); 101 Traon (François); 102 Ollivier (Roger); 103 Mogenot (André); 104 Raymond (Jean); 105 Carcaud (André); 106 Cagniant (Maurice); 107 Auger (Jacques); 108 Helaudais (Roger); 109 Buaud (Auguste); 110 Pelletier (Guy); 111 Choron (Jean); 112 Suzanne (Guy); 113 Lenoble (Henri); 114 Baby (Raymond); 115 Rakotondrabe (Jean-Louis); 116 Puygrenier (Jean); 117 Prigent (Jean); 118 Gauffriau (André); 119 Carre (René); 120 Perrudin (Jean-Baptiste); 121 Bollore (Pierre); 122 Hoguet (Claude); 123 Bianchi (Henri); 124 Alfonsi (François); 125 Bellec (Jean); 126 Giacomini (Robert); 127 Rivoal (Louis); 128 Montel (Lucien); 129 Péron (Jacq); 130 Martin (Pierre); 131 Begat (Marcel); 132 Jan (Paul); 133 Lesquin (Jean); 134 Julien (Paul).

Ouvrier des manufactures (cadre technique).

AJUSTEUR

CATÉGORIE « C »

Côte-d'Or.

1 Henriot (Alphonse).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Robic (Yvon).

Loire-Inférieure.

1 Cabanes (Marcel).

CHAUDRONNIER

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Ferrero (Emile).

Gironde.

1 Lester (Joseph).

Seine.

1 Lester (Joseph).

ELECTRICIEN

CATÉGORIE « D »

Finistère.

1 Jollet (Nicolas).

MENUISIER

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Rouyre (Aimé); 2 Patin (Michel).

Bouches-du-Rhône.

1 Rouyre (Aimé).

Côte-d'Or.

1 Patin (Michel); 2 Berard (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Gay (Lucien).

Indre.

1 Masson (René).

Loiret.

1 Regent (Marcel).

Lot-et-Garonne.

1 Freiche (André).

Maine-et-Loire.

1 Bevilis (Robert); 2 Gougnon (Guy).

Seine.

1 Parichout (Emmanuel); 2 Berard (Jean).

Vienne (Haute-).

1 Masson (René); 2 Parichout (Emmanuel); 3 Gay (Lucien).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Jehan (Louis).

Finistère.

1 Broudic (Yves); 2 Gueguen (Louis).

Gironde.

1 Lafon (André).

Indre.

1 Perrier (André).

Loire-Inférieure.

1 Broudic (Yves); 2 Dabreteau (Auguste).

Rhône.

1 Bretesche (René).

Sarthe.

1 Gueguen (Louis).

Seine.

1 Dabreteau (Auguste).

Vienne (Haute-).

1 Gandois (Gilbert); 2 Perrier (André).

CONDUCTEUR D'AUTOMOBILES

CATÉGORIE « C »

Maine-et-Loire.

1 Cuau (Maurice).

Seine.

1 Cuau (Maurice).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Polidori (Jules).

Finistère.

1 Le Berre (Yves); 2 Lavanant (Edouard).

Garonne (Haute-).

1 Lavanant (Edouard).

Indre.

1 Clément (Gérard).

Loire-Inférieure.

1 Le Berre (Yves); 2 Delahaies (Alphonse).

Loiret.

1 Clément (Gérard).

Maine-et-Loire.

1 Delahaies (Alphonse).

MAÇON PEINTRE

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Julien (Henri); 2 Messina (Victor).

Oise.

1 Luciani, dit Eldin (Raoul).

Puy-de-Dôme.

1 Luciani, dit Eldin (Raoul); 2 Bernard (Adrien).

BOURRELIER

CATÉGORIE « C »

Indre.

1 Delanne (Raymond).

CHAUFFEUR DE CHAUDIERES

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Piolot (Jean).

Loire-Inférieure.

1 Julien (Jacques).

Puy-de-Dome.

1 Piolot (Jean).

Sarthe.

1 Julien (Jacques).

Seine.

1 Gautier (Jean).

CHAUFFEUR MACHINISTE

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Arrastio (Paul).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du Rhône.

1 Nicolai (Marc).

AIDE-CONDUCTEUR D'AUTOMOBILES

CATÉGORIE « C »

Finistère.

1 Barbier (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Falgayrac (Jacques).

Seine.

1 Badie (Gérard); 2 Barbier (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Patetta (Joseph).

Cote-d'Or.

1 Saout (Jean).

Finistère.

1 Blanchard (Maurice).

Indre.

1 Palin (Roland).

Loire-Inférieure.

1 Blanchard (Maurice).

Nord.

1 Saout (Jean).

Rhône.

1 Patetta (Joseph); 2 Girard (Roger).

Seine.

1 Guillou (Marcel); 2 Allezy (Jean); 3 Herbaut (Jacques); 4 Palin (Roland).

AIDE-METIERS : METAUX

CATÉGORIE « C »

Lot-et-Garonne.

1 Tauzin (Yves).

EMPLOIS FEMININS

Chef d'atelier des manufactures.

TECHNIQUE

Alpes-Maritimes.

1 Bureau (Jacqueline).

COMPTABLE

Indre.

1 Laplaine (Marie).

Puy-de-Dôme.

1 Borel (Joséphine).

Ouvrière des manufactures.

Alpes-Maritimes.

1 Tastevin (Marguerite); 2 Gauvard (Gabrielle); 3 Monge (Eva); 4 Acquarone (Catherine); 5 Bourhoven (Simone); 6 Salomon (Elisabeth); 7 Roger (Renée); 8 Raban (Pia); 9 Musso (Suzanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ferlazo (Madeleine).

Bouches-du-Rhône.

1 Bouillon (Marie); 2 Cudennec (Angèle); 3 Imbert (Euphrasie); 4 Filippi (Sagre); 5 Quintric (Fernande); 6 Mangel (Maria); 7 Honnorat (Denise); 8 Tousin (Madeleine); 9 Coupet (Gabrielle); 10 Rousset (Marie-Louise); 11 Jean (Marguerite); 12 Beaulieux (Charlotte); 13 Carrie (Mathilde); 14 Eyglier (Suzanne); 15 Vola (Jeanne); 16 Porry (Marinette); 17 Bolanos (Simone); 18 Leccia (Baptistine); 19 Quilichini (Marie); 20 Porta (Pauline); 21 Flament (Aline); 22 Minart (Marie); 23 Macedonia (Laurence); 24 Manzi (Simone); 25 Benvenuti (Mathilde); 26 Boiral (Irène); 27 Emanuelli (Marguerite); 28 Parlant (Clémence); 29 Dumont (Marie); 30 Moglia (Madeleine); 31 Challan (Henriette); 32 Defontaine (Gabrielle); 33 Pascal (Médelis); 34 Bottin (Honorine); 35 Roume (Claire); 36 Biaggini (Louise); 37 Beccari (Jacqueline); 38 Rabe (Andrée); 39 Bianchi (Edwige); 40 Majocchi (Gabrielle); 41 Stefanini (Yvette); 42 Amarouche (Maria); 43 Blacas (Marthe); 44 Foray (Juliette); 45 Astruc (Marguerite); 46 Peisson (Delphine); 47 Faramia (Raymonde); 48 Nourry (Marguerite); 49 Gaussens (Jeanne); 50 Algoie (Hélène); 51 Gerin (Fosca); 52 Olivi (Clotilde); 53 Freze (Emilienne); 54 Blouvat (Anna).

Côte-d'Or.

1 Vincent (Rosine); 2 Roche (Irène);

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bagur (Simone).

Finistère.

1 Coutanceau (Françoise); 2 Coroller (Thumette); 3 Pape (Renée); 4 Bescond (Marie-Hélène); 5 Le Poupon (Marie); 6 Castel (Gabrielle); 7 Roudaut (Anne-Louise); 8 Lelay (Marie); 9 Boccou (Marie-Noëlle); 10 Morvan (Marcelle).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Dirou (Marceline); Merret (Yvonne); Le Cann (Madeleine).

Garonne (Haute-).

1 Rullac (Marguerite); 2 Guy (Germaine); 3 Bonnefon (Marie); 4 Cazassus (Maria); 5 Sicard (Jeanne); 6 Lefevre (Denise); 7 Martignolles (Marie-Louise); 8 Jach (Georgette); 9 Vigouroux (Marcelle); 10 Boy (Marie); 11 Rouquet (Marie); 12 Pellier (Andrée); 13 Bernhard (Suzanne); 14 Schouler (Yvonne); 15 Pavan (Jeanne); 16 Vigaux (Maria); 17 Denjean (Annoncia); 18 Sagne (Marie-Jeanne); 19 Lagarrigue (Anna); 20 Vandensteen (Renée); 21 Gayral (Fernande); 22 Reber (Maria); 23 Iche (Simone); 24 Minjoye (Henriette); 25 Noirot (Marcelle); 26 Pajanacci (Denise); 27 Subra (Marie); 28 Rodde (Suzanne); 29 Delpech (Noëlle); 30 Traverso (Jeanne); 31 Picard (Clémentine); 32 Lagarde (Marie-Louise); 33 Lopez (Jeanne); 34 Victor (Pilar).

Gironde.

1 Martin (Solange); 2 Vinsonneau (Claire); 3 Mouche (Denise); 4 Blanchard (Jeannine); 5 Gaulin (Carmen); 6 Marque (Lucienne); 7 Tauzin (Eugénie); 8 Dussier (Marie); 9 Musset (Yvonne); 10 Ducuing (Armande); 11 Calvez (Gisèle); 12 Ollier (Marie); 13 Brossard (Gisèle); 14 Mazerac (Marie); 15 Monfouga (Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Laurier (Marie).

Indre.

1 Dore (Hélène); 2 Rousselet (Jeanne).

Loire-Inférieure.

1 Terrien (Antoinette); 2 Robin (Fernande); 3 Bodin (Renée); 4 Pierrard (Madeleine); 5 Renaud (Marie); 6 Laurier (Lucienne); 7 Patron (Berthe); 8 Léaute (Paulette); 9 Péault (Marie); 10 Bourneau (Suzanne); 11 Le Floch (Marie); 12 Cousin (Marie); 13 Miquee (Marie); 14 Jaunet (Marie); 15 Quemener (Jeanne); 16 Maillard (Modeste); 17 Moreau (Juliette); 18 Le Brin (Philomène); 19 Lescut (Eglantine); 20 Maupoint (Jacqueline); 21 Boccou (Marie-Noëlle); 22 Rocheteau (Gilberte); 23 Dursapt (Yvette); 24 Barrais (Eugénie); 25 Vieron (Marthe).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ollivier (Clémentine).

Loiret.

1 Sudre (Marcelle); 2 Bergerard (Solange); 3 Michaud (Lucette); 4 Rolland (Lucie); 5 Bourrée (Jeannine); 6 Rousselet (Jeanne).

Lot-et-Garonne.

1 Armand (Henriette); 2 Bentejac (Carmen); 3 Smessaert (Marie); 4 Coucut-Saute (Marie); 5 Authier (Marie-Louise); 6 Faux (Marguerite); 7 Combrouze (Jeanne); 8 Bouysses (Marie); 9 Duffieux (Albine); 10 Vellutini (Jeanne); 11 Hayotte (Marie); 12 Pailhas (Fernande).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Baudet (Fernande).

Maine-et-Loire.

1 Poirier (Marie-Louise); 2 Loison (Yvette); 3 Vincentelli (Odette); 4 Rolain (Francine); 5 Paye (Marie); 6 Pilorge (Marcelle); 7 Gautier (Lucienne); 8 Le Louer (Renée); 9 Plumejeau (Berthe); 10 Cherre (Nathalie); 11 Blais (Marie-Josèphe); 12 Paillussière (Marie-Thérèse).

Meurthe-et-Moselle.

1 Szlomowicz (Marie); 2 Lambotin (Jeanne); 3 Muller (Jane); 4 Jeanpierre (Marie-Louise); 5 Davillers (Lucie); 6 Henry (Odette); 7 Chassaigne (Marguerite).

Moselle.

1 Harck (Marie).

Puy-de-Dôme.

1 Champagnat (Félicia); 2 Blachet (Marie); 3 Muller (Marie); 4 Verdier (Marie-Louise); 5 Dorut (Alice); 6 Vernay (Maria); 7 Rochefort (Odette); 8 Chaneboux (Madeleine); 9 Maussang (Yvonne); 10 Borron (Odette).

Rhin (Bas-).

1 Oger (Marie-Suzanne); 2 Acker (Irène); 3 Schmitt (Salomé; 4 Fleischmann (Alice); 5 Muller (Madeleine); 6 Jahn (Marguerite); 7 Eby (Anne-Lydia).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Supion (Marguerite).

Rhône.

1 Bataillard (Cécile); 2 Bertrand (Marie); 3 Bard (Fernande); 4 Vincent (Rosine); 5 Genthon (Lucienne); 6 Julliard (Yvonne); 7 Plouvier (Yvonne); 8 Servignat (Jeanne); 9 Guérin (Marcelle); 10 Louis (Louise); 11 Ravaute (Elise); 12 Maleo (Claudia); 13 Bellin-Robert (Joséphine).

Saône-et-Loire.

1 Mialle (Hélène); 2 Courdioux (Joséphine); 3 Guilloux (Gabrielle); 4 Jullien (Eglantine).

Sarthe.

1 Ory (Suzanne); 2 Marcaud (Denise); 3 Gauthier (Marie); 4 Forgea (Berthe); 5 Journée (Suzanne); 6 Quimerc'h (Anne); 7 Ageorges (Brigide); 8 Bouttier (Renée); 9 Grosset (Irma); 10 Niepceron (Marie); 11 Paumier (Andrée); 12 Blossier (Germaine); 13 Merland (Marie-Louise); 14 Lapierre (Gabrielle); 15 Brazilie (Germaine); 16 Goulu (Odette); 17 Geslin (Yvonne); 18 Caron (Eliane); 19 Guene (Jeanne); 20 Bescond (Marie-Hélène); 21 Vieron (Marthe).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Courboulay (Christiane).

Seine.

1 Hascoet (Marie); 2 Richaudeau (Marcelle); 3 Rosembaum (Rose); 4 Dupont (Marie); 5 Daugeron (Marcelle); 6 Ducros (Camille); 7 Meeder (Georgette); 8 Sansoulet-Plante (Raymonde); 9 Duboc (Victorine); 10 Besq (Léonie); 11 Friot (Denise); 12 Varcleye (Raymonde); 13 Bassemayousse (Jeanne); 14 Albert (Reine); 15 Bardot (Solange); 16 Nansot (Germaine); 17 Picard (Simone); 18 Wertner (Suzanne); 19 Bernier (Paulette); 20 Bellancourt (Odile); 21 Laizin (Diane); 22 Travet (Emilienne); 23 Lamboley (Renée); 24 Van Triel (Emilienne); 25 Tavernier (Juliette); 26 Pons (Cécile); 27 Mousseigne (Marie); 28 Mauplot (Georgette); 29 Calon (Jeanne); 30 Lissel (Yvonne); 31 Le Faou (Maria); 32 Fualdes (Augustine); 33 Arzeno (Madeleine); 34 Chaumont (Marthe); 35 Rousseau (Marie); 36 Fricotte (Andrée); 37 Peythieu (Louise); 38 Delen (Joséphine); 39 Masson (Germaine); 40 Vezzoli (Marie); 41 Sauvage (Louise); 42 Guerrero (Georgette); 43 Manœuf (Marie-Louise); 44 Piperaud (Jeanne); 45 Lesserteur (Andrée); 46 Werther (Suzanne); 47 Brehault (Yvonne); 48 Lefebvre (Jacqueline); 49 Touron (Andrée); 50 Herber (Lucienne); 51 Mouchard (Jeannine); 52 Vignes (Yvonne); 53 Juenada (Sophie); 54 Houet (Berthe); 55 Van Hecke (Lucienne); 56 Margault (Adrienne); 57 Dupuis (Suzanne); 58 Laurent (Yvonne); 59 Dombret (Louise); 60 Chevalier (Marie-Anne); 61 Prigent (Suzanne); 62 Penain (Suzanne); 63 Niorte (Paulette); 64 Canet (Marie-Thérèse); 65 Mathieu (Lucienne); 66 Queau (Marie); 67 Benard (Sidonie); 68 Commeureuc (Renée); 69 Lesage (Raymonde); 70 Masclet (Raymonde); 71 Derruau (Sylvia); 72 Delaplace (Léontine); 73 Flageolet (Françoise); 74 Pinard (Yvonne); 75 Alesse (Violette); 76 Druon (Thérèse); 77 Draignaud (Mathilde); 78 Tombette (Marie); 79 Bantchik (Jeannette); 80 Dumont (Jeanne); 81 Descamps (Colette); 82 Gosset (Marguerite); 83 Lecler (Georgette); 84 Thibault (Odette); 85 Guyomard (Marie); 86 Leturc (Henriette); 87 Blondeau (Hélène); 88 Camilière (Jacqueline); 89 Thoret (Marie-Louise); 90 Da Graca (Carmen); 91 Brouillard (Yvonne); 92 Ligen (Angèle); 93 Picq (Denise); 94 Frances (Paulette); 95 Seac'h (Albertine); 96 Durin (Henriette); 97 Descamps (Andrée); 98 Guillossou (Angèle); 99 Ruch (Lamberta); 100 Dupont (Léa); 101 Sauciat (Jeanne); 102 Giroux (Yvonne); 103 Lasenne (Henriette); 104 Laval (Juliette); 105 Eideliman (Rose); 106 Peurichard (Marie); 107 Grimaud (Yvonne); 108 Teurtrie (Emilienne); 109 Renou (Simone); 110 Billot (Anastasie); 111 Jeanne (Yvonne); 112 Bouillie (Berthe); 113 Gallot (Thérèse); 114 Amoros (Paulette); 115 Haride (Simone); 116 Chauvin (Andrée); 117 Soumi (Renée); 118 Tally (Antoinette); 119 Conzaga (Marie-Jeanne); 120 Bois (Germaine); 121 Gosset (Monique); 122 Pobes (Joséphine); 123 Johnston (Hélène); 124 Lewis (Eliane); 125 Mirallez (Isabelle); 126 Pinto (Rachel); 127 Boutier (Madeleine); 128 Baixas (Raymonde); 129 Deville (Maria); 130 Carrier (Amélie); 131 Barlier (Raymonde); 132 Blott (Marthe); 133 Totolo (Vilma); 134 Accard (Suzanne); 135 Pestat (Germaine); 136 Detrée (Marcelle); 137 Mongellaz (Raymonde); 138 Guittet (Odette); 139 Morijot (Suzanne); 140 Sovany (Pauline); 141 Taufer (Eliane); 142 Le Poupon (Marie-Catherine); 143 Dursapt (Yvette).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

EMPLOI MASCULIN

Agent vérificateur des instruments de mesure.

CATÉGORIE « D »

Loire-Inférieure.

1 Degeilh (Louis); 2 Gourdon (Lucien).

Pyrénées (Basses-).

1 Lecue (Roger).

Seine.

1 Rousselot (Robert).

Vendée.

1 Gourdon (Lucien).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

EMPLOI MIXTE

Commis de la sûreté nationale.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Delphin (Georges).

Finistère.

1 Alour (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Alour (André).

Loire.

1 Delphin (Georges).

CATÉGORIE « D »

Calvados.

1 Richier (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Gardies (Raymond).

Seine.

1 Galle (Edouard); 2 Richier (Jean).

Tarn.

1 Gardies (Raymond).

EMPLOIS MASCULINS

Officier de police adjoint.

CATÉGORIE « D »

Corrèze.

1 Lavergne (Roger).

Vienne (Haute-).

1 Lavergne (Roger).

Inspecteur de police.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Ternand (René).

CATÉGORIE « D »

Garonne (Haute-).

1 Gardies (Raymond).

Tarn.

1 Gardies (Raymond).

Inspecteur d'identité judiciaire de la sûreté nationale.

a) Documentation et diffusion.

CATÉGORIE « C »

Maine-et-Loire.

1 Chichery (Georges).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Saltet (Georges).

Garonne (Haute-).

1 Roubinet (Jean).

Hérault.

1 Tissot (Roger).

Marne.

1 Henin (Lucien).

Puy-de-Dôme.

1 Blanc (Emile).

Seine.

1 Henin (Lucien); 2 Bailly (Pierre); 3 Tissot (Roger); 4 Plard (Marcel).

Vienne (Haute-).

1 Blanc (Emile); 2 Roubinet (Jean).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS MASCULINS

Mécanicien dépanneur des services automobiles.

CATÉGORIE « D »

Maine-et-Loire.

1 Jolly (Marcel).

Sèvres (Deux-).

1 Guyonnet (Jean-Pierre).

Vendée.

1 Guyonnet (Jean-Pierre).

Agent des installations.

CATÉGORIE « C »

Pyrénées (Basses-)

1 Sarie (Emilien).

Pyrénées (Hautes-).

1 Sarie (Emilien).

CATÉGORIE « D »

Loire-Inférieure.

1 Prisset (Paul).

Agent d'exploitation du service postal.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Cottier (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Harscouet (Alexandre).

Finistère.

1 Harscouet (Alexandre).

Gard.

1 Sorribes (Raymond).

Garonne (Haute-)

1 Dedieu (Roger).

Hérault.

1 Sorribes (Raymond).

Loire (Haute-).

1 Gagne (Charles); 2 Breysse (Jean-Pierre).

Morbihan.

1 Pommeray (Yves).

Pyrénées (Hautes-).

1 Domec (Henri).

Seine.

1 Billault (Jacques).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Benhamou (Roger); 2 Olivieri (Bonaventure); 3 Chenel (Marcel).

Ariège.

1 Cau (Omer); 2 Mourareau (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Bernard (Claude).

Charente.

1 Rolle (Roger).

Charente-Maritime.

1 Rolle (Roger).

Corrèze.

1 Buzier (André); 2 Segurel (Georges).

Corse.

1 Olivieri (Bonaventure).

Doubs.

1 Dupont (René).

Gard.

1 Lafont (André); 2 Ladwein (Théodore).

Garonne (Haute-)

1 Cau (Omer).

Gironde.

1 Marty (Guy).

Hérault.

1 Calas (Louis).

Jura.

1 Cretin-Maitenas (Raymond).

Landes.

1 Castillou (Pierre).

Loire.

1 Marcon (Maurice).

Loire (Haute-).

1 Marcon (Maurice).

Loire-Inférieure.

1 Bernard (Claude); 2 Gausson (Gilbert).

Lot-et-Garonne.

1 Marty (Guy).

Maine-et-Loire.

1 Ottavi (Antoine).

Marne.

1 Lievin (William).

Meurthe-et-Moselle.

1 Tisserand (Georges).

Morbihan.

1 Gausson (Gilbert).

Moselle.

1 Ladwein (Théodore).

Pyrénées (Basses-).

1 Castillou (Pierre); 2 Benhamou (Roger); 3 Le Halper (Paul).

Pyrénées (Hautes-).

1 Le Halper (Paul).

Pyrénées-Orientales.

1 Pauchet (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Falvre (Robert).

Rhône.

1 Prost (Victor).

Saône-et-Loire.

1 Mochet (Henri).

Var.

1 Chenel (Marcel).

Vosges.

1 Tisserand (Georges).

Yonne.

1 Mochet (Henri).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité (emplois réservés).

Mourier (Louis) (Isère, Hautes-Alpes).

Ouvrier d'Etat.

CATÉGORIE « C »

Hérault.

1 Hebrard (Elie).

Nord.

1 Muylaert (Georges).

Seine.

1 Robin (Henri).

CATÉGORIE « D »

Loire (Haute-).

1 Granier (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Rousseau (Pierre).

Seine.

1 Rousseau (Pierre).

EMPLOI FEMININ

Agent d'exploitation du service postal et des services des chèques postaux, des articles d'argent et de la caisse nationale d'épargne.

Bouches-du-Rhône.

1 Lamboley (Marcelle).

Corse.

1 Doux (Odette).

Côte-d'Or.

1 Derey (Germaine).

Dordogne.

1 Cales (Yvonne); 2 Moulart (Claire).

Gironde.

1 Moulart (Claire).

Seine.

1 Matheron (Jeanne); 2 Pralet (Géorgette); 3 Charpighon (Marcelle).

Vaucluse.

1 Reynaud (Jacqueline).

PRESIDENCE DU CONSEIL

Direction générale de la radiodiffusion-télévision française.

EMPLOI MASCULIN

Agent technique.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Lindeperg (Henry).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

EMPLOI MASCULIN

Lieutenant de police sanitaire.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Durizi (Philippe).

Gironde.

1 Maître (Georges).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Chenet (André); 2 Merdrignac (Charles); 3 Germain (René); 4 Jallois (Alain).

Bouches-du-Rhône.

1 Marcellin (Victorin); 2 Campech (Alfred); 3 Chenet (André); 4 Collignon (Emile); 5 Guelfi (Marcel); 6 Merdrignac (Charles); 7 Youlet (Yvon); 8 Germain (René); 9 Balleton (Jacques); 10 Raust (André); 11 Jallois (Alain).

Finistère.

1 Le Blais (André); 2 Ledan (Jean).

Gironde.

1 Campech (Alfred); 2 Youlet (Yvon); 3 Balleton (Jacques); 4 Raust (André); 5 Laurent (Emile).

Hérault.

1 Marcellin (Victorin).

Nord.

1 Laurent (Emile).

Seine.

1 Le Blais (André); 2 Santini (Jules).

Martinique.

1 Vatran (Franck).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

EMPLOI MIXTE

Commis des ponts et chaussées.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Basses-).

1 Mathieu (Claude).

Ardennes.

1 Colzani (Charles).

Dordogne.

1 Andraud (Maurice).

Finistère.

1 Durand (Sébastien).

Gard.

1 Dugas (Claude).

Garonne (Haute-).

1 Ferrie (Paul).

Loire-Inférieure.

1 Le Pocreau (Pierre).

Pyrénées-Orientales.

1 Mathieu (Claude).

Seine-Maritime.

1 Poirey (Lionel); 2 Soyer (René).

Sèvres (Deux-).

1 Dugue (Guy).

Tarn.

1 Ferrie (Paul).

Constantine.

1 Baudrand (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Griscelli (Denis).

Drôme.

1 Vouret (Noël).

Ille-et-Vilaine.

1 Pilard (Raymond).

Isère.

1 Vouret (Noël).

Loire-Inférieure.

1 Laforêt (Guy).

Maine-et-Loire.

1 Laforêt (Guy).

Morbihan.

1 Chevre (Joseph); 2 Thome (Albert).

Moselle.

1 Herson (Roger).

Pyrénées-Orientales.

1 Dagues (Marcel).

Seine.

1 Sertelet (Jean); 2 Herson (Roger).

Seine-et-Oise.

1 Sertelet (Jean).

Var.

1 Griscelli (Denis).

CATÉGORIE « E »

Bouches-du-Rhône.

1 Linard (Henriette).

Calvados.

1 Regnauld (Elise).

Isère.

1 Baunier (Suzanne); 2 Talichet (Jeanne); 3 Faucard (Renée).

Rhône.

1 Baunier (Suzanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité (emplois réservés).

Roux (Alfred) (Hautes-Alpes); Hombert (Léon) (Nord).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur de chantiers.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Girbon (André).

Ardèche.

1 Bernis (Léon).

Aveyron.

1 Sudre (Henri).

Bouches-du-Rhône.

1 Sudre (Henri).

Corse.

1 Quilici (Raymond).

Drôme.

1 Bernis (Léon); 2 Girbon (André).

Gironde.

1 Champagne (Michel).

Landes.

1 Champagne (Michel).

CATÉGORIE « D »

Charente-Maritime.

1 Milard (Henri).

Gironde.

1 Milard (Henri).

Adjoint technique des ponts et chaussées.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Tournier-Colleta (Paul).

Corse.

1 Giannettini (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Mezerette (Charles).

Mayenne.

1 Mezerette (Charles).

Réunion.

1 Chaumien (André).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Bernard (Claude).

Garonne (Haute-).

1 Millet (Jacques).

Pyrénées (Basses-).

1 Millet (Jacques).

Eclusier-barragiste.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Maissias (Marius).

Bas-Rhin.

1 Dauchez (Lucien).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Beaulier (Léon).

Saône-et-Loire.

1 Beaulier (Léon).

Gardien de phare dans la métropole.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Gogo (Paul); 2 Penet (Damas).

Corse.

1 Penet (Damas).

Pyrénées (Basses-).

1 Magnes (Jean-Baptiste).

Var.

1 Gogo (Paul); 2 Tonelli (Raoul).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Lalande (Gilbert).

Bouches-du-Rhône.

1 Sallei (François).

Charente-Maritime.

1 Bedis (Henri).

Corse.

1 Sallei (François).

Finistère.

1 Kermagoret (Yves).

Gironde.

1 Farigoule (Raymond).

Hérault.

1 Farigoule (Raymond).

Landes.

1 Gouchaut (Jean).

Nord

1 Fabre (Yves).

Pyrénées-Orientales.

1 Lalande (Gilbert).

Var.

1 Bondil (Raymond).

Vendée.

1 Bedis (Henri).

(A suivre.)

MARINE MARCHANDE

Syndic des gens de mer.

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Bothorel (Goulven); 2 Gonon (Arthur); 3 Tissieres (Pierre); 4 Day (Michel); 5 Cosnier (Jean); 6 Beaudry (Gaston).

Bouches-du-Rhône.

1 Gonon (Arthur); 2 Giovannetti (Philippe); 3 Bertucchi (Julien).

Calvados.

1 Delaunay (Louis).

Charente-Maritime.

1 Le Lay (Corentin); 2 Meyzer (Marcel); 3 Baudrit (Paul).

Côtes-du-Nord.

1 Cormy (François); 2 Renault (Charles); 3 Dubois (Joseph); 4 Garrel (Emile); 5 Charlot (Joseph); 6 Pilard (Joseph); 7 Gouin (Elie); 8 Legall (François); 9 Prigent (Pierre).

Finistère.

1 Leroy (Georges); 2 Richard (François); 3 Combot (Jean); 4 Le Bagousse (Jean-Marie); 5 Le Cloirec (Jean-Louis); 6 Boquet (Albert); 7 Lenezet (Louis); 8 Digaire (Hervé); 9 Gouin (Elie); 10 Broudic (Yves-Marie); Legall (François); 12 Camus (William); 13 Gloaguen (Jean-Marie); 14 Autret (Pierre); 15 Le Bras (Jean); 16 Ranghino (Pierre); 17 Duigou (Léon); 18 Prigent (Pierre); 19 Le Bretton (Bernard).

Gard.

1 Michel (Georges).

Gironde.

1 Montet (Pierre); 2 Castaing (Jean); 3 Verrier (Joseph); 4 Bonin (Norbert); 5 Baudrit (Paul).

Hérault.

1 Bosc (Achille); 2 Tissières (Pierre); 3 Michel (Georges).

Ille-et-Vilaine.

1 Cormy (François).

Loire-Inférieure.

1 Pilard (Joseph); 2 Ribler (Jean); 3 Meyzer (Marcel).

Manche.

1 Delaunay (Louis).

Morbihan.

1 Gourmelon (François); 2 Le Bagousse (Jean-Marie); 3 Le Cloirec (Jean-Louis); 4 Boquet (Albert); 5 Lenezet (Louis); 6 Perron (Alfred); 7 Digaire (Hervé); 8 Roullet (Jacques); 9 Broudic (Yves-Marie); 10 Hars (Paul); 11 Ribler (Jean); 12 Camus (William); 13 Day (Michel); 14 Le Bras (Jean); 15 Ranghino (Pierre); 16 Duigou (Léon); 17 Le Bretton (Bernard).

Pyrénées (Basses-).

1 Verrier (Joseph); 2 Le Lay (Corentin).

Pyrénées-Orientales.

1 Bosc (Achille); 2 Briu (Jean).

Var.

1 Bourgeois (René); 2 Bothorel (Goulven); 3 Hars (Paul); 4 Giovannetti (Philippe); 5 Cosnier (Jean); 6 Gentric (Marcel).

Martinique.

1 Edmond (Saturnin).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Voegele (Emile) (Nord).

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

EMPLOIS MASCULINS

Contrôleur de la navigation aérienne.

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute).

1 Gauvin (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Chestier (Robert).

Bouches-du-Rhône.

1 Caron (Michel); 2 Chestier (Robert).

Hérault.

1 Caron (Michel).

Agent de la navigation aérienne.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Chavillon (René); 2 Raillot (Alfred); 3 Borrel (Henri); 4 Peyrot (Jules).

Bouches-du-Rhône.

1 Chavillon (René); 2 Fort (Jean); 3 Peyrot (Jules).

Charente-Maritime.

1 Le Quere (Robert); 2 Duluc (Jean).

Cher.

1. Schaffer (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Hoffmann (Paul); 2 Jannot (Théodule); 3 Borrel (Henri).

Gironde.

1 Duluc (Jean).

Hérault.

1 Fort (Jean); 2 Matais (Luiz).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Quere (Robert); 2 Dorleans (Joseph).

Oise.

1 Isaac (André); 2 Schaffer (Maurice).

Puy-de-Dôme.

1 Sabassière (Raymond).

Pyrénées (Hautes-).

1 Hoffmann (Paul).

Pyrénées orientales.

1 Panabières (Roger); 2 Matais (Luiz).

Rhône.

1 Lepage (René); 2 Raillot (Alfred).

Seine.

1 Panabieres (Roger); 2 Jannot (Théodule).

CATÉGORIE « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Raffaelli (Jérôme); 2 Roux (Eugène); 3 Parentini (Louis); 4 Pogliano (Sylvain); 5 Bardin (André); 6 Sgandurra (Corrado); 7 Baudoin (Jean-François); 8 Cottin (Jean); 9 Sinibaldi (Dominique); 10 Rigot (Ernest); 11 Cosnier (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Roux (Eugène); 2 Michelin (Charles); 3 Sgandurra (Corrado); 4 Simonet (Emile); 5 Cottin (Jean); 6 Cosnier (Jean).

Charente-Maritime.

1 Neuville (Pierre); 2 Roche (Martial); 3 Pauvert (Marcel).

Cher.

1 Remondiere (Bernard).

Corse.

1 Raffaelli (Jérôme).

Garonne (Haute-).

1 Canin (Albert); 2 Clanet (Jean).

Gironde.

1 Perrin (Jean); 2 Roche (Martial); 3 Canin (Albert); 4 Martin (Roger); 5 Brossard (Maurice).

Hérault.

1 Parentini (Louis); 2 Bardin (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Lebras (Jacques); 2 Rimauro (Edouard); 3 Maugoussin (Georges); 4 Herry (Jean)); 5 Mace (Jean); 6 Pauvert (Marcel); 7 Brossard (Maurice).

Oise.

1 Janry (Jean)

Puy-de-Dôme.

1 Simonet (Emile).

Pyrénées (Basses-).

1 Perrin (Jean); 2 Cazabielle (Urbain).

Pyrénées-Orientales

1 Herry (Jean); 2 Bigot (Ernest).

Seine

1 Janry (Jean); 2 Lebras (Jacques); 3 Joly (Roger); 4 Rimauro (Edouard); 5 Neuville (Pierre); 6 Michel (Charles); 7 Dore (Georges); 8 Sinibaldi (Dominique).

Guadeloupe.

1 Gagnerot (Jean).

Martinique.

1 Dore (Georges); 2 Baudoin (Jean-François).

Nouvelle-Calédonie.

1 Gagnerot (Jean).

SERVICE DE LA METEOROLOGIE

EMPLOIS MASCULINS

Adjoint technique de la météorologie.

CATÉGORIE « D »

Gironde.

1 Guilhauma (Pierre).

Landes.

1 Guilhauma (Pierre).

Maroc.

1 Beau (René).

Agent de la météorologie.

CATÉGORIE « D »

Maroc.

1 Kempf (André).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOIS MASCULINS

Régleur comptable (service municipal des pompes funèbres).

CATÉGORIE « D »

1 Santini (Jules); 2 Coquet (Gustave).

Surveillant des collèges techniques de la ville de Paris.

CATÉGORIE « C »

1 Renou (Gaston); 2 Ferry (Louis).

CATÉGORIE « D »

1 Brouqui (Pierre); 2 Joisin (Cyriaque); 3 Marzin (René); 4 Bayle (Louis); 5 Ouldlahoucine (Belaïd); 6 Le Gall (Joseph); 7 Menconi (René); 8 Ottavi (Ange); 9 Dechelle (Pierre); 10 Bled (Maurice).

Adjoint administratif du crédit municipal.

CATÉGORIE « C »

1 Bras (Jacques).

CATÉGORIE « D »

1 Mourareau (Louis).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOIS MASCULINS

Secrétaire comptable.

(A Paris ou dans les succursales.)

CATÉGORIE « C »

Aveyron.

1 Salvador (André).

Drôme.

1 Romand (Aimé).

Hérault.

1 Salvador (André).

Nord.

1 Flipo (Xavier).

Puy-de-Dôme.

1 Boutonnet (André).

Seine.

1 Métais (Henri).

Vienne.

1 Métais (Henri).

CATÉGORIE « D »

Indre-et-Loire.

1 Bedex (Marcel).

Oise.

1 Rats (Alexis).

Puy-de-Dôme.

1 Oleon (Marius); 2 Chauvet (Franck); 3 Barrier (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Barrier (Maurice).

Pyrénées (Hautes-).

1 Chetaud (André).

Rhône.

1 Valladier (Charles).

Seine.

1 Collot (Raymond); 2 Balagna (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Rats (Alexis).

Vosges.

1 Collot (Raymond).

Concierge (en succursales).

CATÉGORIE « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Clouzot (Henri).

Calvados.

1 Philippe (Henri).

Nord.

1 Charlon (Louis); 2 Bizet (Maurice).

Pas-de-Calais.

1 Bizet (Maurice).

Seine.

1 Charlon (Louis).

Var.

1 Clouzot (Henri).

Vienne.

1 Thiaudière (Léopold).

CATÉGORIE « D ».

Aisne.

1 Veret (Henri).

Alpes-Maritimes.

1 Muret (Edouard).

Corrèze.

1 Tixier (Robert).

Garonne (Haute-).

1 Tixier (Robert); 2 Escande (Lucien).

Hérault.

1 Escande (Lucien).

Loire.

1 Ducreux (Abel).

Nord.

1 Veret (Henri).

Pyrénées-Orientales.

1 Muret (Edouard).

Rhône.

1 Ducreux (Abel).

Vendée.

1 Ferme (Marcel).

Garçon de bureau dans les succursales.

CATÉGORIE « C ».

Allier.

1 Rimoux (Jean).

Dordogne.

1 Boyer (René).

Isère.

1 Bataillard (Joseph); 2 Boyer (René).

Puy-de-Dôme.

1 Toureau (Adrien); 2 Roche (François); 3 Rimoux (Jean); 4 Evaux (Edmond).

Savoie.

1 Bataillard (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Allier.

1 Bazangette (Fernand).

Drôme.

1 Rigamonti (Esprit).

Gard.

1 Rareyrolle (Gaston).

Meurthe-et-Moselle.

1 Bazangette (Fernand).

Puy-de-Dôme.

1 Gauvin (René); 2 Carrayou (Georges); 3 Girard (Jean); 4 Leduc (François); 5 Jouffraix (Joseph); 6 Rareyrolle (Gaston); 7 Laïr (Roger); 8 Mouret (Fortuné).

Pyrénées-Orientales.

1 Vidal (Paul).

Rhin (Bas-).

1 Cuny (Victor).

Saône-et-Loire.

1 Ancellin (Marius).

Seine.

1 Mouret (Fortuné); 2 Vidal (Paul).

Gardien de succursale (emploi d'auxiliaire).

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Pene (Eugène).

CATÉGORIE « D »

Allier.

1 Delluc (Henri); 2 Laporte (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Delluc (Henri); 2 Laporte (Jean).

CREDIT FONCIER DE FRANCE

EMPLOIS MIXTES

Secrétaire comptable stagiaire.

CATÉGORIE « C »

1 Perie (René).

CATÉGORIE « E »

1 Delvallee (Madeleine).

Commis d'ordre stagiaire.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Jalby (Pierre).

EMPLOI MASCULIN

Gardien de bureau stagiaire (ex-agent du service intérieur).

CATÉGORIE « C »

1 Touryan (Baruïr); 2 Pelati (Gino); 3 Bourlard (Armand); 4 Bovis (Gilbert).

CATÉGORIE « D »

1 Gravier (Jean).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Girard (Raoul; Cassel (Maurice).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

Emplois administratifs.

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur, 2e catégorie (statut Electricité et Gaz de France).

CATÉGORIE « C »

Hérault.

1 Falcou (François).

Employé qualifié.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Cretin (Louis).

Alpes-Maritimes.

1 Le Talleur (Jean); 2 Freyther (Alfred); 3 Darnaux (Michel); 4 Rigault (Roland); 5 Rousseau (Georges).

Ariège.

1 Rouanne (Auguste).

Aude.

1 Delestaing (Gaston).

Bouches-du-Rhône.

1 Acquaviva (André); 2 Casimir (Roland).

Charente.

1 Massignat (Lucien).

Corrèze.

1 Demaille (Raymond).

Corse.

1 Acquaviva (André).

Dordogne.

1 Boisserie (Edmond); 2 Dufour (Paul).

Drôme.

1 Darnaux (Michel).

Finistère.

1 Divers (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Camps (Justin); 2 Rouanne (Auguste); 3 Pouget (Marcel). 4 Delpech (Maurice); 5 Desbarax (Jean).

Gironde.

1 Boulan (Henri); 2 Bareges (Gaston).

Hérault.

1 Desbarax (Jean); 2 Delestaing (Gaston).

Ille-et-Vilaine.

1 Tardivel (Lucien); 2 Cocherie (Georges).

Indre.

1 Broussegoutte (Roger).

Jura.

1 Cretin (Louis).

Loire.

1 Farissier (Joseph).

Morbihan.

1 Quere (Bernard).

Orne.

1 Jouanne (Lucien).

Pas-de-Calais.

1 Dumoutier (Roland).

Puy-de-Dôme.

1 Broussegoutte (Roger); 2 Demaille (Raymond).

Basses-Pyrénées.

1 Bareges (Gaston).

Rhin (Bas-).

1 Remy (Erwin); 2 Maurer (Charles).

Rhin (Haut-).

1 Schwoerer (Paul).

Saône-et-Loire.

1 Gonon (Jean).

Savoie.

1 Cadet (Jean).

Seine.

1 Lescout (Albert); 2 Delcourt (Alfred); 3 Esnoult (Roger).

Seine-Maritime.

1 Dumoutier (Roland).

Somme.

1 Le Comte (André).

Tarn.

1 Pouget (Marcel).

Var.

1 Casimir (Roland); 2 Rousseau (Georges).

Vienne.

1 Massignat (Lucien).

Vienne (Haute-).

1 Theillaumas (Jean); 2 Dufour (Paul).

Yonne.

1 Rigault (Roland).

CATÉGORIE « D ».

Ain.

1 Darbon (Roger).

Aisne.

1 Bouchez (René).

Alpes-Maritimes.

1 Sabiani (Antoine); 2 Ughetto (Urbain); 3 Rozier (Pierre); 4 Fantini (Louis); 5 Airaudi (Joseph); 6 Lecharme (Louis).

Aveyron.

1 Cournut (Adrien).

Bouches-du-Rhône.

1 Feutrier (Marcel); 2 Andrieux (André); 3 Zammit (Gilbert); 4 Hovaguimian (Jean-Baptiste); 5 Chancel (Pascal); 6 Blanque (Robert); 7 Lestournelle (Max), 8 Lecharme (Louis).

Charente.

1 Durel (Marc).

Charente-Maritime.

1 Laplagne (Roger).

Corrèze.

1 Galandie (Victor); 2 Buzier (André).

Côte-d'Or.

1 Salaun (Fernand); 2 Martin (Pierre).

Côtes-du-Nord.

1 Allain (Robert).

Dordogne.

1 Durel (Marc).

Doubs.

1 Faivre-Pierret (Robert); 2 Martin (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Blanque (Robert).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Guyader (Jean-Louis); 2 Allain (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Ruault (André).

Isère.

1 Sanguinetti (Georges); 2 Roussay (René).

Jura.

1 Vuillermoz (Raymond).

Landes.

1 Delattre (Georges).

Loire.

1 Marcon (Maurice); 2 Dechelle (Pierre).

Loire (Haute-).

1 Marcon (Maurice).

Loire-Inférieure.

1 Odiette (Robert).

Maine-et-Loire.

1 Ottavi (Antoine).

Meurthe-et-Moselle.

1 Alma (Serge).

Morbihan.

1 Le Goulven (Roger); 2 Danet (Léon).

Moselle.

1 Herson (Roger).

Nord.

1 Bouchez (René); 2 Ravier (Paul).

Oise.

1 Delattre (Georges).

Puy-de-Dôme.

1 Airaudi (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Ruhmann (Jean); 2 Faivre-Pierret (Robert).

Rhin (Haut-).

1 Ruhmann (Jean).

Rhône.

1 Houpeurt (Etienne).

Saône-et-Loire.

1 Salaun (Fernand); 2 Darbon (Roger).

Savoie.

1 Sanguinetti (Georges).

Seine.

1 Costagliola (Alfred); 2 Nesly (Fernand); 3 Le Roux (François); 4 Pilard (Jean); 5 Gruat (Georges); 6 Burnel (Gaston); 7 Tonon (Léon); 8 Herson (Roger); 9 Bouvet (Albert); 10 Dechelle (Pierre).

Seine-Maritime.

1 Simon (Francis).

Seine-et-Oise.

1 Bouvet (Albert).

Var.

1 Zammit (Gilbert); 2 Jouvencel (Victor).

Vienne.

1 Ruault (André).

Vienne (Haute-).

1 Galandie (Victor); 2 Laplagne (Roger).

Vosges.

1 Alma (Serge).

CATÉGORIE « E ».

Alpes-Maritimes.

1 Bureau (Jacqueline).

Aude.

1 Tarbouriech (Muguette).

Charente-Maritime.

1 Lafaurie (Geneviève).

Cher.

1 Laplaine (Marie).

Creuse.

1 Duprat (Yvonne).

Finistère.

1 Bodenes (Marie).

Gironde.

1 Lafaurie (Geneviève).

Hérault.

1 Tarbouriech (Muguette).

Indre.

1 Laplaine (Marie).

Nord.

1 Ammann (Raymonde).

Orne.

1 Le Cornu (Denise).

Sarthe.

1 Leray (Madeleine).

Seine.

1 Thebault (Paulette); 2 Andreani (Cécile); 3 Ammann (Raymonde); 4 Duprat (Yvonne); 5 Heilborn (Andrée); 6 Charpignon (Marcelle); 7 Leray (Madeleine).

EMPLOI TECHNIQUE

Ingénieur stagiaire.

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Lebrun (Jean).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Emplois communs à tous les services.

EMPLOIS MASCULINS

Calqueur stagiaire (ex-calqueur de 2e classe).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Brouquier (Francis).

Indre-et Loire.

1 Vaillaud (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Moebs (Charles); 2 Gerber (Richard).

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Boisselier (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Galan (Roger); 2 Bonnet (René).

Hérault.

1 Galan (Roger).

Marne.

1 Boisselier (Pierre).

Aide-distributeur.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Serin (Michel).

Alpes-Maritimes.

1 Dezaire (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Bernard (Lucien); 2 Dezaire (René); 3 Serin (Michel).

Charente-Maritime.

1 Gibaud (Pierre).

Corrèze.

1 Marty (Jean-André).

Côte-d'Or.

1 Jobert (Georges); 2 Rothmann (Roger).

Eure.

1 Fournier (Alphonse).

Garonne (Haute-).

1 Favre (Louis).

Loiret.

1 Riget (Lucien).

Lot.

1 Favre (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Rutault (Marcel).

Moselle.

1 Weber (Charles); 2 Laplace (Martin); 3 Feltz (Jean); 4 Hoff (Joseph); 5 Stirn (Pierre); 6 Schwaller (Pierre); 7 Leroy (Joseph); 8 Zirnheld (Albert).

Nord.

1 Bremant (Jean).

Pas-de-Calais.

1 Brunel (Hippolyte); 2 Bremant (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Hoechstetter (Charles); 2 Ruck (Aloyse); 3 Eyer (Eugène); 4 Stirn (Pierre); 5 Geistel (Georges); 6 Ertz (Charles); 7 Bersinger (Jean-Paul); 8 Zirnheld (Albert); 9 Meyer (Joseph).

Rhin (Haut-).

1 Eyer (Eugène); 2 Kretz (Aimé); 3 Bersinger (Jean-Paul); 4 Meyer (Joseph).

Rhône.

1 Martin-Rosset (Roger).

Sarthe.

1 Rutault (Marcel).

Seine.

1 Bernard (Lucien); 2 Fournier (Alphonse); 3 François (Fernand); 4 Marteau (Gaston); 5 Geistel (Georges); 6 Burgart (Jean-Jacques); 7 Mary (Robert).

Seine-et-Oise.

1 Jobert (Georges).

Vendée.

1 Gibaud (Pierre).

Vienne (Haute-).

1 Marty (Jean-André).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Cuniglio (Raymond).

Aveyron.

1 Combettes (Marcel).

Bouches-du-Rhône.

1 Verges (René).

Gard.

1 Coudere (Edgard).

Garonne (Haute-).

1 Trehin (Pierre).

Hérault.

1 Coudere (Edgard).

Ille-et-Vilaine.

1 Boscher (Louis).

Moselle.

1 Cazenave (Guy).

Pas-de-Calais.

1 Garnier (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Dumoutier (René); 2 Lux (Paul); 3 Antony (Jean-Jacques); 4 Pinquie (René).

Rhin (Haut-).

1 Dumoutier (René); 2 Antony (Jean-Jacques).

Rhône.

1 Labatut (Roger).

Sarthe.

1 Beslant (Henri).

Seine.

1 Boscher (Louis); 2 Milloux (André); 3 Pigny (Adrien); 4 Pinquie (René).

Seine-et-Oise.

1 Milloux (André); 2 Chudy (Marcel).

Somme.

1 Chudy (Marcel); 2 Garnier (Jean).

Employé stagiaire.

CATÉGORIE « C ».

Aube.

1 Boussard (Paul).

Gard.

1 Veyradier (Joseph).

Gironde.

1 Cazamayor (Charles).

Ille-et-Vilaine.

1 Huet (Albert); 2 Cormy (Michel).

Marne (Haute-).

1 Boussard (Paul).

Moselle.

1 Rigaux (René).

Rhin (Bas-).

1 Schoebel (Bernard); 2 Kraemer (Roger); 3 Steimer (Robert); 4 Schmitt (Joseph); 5 Staad (Gilbert); 6 Rigaux (René); 7 Vogt (René).

Rhône.

1 Martin-Rosset (Roger); 2 Ducroux (Elie).

Savoie.

1 Soudarin (Jean).

Seine.

1 Veret (Robert); 2 Dufis (Maurice); 3 Duhaze (Fernand); 4 Bouvier (Louis); 5 Devillard (Philippe).

Seine-et-Oise.

1 Devillard (Philippe).

Somme.

1 Bouvier (Louis).

Vienne.

1 Hulie (Guy).

CATÉGORIE « D »

Côtes-du-Nord.

1 Toupin (Raymond).

Ille-et-Vilaine.

1 Toupin (Raymond).

Loire.

1 Barralon (Henry).

Meurthe-et-Moselle.

1 Tisserand (Georges).

Nord.

1 Alexandre (Jean).

Pas-de-Calais.

1 Alexandre (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Ulrich (Lutto); 2 Pinquie (René).

Rhône.

1 Barralon (Henry).

Seine.

1 Pinquie (René); 2 Fournier (Jacques).

Somme.

1 Mennessiez (Léon).

Vosges.

1 Tisserand (Georges).

Aide-classeur.

CATÉGORIE « C »

Aube.

1 Bondoux (André); 2 Petit-Maire (Albert); 3 Burg (Marcel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Petit-Maire (Albert).

Rhin (Bas-).

1 Foesser (Joseph); 2 Grammer (René); 3 Geistel (Georges).

Rhin (Haut-).

1 Cainaud (Camille).

Seine.

1 Loiseau (René); 2 Grammer (René); 3 Geistel (Georges); 4 Cainaud (Camille); 5 Rousseau (Jean); 6 Rissel (Armand); 7 Segond (René); 8 Viala (Henri); 9 Rutault (Marcel).

Seine-et-Marne.

1 Bondoux (André); 2 Rutault (Marcel).

Vosges.

1 Viala (Henri).

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Chudy (Marcel); 2 Pigny (Adrien); 3 Macaigne (Marcel); 4 Gargadennec (Michel).

Seine-et-Marne.

1 Chudy (Marcel); 2 Macaigne (Marcel).

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Gomez (Marius).

Ardennes.

1 Hamm (Charles).

Aube.

1 Pouyet (Raymond).

Bouches-du-Rhône.

1 Servole (Gaston); 2 Villemin (Pierre); 3 Cecchi (Charles); 4 Philippe (Pierre); 5 Chambon (Jean); 6 Felix (Jean); 7 Bonal (Jean); 8 Benoist (Camille); 9 Pace (Félix); 10 Martin (Elie).

Calvados.

1 Collard (André).

Charente-Maritime.

1 Jacques (Raymond); 2 Simon (Georges).

Corrèze.

1 Doulcet (Joseph); 2 Guibreteau (Stéphane); 3 Toulzat (Joseph).

Côte-d'Or.

1 Marguerie (Hyacinthe); 2 Robert (Jean); 3 Griveau (Roger).

Gard.

1 Lyon (Etienne); 2 Servole (Gaston); 3 Pouyet (Raymond); 4 Ludger (Marcel); 5 Burgart (Jean-Jacques); 6 Valais (Emile).

Garonne (Haute-).

1 Bloque (Alphonse); 2 Panassie (Maurice); 3 Saint-Martin (Bernard); 4 Leroux (André).

Gironde.

1 Villemin (Pierre); 2 Belingard (Henri); 3 Burgart (Jean-Jacques).

Hérault.

1 Peytavie (Pierre); 2 Pierre (Maurice); 3 Benoist (Camille).

Ille-et-Vilaine.

1 Hoinard (Alphonse); 2 Gendrot (André); 3 David (Alexandre); 4 Appel (Joseph); 5 Rigourd (Louis); 6 Granlin (Raymond); 7 Mabil (Georges); 8 Cherbonnel (Joseph); 9 Rissel (Armand); 10 Jagoury (François).

Indre-et-Loire.

1 Gaudin (Raymond); 2 Blin (René); 3 Cardosy (Roger).

Loire-Inférieure.

1 Cherbonnel (Joseph); 2 Jagoury (François).

Loiret.

1 Guibreteau (Stéphane); 2 Blin (René).

Marne.

1 Collard (André); 2 Cochet (André); 3 Chaumont (René); 4 Audinot (Fernand).

Meurthe-et-Moselle.

1 Jacquin (Maurice); 2 Malaise (Henri); 3 Fressinet (Pierre).

Moselle.

1 Neu (Joseph); 2 Hertzog (Marcel); 3 Kraemer (Robert); 4 Stirn (Pierre); 5 Vatry (Marcel).

Nièvre.

1 Rapault (Henri); 2 Labard (Jean-Baptiste); 3 Guerin (Henri); 4 Griveau (Roger).

Pas-de-Calais.

1 Briquet (Robert); 2 Vanhulle (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Cecchi (Charles); 2 Gomez (Marius); 3 Aubergier (Maurice).

Pyrénées (Hautes-).

1 Cochet (André); 2 Saint-Martin (Bernard).

Rhin (Bas-).

1 Willig (Alfred); 2 Schuster (Emile); 3 Luttmann (Georges); 4 Deckert (Eugène); 5 Wintz (Raymond); 6 Riester (Paul); 7 Schiebler (Louis); 8 Berst (Georges); 9 Hertzog (Marcel); 10 Bailly (Pierre); 11 Stein (Ernest); 12 Stirn (Pierre); 13 Martz (Joseph); 14 Oster (André); 15 Malaise (Henri); 16 Haniz (Albert); 17 Stoltz (Michel); 16 Fiederer (Alphonse); 19 Hamm (Charles); 20 Bleger (Albert).

Rhin (Haut-).

1 Kretz (Aimé); 2 Bleger (Albert).

Rhône.

1 Cardosy (Roger).

Sarthe.

1 Hoinard (Alphonse); 2 Gaudin (Raymond).

Savoie.

1 Philippe (Pierre).

Seine.

1 Pacton (Paul); 2 Lasselin (André); 3 Lyon (Etienne); 4 Alves (José); 5 Pele (Jean); 6 Lemaire (Albert); 7 Godbert (Lucien); 8 Raoul (Georges); 9 Rigourd (Louis); 10 Le Folleszou (Robert); 11 Jolissaint (Raymond); 12 Arcas (Joachim); 13 Ginestet (René); 14 Rousseau (Jean); 15 Rissel (Armand); 16 Segond (René); 17 Lacrampe-Couloume (Joseph); 18 Fleury (Théodore); 19 Herpe (Jean); 20 Ribeyrol (Auguste).

Seine-Maritime.

1 Durel (Amédée).

Seine-et-Oise.

1 Baltazar (Antoine); 2 Fleury (Théodore).

Somme.

1 Langlet (Léon); 2 Godbert (Lucien).

Vaucluse.

1 Peytavie (Pierre); 2 Pierre (Maurice); 3 Valais (Emile); 4 Chambon (Jean); 5 Martin (Elie).

Vienne (Haute-).

1 Lagarde (Jean); 2 Toulzat (Joseph).

Yonne.

1 Tomasini (François).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Berger (Eugène); 2 Guilbert (Georges).

Ille-et-Vilaine.

1 Fauvel-La Foret (Albert).

Indre-et-Loire.

1 Pavageau (Georges).

Loire-Inférieure.

1 Pavageau (Georges).

Seine.

1 Alfonsi (Antoine); 2 Berger (Eugène); 3 Pigny (Adrien).

Concierge.

CATÉGORIE « C »

Ardennes.

1 Delamarche (Marcel).

Aube.

1 Servole (Gaston); 2 Villemin (Pierre); 3 Reineix (André); 4 Martinez (Jean); 5 Richomme (Robert); 6 Joulie (Justin); 7 Valais (Emile); 8 Guibreteau (Stéphane); 9 Elie (Clément).

Marne.

1 Villemin (Pierre); 2 Collard (André); 3 Rigourd (Louis); 4 Malot (Léon); 5 Richomme (Robert); 6 Delamarche (Marcel); 7 Chaumont (René); 8 Audinot (Fernand); 9 Bauchet (Yvan); 10 Ourtaud (Etienne).

Meurthe-et-Moselle.

1 Jacquin (Maurice).

Moselle.

1 Will (Eugène); 2 Stirn (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Klein (Marcel); 2 Luttmann (Georges); 3 Ludwig (Alfred); 4 Berst (Georges); 5 Stirn (Pierre); 6 Laurent (Henri).

Rhin (Haut-).

1 Klein (Marcel); 2 Forster (Léon); 3 Laurent (Henri).

Seine.

1 Lyon (Etienne); 2 Servole (Gaston); 3 Reineix (André); 4 Martinez (Jean); 5 Godbert (Lucien); 6 Raoul (Georges); 7 Rigourd (Louis); 8 Baltazar (Antoine); 9 Malot (Léon); 10 Joulie (Justin); 11 Valais (Emile); 12 Le Boulch (Joseph); 13 Elie (Clément); 14 Ourtaud (Etienne).

CATÉGORIE « D »

Marne.

1 Guilbert (Georges).

Seine.

1 Guilbert (Georges).

Préposé aux travaux manuels.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Pace (Félix).

Bouches-du-Rhône.

1 Pace (Félix).

Côtes-du-Nord.

1 Rigourd (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Rigourd (Louis); 2 Beauperin (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Rutault (Marcel).

Moselle.

1 Stirn (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Wick (Frédéric); 2 Vogel (René); 3 Stirn (Pierre).

Rhin (Haut-).

1 Vogel (René).

Sarthe.

1 Rutault (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Gandon (Auguste).

Planton.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Hautes-).

1 Jaulzy (Frédéric); 2 Richomme (Robert).

Alpes-Maritimes.

1 Villemin (Pierre); 2 Cecchi (Charles); 3 Collard (André); 4 Martinez (Jean); 5 Cochet (André); 6 Blais (Paul); 7 Bozon-Vialle (Robert); 8 Richomme (Robert); 9 Philippe (Pierre); 10 Naudin (Maurice); 11 Pace (Félix).

Aube.

1 Elie (Clément).

Bouches-du-Rhône.

1 Cecchi (Charles); 2 Bozon-Vialle (Robert); 3 Naudin (Maurice); 4 Caldies (René); 5 Pace (Félix); 6 Martin (Elie).

Côtes-du-Nord.

1 Rigourd (Louis); 2 Mace (Pierre).

Drôme.

1 Peytavie (Pierre); 2 Faure (Marcel); 3 Jaulzy (Frédéric); 4 Marguerie (Hyacinthe).

Gard.

1 Lyon (Etienne); 2 Fucile (Thomas); 3 Valais (Emile); 4 Philippe (Pierre); 5 Chalret (Adrien); 6 Roger (Bertin).

Garonne (Haute-).

1 Peytavie (Pierre); 2 Reinex (André); 3 Martinez (Jean); 4 Hatoig-Castera (Joseph); 5 Guibreteau (Stéphane); 6 Elie (Clément).

Gironde.

1 Faure (Marcel); 2 Hatoig-Castera (Joseph); 3 Liger (Samuel).

Ille-et-Vilaine.

1 Gendrot (André); 2 Rigourd (Louis); 3 Mace (Pierre).

Loire-Inférieure.

1 Adhenet (Louis); 2 Tanguy (Louis).

Meurthe-et-Moselle.

1 Jacquin (Maurice); 2 Malaise (Henri).

Moselle.

1 Tritz (Nicolas); 2 Neu (Joseph); 3 Will (Eugène); 4 Kraemer (Robert); 5 Stirn (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Platz (Marie); 2 Helmlinger (Louis); 3 Riester (Paul); 4 Schrenck (Louis); 5 Martz (Joseph); 6 Malaise (Henri); 7 Stirn (Pierre); 8 Stoltz (Michel); 9 Fiederer (Alphonse); 10 Bleger (Albert).

Rhin (Haut-).

1 Platz (Marie); 2 Heinrich (Mathias); 3 Doppler (René); 4 Clo (Victor); 5 Bleger (Albert).

Sarthe.

1 Tanguy (Louis).

Seine.

1 Seznec (Jean-Marie); 2 Pacton (Paul); 3 Lyon (Etienne); 4 Laval (Lucien); 5 Griveau (Roger); 6 Caldies (René); 7 Blin (René); 8 Fleury (Théodore); 9 Tollet (Roger).

Seine-et-Oise.

1 Seznec (Jean-Marie); 2 Pacton (Paul); 3 Collard (André); 4 Cochet (André); 5 Griveau (Roger); 6 Blin (René); 7 Fleury (Théodore); 8 Tollet (Roger).

Vaucluse.

1 Villemin (Pierre); 2 Fucile (Thomas); 3 Valais (Emile); 4 Chalret (Adrien); 5 Martin (Elie); 6 Roger (Bertin).

Vienne (Haute-).

1 Adhenet (Louis); 2 Laval (Lucien); 3 Reinex (André); 4 Cainaud (Camille); 5 Guibreteau (Stéphane); 6 Liger (Samuel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Berger (Eugène); 2 Reggeti (Joseph); 3 Gonzales (Germain).

Ardèche.

1 Forestier (Albert).

Bouches-du-Rhône.

1 Reggeti (Joseph).

Côtes-du-Nord.

1 Le Boulanger (André).

Garonne (Haute-).

1 Forestier (Albert).

Ille-et-Vilaine.

1 Harireche Ahmed.

Loire-Inférieure.

1 Harireche Ahmed.

Seine.

1 Berger (Eugène); 2 Le Boulanger (André); 3 Jarry (Roger); 4 Gonzales (Germain).

Vienne (Haute-).

1 Jarry (Roger).

Emplois particuliers au service de l'exploitation.

EMPLOIS MASCULINS

Facteur aux écritures.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Chartoir (Antoine).

Alpes (Hautes-).

1 Roux (Etienne).

Alpes-Maritimes.

1 Ragot (Pierre); 2 Schmitt (Roger); 3 Bettelli (Bernard).

Bouches-du-Rhône.

1 Cucchi (François).

Cher.

1 Laumonerie (Marc).

Corrèze.

1 Marty (André).

Côte-d'Or.

1 Sauriat (Maurice); 2 Pallot (Raymond).

Côtes-du-Nord.

1 Merrien (Yves); 2 Guegan (Jean); 3 Mordelet (Paul); 4 Dornadic (Emile); 5 Le Marrec (Jean-Louis).

Drôme.

1 Roux (Etienne); 2 Comte (Pierre).

Hérault.

1 Cereal (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Merrien (Yves).

Indre.

1 Nivet (Louis).

Indre-et-Loire.

1 Verrier (André).

Jura.

1 Sauriat (Maurice).

Loiret.

1 Vincent (André).

Lot-et-Garonne.

1 Grenereau (Franck).

Maine-et-Loire.

1 Rutault (Marcel).

Morbihan.

1 Dornadic (Emile).

Moselle.

CATÉGORIE « A »

1 Lambert (Lucien).

CATÉGORIE « C »

1 Stirn (Pierre); 2 Zink (Auguste); 3 Windenberger (André).

CATÉGORIE « C »

Nièvre.

1 Raleau (Emile); 2 Quieffin (Armand).

Nord.

1 Potier (Georges); 2 Rocquet (Raymond).

Puy-de-Dôme.

1 Lenormand (Auguste); 2 Chartoir (Antoine); 3 Salis (Etienne); 4 Mordier (Franck).

Pyrénées (Basses-).

1 Liardot (Léon); 2 Ragot (Pierre).

Pyrénées (Hautes-).

1 Liardot (Léon); 2 Grenereau (Franck).

Pyrénées-Orientales.

1 Cufi (Emile); 2 Jacoillot (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Schweighoffer (Albert); 2 Klipfel (André); 3 Ohlmann (Joseph); 4 Wendling (François); 5 Frech (Eugène); 6 Stirn (Pierre); 7 Londot (Geoffroy); 8 Eriz (Charles); 9 Georg (Pierre); 10 Friker (Joseph); 11 Zink (Auguste); 12 Huss (Robert); 13 Fehr (Joseph); 14 Windenberger (André); 15 France (Maurice).

Sarthe.

1 Rutault (Marcel).

Seine.

1 Wampouck (Maurice); 2 Nivet (Louis); 3 Dabat (Robert); 4 Moussin (René); 5 Mordelet (Paul); 6 Chatenet (Jean); 7 Vincent (André); 8 Rousseau (Jean); 9 Fontaine (Roger); 10 Laumonerie (Marc); 11 Le Marrec (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Chatenet (Jean); 2 Henoc (Lucien).

Var.

1 Schmitt (Roger); 2 Jacoillot (Joseph); 3 Bettelli (Bernard); 4 Fehr (Joseph); 5 Jaines (Antoine).

Vienne.

1 Rateau (Emile).

Vienne (Haute-).

1 Marty (André).

Vosges.

1 Conrad (Georges).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Arnoux (Jean); 2 Cuniglio (Raymond); 3 Blachere (Henri); 4 Baynaud (Serge).

Ariège.

1 Pujol (André).

Aube.

1 Maury (James).

Aude.

1 Alazet (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Aymes (Auguste); 2 Benedetti (Charles); 4 Mendès-Osson (Edmond), 4 Quilichini (Hyacinthe).

Charente.

1 Bondeux (Robert).

Charente-Maritime.

1 Roger (Gaston); 2 Mouiche (Maurice).

Corrèze.

1 Segurel (Georges).

Côtes-du-Nord.

1 Nedelec (Daniel); 2 Toupin (Raymond).

Dordogne.

1 Coustillas (Marc).

Doubs.

1 Moutereau (Robert); 2 Donnet (Bernard).

Drôme.

1 Bernard (Albert); 2 Gonzales (Gabriel).

Finistère.

1 Quintric (Georges).

Gard.

1 André (Marcel); 2 Grousset (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Escloupier (Noël); 2 Pujol (André); 3 Kouzmine (Alexandre); 4 Vigarie (Guy); 5 Caillet (André).

Gironde.

1 Arbey (Robert); 2 Coustillas (Marc).

Hérault.

1 Escloupier (Noël); 2 Alazet (Joseph); 3 Presas (Roger); 4 André (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Jonan (Marcel); 2 Toupin (Raymond).

Indre-et-Loire.

1 Bondeux (Robert); 2 Leroux (François).

Jura.

1 Moutereau (Robert).

Loire-Inférieure.

1 Leroux (François).

Lot-et-Garonne.

1 Vigarie (Guy).

Meurthe-et-Moselle.

1 Mercier (Georges); 2 Bonnarde (Raymond).

Morbihan.

1 Toulliou (Aubin).

Moselle.

1 Cazenave (Guy).

Nièvre.

1 Boulaton (René).

Nord.

1 Degeneve (Claude).

Oise.

1 Lame (Lucien); 2 Hocquaux (Raymond).

Pas-de-Calais.

1 Degeneve (Claude); 2 Lagache (Claude).

Puy-de-Dôme.

1 Roger (Gaston).

Pyrénées-Orientales.

1 Cantuern (Marcel); 2 Alazet (Louis); 3 Pauchet (Georges); 4 Touliou (Aubin); 5 Presas (Roger).

Rhin (Bas-).

1 Maurer (Hermann); 2 Maringer (Louis); 3 Cuny (Victor); 4 Haberstroh (Raymond); 5 Riehling (Jean).

Rhône.

1 Serre (Louis).

Sarthe.

1 Beslant (Henri); 2 Jouan (Marcel).

Savoie (Haute-).

1 Charpenteau (André).

Seine.

1 Severac (Félix); 2 Nedjaal (Abdelkader); 3 Duboistel (André); 4 Blachere (Henri); 5 Bennegent (Jean); 6 Keiflin (René); 7 Gautier (Francis).

Seine-et-Oise.

1 Severac (Félix); 2 Gautier (Francis).

Tarn-et-Garonne.

1 Caillet (André).

Var.

1 Arnoux (Jean); 3 Benedetti (Charles); 3 Maury (James); 4 Baynaud (Serge); 5 Ramser (André).

Vaucluse.

1 Desmoulins (René); 2 Gonzales (Gabriel).

Vienne (Haute-).

1 Goasdoue (Paul); 2 Segurel (Georges).

Vosges.

1 Groscolas (Marcel).

Territoire de Belfort.

1 Groscolas (Marcel); 2 Donnet (Bernard).

Facteur.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Muller (Auguste).

Côte-d'Or.

1 Bouhand (Emile).

Drôme.

1 Chabert (Elie).

Finistère.

1 Premel (Auguste).

Garonne (Haute-).

1 Marre (Fernand).

Isère.

1 Chabert (Elie).

Rhin (Bas-).

1 Riehl (Nicolas); 2 Eckert (Joseph); 3 France (Maurice); 4 Breysach (Fabien).

Rhin (Haut-).

1 Bartel (Werner); 2 Riehl (Nicolas); 3 Eckert (Joseph).

Rhône.

1 Hyenne (Roger).

Saône (Haute-).

1 Bonnard (Gaston).

Saône-et-Loire.

1 Hyenne (Roger).

Seine.

1 Lukaszewski (Joseph).

Seine-et-Oise.

1 Metzger (Louis).

Vendée.

1 Audibert (Paul).

Vosges.

1 Bonnard (Gaston).

Yonne.

1 Laumonier (Paul).

CATÉGORIE « D »

Ain.

1 Presas (Roger).

Aube.

1 Commelard (Maurice).

Charente.

1 Morier (William).

Gironde.

1 Arbey (Robert).

Isère.

1 Courciat (Roger).

Oise.

1 Jarry (Roger); 2 Coustillas (Marc).

Savoie.

1 Forge (Jean).

Savoie (Haute-).

1 Morier (William).

Seine-et-Oise.

1 Bordes (René); 2 Noulin (Roger).

Tarn.

1 Cayron (Aimé).

Homme d'équipe (service actif).

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 Hatoig-Castera (Joseph).

Gironde.

1 Deltour (Aimé).

Pyrénées (Basses-).

1 Julien (Pierre); 2 Phalip (Paul).

Pyrénées-Orientales.

1 Phalip (Paul).

Rhin (Bas-).

1 Breysach (Fabien).

Sarthe.

1 Allain (Bernard).

Seine.

1 Debec (René); 2 Allain (Bernard); 3 Barbier (Pierre).

Seine-et-Marne.

1 Debec (René).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Gonzales (Germain).

Aude.

1 Peille (Edouard).

Aveyron.

1 Cuadros (Blaise).

Bouches-du-Rhône.

1 Peille (Edouard).

Charente.

1 Morier (William).

Finistère.

1 Bars (Louis); 2 Kerihuel (Jean-Jacques).

Ille-et-Vilaine.

1 Bars (Louis).

Loiret.

1 Planley (Albert).

Morbihan.

1 Kerihuel (Jean-Jacques).

Pas-de-Calais.

1 Piontel (Bruno).

Savoie (Haute-).

1 Morier (William).

Seine.

1 Gonzales (Germain).

Seine-et-Oise.

1 Cuadros (Blaise).

Vienne.

1 Omont (André).

Homme d'équipe (manutention).

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Vialade (Claude).

Charente-Maritime.

1 Gibaud (Pierre).

Finistère.

1 Boulouard (François).

Gard.

1 Derache (Charles).

Garonne (Haute-).

1 Aupetit (Camille); 2 Lamora (Edouard).

Ille-et-Vilaine.

1 Cherbonnel (Joseph).

Nord.

1 Lamora (Edouard).

Rhin (Bas-).

1 Klein (Georges); 2 Jaeger (Robert).

Rhin (Haut-).

1 Muller (Albert).

Seine.

1 Allouch (Makloufi); 2 Roux (Gilbert).

Seine-et-Oise.

1 Roux (Gilbert).

Vendée.

1 Gibaud (Pierre).

Vienne.

1 Aubert (Yves).

Vienne (Haute-).

1 Riasse (René).

CATÉGORIE « D »

Aveyron.

1 Cuadros (Blaise).

Bouches-du-Rhône.

1 Tambini (Jules).

Charente.

1 Moreau (Michel).

Charente-Maritime.

1 Moreau (Michel).

Loiret.

1 Planley (Albert).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lallement (Gilles).

Rhin (Bas-).

1 Schlaflang (Paul).

Seine-et-Oise.

1 Cuadros (Blaise).

Var.

1 Tambini (Jules).

Yonne.

1 Zaimi (Derradji).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Cochet (Albert) (Bouches-du-Rhône, Haute-Vienne).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

EMPLOIS MASCULINS

Surveillant du service électrique.

Article R 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Teillet (Julien) (Indre-et-Loire); Sebbane (Mohamed) (Seine).

Ouvrier professionnel de 1re classe.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Marcais (Jean).

Aude.

1 Estève (François).

Cher.

1 Marcais (Jean).

Côte-d'Or.

1 Henry (Georges).

Dordogne.

1 Bouyssou (Jules).

Garonne (Haute-).

1 Villeneuve (Rémi); 2 Barthelemy (Jean); 3 Bouyssou (Jules); 4 Gramond (Joseph).

Gironde.

1 Neyrac (Guy); 2 Chelaghendib (Sayah).

Ille-et-Vilaine.

1 Moisan (Bernard); 2 Barthelemy (Jean).

Indre-et-Loire.

1 Chelaghendib (Sayah).

Lot.

1 Gramond (Joseph).

Marne (Haute-).

1 Henry (Georges).

Pyrénées-Orientales.

1 Estève (François).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Hebert (Roger).

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Neri (Marc); 2 Burgala (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Mages (Léon).

Pyrénées (Hautes-).

1 Mages (Léon).

Var.

1 Hebert (Roger).

Cantonnier.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Zaffalon (Trente).

Calvados.

1 Caillou (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Bernier (Francis).

Gironde.

1 Deltour (Aimé).

Loiret.

1 Caillou (Jean).

Manche.

1 Bernier (Francis).

Marne.

1 Bauchet (Yvan).

Puy-de-Dôme.

1 Gayme (Jérôme).

Seine.

1 Hubert (Fernand); 2 Gayme (Jérôme).

Tarn-et-Garonne.

1 Deltour (Aimé).

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Chassin (Réal).

Charente-Maritime.

1 Chassin (Réal).

Côte-d'Or.

1 Delcey (Roger).

Finistère.

1 Kerihuel (Jean).

Nord.

1 Pattyn (André); 2 Peyron (Léo).

Pas-de-Calais.

1 Vasseur (André); 2 Peyron (Léo).

Ouvrier professionnel de 2e classe.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Vieillard (Louis).

Alpes-Maritimes.

1 Bernard (Robert).

Aude.

1 Estève (François).

Bouches-du-Rhône.

1 Cornuault (Henri).

Côte-d'Or.

1 Adrian (Emile); 2 Vieillard (Louis).

Dordogne.

1 Marçais (Jean).

Finistère.

1 Le Floch (Yves).

Garonne (Haute-).

1 Sidobre (Louis); 2 Villeneuve (Rémi); 3 Gramond (Joseph).

Gironde.

1 Cornuault (Henri); 2 Lamy (Georges); 3 Chelaghendib (Sayah).

Hérault.

1 Estève (François).

Ille-et-Vilaine.

1 Piederriere (Jean); 2 Morin (Marcel).

Indre-et-Loire.

1 Tanguy (Louis); 2 Chelaghendib (Sayah).

Loir-et-Cher.

1 Carpentier (Robert).

Loire-Inférieure.

1 Lamy (Georges).

Lot.

1 Gramond (Joseph).

Meurthe-et-Moselle.

1 Fixard (Yvon).

Morbihan.

1 Le Floch (Yves).

Rhône.

1 Debeaune (Joseph).

Sarthe.

1 Tanguy (Louis).

Seine.

1 Boucq (Anatole).

Seine-et-Marne.

1 Carpentier (Robert).

Seine-et-Oise.

1 Boucq (Anatole); 2 Billore (Emile).

Vienne (Haute-).

1 Brun (Marcel).

Vosges.

1 Fixard (Yvon).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Baudiment (Victor).

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Aube.

1 Messain (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Berfini (Augustin).

Côte-d'Or.

1 Tricard (André).

Finistère.

1 Nouail (Joseph).

Garonne (Haute-).

1 Burgala (Maurice).

Indre.

1 Baudiment (Victor).

Loire-Inférieure.

1 Nouail (Joseph).

Loiret.

1 Lamour (Marcel).

Nord.

1 Pruvost (Henri).

Pas-de-Calais.

1 Pruvost (Henri).

Saône (Haute-).

1 Tricard (André).

Seine.

1 Dubois (Roger).

Var.

1 Berfini (Augustin).

Vienne.

1 Gasnier (Fernand).

Vienne (Haute-).

1 Gasnier (Fernand).

Garde-barrière à service continu.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Thery (Louis).

Allier.

1 Guichard (René).

Alpes-Maritimes.

1 Berry (André); 2 Valle (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Berry (André); 2 Peri (Marcel).

Charente.

1 Beaudevezy (Maurice).

Charente-Maritime.

1 Elies (Adrien); 2 Malet (Raoul); 3 Bruel (Raoul).

Corrèze.

1 Estorges (Louis).

Côte-d'Or.

1 Wandelaincourt (Auguste); 2 Brenot (Marcel).

Côtes-du-Nord.

1 Leyzour (Jean); 2 Le Meur (Francis); 3 Rault (Pierre).

Dordogne.

1 Sarlandie (Roger).

Eure.

1 Thiboust (Georges); 2 Rogowski (Jean); 3 Calot (André); 4 Bailleul (Maurice).

Finistère.

1 Briand (Pierre); 2 Le Duc (Louis); 3 Boulouard (François).

Gard.

1 Paulet (Alphonse); 2 Cravere (Georges).

Garonne (Haute-).

1 Lefort (Maurice).

Gironde.

1 Kerembellec (Marcel); 2 Grosgnet (Georges); 3 Delayre (André); 4 Bouygues (Paul); 5 Herault (André); 6 Vialade (Claude).

Hérault.

1 Paulet (Alphonse); 2 Cravere (Georges).

Ille-et-Vilaine.

1 Lezour (Jean); 2 Poisson (René); 3 Rault (Pierre).

Indre.

1 Villain (Roger).

Isère.

1 Clavier (Henri).

Jura.

1 Maillard (Eugène); 2 Bolomier (Joseph).

Loiret.

1 Hannus (Georges); 2 Guichard (René).

Lot.

1 Loumagne (Léon).

Mayenne.

1 Cras (Pierre).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lassauce (Charles); 2 Adam (Gilbert).

Meuse.

1 Petit (Georges).

Moselle.

1 Boussedira (Mekki).

Nord.

1 Garaux (Paul); 2 Thery (Louis).

Oise.

1 Detrez (Charles); 2 Ales (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Bruhat (Léon).

Rhin (Bas-).

1 Balva (Aloïse); 2 Braun (Robert); 3 Geist (Ernest).

Rhin (Haut-).

1 Cervellon (André); 2 Juillet (Louis).

Saône (Haute-).

1 Adam (Gilbert).

Sarthe.

1 Martin (Gilbert); 2 Poisson (René).

Seine-Maritime.

1 Therin (Maurice).

Seine-et-Oise.

1 Delaveau (Maurice); 2 Fayolle (Joseph); 3 Rivière (Gaston).

Var.

1 Garaux (Paul); 2 Valle (Pierre); 3 Peri (Marcel).

Vendée.

1 Blaize (Yves).

Vienne (Haute-).

1 Sarlandie (Roger).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Gonzalès (Germain).

Aube.

1 Noël (Pierre).

Côte-d'Or.

1. Delcey (Roger); 2 Noël (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Carbonneau (Henri).

Gironde.

1 Cazeau (Maximin); 2 Vialas (Julien).

Loire-Inférieure.

1 Toulorge (René).

Marne.

1 Duvauchelle (Lucien).

Nord.

1 Fourrier (Fernand).

Pas-de-Calais.

1 Fourrier (Fernand).

Puy-de-Dôme.

1 Chauchat (Jean).

Seine.

1 Clercq (Romain); 2 Toulorge (René); 3 Gonzalès (Germain).

Seine-et-Oise.

1 Pascucci (Joseph).

Sèvres (Deux-).

1 Dugue (Gilbert).

Somme.

1 Duvauchelle (Lucien).

Tarn.

1 Combres (Lucien).

Tarn-et-Garonne.

1 Combres (Lucien).

Vienne (Haute-).

1 Chauchat (Jean).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Verdun (Pierre) (Bas-Rhin, Haut-Rhin); Brunet (Fernand) (Charente-Maritime).

Sémaphoriste à service continu.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Ihigo (Jean); 2 Thery (Louis).

Allier.

1 Challier (Jean).

Charente.

1 Naudin (Gaston).

Charente-Maritime.

1 Etien (Emile); 2 Guionnet (André).

Côte-d'Or.

1 Challier (Jean); 2 Daguet (André).

Côtes-du-Nord.

1 Dubée (Pierre); 2 Leyzour (Jean); 3 Cras (Pierre); 4 Le Meur (Francis); 5 Rault (Pierre); 6 Le Guen (Joseph).

Dordogne.

1 Malot (Léon); 2 Sarlandie (Roger); 3 Lefort (Maurice); 4 Vialade (Claude).

Doubs.

1 Tribouley (Louis); 2 Bolomier (Joseph); 3 Jautzy (Frédéric).

Finistère.

1 Cras (Pierre); 2 Le Duc (Louis); 3 Boulouard (François); 4 Blaize (Yves).

Gironde.

1 Vigier (Fernand); 2 Campo-Sayo (André); 3 Malot (Léon); 4 Naudin (Gaston); 5 Malet (Raoul); 6 Herault (André); 7 Lefort (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

1 Leyzour (Jean), 2 Rault (Pierre); 3 Le Guen (Joseph).

Indre.

1 Moulins (Bernard).

Loir-et-Cher.

1 Borie (Raymond).

Loire-Inférieure.

1 Pelissou (Louis).

Loiret.

1 Pelissou (Louis); 2 Borie (Raymond).

Lot.

1 Riviere (Gaston); 2 Malet (Raoul); 3 Vialade (Claude).

Morbihan.

1 Blaize (Yves).

Nord.

1 Lefebvre (Achille); 2 Saint-Michel (André); 3 Boitel (Gilbert); 4 Thery (Louis); 5 Lardeur (René).

Oise.

1 Gaudissart (Serge); 2 Frayard (Roland); 3 Ihigo (Jean).

Pas-de-Calais.

1 Lefebvre (Achille); 2 Saint-Michel (André); 3 Boitel (Gilbert); 4 Lardeur (René).

Rhin (Bas-).

1 Hoffbeck (Julien); 2 Stahl (Jean); 3 Foesser (Joseph).

Rhin (Haut-).

1 Pierre (Théodore); 2 Hoffbeck (Julien); 3 Stahl (Jean).

Saône (Haute-).

1 Tribouley (Louis); 2 Laine (Paul).

Sarthe.

1 Loriot (J.-Baptiste); 2 Bluteau (Roger).

Seine.

1 Bouteille (Emile); 2 Lheveder (François); 3 Lecoq (Christian).

Seine-Maritime.

1 Lecoq (Christian); 2 Therin (Maurice).

Somme.

1 Baron (Jack).

Vienne (Haute-).

1 Sarlandie (Roger).

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Noël (Pierre).

Côte-d'Or.

1 Noël (Pierre).

Dordogne.

1 Combres (Lucien).

Doubs.

1 Messagier (Daniel).

Finistère.

1 Panisello (Pierre).

Gironde.

1 Vialas (Julien); 2 Faure (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Panisello (Pierre).

Indre-et-Loire.

1 Dugue (Gilbert).

Lot.

1 Combres (Lucien).

Marne.

1 Duvauchelle (Lucien).

Seine.

1 Faure (Pierre).

Somme

1 Duvauchelle (Lucien).

Vienne (Haute-).

1 Jarry (Roger); 2 Vialas (Julien).

Manœuvre de la voie et des bâtiments.

CATÉGORIE « C »

Somme.

1 Poucet (Jules).

CATÉGORIE « D »

Aveyron.

1 Cuadros (Blaise).

Seine-et-Oise.

1 Cuadros (Blaise).

Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Delbez (Albert).

Bouches-du-Rhône.

1 Doumas (Emile).

Côte-d'Or.

1 Adrian (Emile).

Garonne (Haute-).

1 Nauche (Henri).

Loire-Inférieure.

1 Rabiller (André).

Maine-et-Loire.

1 Ouriou (André).

Nord.

1 Carion (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Cufi (Emile); 2 Delbez (Albert).

Rhin (Bas-).

1 Wiedel (Othon).

Sarthe.

1 Ouriou (André).

Seine.

1 Dugourd (Jean).

Vaucluse.

1 Doumas (Emile).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Martin (Robert).

Aube.

1 Chenilyer (Jacques).

Aveyron.

1 Combettes (Marcel).

Bouches-du-Rhône.

1 Laroche (René-Auguste); 2 Lucanik (André).

Charente.

1 Mercier (Georges).

Charente-Maritime.

1 Mouiche (Maurice).

Côte-d'Or.

1 Laroche (René); 2 Guérin (André).

Côtes-du-Nord.

1 Piriou (Joseph).

Finistère.

1 Beaudre (Joseph); 2 Herry (Paul).

Gard.

1 Lucanik (André).

Gironde.

1 Leneveu (Jean-Jacques).

Hérault.

1 Guérin (André).

Indre-et-Loire.

1 Bouancheau (Raymond).

Maine-et-Loire.

1 Bouancheau (Raymond).

Moselle.

1 Léonhardt (Henry).

Nord.

1 Blay (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Léonhardt (Henry).

Rhône.

1 Collenot (Georges).

Seine.

1 Piriou (Joseph); 2 Landschoot (René); 3 Martin (Robert).

Seine-Maritime.

1 Blay (Jean).

Ouvrier professionnel de 1re classe des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Delbez (Albert).

Côtes-du-Nord.

1 Morvan (Marcel).

Gironde.

1 Lavandier (Félix).

Ille-et-Vilaine.

1 Morvan (Marcel); 2 Lecoq (Eugène); 3 Moisan (Bernard).

Indre-et-Loire.

1 Milon (Albert); 2 Hamon (Lucien).

Maine-et-Loire.

1 Ouriou (André); 2 Bevilis (Robert).

Moselle.

1 Rundstader (Joseph).

Pyrénées-Orientales.

1 Delbez (Albert); 2 Lavandier (Félix).

Sarthe.

1 Ouriou (André).

Seine.

1 Milon (Albert).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Iung (Maurice); 2 Laroche (René).

Charente.

1 Ouvrard (Paul).

Gironde.

1 Ramage (Claude).

Indre-et-Loire.

1 Ouvrard (Paul).

Moselle.

1 Calmes (Raymond).

Seine.

1 Iung (Maurice); 2 Ramage (Claude).

Ouvrier professionnel de 2e classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Henry (Léon).

Aude.

1 Galzin (Louis).

Bouches-du-Rhône.

1 Cornuault (Henri); 2 Doumas (Emile).

Charente-Maritime.

1 Moulin (André).

Côte-d'Or.

1 Adrian (Emile); 2 Vieillard (Louis).

Côtes-du-Nord.

1 Carro (Georges).

Finistère.

1 Gueguen (Yves).

Gard.

1 Delbez (Albert).

Garonne (Haute-).

1 Villeneuve (René); 2 Lamora (Edouard).

Gironde.

1 Cornuault (Henri); 2 Lamora (Edouard); 3 Rebeyrol (Louis).

Hérault.

1 Galzin (Louis); 2 Delbez (Albert).

Ille-et-Vilaine.

1 Ombles (Jean); 2 Gueguen (Yves); 3 Piederrière (Jean); 4 Guillermit (Emile); 5 Morin (Marcel); 6 Fanouillère (Auguste); 7 Carro (Georges).

Isère.

1 Quittoud (Julien).

Jura.

1 Vieillard (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Fresnel (Gaston).

Morbihan.

1 Cadet (Pierre); 2 Fanouillère (Auguste).

Moselle.

1 Heitzmann (Bernard); 2 Hollweques (Alphonse); 3 Hauck (Léon); 4 Bieber (Gérard).

Pyrénées-Orientales.

1 Cufi (Emile).

Rhin (Bas-).

1 Wintz (Raymond); 2 Bieber (Gérard); 3 Martz (Jules); 4 Ichtertz (Georges).

Seine.

1 Laurent (Maurice); 2 Cadet (Pierre); 3 Moussin (René); 4 Laroubine (Francis); 5 Rebeyrol (Louis).

Seine-Maritime.

1 Henry (Léon).

Seine-et-Marne.

1 Laroubine (Francis).

Deux-Sèvres.

1 Moulin (André).

Somme.

1 Harent (Pierre).

Vaucluse.

1 Doumas (Emile).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Vantricheveldt (Jean-Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Lucanik (André).

Côte-d'Or.

1 Auge (Roger).

Côtes-du-Nord.

1 Jestin (Pierre).

Doubs.

1 Guérin (André).

Finistère.

1 Hamon (René); 2 Jestin (Pierre).

Gard.

1 Gallouédec (Raymond); 2 Lucanik (André).

Gironde.

1 Bonnet (Gilbert); 2 Mages (Léon).

Hérault.

1 Guérin (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Charpentier (Bernard); 2 Nicol (Paul).

Manche.

1 Couturier-Pétrasson (Etienne).

Marne.

1 Maujean (Maurice).

Nord.

1 Van Tricheveldt (Jean-Pierre); 2 Keirle (Maurice).

Pyrénées (Hautes-).

1 Mages (Léon).

Rhin (Bas-).

1 Dietrich (Fernand).

Rhin (Haut-).

1 Dietrich (Fernand).

Rhône.

1 Collenot (Georges).

Sarthe.

1 Gallouedec (Raymond); 2 Charpentier (Bernard).

Seine.

1 Le Blevec (Maurice); 2 Vautier (Bernard); 3 Momenceau (Pierre).

Seine-Maritime.

1 Vautier (Bernard).

Seine-et-Marne.

1 Inizan (Yves-Marie).

Seine-et-Oise.

1 Momenceau (Pierre).

Yonne.

1 Duciel (Gilbert).

Ouvrier professionnel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Demay (René).

Alpes-Maritimes.

1 Olivier (André); 2 Henry (Léon).

Côtes-du-Nord.

1 Carro (Georges).

Dordogne.

1 Pasquet (Alfred).

Gard.

1 Lamoureux (Jacques); 2 Delbez (Albert).

Garonne (Haute-).

1 Seguier (Emile); 2 Villeneuve (Rémi).

Gironde.

1 Lamoureux (Jacques); 2 Dumont (Jean-Claude).

Hérault.

1 Delbez (Albert).

Ille-et-Vilaine.

1 Ombles (Jean); 2 Gallego (Pierre); 3 Mauvieux (Roland); 4 Boudet (Louis); 5 Carro (Georges).

Indre-et-Loire.

1 Milon (Albert); 2 Hamon (Lucien).

Marne.

1 Tinet (Jean); 2 Mauroy (Bernard).

Mayenne.

1 Mauvieux (Roland).

Meuse.

1 Guyot (André).

Moselle.

1 Spang (Jean); 2 Thomas (René); 3 Folny (Roger); 4 Rundstadler (Joseph).

Nord.

1 Leroy (Jean).

Orne.

1 Gallego (Pierre).

Pas-de-Calais.

1 Souillart (Lucien).

Rhin (Bas-)

1 Matz (Albert); 2 Matthis (Robert); 3 Diebold (Marcel); 4 Britsch (Henri); 5 Bauer (Paul); 6 Logel (Lucien); 7 Anstett (Alfred); 8 Mariz (Jules); 9 Acker (Lucien); 10 Frey (Eugène); 11 Gross (Charles).

Rhin (Haut-).

1 Haby (Marcel); 2 Eckert (Joseph); 3 Oberlé (Raymond).

Seine.

1 Singer (Jean); 2 Milon (Albert); 3 Sugliani (Jean); 4 Royer (Paul); 5 Olivier (André); 6 Dumont (Jean-Claude).

Seine-Maritime.

1 Henry (Léon).

Seine-et-Marne.

1 Mauroy (Bernard).

Seine-et-Oise.

1 Singer (Jean); 2 Sugliani (Jean); 3 Royer (Paul); 4 Péraull (Robert).

Sèvres (Deux-).

1 Mullon (Robert).

Somme.

1 Harent (Pierre).

Tarn.

1 Seguier (Emile).

CATÉGORIE « D »

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Aube.

1 Choquet (Robert).

Bouches-du-Rhône.

1 Iung (Maurice).

Charente.

1 Ouvrard (Paul).

Corrèze.

1 Charpentier (Louis).

Côte-d'Or.

1 Guinot (André).

Finistère.

1 Hébert (Roger).

Garonne (Haute-).

1 Burgala (Maurice).

Gironde.

1 Ramage (Claude); 2 Charpentier (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Nicol (Paul).

Indre-et-Loire.

1 Ouvrard (Paul).

Marne.

1 Maujean (Maurice).

Marne (Haute-).

1 Choquet (Robert).

Morbihan.

1 Hebert (Roger).

Nord.

1 Dufour (Roland).

Rhin (Bas-).

1 Weinert (Auguste); 2 Robert (Joseph).

Rhin (Haut-).

1 Weinert (Auguste).

Seine.

1 Iung (Maurice); 2 Ramage (Claude).

Yonne.

1 Guinot (André).

Manœuvre des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Testu (Elie).

Côte-d'Or.

1 Lorans (André).

Garonne (Haute-).

1 Delbez (Albert).

Maine-et-Loire.

1 Fresnel (Gaston).

Puy-de-Dôme.

1 Touzet (Adrien).

Pyrénées (Basses).

1 Bourdette-Lembeye (Vincent).

Pyrénées (Hautes).

1 Haurine (Noël).

Seine.

1 Pansard (Louis).

Vaucluse.

1 Testu (Elie).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Amadio (Ange).

Bouches-du-Rhône.

1 Pioch (René).

Calvados.

1 Mille (Maurice).

Charente.

1 Morier (William).

Côte-d'Or.

1 Moser (Jacques).

Finistère.

1 Le Goistre (André); 2 Bars (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Bars (Louis).

Manche.

1 Mille (Maurice).

Morbihan.

1 Le Goistre (André).

Savoie (Haute-).

1 Morier (William).

Seine.

1 Beaujean (Paul).

Seine-Maritime.

1 Petit (Roland).

Seine-et-Oise.

1 Blandin (Roger); 2 Beaujean (Paul).

Somme.

1 Petit (Roland).

Vienne.

1 Omont (André).

Manœuvre des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Jaquet (Albert); 2 Testu (Elie).

Côte-d'Or.

1 Bourderon (René).

Gard.

1 Jaquet (Albert).

Garonne (Haute-).

1 Nauche (Henri).

Gironde.

1 Ferrière (Jean); 2 Mazière (Adrien); 3 Rebeyrol (Louis).

Landes.

1 Recalt (Louis).

Loiret.

1 Garnier (Roland).

Manche.

1 Dameuve (Constant).

Pyrénées (Basses-).

1 Recalt (Louis).

Rhin (Bas-).

1 Forst (Joseph).

Rhin (Haut-).

1 Forst (Joseph).

Seine.

1 Duplan (Eléonore); 2 Edelinger (Marcel); 3 Dameuve (Constant); 4 Rebeyrol (Louis).

Seine-Maritime.

1 Legendre (Joseph); 2 Lamora (Edouard).

Vaucluse.

1 Testu (Elie).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Cimier (Robert).

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Aube.

1 Mevot (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Berfini (Augustin).

Côtes-du-Nord.

1 Le Bail (Benoit).

Finistère.

1 Le Goistre (André); 2 Bars (Louis); 3 Kerihuel (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Barbassat (Fernand); 2 Burgala (Maurice).

Gironde.

1 Meyer (Gabriel).

Ille-et-Vilaine.

1 Bars (Louis).

Morbihan.

1 Le Goistre (André)

Seine.

1 Frelaut (Bernard); 2 Touraille (Marcel).

Seine-Maritime.

1 Dubois (Roger).

Somme.

1 Cimier (Robert).

Var.

1 Berfini (Augustin).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité (emplois réservés).

Charles (Armand), (Gard) (Alpes-Maritimes); Bridoux (Jacques), (Bas-Rhin).

EMPLOIS FEMININS

Aide-distributrice.

Aube.

1 Trochet (Marie).

Bouches-du-Rhône.

1 Le Normand (Madeleine).

Garonne (Haute-).

1 Peyras (Marie-Thérèse); 2 Portet (Simone); 3 Aguie (Marie).

Moselle.

1 Pilz (Marie).

Nord.

1 Destailleur (Mariette); 2 Lièvre (Liliane).

Pas-de-Calais.

1 Leroy (Germaine).

Puy-de-Dôme.

1 Galoppo (Lydie); 2 Berre (Léonie).

Rhin (Bas-).

1 Kopp (Marie); 2 Pitz (Marie); 3 Berger (Anne); 4 Hausser (Marguerite); 5 Patou (Eugénie).

Rhin (Haut-).

1 Jehl (Marie).

Savoie.

1 Wyon (Germaine).

Seine.

1 Patou (Eugénie); 2 Wyon (Germaine); 3 Portet (Simone); 4 Guerillot (Georgette).

Somme.

1 Lièvre (Liliane).

Tarn.

1 Aguie (Marie).

Yonne.

1 Trochet (Marie).

Factrice aux écritures.

Allier.

1 Pigard (Lucie).

Alpes-Maritimes.

1 Boullenger (Yvonne); 2 Commessie (Marie).

Aube.

1 Galopin (Germaine).

Aude.

1 Montagne (Paule).

Bouches-du-Rhône.

1 Le Normand (Madeleine); 2 Galli (Marguerite); 3 Evangelou (Cléopâtre); 4 Palanque (Madeleine); 5 Armand (Marie-Louise).

Charente-Maritime.

1 Hardy (Anna); 2 Michel (Renée).

Côtes-du-Nord.

1 Vidamant (Louise).

Drôme.

1 Chaix (Gabrielle); 2 Cheval (Marie-Jeanne).

Finistère.

1 Maufras (Simone); 2 Poupon (Geneviève).

Garonne (Haute-).

1 Dupont (Gabrielle); 2 Martignolles (Marie-Louise); 3 Gregoire (Odette); 4 Rousset (Emma); 5 Peyras (Marie-Thérèse); 6 Montagne (Paule); 7 François (Joséphine).

Gironde.

1 Saint-Sernin (Maria); 2 Pomirol (Henriette).

Ille-et-Vilaine.

1 Lenen (Marie-Rose); 2 Dubois (Yvonne); 3 Commessie (Marie).

Indre-et-Loire.

1 Fauchere (Geneviève); 2 Moreau (Marie-Louise); 3 Magnoux (Denise); 4 Seigle (Marcelle); 5 Aubineau (Jeanne).

Loire-Inférieure.

1 Barre (Rénestine).

Lot.

1 Di Scala (Suzanne).

Lot-et-Garonne.

1 Saint-Sernin (Maria).

Maine-et-Loire.

1 Herve (Berthe).

Manche.

1 Lenen (Marie-Rose); 2 Maufras (Simone).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lapointe (Claire).

Morbihan.

1 Poupon (Geneviève).

Nord.

1 Lievre (Liliane); 2 Delcroix (Emilienne).

Pas-de-Calais.

1 Vandaele (Berthe); 2 Derusme (Suzanne); 3 Delcroix (Emilienne).

Pyrénées (Basses-).

1 Dauphin (Marie).

Pyrénées (Hautes-).

1 Claverie (Fernande).

Rhin (Bas-).

1 Kopp (Marie); 2 Roth (Marthe); 3 Berger (Anne-Marie); 4 Hausser (Marguerite); 5 Patou (Eugénie).

Rhin (Haut-).

1 Roth (Marthe).

Rhône.

1 Lhopital (Marcelle).

Sarthe.

1 Barre (Rénestine).

Savoie.

1 Jacquet (Madeleine).

Seine.

1 Souverain (Hélène); 2 Dupont (Gabrielle); 3 Martignolles (Marie-Louise); 4 Verdier (Germaine); 5 Flageollet (Françoise); 6 Dauphin (Marie); 7 Besnault (Adelina); 8 Patou (Eugénie); 9 Frances (Paulette); 10 Roulin (Anna); 11 Cluzeau (Olive).

Seine-Maritime.

1 Pigard (Lucie).

Seine-et-Oise.

1 Frances (Paulette).

Somme.

1 Lievre (Liliane).

Tarn.

1 Bouisset (Jeanne).

Tarn-et-Garonne.

1 Rousset (Emma); 2 Sarda (Juliette).

Var.

1 Le Normand (Madeleine); 2 Gregoire (Odette).

Vaucluse.

1 Schlumpf (Juliette).

Vienne (Haute-).

1 Blatviel (Madeleine).

Employée stagiaire.

Côte-d'Or.

1 Derey (Germaine).

Saône (Haute-).

1 Schibert (Marie-Louise).

Savoie.

1 Iacaccia (Jeanne).

Seine.

1 Hegray (Yvonne); 2 Carlier (Suzanne); 3 Tourand (Marie).

Vienne (Haute-).

1 Descoutieras (Marie-Antoinette).

Préposée au service des bureaux.

Alpes-Maritimes.

1 Gregoire (Odette); 2 Bourhoven (Simone).

Aube.

1 Trochet (Marie).

Bouches-du-Rhône.

1 Galli (Marguerite); 2 Brunelle (Anne-Marie); 3 Vacca (Marie); 4 Gregoire (Odette).

Calvados.

1 Vidamant (Louise); 2 Liegeas (Françoise).

Charente-Maritime.

1 Hardy (Anna); 2 Morin (Germaine); 3 Michel (Renée).

Corrèze.

1 Bergal (Denise); 2 Verniere (Anaïs).

Dordogne.

1 Durocher (Yvonne).

Garonne (Haute-).

1 Martignolles (Marie-Louise); 2 Peyras (Marie-Thérèse); 3 Aguie (Marie).

Hérault.

1 Luchaire (Suzanne); 2 Aguie (Marie).

Indre-et-Loire.

1 Renard (Simone).

Loire.

1 Chautard (Irma).

Loire-Inférieure.

1 Barre (Rénestine).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lapointe (Claire).

Moselle.

1 Pitz (Marie).

Puy-de-Dôme.

1 Verniere (Anaïs).

Rhin (Bas-).

1 Wolff (Erna); 2 Pitz (Marie); 3 Herter (Marie); 4 Burgstahler (Jeanne); 5 Berger (Anne-Marie); 6 Patou (Eugénie).

Rhin (Haut-).

1 Burgstahler (Jeanne).

Rhône.

1 Chautard (Irma); 2 Rascle (Germaine).

Sarthe.

1 Barre (Rénestine).

Seine.

1 Amiot (Odette); 2 Martignolles (Marie-Louise); 3 Vacca (Marie); 4 Patou (Eugénie); 5 Frances (Paulette); 6 Liegeas (Françoise); 7 Serre (Anne); 8 Armando (Léontine); 9 Cluzeau (Olive); 10 Maury (Alexandrine).

Seine-Maritime.

1 Fontaine (Geneviève); 2 Vidamant (Louise).

Seine-et-Oise.

1 Frances (Paulette).

Yonne.

1 Trochet (Marie).

Manutentionnaire.

Ain.

1 Equey (Aline).

Bouches-du-Rhône.

1 Greffier (Marie-Thérèse); 2 Equey (Aline); 3 Cani (Mireille).

Ille-et-Vilaine.

1 Pierre (Germaine); 2 Besnard (Rosalie); 3 Lamontagne (Noëlla); 4 Perrinel (Marie); 5 Corbiere (Augustine).

Loire.

1 Rogeon (Célestine); 2 Chautard (Irma).

Rhône.

1 Greffier (Marie-Thérèse); 2 Chautard (Irma).

Seine.

1 Rogeon (Célestine); 2 Elard (Andrée); 3 François (Marie); 4 Le Jossec (Marguerite); 5 Pierre (Germaine); 6 Deciron (Germaine); 7 Quinton (Odette); 8 Dunat (Berthe); 9 Vuillemot (Madeleine); 10 Lamontagne (Noëlla); 11 Jacqueson (Marie-Louise); 12 Trichard (Emilienne); 13 Frances (Paulette); 14 Amoros (Paulette); 15 Wyon (Germaine).

Cérante de halte.

Lot.

1 Rousset (Emma).

Nord.

1 Delcroix (Emilienne).

Pas-de-Calais.

1 Delcroix (Emilienne).

Rhin (Bas-).

1 Roth (Marthe).

Rhin (Haut-).

1 Roth (Marthe).

Tarn-et-Garonne.

1 Rousset (Emma).

Ouvrière professionnelle de 2e classe.

Nord.

1 Hennebel (Paulette).

Seine.

1 Fauchard (Yvonne).

Sémaphoriste à service continu (ex-sémaphoriste à faction permanente).

Nord.

1 Delcroix (Emilienne).

Pas-de-Calais.

1 Delcroix (Emilienne).

Femme manœuvre.

Nord.

1 Parent (Madeleine).

Rhône.

1 Rascle (Germaine).

Seine.

1 Perichon (Marguerite); 2 Hahn (Marcelle).

Seine-Maritime.

1 Surplie (France).

Seine-et-Oise.

1 Le Berre (Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Verdier (Marie) (Seine-Maritime).

Préposée aux travaux manuels.

Aude.

1 Pechou (Emilie).

Bouches-du-Rhône.

1 Baret (Germaine).

Calvados.

1 Soulisse (Léona).

Charente-Maritime.

1 Wendling (Simonne); 2 Chaigne (Jeanne).

Côtes-du-Nord.

1 Levrel (Aurélie).

Ille-et-Vilaine.

1 Levrel (Aurélie); 2 Besnard (Rosalie).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lapointe (Claire).

Rhin (Bas-).

1 Christoph (Marie-Anne).

Rhône.

1 Rascle (Germaine).

Savoie.

1 Wyon (Germaine).

Seine.

1 Caenbergs (Lucienne); 2 Jeanguyot (Suzanne); 3 Viard (Martine); 4 Wyon (Germaine).

Seine-Maritime.

1 Grimoin (Renée); 2 Denis (Lucienne).

Garde barrière à service continu (ex-garde à faction permanente).

Dordogne.

1 Schott (Paulette).

Nord.

1 Delcroix (Emilienne).

Oise.

1 Terrassin (Lucie); 2 Petit (Jeanne).

Pas-de-Calais.

1 Lecocq (Marthe); 2 Delcroix (Emilienne).

Rhin (Haut-).

1 Roth (Marthe).

Sarthe.

1 Haquin (Janine).

Seine.

1 Haquin (Janine).

Seine-et-Oise.

1 Jeanguyot (Suzanne).

Tarn-et-Garonne.

1 Bressolles (Marie).

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

EMPLOI MASCULIN

Agent de bureau.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Piquemal (Roger).

Ille-et-Vilaine.

1 Piquemal (Roger).

Pas-de-Calais.

1 Dumoutier (Roland).

Seine.

1 Triau (Jean); 2 Poinsignon (Charles); 3 Esnoult (Roger).

Seine-Maritime.

1 Dumoutier (Roland).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Fournier (Marcel); 2 Bichon (Maurice).

Eure.

1 Bichon (Maurice).

Seine.

1 Fournier (Marcel); 2 Flahaut (Jacques); 3 Debord (René).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Retif (Daniel) (Seine-Maritime, Rhône).

COMPAGNIE PARISIENNE DE L'AIR COMPRIME

EMPLOI MASCULIN

Employé technique (releveur de compteurs).

CATÉGORIE « C »

1 Ribette (Lucien).

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

EMPLOIS MASCULINS

Commis de 2e classe.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Klein (André).

Seine.

1 Robert (André).

Aide-magasinier.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Chini (Gabriel); 2 Demaria (Stéphane).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Lagarde (Robert).

Surveillant.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges).

Pointeur.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Gris (Raymond); 2 Marinari (Francis); 3 Stromboni (Etienne); 4 Bedrossian (Ernest); 5 Munez (Francisco).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges).

EMPLOI FEMININ

Lingère et ouvrière du magasin.

Bouches-du-Rhône.

1 Specht (Mélanie); 2 Cani (Mireille); 3 Terzian (Malkrouhie); 4 Garnerone (Catherine); 5 Freze (Emilienne).

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

EMPLOI MIXTE

Employé de bureau (ex-commis).

CATÉGORIE « C »

1 Couzon (Bernard); 2 Esnoult (Roger); 3 Scoriot (Marcel); 4 Lacout (Emile); 5 Simon (René).

CATÉGORIE « D »

1 Viseux (Gilbert); 2 Gruat (Georges); 3 Bouvet (Albert); 4 Kerssmaecker (Lucien).

CATÉGORIE « E »

1 Charpignon (Marcelle).

EMPLOI MASCULIN

Receveur.

CATÉGORIE « D »

1 Kerhervé (Paul).

Surveillant.

CATÉGORIE « D »

1 Wolinski (Jean).

Manœuvre.

CATÉGORIE « D »

1 Hammon Ahmed; 2 Ben Hassen Mohamed.

B). — *GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE*

ADMINISTRATION CENTRALE

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Sibille (Maurice); 2 Heral (Norbert); 3 Bouille (Rémi); 4 Lacout (Emile).

CATÉGORIE « D »

1 Franchi (Roch); 2 Herson (Roger); 3 Mary (Albert).

CATÉGORIE « E »

1 Julien (Maryvonne); 2 Tarbouriech (Muguette); 3 Neddaf (Odette).

EMPLOIS MASCULINS

Caïd des services civils.

CATÉGORIE « C »

1 Arab Madjib, 9 janvier 1923, 8, chemin du Départ, boulevard Bru, Alger.

CATÉGORIE « D »

1 Lebbab Hocine, 1er mai 1912, adjudant-chef, 3e R. T. A., 32, rue David-d'Angers, la Redoute (Alger).
2 Rahmani Abdelkader, 1918, gendarme 10e légion, Dar El Askri (Oran).
3 Khalfi Mohammed, 1912, gendarme 10e légion, gendarmerie de Geralda (Alger).
4 Benabbes Abdelmajid, 18 octobre 1913, gendarme, brigade de gendarmerie, à Mateur (Constantine).
5 Tcham Kouider, 1912, adjudant-chef, C. A. R. 102, n° 103, rue 62, à Mostaganem (Oran).
6 Boukercha Rabah, 1921, gendarme, brigade de gendarmerie, à Lens (Pas-de-Calais).
7 Berkane Brahim, 27 avril 1916, maréchal des logis chef, 6e E.S.A., 11, rue Lys-du-Pac, à Alger.
8 Rezig Miloud, 15 mars 1917, gendarme, Aïn-Bessem centre, Alger.
9 Soltana Boumediene, 21 avril 1917, maréchal des logis chef, brigade de gendarmerie, à Saint-Cloud, Oran.
10 Salhi Abdelkader, 25 février 1917, gendarme, gendarmerie bordj Menaïel, Alger.
11 Benammar Saïd, 5 avril 1919, adjudant-chef, 1er R. T. A., douar Frikat, commune mixte Dra-el-Mizan (Alger).
12 Bouhas Allal, 24 mars 1919, gendarme, 10e légion, brigade de gendarmerie, à Tlemcen (Oran).

SERVICES EXTERIEURS

Emplois communs aux services extérieurs de l'administration algérienne et aux établissements publics de l'Algérie.

EMPLOIS MIXTES

Commis et assimilés.

CATÉGORIE « C »

1 Boulanger (Henri); 2 Mesguich (Georges); 3 Lacout (Emile); 4 Sanchez (Ernest).

CATÉGORIE « D »

1 Martinez (Louis); 2 Andreini (François); 3 Mary (Albert).

CATÉGORIE « E »

1 Luccioni (Antoinette); 2 Neddaf (Odette).

SERVICES FINANCIERS

Contributions directes.

EMPLOI MASCULIN

Agent de constatation et d'assiette.

CATÉGORIE « D »

1 Gauthier (Gilbert); 2 Sebki Ahcène; 3 Rougier (René).

Article R 433 du code des pensions militaires d'invalidité (emplois réservés).

Fourment (Roger).

Contributions diverses.

EMPLOIS MIXTES

Agent de comptabilité de constatation et d'assiette.

CATÉGORIE « D »

1 Gauthier (Gilbert); 2 Mary (Albert).

CATÉGORIE « E »

1 Lekus (Rachel).

Enregistrement, domaines.

EMPLOIS MIXTES

Agent de constatation ou d'assiette de l'enregistrement.

CATÉGORIE « C »

1 Mignucci (Lucien).

CATÉGORIE « E »

1 Petit-Frere (Marie).

Trésorerie d'Algérie.

Agent de comptabilité.

CATÉGORIE « C »

1 Sanchez (Ernest).

CATÉGORIE « D »

1 Gauthier (Gibert); 2 Mary (Albert).

Service des douanes.

Agent de constatation ou d'assiette.

CATÉGORIE « C »

1 Bartoli (Séraphin).

CATÉGORIE « D »

1 Piferini (Pierre-Paul); 2 Versini (Jean-François); 3 Leonardi (François-Antoine); 4 Hemery (Henri-Paul).

SERVICE DU CONTROLE SANITAIRE AUX FRONTIERES DE L'ALGERIE

(Anciennement « service de santé maritime ».)

Lieutenant de police sanitaire.

CATÉGORIE « C »

1 Wullens (Jean).

CATÉGORIE « D »

1 Roux (Henri-Louis); 2 Angot (Jacques-Gaston); 3 Mirailles (Jean); 4 Florio (Alexandre).

SERVICE JUDICIAIRE

Emplois relevant de l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice.

Commis greffier de justice de paix.

CATÉGORIE « C »

1 Bourehil Khelill, 1924, caporal C. O. I. 3, 85, rue Nationale, à Mac-Mahon (Constantine).
2 Ripoll (Jules).

CATÉGORIE « D »

1 Lazar Ali, 26 octobre 1910, brigadier 8e train, gardien de la paix, à Médéa (Alger).

Aoun de justice de paix.

CATÉGORIE « D »

1 Khelladi Tayeb, 5 octobre 1912, auxiliaire de gendarmerie, 10e légion de gendarmerie, à Frenda (Oran).
2 Rahmani Abdelkader, 1918, gendarme, 10e légion, Dar-el-Askri, à Aflou (Oran).

Aoun de mahakmas.

CATÉGORIE « D »

1 Khelladi Tayeb, 5 octobre 1912, auxiliaire de gendarmerie, 10e légion de gendarmerie, à Frenda (Oran).
2 Rahmani Abdelkader, 1918, gendarme, 10e légion, Dar-el-Askri, Aflou (Oran).

SERVICE ALGERIEN DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOI MASCULIN

Agents d'exploitation du service postal.

CATÉGORIE « A »

1 Milhe (Lucien).

CATÉGORIE « D »

1 Rougier (René).

CATÉGORIE « E »

1 Revy (Renée).

TRAVAUX PUBLICS

Gardien de phare.

CATÉGORIE « C »

1 Muschiato (François); 2 Rodriguez (François); 3 Lopez (Antoine).

CATÉGORIE « D »

1 Naceur ben Abdelkader, 1911, sergent-chef, 34e bataillon du génie, chez Hadj Aïssa, village Nègre, à Geryville (Oran).
2 Jujan (Albert).
3 Pinson (Bertrand).

BANQUE DE L'ALGERIE

Secrétaire comptable (en Algérie et en Tunisie).

CATÉGORIE « C »

1 Khalifa (Gilbert); 2 Baudrand (Marcel).

Concierge stagiaire (en Algérie et en Tunisie).

CATÉGORIE « C »

1 Messina (Raymond); 2 Cohen (Elie).

CATÉGORIE « D »

1 Zamithe (André-Auguste).
2 Tounsi Mahieddine, 25 décembre 1917, soldat, 19 C. O. M. A., 6, rue Colbert, Alger.
3 Migliaccio (René).

Agent non qualifié de service.

CATÉGORIE « C »

1 Graso (Jean-Baptiste).

CATÉGORIE « D »

1 Mazri Nouredine, 1er juin 1919, 7e R. T A., caporal, 7, rue Baudet, Biskra (Constantine).
2 Tounsi Mahieddine ben Abdallah, 25 décembre 1917, 19e C. O. M. A., soldat, 6, rue Colbert, Alger.
3 Zekri Mohamed Djemaï, 5 octobre 1927, brigadier-chef, 9e R. C. A., 9, rue Cadiagli, Biskra (Constantine).
4 Vavon (Robert-Pierre).
5 Migliaccio (René).

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'ALGERIE

Commis.

CATÉGORIE « C »

1 Roudière (Jean); 2 Sibille (Maurice); 3 Lacout (Emile).

CATÉGORIE « D »

1 Mary (Albert).

ELECTRICITE ET GAZ D'ALGERIE

EMPLOIS MIXTES

Emploi qualifié.

CATÉGORIE « C »

1 Roudière (Jean); 2 Verdu (Cyrille); 3 Sibille (Maurice).

CATÉGORIE « D »

1 Andrieu (Jean); 2 Gury (Raymond); 3 Florio (Alexandre); 4 Sempere (Marcel).

CATÉGORIE « E »

1 Dumazaud (Jeanne).

TRANSPORTS

Société des tramways électriques d'Oran (T. E. O.).

Employé de bureau.

CATÉGORIE « D »

1 Sempere (Marcel).

CHEMINS DE FER ALGERIENS

EMPLOIS MASCULINS

Emplois communs à tous les services.

Employé stagiaire.

CATÉGORIE « C »

1 Zimmer (Valentin); 2 Romera (Robert); 3 Farese (Marcel); 4 Gonnin (Mario).

CATÉGORIE « D »

1 Mulat (Henri); 2 Llevin (Alfred).

Aide-distributeur.

CATÉGORIE « D »

1 Perez (Jean-Pierre).

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

1. Durand (Georges); 2 Vidal (Joseph); 3 Torregrosa (Raymond); 4 Sepet (Jean); 5 Azorin (Joseph); 6 Scholly (Justin).

Planton.

CATÉGORIE « C »

1 Torregrosa (Raymond); 2 Azorin (Joseph); 3 Scholly (Justin).

CATÉGORIE « D »

1 Ameziane Amar.

Emplois particuliers au service de l'exploitation.

Facteur aux écritures.

CATÉGORIE « D »

1 Journée (Louis).

Facteur.

CATÉGORIE « D »

1 Mulat (Henri).

Homme d'équipe (service actif).

CATÉGORIE « C »

1 Touitou (Félix).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

Ouvrier professionnel de 1re classe.

CATÉGORIE « C »

1 Cara (Sauveur).

Cantonnier.

CATÉGORIE « C »

1 Hafed Resgui, 6 février 1927, 7e R. T. A., 1, rue du Général-Leclerc, Souk-Ahras (Constantine).

CATÉGORIE « D »

1 Tounsi Bencherki, 25 octobre 1927, brigadier-chef, C. A. R. 101, lotissement Ribau, à Bouzareah (Alger).

Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.

Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.

CATÉGORIE « D »

1 Walch (Georges).

Ouvrier professionnel de 1re classe des dépôts.

CATÉGORIE « D »

1 Viard (Jean).

Ouvrier professionnel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

1 Mauvoisin (Alexis).

Manœuvre des dépôts.

CATÉGORIE « C »

1 Alloud Boualem, 26 septembre 1919, 2e classe, C. O. G. 35, douar Oulia Maamar, à Rouïba (Alger).

CATÉGORIE « D »

1 Medjkouh Saïd, 2 mai 1927, soldat, C. A. R. 101, centre municipal d'Ait-Yacoub, commune mixte de Fort-National (Alger).

EMPLOI FEMININ

Factrice aux écritures.

CATÉGORIE « E »

1 Hermet (Eline).

C. — EMPLOIS RELEVANT DES TERRITOIRES PLACES SOUS L'AUTORITE DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Cadres locaux des douanes.

Commis.

CATÉGORIE « D »

1 Coq (Emile).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Service des douanes.

CADRE SUPERIEUR DES DOUANES

Contrôleur.

CATÉGORIE « C »

1 Pissarello (Paul).

Agent de constatation.

CATÉGORIE « C »

1 Mattei (Raymond).

CATÉGORIE « D »

1 Roche (André); 2 Audrain (Victor); 3 Auger (Pierre); 4 Le Mouel (Emile); 5 Haidara (Amadou); 6 Monniot (André); 7 Godonou (Damase).

Agent breveté des brigades.

CATÉGORIE « C »

1 Mattei (Raymond); 2 Lebrec (Paul).

CATÉGORIE « D »

1 Raphaël (Jean, dit Raulnet); 2 Noël-Pierre (Henri); 3 Desmoulins (Roger).

Services judiciaires.

CADRE SUPERIEUR DE LA JUSTICE

Secrétaires des greffes et parquets.

CATÉGORIE « D »

1 Noël-Pierre (Henri); 2 Godonou (Damase); 3 Potin (Louis).

Service de la sûreté.

HIERARCHIE TRANSITOIRE DU SERVICE DE LA SURETE

Inspecteur adjoint de police.

CATÉGORIE « D »

1 Ba (Boubacar); 2 Godonou (Damase).

Services administratifs, financiers et comptables.

CADRE SUPERIEUR

Commis.

CATÉGORIE « C »

1 Madrassi (Ange).

CATÉGORIE « D »

1 Auger (Pierre); 2 Raphaël (Jean, dit Raulnet); 3 Noël-Pierre (Henri); 4 N'Diaye (Demba); 5 Haidara (Amadou Lamine); 6 Godonou (Damase).

MADAGASCAR

Cadre local des contributions indirectes.

Commis de 4e classe.

CATÉGORIE « D »

1 Maes (Emile); 2 Masson (Paul).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.